L'Enseignement Secondaire au Canada

Bulletin trimestriel

Publié par le
Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec

V. 1

Première année, No 1. — 15 novembre 1915. — 6 Janvier 1917

SOMMAIRE :

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE
1915 - 1916

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

---

PRESIDENT D'HONNEUR : Mgr François Pelletier, recteur de l'Université, *Québec.*

PRESIDENT . . . . . M. l'abbé Camille Roy, *Séminaire de Québec.*

VICE-PRESIDENT . . . . " " P.-A. Sabourin, *Collège de Valleyfield.*

SECRETAIRE . . . . . " " Emile Chartier, *Archevêché, Montréal.*

TRESORIER . . . . M. l'abbé Antonio Camirand, *Séminaire de Nicolet.*

MEMBRES . . . . R. P. Joseph Morin, C.S.V., *Séminaire de Joliette.*
M. l'abbé D. Lalonde, P.S.S., *Collège de Montréal.*
M. l'abbé Wilfrid Lebon, *Collège de Sainte-Anne.*

Secrétaire de la Rédaction . . . . . M. l'abbé Emile CHARTIER.

S'adresser : pour tout ce qui concerne *la rédaction*, à M. l'abbé Emile Chartier, 185 rue Saint-Denis, Montréal ; pour tout ce qui concerne *l'administration*, à M. l'abbé Antonio Camirand, Séminaire de Nicolet.

BONNEMENT :

S . . . . 50 sous

. . . . 4 francs

Le numéro : 15 sous.

N. B. — *Ce premier fascicule est expédié à titre d'essai. Les personnes qui ne désirent pas s'abonner n'auront qu'à le renvoyer au secrétaire de la rédaction avant le mois de février.*

Imprimé par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), 43, rue Saint-Vincent, Montréal.

L'Enseignement Secondaire au Canada

Bulletin trimestriel

Publié par le
Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec

Première année, No. 2 —15 février 1916.

SOMMAIRE :

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE
1915 - 1916

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

---

S'adresser: pour tout ce qui concerne *la rédaction,* à M. l'abbé Émile Chartier, 185 rue Saint-Denis, Montréal; pour tout ce qui concerne *l'administration,* à M. l'abbé Antonio Camirand, Séminaire de Nicolet.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

CANADA et ÉTATS-UNIS . . . . . 50 sous
UNION POSTALE . . . . 4 francs

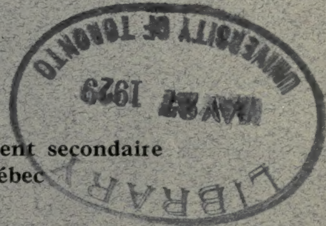
Le numéro : 20 sous.

N.-B.—*Les numéros subséquents ne seront adressés qu'à ceux qui auront acquitté le prix de l'abonnement.*

Imprimé par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), 43, rue Saint-Vincent, Montréal

L'Enseignement secondaire au Canada

Bulletin trimestriel



Publié par le
Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec

Première année—Volume I, No 3 — 15 mai 1916.

SOMMAIRE :

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE
1915-1916

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

---

S'adresser: pour tout ce qui concerne la *rédaction*, à M. l'abbé Émile Chartier, 185 rue S.-Denis (Montréal); pour tout ce qui concerne l'*administration*, à M. l'abbé Antonio Camirand, (Nicolet).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

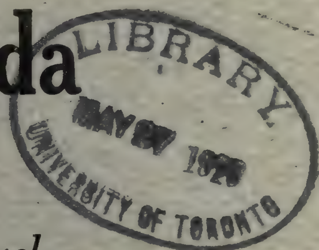
CANADA et ÉTATS-UNIS . . . . . 50 sous
UNION POSTALE . . . . 4 francs

Le numéro : 20 sous

N. B.—Les numéros subséquents ne seront pas envoyés à ceux qui, dès après la réception de celui-ci, n'auront pas acquitté le prix de l'abonnement pour l'année qui s'ouvre. Voir la bande pour savoir où on en est.

Imprimé par l'Imprimerie populaire (à responsabilité limitée) 43, rue Saint-Vincent (Montréal)

L'Enseignement secondaire au Canada



Bulletin bimensuel

Publié par le

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec

Deuxième année—Volume I, No 5 —15 novembre 1916

SOMMAIRE :

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE

1916-1917

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

---

S'adresser: pour tout ce qui concerne la *rédaction*, à M. l'abbé Émile Chartier, 185 rue S.-Denis (Montréal); pour tout ce qui concerne l'*administration*, à M. l'abbé Antonio Camirand, (Nicolet).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

CANADA et ÉTATS-UNIS . . . . . 50 sous
UNION POSTALE . . . . 4 francs

Le numéro : 20 sous

Imprimé par l'Imprimerie populaire (à responsabilité limitée) 43, rue Saint-Vincent (Montréal)

L'Enseignement secondaire au Canada

Bulletin bimensuel

Publié par le

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec

Deuxième année—Volume I, No 6 — 15 janvier 1917

SOMMAIRE :

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE

1916-1917

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

PRÉSIDENT D'HONNEUR: Mgr François Pelletier, recteur de l'Université (*Québec*).

PRÉSIDENT .... M. l'abbé Camille Roy (*Québec*)
VICE-PRÉSIDENT .... R. P. Joseph Morin, c.s.v. (*Joliette*)
SECRÉTAIRE .... M. l'abbé Wilfrid Lebon (*Sainte-Anne*)
TRÉSORIER .... M. l'abbé Antonio Camirand (*Nicolet*)
MEMBRES .... M. l'abbé D. Lalonde, p.s.s. (*Montréal*)
M. l'abbé J.-Edm. Aubin (*Valleyfield*)
M. l'abbé Jos. Laferrière (*S.-Hyacinthe*)

Secrétaire de la rédaction . . . . M. l'abbé ÉMILE CHARTIER
Administrateur . . . . M. l'abbé ANTONIO CAMIRAND

S'adresser: pour tout ce qui concerne la *rédaction*, à M. l'abbé Émile Chartier, 185 rue S.-Denis (Montréal); pour tout ce qui concerne l'*administration*, à M. l'abbé Antonio Camirand, (Nicolet).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

CANADA et ÉTATS-UNIS . . . . . 50 sous
UNION POSTALE . . . . 4 francs

Le numéro : 20 sous

Imprimé par l'Imprimerie populaire (à responsabilité limitée) 43, rue Saint-Vincent (Montréal)

L'Enseignement Secondaire au Canada

Bulletin trimestriel

Publié par le

Comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec.

Première année, No 1.—15 novembre 1915.

SOMMAIRE:

UNIVERSITÉ LAVAL

ANNÉE ACADÉMIQUE

1915 - 1916

A. NOS LECTEURS

Il n'est pas nécessaire de présenter à nos lecteurs cette revue: ni sa création, ni sa visite, ni ses propos n'ont besoin d'explications. Depuis plusieurs années on souhaitait qu'elle fût fondée. Notre enseignement secondaire devait avoir ici, comme en tous autres pays, sinon un organe officiel, du moins un périodique où les professeurs de nos petits séminaires et de nos collèges pourraient échanger leurs vues et se renseigner sur les questions qui intéressent l'enseignement classique au Canada.

Avec l'agrément de Messieurs les supérieurs des Petits Séminaires et des Collèges affiliés à l'Université Laval, le Comité permanent des Congrès a pris l'initiative de fournir aux professeurs et au public cette revue nécessaire. On verra par le texte de ses conditions d'existence, que nous publions, quel est le programme et comment se distribuent les responsabilités de l'Enseignement secondaire au Canada.

Nous faisons appel à tous nos confrères et collègues de l'enseignement pour assurer à cette revue sa subsistance. Nous sollicitons deux choses : leur collaboration et leur abonnement. Les demandes de collaboration ont jusqu'ici reçu le meilleur accueil; celles qui seront encore faites seront entendues, nous l'espérons, avec la même bienveillance. D'autre part, la revue a besoin pour vivre non seulement d'idées et d'articles, mais aussi d'argent. Elle désire sans doute trouver dans le public instruit une abondante clientèle, mais on imagine facilement qu'une revue aussi spéciale doit surtout compter, chez nous, sur l'abonnement individuel des professeurs. Sans cette contribution, d'ailleurs très modique, l'oeuvre ne pourrait subsister: il suffit de faire le dénombrement de nos maisons et de leurs personnels pour le comprendre. Le Comité permanent est résolu de faire sa large part; vous voudrez bien ne pas nous refuser la vôtre.

Nous exprimons dès maintenant notre vive reconnaissance pour tous les concours qui nous ont été donnés, et pour tous ceux qui nous seront promis.

CAMILLE ROY, ptre,
Président du Comité permanent.

La Bible dans l'enseignement (1)

Ce fut l'une des conclusions pratiques du dernier congrès des collèges (juin 1914) que leurs maîtres devaient s'appliquer à faire apprendre à leurs élèves le texte de l'Evangile, à leur expliquer les passages les plus saillants des Saintes Ecritures. L'on affirmait par là que l'intelligence et le coeur des jeunes gens doivent être mis en contact direct avec la doctrine du Maître. L'on déclarait implicitement que nos Saintes Lettres doivent occuper dans les classes une place au moins égale à celle que l'on réserve aux autres ouvrages destinés à la formation classique.

Les maîtres avaient raison. Dieu a voulu se rendre présent parmi les hommes de deux manières: par l'Eucharistie, où il réside personnellement, et par l'Ecriture Sainte qui contient sa parole et ses enseignements. Si Dieu a voulu habiter ainsi parmi nous, c'est sans doute pour satisfaire les exigences de son amour, qui le porte à se communiquer à sa créature de la manière la plus parfaite en la nourrissant divinement par sa chair et par sa parole. Là se trouvent la raison d'être et la fin de l'Eucharistie et de l'Ecriture Sainte, ne l'oublions pas. L'éducation du jeune homme exige donc, outre la communion fréquente à la chair et au sang de Jésus-Hostie, la communion au Verbe divin, à la parole de Dieu.

La Bible, en effet, contribue à sa culture intellectuelle en l'abreuvant aux sources les plus pures de l'inspiration, et de plus elle procure sa formation chrétienne en lui rappelant sans cesse les vérités les plus essentielles à l'obtention de sa fin dernière. Ce double résultat de l'étude des Livres Saints, que nous voulons mettre en lumière, justifie à la fois l'Eglise d'en recommander la lecture à ses fidèles et les maîtres d'en faire un sujet d'étude pour leurs élèves.

I—*L'Ecriture Sainte et la formation chrétienne.*

Que la fréquentation de nos Saintes Lettres concoure à la formation, chez les élèves, de l'homme spirituel et du chrétien, cette vérité ressort avec évidence de leur caractère intrinsèque.

Conformément à la doctrine du Concile du Vatican, nous pouvons dire que l'Ecriture Sainte, c'est la parole de Dieu écrite par des hommes: *Verbum Dei ab hominibus scriptum.* C'est Dieu nous parlant comme une mère parle à son enfant lorsqu'elle lui écrit pour lui donner les conseils que lui suggère son amour maternel. En effet, nos Livres

---

(1) Conférence pédagogique prononcée par l'auteur, à l'Université Laval de Québec, devant les membres des jurys d'examens du baccalauréat, le 21 juin 1915.

saints sont vraiment, disent les Pères de l'Eglise, des lettres que Dieu a adressées aux hommes: *litteras Dei ad homines missas* (Chrysost) (2).

Or cette parole de Dieu présente au milieu de nous possède une efficacité particulière pour nourrir les âmes. La lecture que nous en ferons, de par la nature même des choses, exercera une influence spéciale, et supérieure à toute autre lecture, dans la mesure que la parole de Dieu l'emporte sur celle de l'homme.

Et la raison en est simple: "Toute parole révélée est une parcelle de la vérité divine, est une étincelle ardente détachée du foyer de lumière." *Mes paroles ne sont-elles pas ardentes comme le feu?* dit l'Esprit-Saint par la bouche du prophète (3) ; et saint Paul nous affirme que *la parole de Dieu est vivante et efficace, qu'elle perce plus qu'une épée à deux tranchants* (4). Voilà bien l'efficacité intrinsèque de nos Livres Saints!

Communiqué aux âmes par l'intermédiaire de sa parole, Dieu éclaire l'intelligence de la lumière de sa vérité: *Praeceptum Domini illuminans oculos* (5); il fait tendre la volonté vers le Bien suprême qu'il est lui-même et coordonne à cet objet tous les sentiments et toutes les passions du coeur. La loi de Jéhovah est parfaite, elle restaure l'âme: *Lex Domini immaculata convertens animas* (6). Et le Sauveur n'a-t-il pas rappelé aux hommes qu'ils doivent se nourrir de la parole de Dieu?

Cette influence purificatrice et illuminatrice de la Bible, elle apparaît clairement dans l'histoire de l'Eglise et du monde. Tous les grands apologistes des premiers siècles lui doivent leur conversion. Justin le philosophe, changé en un autre homme après l'avoir scrutée, reçoit le baptême (7). Clément, Origène, Tertullien ne sont pas venus à la foi catholique par un autre chemin. Veut-on des témoignages plus récents et moins suspects? C'est Jean-Jacques Rousseau qui écrivait dans son *Emile*: "Ce livre divin, le seul nécessaire à un chrétien et le plus utile de tous à qui ne le serait pas, n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son Auteur." Et Napoléon Ier précisait ainsi cette assertion générale: "L'âme séduite, dominée par ce livre divin, ne s'appartient plus; Dieu s'en empare tout à fait, il en dirige les pensées et les facultés, elle est à Lui (8)." Pour avoir éprouvé ces effets, Paul Bourget exhale en ces termes sa reconnaissance: "Avoir écouté (les enseignements de l'Evangile), ne fût-ce qu'une heure, c'est pour l'esprit troublé ce qu'est pour le corps épuisé un séjour sur la montagne; si court soit-il, un peu de santé nous en reste toujours (9)."

Etant donnée cette action des Ecritures sur les âmes, on ne s'étonne pas que les Pères de l'Eglise en aient recommandé avec tant d'insistance aux fidèles la lecture et l'étude quotidiennes. Qu'on se rappelle, pour ne citer qu'un exemple, les lettres de S. Jérôme à Paula, à Marcella, à

---

(2) Litteras esse humano generi longe a patria peregrinanti a Patre cœlesti datas et per auctores sacros transmissas, dit également Léon XIII (Ency. **Providentissimus**).

(3) Numquid non mea verba sunt quasi ignis (Jer., XXIII, 29)?

(4) Vivus est sermo Dei et efficax et penetrabilior omni gladio ancipiti (Heb., IV, 12).

(5) Ps. XVIII, 9.

(6) " 8.

(7) Verniolles : **Les récits bibliques**, p. 18.

(8) Lettre reproduite par Beauchesne.

(9) **Sensations d'Italie**, p. 62.

Blesilla, à Eustochium, à toutes ces illustres Romaines, ses correspondantes (10). Les conseils qu'il adressait aux dames sur ce sujet, il les transformait presque en ordres quand il s'adressait aux hommes. Ses lettres là-dessus au sénateur Pammachius, à l'avocat Magnus, au lettré Paulin de Nole et à bien d'autres de ses amis, sont on ne peut plus explicites (11).

On s'étonne moins encore qu'ils aient prescrit la Bible comme le manuel essentiel dans l'éducation des enfants. La lettre de saint Jérôme à Læta sur l'éducation de sa fille contient les conseils les plus formels sur ce sujet: "Dès sa plus tendre enfance, dit-il, apprenez-lui nos doux psaumes... Et, quand elle commencera à être un peu plus grande, qu'on la cherche en vain sur les routes du siècle, et qu'on ne la trouve que dans le sanctuaire des Ecritures, consultant les prophètes et les apôtres." Il ajoute: "Qu'elle vous apporte tous les jours son ouvrage réglé, qui sera un recueil des fleurs de l'Ecriture: *Reddat tibi pensum quotidie de Scripturarum floribus carptum;* qu'elle apprenne le nombre réglé des versets grecs, et qu'ensuite elle s'instruise sur l'édition latine."

Ces conseils des Pères de l'Eglise furent mis en pratique par les fidèles des premiers siècles (12). C'est même pour ne pas dérouter la multitude de prêtres et de fidèles qui savaient les Psaumes par coeur que le même S. Jérôme se borna, dans sa version de la Bible, aux corrections les plus indispensables. La preuve encore de l'estime où on la tenait, ce sont les faits rapportés par Ozanam: on en couvrait d'or et de pierreries les exemplaires, on la portait en triomphe dans les processions (13). Plus encore: certaines Universités, dans leurs règlements, prescrivaient qu'on en lût chaque jour en classe quelques versets (14) et les élèves de Port-Royal devaient, chaque jour aussi, consacrer une demi-heure à lire en particulier les figures bibliques (15). Bossuet, écho de cette tradition, voulait que son pupille sût par coeur les plus beaux passages de la Bible (16) et il ne cessait de répéter à ses amis de jeunesse le mot de S. Jérôme à Népotien: "Que ce divin livre ne sorte jamais de vos mains (17)." Enfin, Mgr Baunard atteste qu'au siècle dernier encore cet usage était scrupuleusement observé dans les institutions d'enseignement: "Autrefois, dans nos classes, on nous faisait réciter un verset chaque matin avant toute autre leçon. Nos lèvres étaient ouvertes, avant toute parole, pour la parole de Dieu (18)."

---

(10) Fénelon : **Lettre sur la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire** (reproduite dans **La vraie et solide piété d'après Fénelon**).

(11) Mgr Dupanloup : **La haute éducation** (V, III, p. 496) — Rollin : **Traité des Etudes**, discours préliminaire.

(12) Outre la lecture de l'Ecriture Sainte faite en particulier, il faut aussi remarquer que les fidèles prenaient part, avec les prêtres, à la récitation des Heures de l'Office dans lequel les leçons de l'Ecriture se joignent aux psaumes. "Tant que les prières communes restent courtes et en petit nombre, tous, laïques et clercs, s'empressent d'y prendre part. Quand le nombre et la durée des Heures sont presque doublés, quand on emploie aux louanges de Dieu une partie de la nuit aussi bien que du jour, l'assistance aux offices devient moins commune, et l'obligation d'y prendre part ou d'y suppléer en particulier se restreint aux ecclésiastiques et même aux ministres sacrés (Bacuez, **Le saint Office**, p. 486)."

(13) **La civilisation au Ve siècle**, p. 146.

(14) Arrêt du Parlement, 27 juin 1703 (Rollin, ibid.).

(15) Delfour : **La Bible dans Racine**, Introduction.

(16) Floquet : **Etudes sur la vie de Bossuet**, V. II, p. 518.

(17) Bausset (Card. de) : **Histoire de Bossuet**, V. I, p. 66.

(18) **Le Collège chrétien**, V. II, p. 93.

Si la lecture de la Bible eut une telle vogue et produisit de si heureux effets sur les âmes dans le passé, l'on ne voit pas pourquoi elle ne les produirait plus, si l'on y revenait. Et l'on y doit revenir d'autant plus volontiers que nous avons davantage besoin de nous rénover sans cesse dans l'esprit chrétien, tant combattu par la licence de notre époque, et que de toute part l'on demande des chrétiens plus combatifs et connaissant mieux la religion. Or, comme nous l'avons démontré, la Bible réchauffe le coeur, et de plus elle est la source principale de toute vérité (19). D'ailleurs, puisque nous sommes si soucieux de la formation littéraire, on ne saurait trouver de meilleure source où abreuver les esprits et les coeurs de la perfection même de l'art.

II.—L'Ecriture Sainte et la formation littéraire.

Pour procurer à nos élèves cette formation, c'est avec raison que, après leur avoir exposé la théorie et les diverses formes du beau, nous plaçons sous leurs yeux des modèles à imiter. Est-ce que la Bible ne contient pas à elle seule, et d'une manière plus parfaite, toutes les beautés qui distinguent les ouvrages des auteurs profanes? Ne craignons pas de l'affirmer: tous les nobles sentiments de l'âme humaine, le courage, l'abnégation, la patience, l'amour fraternel, filial, conjugal, et surtout l'amour de la patrie, se trouvent dépeints, dans ce livre unique, avec une vérité, une délicatesse, une ampleur qui laissent bien loin derrière lui les descriptions des plus grands poètes et l'analyse des plus profonds moralistes (20).

Cette vérité est admise par tous les critiques, et Monseigneur Plantier (21) spécialement a fait ressortir avec une incomparable compétence les titres littéraires des écrivains sacrés. Sans qu'il soit besoin de reprendre ou même de résumer les démonstrations déjà faites, rappelons plutôt que les maîtres de la littérature française ont dû à leur commerce avec eux leur incontestable supériorité. La sublime éloquence de Bossuet comme la touchante poésie de Racine sont toutes pétries de la substance même des Livres Saints.

Racine! Ce nom rappelle instantanément l'admirable thèse de l'abbé Delfour (22). Poètes et prosateurs ne pouvaient échapper au courant religieux qui entraînait vers la Bible la société éclairée des XVIe et XVIIe siècles. Racine y échappa moins que personne. Dans ses deux chefs-d'oeuvre *Esther* et *Athalie,* un tiers des vers sont une traduction littérale ou presque du Livre sacré, un autre tiers est tout rempli de réminiscences bibliques . Un pareil exemple, celui d'un écrivain qui a

---

(19) Comme complément naturel à cette influence de la parole de Dieu pour développer chez le jeune homme le véritable esprit chrétien, on pourrait peut-être, lorsque la chose serait jugée utile, donner comme textes de versions les principales hymnes de l'office liturgique, telles que : **Iste confessor, Te Joseph, Tibi Christe, Veni Creator, Audi benigne, Lauda Sion, Pange lingua, Stabat mater, Vexilla regis**, etc. L'explication de ces versions serait un cours de dogme et de liturgie. Cela obligerait l'élève à en pénétrer le sens, ce qu'il ne fait pas assez souvent, lui en ferait mieux goûter les beautés, l'initierait davantage à la vie de l'Eglise et à ses cérémonies. Cf. Dementhon : **Directoire de l'Enseignement religieux, V. I, p. 95.**

(20) **La Bible de tout le monde**, préface. Pour littérature biblique et littérature profane comparées cf. Olivier : **Le génie d'Israël et l'Epopée biblique** ; Chateaubriand, **Le génie du Christianisme.**

(21) **Etudes sur les poètes bibliques**, deux volumes.

(22) **La Bible dans Racine.** Lors de la soutenance, l'un des examinateurs, M. Faguet, énonça ce jugement : On aurait pu l'intituler tout aussi bien : **Racine dans la Bible.**

produit à l'aide du texte divin les oeuvres littéraires les plus parfaites, justifie nos maîtres d'imposer ce texte aux élèves comme un excellent moyen de formation littéraire.

Mais comment leur inspirer le goût de s'abreuver aux sources sacrées? La condition préalable est de faire, des plus beaux passages de la Bible, et aussi souvent que possible, la matière de l'explication des auteurs. Encore faut-il que cette explication intéresse vraiment leur esprit, qu'elle satisfasse à la fois leur intelligence, leur coeur et leur imagination. Quelle méthode adopter?

Il faut poser à la base de l'oeuvre que nous entreprendrons le principe même par lequel on a renouvelé l'explication des écrivains profanes (23). Il consiste à reconstituer l'époque des auteurs sacrés et la société où ils ont vécu, par l'étude de la philologie, des institutions et de l'histoire; à vivifier les textes en les illustrant au moyen de gravures et de cartes dessinées d'après les monuments ou les oeuvres des artistes. Adapter aux textes bibliques ce procédé, ressusciter la vie, les usages du peuple de Dieu et de ses porte-parole, éclairer cette existence prodigieuse à l'aide des hagiographes contemporains (24), Monsabré, Bougaud, Veuillot, Didon, Ollivier, Le Camus, Fouard, Fillion, Lesêtre, c'est créer graduellement la conviction que les Lettres divines offrent tout autant d'intérêt, même plus, que la littérature profane.

Ce principe général, c'est à l'étude de la personne même du Christ qu'il convient surtout de l'appliquer. "Pour faire aimer le Sauveur à nos jeunes gens, il faut le leur montrer, tel qu'il s'est montré lui-même, pareil à eux (25)... Ceci a été compris... Dans les livres publiés récemment sur la vie du Sauveur, les scènes évangéliques... revivent ; elles se meuvent, elles parlent. Nous nous retrouvons sous le ciel d'Orient, dans telle partie de la Galilée, en face de tel paysage, à la suite du Sauveur qui a telle physionomie et qui converse avec des personnes de tel âge, de tel aspect et de telles moeurs (26)."

Un fois la vie de l'auteur, le caractère de ses personnages et le cadre de ses récits reconstitués de cette sorte, il ne reste plus qu'à entrer dans le détail. Cet examen comporte, à notre sens, six opérations:

a) Sens des mots. Etude de terminologie, c'est en même temps l'appréciation du contexte avec accompagnement de remarques biographiques, historiques et littéraires.

b) Tours de phrase. La correspondance étroite de l'expression avec la mentalité d'Israël, la simplicité, le pittoresque, l'énergie, la douceur et la délicatesse y frappent le regard le moins aigu.

---

(23) On en lira l'exposé dans Verret: **Vers l'Evangile**, p. 58.

(24) Cf. Beurlier : **Le monde juif au temps de Jésus-Christ et des apôtres**, et spécialement Fouard : **Vies de Jésus-Christ, S. Pierre, S. Paul, S. Jean.**

(25) En nous efforçant de rendre la physionomie de Jésus aimable pour nos élèves, il ne faut pas oublier un autre point important : celui de leur faire voir que Jésus est le centre des divines Ecritures et que toutes choses se rapportent à lui comme au Roi immortel de tous les siècles. "Il n'y a pas une page (des Ecritures) où on ne le trouve. Il est dans le paradis terrestre, il est dans le déluge, il est sur la montagne, il est au passage de la Mer rouge, il est dans le désert, il est dans la Terre promise, dans les cérémonies, dans les sacrifices, dans l'arche, dans le Tabernacle, il est partout, mais il n'y est qu'en figure.... Il n'y a page, il n'y a parole, il n'y a, pour ainsi dire, ni trait ni virgule de la Loi ancienne qui ne parle du Sauveur Jésus. La Loi est un Evangile caché, l'Evangile est la Loi expliquée (Gandar, **Bossuet, orateur**, p. 57)."

(26) Verret: **Vers l'Evangile**, p. 45.

c) Portée ou valeur des idées. On aura tôt fait de démontrer combien elles l'emportent, en noblesse et en pureté, sur celles de tous les auteurs païens.

d) Psychologie de l'auteur. L'étude des idées l'aura déjà commencée. On l'achèvera en appréciant la nature et la cause de ses sentiments, la forme de son imagination, le caractère de son inspiration. Au contraire des écrivains profanes, chez qui trop souvent transpirent les instincts bas (27), ici tout est imprégné de claire lumière et de pur amour.

e) Métrique. A titre de complément, on ajoutera des observations sur les artifices rythmiques des poètes et, pour tous les écrivains sacrés, un jugement critique sur l'ensemble de leurs formes d'expression.

f) Appréciation générale du morceau. Il ne reste plus alors qu'à situer le passage dans le livre ou dans l'oeuvre de l'auteur, à le rapprocher des textes similaires pour le leur comparer (28). On précisera ainsi ce qu'il y a de commun entre la poésie hébraïque et les autres poésies, ce que la première a aussi de spécifique . Sa supériorité, due à l'Inspiration divine, sera ainsi on ne peut plus facile à saisir.

Une étude ainsi conduite n'aurait-elle d'autre résultat que d'initier nos élèves aux questions de théologie et d'exégèse biblique, elle répondrait à l'un des plus impérieux besoins de notre époque (29). L'heure est venue pour notre classe instruite de s'intéresser plus que jamais aux problèmes religieux, étant donnée la place qu'ils prennent dans les discussions (30). Il en sera de la littérature de notre temps comme de celle du XVIIe siècle : elle ne pourra s'élever jusqu'à produire des oeuvres vraiment belles et marquées du sceau de l'immortalité que si nos littérateurs étudient le dogme chrétien dans les pages qui nous le transmettent sous les formes les plus parfaites de la pensée humaine. Comment former une élite qui soit intelligente de la sorte? N'est-ce pas en mettant les élèves de nos collèges en contact avec la Bible elle-même, en la leur expliquant en lettrés et en chrétiens, en unissant donc dans nos explications la critique littéraire, l'exégèse biblique et la théologie ?

Nos élèves, entrant en contact intime avec le texte sacré, et en même temps avec le coeur et l'intelligence de l'auteur inspiré, devront retirer de ce travail d'heureux résultats pour le développement de leur sens religieux et pour leur saine formation littéraire. Puis, ayant appris à goûter les beautés du plus beau des livres, en quittant le collège, ils emporteront avec eux, espérons-le, le désir de continuer toute leur vie à s'abreuver à cette source bienfaisante. L'Eucharistie et le Verbe divin remplissant leur âme, nous pourrons compter que le nombre des rê-

---

(27) Longhaye: **Le XIXe siècle, V. I,** pp. 354, 363, 395.

(28) Par exemple, on peut mettre en regard le **Chant de David sur la mort de Jonathas** (II Rois, I, 18-27) et l'élégie de Malherbe à Duperrier **Sur la mort de sa fille** ou celle d'Horace (**Odes**, I, 24). Comparez de même la description du cheval dans Job (XXXIX, 19-25) et dans Homère, Virgile, Chateaubriand (**Génie du Christ.**, L. III, c. 7). Pour ce travail de comparaison, Olivier : **Génie d'Israël**, rendra de grands services.

(29) Ne pourrait-on pas répéter aujourd'hui avec vérité la parole que saint Jérôme adressait aux fidèles de son temps et qui fait bien saisir l'importance de la lecture et de l'étude de l'Ecriture Sainte dans la vie de l'homme : **Qui nescit Scripturas, nescit Dei virtutem ejusque sapientiam ; ignoratio Scripturarum ignoratio Christi est** (In Isaiam, Prolog.) ?

(30) Giraud : **Livres et questions d'aujourd'hui.** — Nous nous proposions depuis longtemps de ranimer et de recommander cette si noble étude des Saintes Lettres et de la diriger d'une façon plus conforme aux nécessités des temps actuels. Léon XIII, Ency. **Providentissimus.**

veurs et des parasites diminuera, tandis que le nombre des apôtres laïques et des vocations religieuses et sacerdotales augmentera. C'est l'amour qui a sauvé le monde, c'est encore l'amour, puisé à ces deux sources, qui le restaurera.

En terminant ses passionnantes recherches sur la poésie hébraïque, Mgr Plantier écrivait (31) : "Messieurs, quel est le sentiment qui m'obsède? C'est le désir de voir se diriger l'esprit public vers nos Ecritures sous le poids des tendances qui le sollicitent. Là... il verrait avec une douce stupéfaction que nos prophètes ont satisfait mieux qu'aucun auteur actuel à ce qu'il y a de pur, de grand, de raisonnable dans ses voeux esthétiques et ses goûts littéraires... Tel est leur mérite qu'ils ont fait jusqu'à ce jour le charme de toutes les époques et les délices de tous les peuples. Mais il semble qu'ils doivent nous passionner plus que toute autre génération, tant ils se distinguent merveilleusement par les caractères et les splendeurs que nous aimons maintenant le mieux à rencontrer dans nos ouvrages."

C'est pour être convaincu profondément de cette actualité de la vieille Bible que le *Comité permanent de l'Enseignement secondaire* en a placé au programme des classes les plus beaux passages.

C'est pour en être intimement convaincu nous-même que nous avons composé, à l'intention des élèves de nos maisons d'enseignement, une anthologie biblique.

Antonio CAMIRAND, ptre,

Séminaire de Nicolet.

---

(31) Etudes sur les poètes bibliques, V. II, p. 303.

———— : o :————

Leçon d'histoire du Canada

QUESTION DES SUBSIDES (1)

I — Nature de la question.

1. *Qu'entend-on par* subsides?

C'est l'ensemble des sommes d'argent que les citoyens d'un pays fournissent à leur gouvernement. La plupart proviennent des impôts que les gouvernants déterminent d'après les besoins de l'Etat.

2. *A quoi servent ces sommes?*

Elles assurent le fonctionnement régulier des rouages de l'administration, en ce qu'elles procurent aux chefs des divers services les fonds nécessaires pour rétribuer leurs employés et solder les dépenses des travaux publics: édifices parlementaires, bureaux des ministères, palais de justice, mines, pêcheries, agriculture, chemins de fer, postes et télégraphes, ponts et chaussées, asiles, prisons, pénitenciers, écoles spéciales, navigation (quais, ponts, canaux, marine marchande), milice (arsenaux, équipements, fortifications, vaisseaux de guerre), archives, traduction, impressions, etc.

3. *Que peut-on comprendre dans l'expression* question des subsides ?

On peut comprendre les disputes parlementaires que soulèvent: a) soit la nomination des agents chargés de faire le prélèvement régulier des revenus et de les distribuer aux employés de l'Etat: b) soit la détermination des sources qui produisent ces revenus; c) soit la désignation de l'autorité à laquelle il revient d'en fixer la somme et d'en faire la répartition entre les différents services administratifs; d) soit la façon pour l'autorité d'opérer cette répartition en votant le budget en bloc, par chapitres ou par articles détaillés.

4. *En quel sens faut-il entendre l'expression dans l'histoire du Canada ?*

Il n'y a guère eu chez nous, au moins avant 1845, de disputes au sujet de la nomination des agents du fisc ou des fonctionnaires en ge-

---

(1) D'après une étude de l'auteur publiée dans la **Revue Canadienne** (juillet 1915) et complétée à l'aide de Gérin-Lajoie (**Dix ans au Canada**, passim). La leçon concerne surtout le Bas-Canada.

néral. Quand on parle ici de *question des subsides,* il s'agit de la discussion sur le droit des différents corps de l'Etat à la répartition des fonds publics et sur la façon de procéder à leur appropriation.

5. *Le conflit entre ces corps a-t-il existé de tout temps en notre pays ?*

A l'époque du régime français (1608-1760) il ne pouvait même en être question. Il a commencé avec le régime anglais (1760) et encore n'a-t-il duré, exactement, que de 1791 à 1847.

6. *Pourquoi le Canada fut-il exempté de cette lutte entre* 1760 *et* 1791 ?

C'est que : a) le pays ne connaissait pas encore le régime parlementaire et constitutionnel, bien que les *Instructions à Murray* (7 octobre 1763) eussent prescrit la convocation d'un Conseil et l'*Acte de Québec* (1774), l'organisation d'une Assemblée; b) la plus grande partie des frais de l'administration demeurèrent à la charge du gouvernement impérial ; c) en vertu de l'*Acte du Revenu* (1774) les deniers, perçus par le receveur-général de la province, étaient appliqués par lui aux dépenses de l'administration au moyen de mandats signés par les commissaires de la Trésorerie.

7. *Qu'est-ce qui donna naissance au conflit qui bouleversa le pays de* 1791 *à* 1847?

Ce fut la constitution nouvelle de 1791 et l'ordonnance qui la suivit. Elles partageaient le gouvernement en trois sections: une Chambre de députés élus par le peuple (50 pour le Bas-Canada, 16 pour le Haut) ; un Conseil législatif composé de membres nommés à vie par la Couronne (15 pour le Bas, 7 pour le Haut); un Conseil exécutif, formé du gouverneur et de membres nommés par la Couronne. Chacun de ces corps prétendait au droit plus ou moins exclusif d'approprier les revenus publics. De là naquit la lutte qui les mit aux prises les uns avec les autres.

8. *Quels étaient ces revenus autour desquels on se battait ainsi ?*

Le fonds de la province incluait : a) le revenu héréditaire, casuel et domanial, comprenant les postes du roi, les droits de quint et de lods et ventes, les biens des Jésuites, le produit des terres incultes, les bénéfices des forges du Saint-Maurice et quelques autres; b) le revenu des impôts prélevés en vertu des Actes impériaux, tels que le 14e Georges III (*Acte du Revenu,* 1774) et le 31e Georges III (*Acte constitutionnel,* 1791); c) le revenu des impôts prescrits par les Actes provinciaux depuis 1791. La première et la deuxième catégorie formaient le revenu dit de la Couronne.

9. *A quelles dépenses étaient appliqués ces divers revenus?*

Ils servirent d'abord, sous le nom de *liste civile,* à couvrir les salaires des fonctionnaires publics permanents, soit les employés de l'administration ou gouvernement civil et les dispensateurs de la justice. Plus tard, une partie fut transformée en crédits au profit de certaines institutions provinciales.

II.—Prétentions des partis.

10. *Sur la propriété de ces revenus et sur leur dépense quelles étaient les prétentions du Conseil exécutif?*

Il prétendait: a) percevoir et approprier le revenu héréditaire, casuel et domanial; b) n'avoir pas à soumettre ses comptes à l'approbation de l'Assemblée et n'être responsable qu'aux commissaires de la Trésorerie; c) avoir droit au vote, une fois pour toutes, d'une liste civile permanente.

11. *Comment justifiait-il ses prétentions?*

A l'égard de la seconde, il soutenait que l'Angleterre n'avait pas abrogé l'*Acte du Revenu* (1774); or, cet Acte lui réservait à lui seul, disait-il, le droit d'imposer les taxes, de les percevoir et de les distribuer à son gré. Pour ce qui est de la première, ce revenu étant propriété royale, il appartenait, d'après lui, au représentant immédiat du souverain de l'administrer. Quant à la troisième, c'était avilir l'autorité de la Couronne, pensait-il, que de la contraindre à quémander chaque année et à se voir marchander le taux de ses honoraires.

12. *Que soutenait, de son côté, le Conseil législatif?*

Dans une série de résolutions adoptées en 1820, il déclara que : a) il avait sa voix dans toute appropriation des revenus et son concours ne gênait nullement l'Assemblée; b) il n'accueillerait aucun vote d'argent qui ne fût recommandé par l'Exécutif; c) il n'admettrait aucune liste civile annuelle et décomposée en articles ou en chapitres.

13. *Par quelles raisons motivait-il ses dires?*

Sa première prétention s'appuyait sur le même droit qu'invoquait l'Exécutif en vertu de l'*Acte du Revenu* (1774). Pour expliquer la deuxième, il considérait comme une insulte au gouverneur de lui dicter la mesure des besoins de l'administration dont il est responsable à la Couronne. Il invoquait, à l'appui de la troisième, le même motif que faisaient valoir les conseillers exécutifs, c'est-à-dire l'indignité du traitement infligé au représentant immédiat de Sa Majesté par le vote annuel d'une liste détaillée.

14. *En face de ces deux ennemis, quelle attitude adopta l'Assemblée?*

Elle soutint que: a) si tout vote d'argent doit être proposé aux Chambres par l'Exécutif, toute nouvelle loi d'impôts et toute appropriation de subsides doit prendre naissance dans l'Assemblée; b) le Conseil législatif n'a aucun droit d'amender une loi de subsides; c) elle seule a le droit d'approprier les revenus quels qu'ils soient, amendes et confiscations, produits des impôts prélevés en vertu des Actes impériaux ou provinciaux, droits seigneuriaux du Souverain, bénéfice des terres incultes de la Couronne; d) elle ne doit voter qu'une liste civile annuelle et la voter article par article.

15. *Comment expliquait-elle une attitude aussi tranchante?*

Elle en expliquait la première assertion en disant qu'elle seule, étant élue par le peuple, représentait directement la population de la province et en connaissait les intentions et les besoins. Elle invoquait aussi sur ce point la pratique du gouvernement anglais où, à l'avènement de chaque souverain, un pacte solennel entre la Couronne d'une part, la Chambre des Lords et la Chambre des Députés d'autre part, assure au parlement la main-mise sur tous les revenus. Elle aurait pu se réclamer encore de l'article 42, assez imprécis il est vrai, de l'*Acte constitutionnel* (1791). La deuxième se justifiait par le fait que les membres du Conseil, étant désignés à vie par la Couronne, n'avaient ni l'indépendance voulue pour obéir au peuple de préférence au gouverneur, ni la crainte d'être déplacés en cas de concussion de leur part — crainte qui est en politique le commencement de la sagesse —, ni enfin la compétence nécessaire à une saine administration, vu que leur opposition aux voeux populaires était presque toujours le motif de leur nomination au Conseil. Quant à son droit exclusif d'approprier les revenus, sans faire intervenir le parlement impérial, elle l'appuyait sur le principe même de la constitution britannique (2) : "Il est inconstitutionnel que le parlement impérial légifère en aucune manière sur les affaires intérieures d'une colonie qui possède une Assemblée représentative (lord Glenelg à sir Francis Bond Head, 5 décembre 1835)." Enfin, pour ce qui était de la liste civile, comme celle-ci au Canada absorbait la plus grosse part des revenus, renoncer à la voter annuellement, c'était pour l'Assemblée renoncer à son existence même; et, puisqu'on la conviait à voter chaque année le déficit du budget provincial, on lui conférait par là même implicitement le droit de s'assurer chaque année des causes comme de la moralité du déficit, et donc de la légitimité de la dépense.

16. *Que penser de ces différentes attitudes prises par les trois sections du pouvoir?*

L'Assemblée se donna peut-être le tort de croire à l'égalité de tous les sujets britanniques et, Chambre coloniale, d'aspirer à la mesure de liberté d'une Chambre impériale. Agacée par une minorité accapareuse qui lui fermait toutes les avenues du pouvoir, elle se montra peut-être plus exigeante que de raison et ne sut pas toujours tenir compte de certaines contingences politiques. Il n'en faut pas moins convenir qu'elle seule se tenait dans la vraie théorie constitutionnelle, comme le prouvent les arguments qu'elle invoquait, le principe même de la constitution britannique en matière de deniers publics: "C'est à celui qui paie d'autoriser et de surveiller la dépense (3)", et les admissions postérieures du gouvernement anglais précisément sur ce sujet.

---

(2) Déjà, en 1792, la Chambre avait décidé que "tous aides et subsides accordés à Sa Majesté par la législature du Bas-Canada sont le privilège de la seule Assemblée de cette province et que tous projets de loi pour accorder tels aides et subsides devaient prendre origine dans l'Assemblée, parce que c'est le droit de l'Assemblée de diriger et de déterminer, dans chacun des projets de loi, les buts, conditions, considérations, limitations et qualifications de tels dons lesquels ne peuvent être modifiés par le Conseil". En outre, en 1778, l'Angleterre avait renoncé à peu près complètement au droit de taxer ses colonies. Voir enfin une dépêche de Lord Dundas à Lord Dorchester, du 16 septembre 1791 (Shortt et Doughty : **Documents constitutionnels**, I, 1759-91).

(3) **Revue Canadienne**, juin 1915 : introduction à l'étude sur **Nos luttes constitutionnelles de 1791 à 1840.**

17. *Comment expliquer qu'une position si conforme au droit parlementaire anglais n'ait pas été comprise par l'Exécutif et le Conseil législatif composés presque uniquement d'Anglo-Saxons?*

Les raisons sont multiples. D'une part, la théorie de la responsabilité ministérielle, qui rend l'Assemblée comptable au peuple, n'était pas encore entrée très profondément dans l'esprit des Anglais eux-mêmes, et à plus forte raison des Anglo-Canadiens (4); ceux-ci croyaient donc à une usurpation de l'élément populaire sur l'autorité impériale ou provinciale. D'autre part, l'attribution aux seuls hommes de race anglaise de la plupart des emplois publics les avait fait croire à leur indéniable supériorité et avait éveillé chez eux un despotisme ambitieux et arrogant qui leur faisait repousser toute ingérence de la race dite inférieure. Enfin, la surveillance de l'Assemblée les empêchait de majorer les crédits à leur gré et rendait plus difficile, sinon impossible, la distribution des deniers publics aux amis et courtisans du pouvoir. Cette conspiration de l'autorité à retenir la main-mise sur les revenus provinciaux et l'ambition de l'Assemblée d'exercer son influence sur leur perception et leur attribution devaient fatalement provoquer un conflit entre les éléments aristocratique et démocratique de la nation.

III.—Phases de la lutte.

18. *Quelles furent les phases diverses de ce conflit qui dura près de soixante ans?*

On peut dire qu'après d'assez longs préliminaires (1793-1818) la lutte comprit trois phases: celle de la résistance opiniâtre de la part de l'Angleterre, sous Richmond et Dalhousie (1819-28), celle des concessions tardives (1828-37), et, après une reprise d'autorité (1837-40), celle de la reconnaissance graduelle du droit de l'Assemblée (1841-47).

19. *Racontez les préliminaires de la lutte* (1793-1818).

A même les droits nouveaux qu'elle avait imposés en 1793 et en 1795, la Législature de Québec avait voté, pour l'administration de la justice et le gouvernement civil, une somme de £5,555. Ces fonds n'étant pas suffisants, le déficit annuel de la province de 1795 à 1800 s'élevait à £12,000 (Milnes au duc de Portland, 1800). Pendant ce temps, des fonds, qui provenaient de divers *Actes* provinciaux et qui n'avaient pas été affectés à ces mêmes fins, s'étaient accumulés jusqu'à former une réserve de £140,000.

Pour combler le déficit, l'Exécutif recourut, au début, à la partie du budget impérial dite *les extraordinaires de l'armée*, qui devaient être appliqués à la défense militaire de la colonie et non aux dépenses de son administration civile. A partir de 1810 ou à peu près, il prit la mauvaise habitude de le solder à même le surplus accumulé comme résultat des *Actes* provinciaux.

On ne consultait pas la Chambre sur ce virement de fonds qui étaient sa propriété manifeste. Elle aurait pu se soulever contre cette

(4) Cf. ibidem.

grave irrégularité commise au détriment du droit constitutionnel. Au lieu de s'irriter, elle offrit dès lors à l'Exécutif, et au roi par l'entremise de Craig, de prendre à sa charge tous les frais de l'administration.

En raison de la guerre canado-américaine, la réponse de l'Angleterre ne vint qu'en 1818. Lord Bathurst fit alors savoir à Sherbrooke, qui l'avait consulté, qu'on ne devait pas en revenir, pour solder le déficit, au moyen primitif, qu'on ne devrait plus recourir aux *extraordinaires de l'armée.* Il préférait voir le gouverneur accepter l'offre de l'Assemblée et lui demander un crédit suffisant à même le revenu des *Actes* provinciaux qui n'était pas affecté.

L'Assemblée ne refusa pas absolument de tenir sa parole; mais on convint de part et d'autre de renvoyer à la session suivante la solution définitive de la question. C'est alors le vrai moment où la lutte s'engage.

20. *Racontez la première phase du conflit* (1819-28).

En 1819, le duc de Richmond pria l'Assemblée de voter une liste civile pour la vie du roi et de combler elle-même, par une appropriation spéciale, le déficit annuel. Malheureusement, le budget qu'il soumit majorait d'un cinquième les dépenses des années précédentes. L'Assemblée, soucieuse d'économie, prit sur elle de rétablir l'équilibre en rayant du budget le salaire de plusieurs fonctionnaires inutiles. Puis, elle décida de ne voter la liste civile ni en bloc ni par chapitres, mais article par article. Le Conseil législatif, indigné de pareils agissements, rejeta la loi des subsides. Richmond, mécontent de son côté, prorogea le parlement après une harangue maladroite rédigée dans le style, et prononcée sur le ton, de Craig.

Dalhousie, en 1820, demanda aussi à l'Assemblée de voter une liste civile de £22,000 pour la vie de Sa Majesté. Il lui soumit ensuite le budget, divisé en six chapitres et dont le total s'élevait à 44,877 livres. Au sujet de la liste civile, l'Assemblée répondit encore une fois qu'elle entendait ne faire qu'une appropriation annuelle. Puis elle discuta le budget article par article et le vota par chapitres. Avant même que la Chambre populaire lui eut soumis le résultat de ses délibérations, le Conseil législatif rédigea les résolutions dont nous avons parlé plus haut et rejeta de nouveau la loi des subsides. Pour se le concilier, l'Assemblée offrit alors d'accorder au gouverneur, par un vote spécial, une somme supérieure aux prévisions budgétaires. Le Conseil législatif persista dans son attitude intransigeante. Par mesure de représailles, l'Assemblée repoussa pour toujours le vote d'une liste civile permanente, refusa de renouveler certains impôts et tarit ainsi plusieurs sources de revenus, puis défendit au receveur-général d'approprier les fonds de la province sans une autorisation expresse de sa part.

En 1823 survint la scandaleuse affaire Caldwell. Les commissaires anglais du Trésor ayant négligé de vérifier les comptes de ce receveur-général, £96,000 manquèrent au coffre de l'Etat. L'Assemblée protesta auprès du gouvernement impérial, responsable de cet acte de concussion sans précédent. Les commissaires répondirent qu'ils n'avaient aucun compte à rendre à la province du Bas-Canada!

En 1824, Dalhousie soumit un budget bipartite. La première, comprenant les dépenses de l'administration civile et judiciaire, devait être

soldée à même le revenu permanent de la Couronne; les crédits aux institutions provinciales, qui composaient la deuxième, la Chambre devait y pourvoir elle-même. Sans tenir compte de ce partage, l'Assemblée vota, article par article, une liste civile de £43,000; mais, irritée de se voir enlever l'appropriation du revenu de la Couronne, elle diminua d'un quart le salaire des fonctionnaires et du gouverneur lui-même. Le Conseil législatif fit prompte justice de cette nouvelle hardiesse.

Sir Francis Burton, substitut de Dalhousie en 1825, dédaigna le partage opéré l'année précédente et demanda simplement à la Chambre un crédit qui, ajouté au revenu de la Couronne, couvrirait l'estimation entière du budget. Encore une fois, l'Assemblée appliqua ce revenu aux différents articles, en les votant séparément; elle compléta ensuite, par une somme globale, le défaut du revenu. Le Conseil législatif ayant adhéré à cette procédure, on crut le problème résolu par la sanction du lieutenant-gouverneur. Mais le bureau colonial désavoua son représentant.

La lutte reprit donc de plus belle en 1827. Dalhousie communiqua à la Chambre la seule partie du budget qui ne devait pas être couverte par le revenu de la Couronne. Les députés, furieux, refusèrent les subsides et le gouverneur prorogea le parlement.

21. *Quels événements marquèrent la seconde phase du conflit* (1828-37)?

La prise de corps entre Papineau et Dalhousie ayant fait redouter peut-être au parlement anglais la popularité du premier, l'on constitua un comité spécial pour s'enquérir des affaires du Canada. Sans doute, le comité affirma le droit de la Couronne à l'appropriation des revenus créés par les *Actes* et surtout par celui de 1774 et il demanda que les émoluments des fonctionnaires ne fussent pas soumis à un vote annuel. Mais, tout en réservant à la Couronne l'attribution du revenu héréditaire et domanial, il conseillait de remettre à l'Assemblée les deniers publics. C'était une première concession. Les autorités de Londres ne mirent pas même aux voix le rapport des enquêteurs; elles rappelèrent toutefois Dalhousie et confièrent au bureau colonial le règlement des difficultés.

Sous sir James Kempt, le ministre des colonies offrit à l'Assemblée de lui remettre le revenu de la Couronne, en en déduisant les salaires des juges et des officiers. Comme à l'époque de Burton, les députés votèrent le budget; mais la Chambre réaffirma le droit absolu que lui assurait la constitution sur tous les revenus de la province. Le Conseil législatif et Londres ratifièrent cette procédure. C'était une deuxième concession.

On en accorda une troisième sous lord Aylmer. Lord Goderich proposa un compromis. L'Assemblée devait voter, pour la vie du roi ou du moins pour sept ans, une liste civile de £19,000. En retour, la Couronne renonçait à taxer la province, abandonnait aux députés l'appropriation des revenus créés par les *Actes* de 1774 et de 1791 (environ £31,699) et ne retenait que le revenu casuel et domanial (£11,231 en 1829). La raison de cette réserve, c'est que ce dernier total appartenait constitutionnellememnt à la Couronne et que l'heure n'était pas venue

d'en confier, comme en Angleterre, le partage à la Chambre. Celle-ci repoussa l'offre de Goderich et, l'année suivante, infligea au souverain, en refusant tout subside, l'injure parlementaire la plus grave qui soit. Lord Aylmer fut rappelé.

Londres songea donc à de nouvelles concessions. En 1835, les commissaires Gosford, Grey et Gipps furent chargés de trouver les moyens de remettre à l'Assemblée la disposition du revenu domanial. Malheureusement, Gosford n'ayant pu réussir à imposer ses vues libérales et le rapport recommandant la coercition, la Chambre ne vota les crédits que pour six mois. Le Conseil législatif se rebiffa. Mais, dans l'automne de 1836, les députés proclamèrent leur décision irrévocable de refuser tout crédit jusqu'à ce que l'on reconnût leur droit intangible.

En 1837, la situation était donc des plus tendues. Depuis cinq ans, la Chambre refusait invariablement tout subside, en sorte que £142,000 dormaient dans la caisse du receveur-général. L'administration de la justice et le fonctionnement des services publics étaient paralysés depuis cinq ans.

22. *Quel acte d'autorité tenta de vaincre cette opiniâtreté de la Chambre* (1837-40) ?

Devant cet état de choses, le gouvernement impérial crut devoir intervenir et Lord Russell tenter un coup d'audace. Il soumit, en février 1837, une série de dix résolutions, dont la huitième prescrivait de solder les arrérages à même le revenu héréditaire, casuel et domanial, puis de compléter la somme en tirant sur les £142,000 accumulés dans les coffres de la province. Cette intrusion sans précédent dans les affaires intérieures d'une colonie britannique ne fut communiquée à l'Assemblée par Lord Gosford que le 24 août. Mais déjà elle avait excité des colères en Angleterre, où Sir Robert Peel ne se gêna pas pour dire son fait au gouvernement. Au Canada, ce fut un véritable soulèvement, auquel les résolutions anti-constitutionnelles de Saint-Ours (5 juillet) donnèrent le branle. La protestation fut si violente que Lord Gosford n'osa employer le pouvoir dont on l'avait muni et que Lord John Russell suspendit l'exécution de son projet.

Malgré cette concession temporaire, la Chambre ne voulut rien entendre et, à la session d'août 1837, se refusa à toute besogne. Une partie de la province applaudissait à sa résistance dans des assemblées publiques comme celle des six comtés (23 octobre) et par les agitations à main armée de Saint-Charles, Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Eustache. La tempête révolutionnaire était déchaînée. On connaît la suite: la mission de Lord Durham, la suppression de l'Assemblée, l'établissement du Conseil spécial, l'Acte d'Union de 1840.

Par cet Acte d'Union, le parlement impérial intervenait d'une façon encore plus directe et plus oppressive dans les démêlés de la province. De sa propre autorité, il imposait au Canada-Uni une liste civile permanente de £75,000. On devine que l'affaire n'en demeura pas là. L'Assemblée des Provinces-unies, parallèlement à sa lutte pour la conquête de la responsabilité ministérielle, allait mener, pour la reconnaissance de son droit exclusif à la répartition des deniers publics, une campagne

des plus vives. Ce fut la suprême phase d'une lutte qui aura duré plus d'un demi-siècle.

23. *Quelles scènes marquèrent le dernier acte de ce drame constitutionnel* (1840-45)?

A la session de 1841, Neilson fit déclarer par la Chambre que "ses votes, accordant aux fonctionnaires du gouvernement civil des salaires plus élevés que ceux qui avaient été octroyés par l'Acte du Bas-Canada (1832) et par le Haut-Canada, ne seraient pas censés la lier pour l'avenir." C'était un premier gain obtenu avec la seule voix prépondérante du président.

Deux ans après, l'Assemblée protesta encore une fois contre l'appropriation des deniers faite, sous le nom de liste civile, en vertu de l'Acte d'Union et sans le consentement des représentants du peuple. La requête fut transmise à Sa Majesté qui supprima la charge de secrétaire civil et son salaire annuel de £1,620. Décidément on gagnait du terrain.

Enfin, au cours de la session de 1845, la Chambre adopta deux résolutions. Dans la première on signifiait au gouvernement impérial que "la répartition de deniers prélevés sur les sujets de Sa Majesté en cette province ne peut constitutionnellement se faire que par leurs représentants assemblés en parlement provincial" et que "l'octroi d'une liste civile depuis l'Union ne justifiait pas l'emploi des revenus publics par une autre autorité que celle de la Législature." La deuxième déclarait: "Les sommes payables pour l'administration de la justice et autres dépenses indispensables (£70,481—15—3) seront acceptées par Sa Majesté, sous forme de liste civile, au lieu de tous les revenus de la Couronne. Les trois cinquièmes de ces revenus seront portés au compte du fonds consolidé. Durant la vie de Sa Majesté et les cinq années suivantes, les deux autres cinquièmes seront portés au même compte. Toutes ces sommes ne seront payables que quand les clauses de l'Acte d'Union relatives à la liste civile auront été révoquées par un arrêté du parlement impérial."

IV.—Solution du conflit.

24. *Quel fut le sort fait à ces dernières résolutions de la Chambre?*

La Chambre transforma ces déclarations en un Acte qu'elle soumit au gouverneur Lord Cathcart. Celui-ci, au lieu de l'approuver lui-même, le réserva, comme la chose arriva souvent aux époques antérieures à la Confédération, au bon plaisir de Sa Majesté. La sanction royale y fut en effet apposée par la reine le 16 août 1847 et notifiée au pays par une proclamation de Lord Elgin (*Gazette du Canada,* 11 octobre 1847).

25. *Que signifiait l'approbation de cet Acte?*

Matériellement, la Province n'y gagnait rien. Mais elle obtenait par là de la mère-patrie la reconnaissance officielle d'un principe constitutionnel de la plus haute importance. C'était le principe même au sujet duquel on avait bataillé pendant plus de cinquante ans. Le gouvernement impérial concédait à l'Assemblée le droit exclusif non pas seulement d'indiquer les sources de revenu et de percevoir les deniers pu-

blics, mais encore de les appliquer aux objets qu'elle voudrait et de la façon qui lui plairait. Cette signature mettait fin à l'un des conflits les plus virulents et les plus longs de notre histoire. Il se terminait en 1847 par où Lord Dundas, dès le 16 septembre 1791, aurait voulu qu'on commençât : "Votre Seigneurie (Lord Dorchester) a été mise au fait des contestations et des conflits, qui se sont parfois élevés entre les conseils et les assemblées des différentes colonies, relativement au droit réclamé par ces dernières que tous bills quelconques, ayant pour objet l'allocation de subsides, émanent d'elles. *Le privilège lui-même,* en ce qu'il a trait à toute question où il s'agit d'imposer des charges au sujet, *est tellement d'accord avec l'esprit de notre constitution qu'il ne faut pas le contrarier;* mais en même temps il serait prudent d'éviter toute discussion inutile sur l'application de ce principe à de menus détails." Une fois de plus, l'histoire avait démontré qu'on n'obtient souvent de l'Angleterre la reconnaissance d'un droit qu'à force de persévérance et de ténacité.

Abbé LIONEL GROULX,
Université Laval (Montréal).

———:o:———

Explication des auteurs [1]

(BIBLIOGRAPHIE PROVISOIRE)

1o.—Manuels et articles de revues.

a) *Généralités*—

BEZARD—*De la méthode littéraire.*—Journal d'un professeur dans une classe de première. Divers sujets (in-12, 738 pp., Paris, Vuibert, 1911, 5 frs).

CALVET—*Petit guide du licencié ès-lettres* (in-16, Bloud, 1907, 1 f. 50).

CARTES ILLUSTREES—Vie des Grecs et des Romains (Bell & Sons, York House, Portugal street, Londres, W. C.).

FAGUET—*Ce que disent les livres,* divers textes (édit. populaire, gr. in-8, 104 pp., Paris, Hachette, 1913, 1 f., ou in-12, 3 f. 50).

LE BIDOIS—*Règles pour juger d'une bonne tragédie* (*Enseignement chrétien,* 1894, pp. 91-93).

PASSARD—*La pratique du* Ratio Studiorum (in-8,238 pp., Paris, Poussielgue, 2e édit., 1896, 3 f. 50).

VERNIOLLES—*Les récits bibliques et leurs beautés littéraires* (in-12, Poussielgue, 1883, 3 frs).

VUILLAUME—*Bible latine des étudiants* (in-12, 530 pp., Paris, Poussielgue, 1861).

b) *Grec*—

ARNAUD—*La Grèce* — 100 textes commentés (Laffitte, Marseille).

CROISET—Enseignement du grec dans les collèges et les lycées (*Revue internationale de l'enseignement,* 15 juillet 1903).

FOUGERES—Les réalités dans l'enseignement du grec (*Revue universitaire,* 15 octobre 1901).

c) *Latin*—

ARNAUD—*La vie publique des Romains* — *La vie privée des Romains* — *La société romaine* — 500 textes commentés (Laffitte, Marseille). La préface de chacun des deux premiers volumes, contenant une méthode de version latine, constitue un véritable traité d'explication des auteurs latins.

(1) Les prochains numéros fourniront des essais d'explication. A la demande de plusieurs de nos collègues, nous avons cru devoir les faire précéder d'une préface bibliographique.

BEZARD—*Comment apprendre le latin à nos fils,* divers textes (in-12, 424 pp., Paris, Vuibert, 1914, 3 f. 50).

CICERON—*Choix de lettres et d'histoires* (Paris, Poussielgue).

ENSEIGNEMENT CHRETIEN (1890, pp. 140, 236; 1891, pp. 5, 21, 33, 49; 1892, pp. 148, 161).

d) *Français*—

ALLAIS—*Esquisse d'une méthode générale de préparation et d'explication des auteurs français* (Paris, Delalain).

ALLIANCE (Comptes rendus des congrès de l')—*Enseignement chrétien* (1897, pp. 27-31; 1903, pp. 13-19).

BEZARD—*La classe de français.* Journal d'un professeur dans une classe de seconde (in-12, 320 pp., Paris, Vuibert, 2e édit., 1913, 3 f. 50).

BRUNOT—*Revue universitaire* (15 février 1915).

CANAT—*La littérature française par les textes,* plusieurs indications utiles (in-12, 747 pp., Paris, Delaplane, 1906, 3 f. 50).

CROSNIER—*Enseignement chrétien* (1903, pp. 721-732).

DES GRANGES—*Morceaux choisis des auteurs français* (2 vols., in-12, Paris, Hatier, 1910 et 1913, 4 f. 50 le volume).

DITANDY—*Analyse explicative et raisonnée de cent morceaux choisis* (Paris, Belin).

DOUMIC ET LEVRAULT—*Etudes littéraires sur les auteurs français* (2e édit., Paris, Delaplane).

DU BAC (abbé Hébrard)—*Art du plan,* divers textes (Limoges).

DUBRULLE—*Explication des textes français.* Principes et applications (Paris, Belin).

ENSEIGNEMENT CHRETIEN (1906, p. 714).

FERNESSOLLE (abbé)—*La littérature française par l'étude des textes,* 1ère série (J. de Gigord, Paris, 1911).

F (rère) J.—*Sujets de composition littéraire,* livre du maître, divers textes (in-8, 454 pp., Paris, Poussielgue, 4 f).

GAZIER—*Traité d'explication française* (Paris, Belin).

GOURAUD (auj. Mgr)—*Méthode sommaire de lecture expliquée* (Lanoë-Mazeau, Nantes).

HENRY—*Explication et analyse des auteurs français* (Paris, Belin, 1893).

JACQUES—*Enseignement chrétien* (1892, pp. 1, 17, 49, 65, 85, 100, 116, 145).

MESTRE—*Analyse des auteurs français* (2 vols., Delhomme et Briguet, Paris).

ROBERT—*Cours de lecture expliquée* (Paris, Colin).

ROUSTAN—*Précis d'explication française.* Méthode et applications (in-12, 430 pp., Paris, Delaplane).

RUDLER—*L'explication française.* Principes et applications (Paris, Colin).

SYLVAIN (auteur des *Paillettes d'or*)—*Leçons de style et de composition,* divers textes.

VERDUNOY (abbé)—*Les auteurs français expliqués* (303 pp., 1897, Paris, Delhomme et Briguet, 1904).

VIANEY—Editions d'*Athalie, Britannicus, Esther* (Lecoffre)—*Explication des auteurs classiques,* 4 séries en 3 volumes (in-16, Paris, Hatier, 1912-13, 1 f. 60 le volume).

(*A suivre*)

Emile CHARTIER, ptre,

Université Laval (Montréal).

———:o:———

Sujets canadiens de composition

1o.—Résumé de l'histoire du Canada (1534-1867)

(sous forme de discours)

PREMIERE PARTIE: REGIME FRANÇAIS (1534-1763).

a) Entrée en matière : *Instructions de François I à Jacques Cartier.* En mars 1534, François I chargea Cartier de continuer en Amérique, au Canada surtout, les découvertes commencées par Verazzani. Vous rédigerez la feuille d'instructions qu'il lui fit remettre à son départ. Vous insisterez surtout sur les intentions dont le roi veut que Cartier soit animé et sur la façon dont celui-ci doit traiter les naturels.

b) 1534-1608 : *Champlain à Henri IV.* Lors de son retour en France à la fin de 1609, Champlain, bien accueilli d'Henri IV, fit au roi un rapport oral sur la situation de la colonie. Il lui rappela les découvertes, les entreprises, les efforts déployés depuis 1534 pour l'accroissement et le développement de son domaine en Amérique. Il lui démontra l'opportunité de la fondation de Québec (3 juillet 1608) et lui en expliqua les avantages. Il fit ressortir la nécessité de resserrer les relations avec les tribus indigènes comme aussi d'organiser des compagnies de traite pourvues des pouvoirs les plus larges. Il termina par une sorte de vue prophétique sur l'avenir réservé aux territoires français du nouveau continent. Vous reconstituerez ce rapport oral.

c) 1608-1698 : *Frontenac au Conseil souverain.* En recevant le traité de paix de Ryswick (1697), Frontenac réunit aussitôt le Conseil souverain pour le lui communiquer. Afin d'en faire mieux comprendre les avantages, il redit aux conseillers combien la colonisation et l'évangélisation avaient été entravées, depuis 1608, par les expéditions de découverte et les luttes contre les sauvages et les Anglais. Il se réjouit cependant de ce que toute cette activité n'eût pas empêché complètement le progrès de la colonie, vu les services rendus par les compagnies, les missionnaires, les instituts religieux et les fondateurs. Il exprima aussi l'espoir que les moyens de défense pris par ses prédécesseurs et par lui-même assureraient pour longtemps au Canada le maintien de la paix qui venait d'être conclue. La seule condition de ce maintien, c'est qu'on ne perdît pas de vue le plan dont il avait lui-même poursuivi l'exécution pendant ses deux administrations. Refaire son allocution au Conseil.

d) 1698-1748: *De la Galissonnière au roi.* De la Jonquière, nommé gouverneur en 1747, n'ayant pu rejoindre son poste qu'en 1749, eut pour suppléant le comte de la Galissonnière. Dans un mémoire qu'il adressa au roi après le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), celui-ci représenta la nécessité de reprendre le plan de défensive proposé par Frontenac, par conséquent de construire une ligne ininterrompue de forts depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Louisiane, d'attirer les Acadiens sur le territoire français, de réorganiser l'armée, de chasser les Anglais de l'Ohio et de coloniser la vallée du Mississipi. Vous rechercherez, à travers la période 1698-1748, les raisons historiques (traités foulés aux pieds, invasions, attaques intérieures, pertes militaires et territoriales) sur lesquelles il dut appuyer ses suggestions et vous dresserez son mémoire au roi.

e) 1754-1763: *Réponse d'un marguiller à son collègue.* Tandis que Pitt, à l'issue de la guerre de Sept ans, voulait profiter des négociations pour humilier la maison de Bourbon et exiger de la France la cession de toutes ses colonies, Georges III se montra plus humain en ratifiant, le 10 février 1763, le traité de Paris. Vous supposerez que, dans une assemblée des marguillers de Québec, le seul corps public de l'époque, l'un des membres, irrité de la promulgation du traité au Canada, s'est emporté contre la couronne d'Angleterre. Il la trouve encore trop exigeante et craint qu'elle ne maltraite sa conquête. Un autre des membres lui répond. Il voit dans la rupture des relations avec la France un acte providentiel et il exhorte ses collègues à inspirer à leurs compatriotes la soumission et la loyauté envers le pouvoir nouveau. Pendant la dernière guerre (1754-60), ceux-ci ont accompli leur devoir envers la France ; depuis la cession (1760-63), ils n'ont pas été malmenés par l'Angleterre autant que cela paraît. Ils doivent faire leur devoir à son égard aussi. Leur propre intérêt leur prescrit d'ailleurs cette conduite. Rédiger cette réponse.

f) Résumé (1608-1760) : *Cent cinquante ans d'histoire française au Canada.* "Nos aïeux faisaient de la littérature, mais une littérature vivante et héroïque.... L'histoire.... se faisait de toutes pièces. Elle se rédigeait à coups de hache et d'épée, à coups de flèche et de mousquet ; elle s'écrivait avec la croix, le canon et la charrue ; elle s'imprimait en sillons profonds sur le sol de la Nouvelle-France ; elle se burinait sur le granit des montagnes et sur les murs des forteresses. Ah ! Messieurs, nos pères étaient de grands maîtres !.... Durant cent cinquante ans (ils) semèrent à pleines mains, dans les faits, dans les traditions, dans les souvenirs, dans l'âme populaire et le génie national, la semence généreuse d'où devaient sortir les moissons littéraires de l'avenir (Hon. Thomas Chapais : *Discours et conférences,* I, p. 174)." Supposez qu'en juin 1908 vous avez été appelé à clore par un discours, dans votre collège, l'année académique. On y a organisé une séance pour célébrer le triple anniversaire de la fondation de Québec (1608), de l'arrivée de Mgr de Laval (1658) et de la victoire de Carillon (1758). Vous en profitez pour résumer à grands traits, d'après la page ci-haut, l'histoire des cent cinquante premières années (1608-1760) de la colonie. Et vous concluez en montrant, par les faits, l'influence de cette "littérature vivante" sur notre littérature écrite ou parlée.

(*A suivre*)

Examens du Baccalauréat
1915

I.—Session régulière de juin

PREMIER EXAMEN

(*Questions*)

VERSION LATINE

Honneurs rendus aux écrivains en Grèce.

Ingeniorum gloriæ quis possit agere delectum per tot disciplinarum genera et tantam rerum et operum varietatem? Nisi forte Homero nullum felicius extitisse convenit, sive operis fortuna, sive materia æstimetur. Itaque Alexander Magnus, inter spolia Darii unguentorum scrinio capto, quod erat auro gemmisque ac margaritis pretiosum, varios ejus usus amicis demonstrantibus, quando tædebat unguenti bellatorem et militia sordidum : "Immo, Hercule, inquit, librorum Homeri custodiæ detur": ut pretiosissimum humani animi opus quam maxime diviti opere servaretur. Item Pindari vatis familiæ penatibusque jussit parci, cum Thebas caperet. Aristotelis philosophi patriam condidit, tantæque rerum claritati tam benignum testimonium miscuit. Æschines Atheniensis, summus orator, cum accusationem qua fuerat usus Rhodiis legisset, legit et defensionem Demosthenis, qua in illud pulsus fuerat exsilium, mirantibusque tum "magis fuisse miraturos dixit, si ipsum orantem audivissent" : in calamitate testis ingens factus inimici.

Pline l'Ancien, VII, 30.

Saint-Hyacinthe, 6-1915-600.

THEME LATIN

Noblesse de la pauvreté.

Si un roi épouse une fille de basse extraction, elle devient reine: on en murmure quelque temps; mais enfin on la reconnaît: elle est ennoblie par le mariage du prince; sa noblesse passe à sa maison, ses parents ordinairement sont appelés aux plus belles charges, et ses enfants sont les héritiers du royaume. Ainsi après que le Fils de Dieu a épousé la pauvreté, bien qu'on y résiste, bien qu'on en murmure, elle est noble et considérable par cette alliance. Les pauvres, depuis ce temps-là, sont les confidents du Sauveur, et les premiers ministres de ce royaume

spirituel qu'il est venu établir sur la terre. Jésus même dans cet admirable discours qu'il a fait à un grand auditoire sur cette mystérieuse montagne, ne daignant parler aux riches sinon pour foudroyer leur orgueil, adresse la parole aux pauvres ses bons amis, et leur dit avec une incroyable consolation de son âme: ' O pauvres, que vous êtes heureux, parce qu'à vous appartient le royaume de Dieu."

BOSSUET.

Joliette, 6-1915-600.

THEME LATIN

Pour les candidats de langue anglaise

Richard Coeur de Lion.

Richard Coeur de Lion, having invested the castle of Chalus, was shot in the shoulder with an arrow. An unskilful surgeon, who endeavoured to extract the weapon, mangled the wound in such a manner that a dangerous inflammation ensued. The castle was taken, but the king, feeling that he should not live, ordered the man who had shot the arrow to be brought into his presence. "What harm did I ever do thee", said the king, "that thou shouldst kill me?" The soldier replied with great courage: "You killed with your own hand my father and two brothers of mine, and you would have killed me. You may take your revenge. I should cheerfully suffer all the torments that can be inflicted, were I sure of having delivered the world of a tyrant." This bold and spirited answer struck Richard with remorse. He ordered the prisoner to be presented with one hundred shillings and set at liberty. One of the king's friends, however, disobeyed his orders and killed the man.

Chicoutimi, 6—1915—600.

VERSION ANGLAISE

Farewell address of Washington.

Observe good faith and justice toward all nations; cultivate peace and harmony with all. Religion and morality enjoin this conduct, and can it be that good policy does not equally enjoin it? It will be worthy of a free, enlightened, and, at no distant period, a great nation, to give to mankind the magnanimous and novel example of a people always guided by an exalted justice and benevolence. Who can doubt that, in the course of time and things, the fruits of such a plan would richly repay any temporary advantages which might be lost by a steady adherence to it? Can it be that providence has not connected the permanent felicity of a nation with its virtue? The experiment, at least, is recommended by every sentiment which ennobles human nature. Alas! is it rendered impossible by its vices?

Sainte-Anne, 6-1915-600.

THEME ANGLAIS

Le peuple canadien-français.

Pendant son enfance, il fut guerrier et chasseur par nécessité, étant obligé de négliger la culture de ses petits champs pour fournir à ses premiers besoins par la chasse, et pour lutter dans des combats de tous les jours contre les farouches tribus iroquoises. Au milieu des fatigues de la chasse et des dangers de la guerre, il acquit la force et l'expérience qui plus tard lui devaient servir à défendre son existence contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Aussi, lorsque, à la suite des revers causés par les désordres de la cour de Louis XV, par l'insouciance des autorités et par les spéculations honteuses des employés, la France se vit arracher sa plus ancienne colonie, les soixante-dix mille Canadiens qui restèrent sur le sol de la patrie eurent foi dans la Providence et dans leur union. Le peuple se réfugia sous les ailes de la religion, qui l'aida à conserver ses institutions, ses coutumes et sa langue.

FERLAND.

Trois-Rivières, 6-1915-600.

VERSION GRECQUE

Τῇ γλώττῃ μὲν ὀλιγάκις ὑμῶν ἐπέστειλα τῇ εὐλαβείᾳ, τῇ γνώμῃ δὲ συνεχέστερον καὶ πυκνότερον· Μὴ δὴ τοσαύτας εἶναι νομίζετε ἡμῶν τὰς ἐπιστολὰς, ὅσας ὑπεδέξασθε διὰ χάρτου καὶ μέλανος, ἀλλ' ὅσασ ἐπεθυμοῦμεν ὑμῖν διαπέμψασθαι· Εἰ γὰρ οὕτω βουληθείητε δικάσαι, νιφάδες γραμμάτων παρ' ἡμῶν πρὸς ὑμᾶς ἐπέμφθησαν· Εἰ δὲ οὐδεὶς ὁ διακομίζων, οὐ τῆς ἡμετέρας ὀλιγωρίας, ἀλλὰ τῆς τῶν πραγμάτων δυσκολίας ἡ σιγὴ γίνεται· Ταῦτα δ' εἶπον, ἵνα καὶ γραφόντων ἡμῶν, καὶ σιγώντων, τὴν αὐτὴν περὶ τῆς ἡμετέρας ἀγάπης τῆς περὶ ὑμᾶς φέρητε ψῆφον· Ἡμεῖς γὰρ ὅπουπερ ἂν ὦμεν, ἐγκολάψαντες ἡμῶν τῇ διανοίᾳ τὴν μνήμην τὴν ὑμετέραν πανταχοῦ περιφέρομεν· Καὶ νῦν δὲ χάριν ὑμῖν ἴσμεν πολλὴν, ὅτι τὸν καλὸν μοναχὸν καὶ μετὰ τῆς πρεπούσης ὑμῖν εὐνοίας ὑπεδέξασθε, καὶ τοὺς βουλομένους ἀκαίρως πρὸς αὐτὸν φιλονεικεῖν ἡμερωτέρους πεποιήκατε· Γράφετε δὴ συνεχῶς ἡμῖν τὰ περὶ τῆς ὑγιείας τῆς ὑμετέρας· Τοσαύτην γὰρ ἔχει τὴν ἰσχὺν τὰ γράμματα ὑμῶν, τὰ τὴν ῥῶσιν ὑμῶν ἡμῖν ἀπαγγέλλοντα, ὅτι καὶ τοσούτοις περιεστοιχισμένοι δεινοῖς, πολέμοις, θορύβοις, ἡνίκα ἂν τοσαύτας ὑμῶν δεξώμεθα ἐπιστολάς, καὶ ἀναπτερούμεθα ὑπὸ τῆς ἡδονῆς, καὶ μεγίστην ἐντεῦθεν καρπούμεθα τὴν παραμυθίαν·

Montréal, 6-1915-600. S. JEAN CHRYSOSTOME.

COMPOSITION

Après la défaite des Plaines d'Abraham, Lévis écrit à un de ses frères d'armes de France, pour lui faire part du triste événement et lui annoncer la mort héroïque de Montcalm. Il pleure l'ami commun très cher, le guerrier qui a illustré les armes françaises en Amérique. Montcalm mort, la France peut bien croire que tout est perdu... Pour lui, Lévis, il espère invinciblement que victorieuse ou vaincue la race française est implantée à jamais au Nouveau-Monde.

Lettres de Lévis.

Rimouski, 6-1915-600.

RAPPORT DU JURY DE LA COMPOSITION FRANCAISE

La matière sur laquelle s'est exercée l'intelligence de nos concurrents leur a plu, sans doute; car ils sont friands des développements historiques, surtout lorsqu'ils roulent, comme celui-ci, sur un fait bien connu de notre histoire. Le résultat moyen ayant donné la note 22, on peut considérer l'examen comme satisfaisant. Des quatre-cent-quarante-deux élèves, dix ont présenté de très bonnes copies, méritant les quatre-cinquièmes des points, 28.8, et plus encore; 134 s'échelonnent entre 24 et 28.8, ont conservé les deux-tiers des points et obtenu la mention bien; 231 s'en sont tirés avec la mention assez bien et au moins le chiffre 18.0; enfin, 67 se sont montrés inférieurs à la tâche, en se maintenant au-dessous de 18.0. Une demi-douzaine peut-être ont prouvé manifestement leur ignorance à la fois de l'art de la composition et de la langue française.

Le sujet n'a pas été compris et analysé par tous de la même manière. De ce point de vue, à peu près tous les concurrents se sont classés dans deux catégories. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont développé les deux idées maîtresses que voici. Ils ont décrit la bataille des Plaines d'Abraham et la mort de Montcalm. Cette description leur a paru impérieusement indiquée par la première phrase du canevas. Ensuite ils ont fait l'éloge de Montcalm, de l'ami et du guerrier. Enfin, comme conclusion, légèrement donc et sans insister, ils ont dit l'espérance invincible de Lévis dans la survivance canadienne-française.

Le corps de la lettre, pour les seconds, a consisté d'abord dans l'éloge du général, dans la mise en relief de ses hautes qualités intellectuelles et morales. On a vanté sa probité, son amour des lettres, ses talents militaires, sa bonté envers ses subordonnés, son prestige parmi les nations indiennes, l'attachement et la confiance qu'il avait su inspirer à ses troupes et au peuple canadien. On a mentionné ses victoires et raconté sa défaite, très souvent avec beaucoup de discrétion et, parfois, avec une véritable habileté à défendre contre la critique injuste la

mémoire du grand vaincu. Puis, on en est venu à la seconde partie: foi de Lévis dans la survivance canadienne, employant comme transition cette phrase: "Montcalm mort, la France peut bien croire que tout est perdu". Il faut louer ici les concurrents de la sagesse avec laquelle la plupart se sont gardés de toute vaticination. Le présent et le passé de la colonie fournissaient assez de justes motifs d'espérance pour qu'on se dispensât de prêter à Lévis la clairvoyance d'un prophète et de lui faire entrevoir l'Acte de Québec ou la révolte de 1837. Lévis, tout en reconnaissant la gravité de la situation, croyait encore la victoire possible: témoin ses préparatifs fiévreux de l'hiver de 1760. Il comptait sur les excellentes dispositions de ses troupes, sur les sacrifices et le dévouement que ne lui marchandèrent jamais les Canadiens. Il pouvait s'attendre à recevoir de France un secours capable de changer la face des affaires et de lui rendre Québec. D'autre part, advenant la défaite définitive, l'attachement des Canadiens à la France, leur amour de leur langue et de la religion catholique, l'influence prépondérante de leur clergé si profondément patriote, leur prodigieuse vitalité permettaient d'espérer leur survie. Tout le passé de la race canadienne, la pureté de ses origines, son courage dans les épreuves, son esprit d'apostolat, la noble carrière de ses héros, la protection manifeste étendue sur elle à plusieurs reprises par la Providence autorisaient aussi la confiance. Dieu, pouvait-il sembler à Lévis, ne laisserait pas périr un peuple qui avait déjà commencé à accomplir, sur le continent nouveau, la mission bienfaisante dévolue à la France en Europe.

Le premier plan présentait de graves dangers. Il exposait les élèves à écrire un travail de mémoire plutôt que de discernement, et à lui donner des proportions démesurées. Aussi, trop de candidats, forts en histoire et affligés de la maladie de *faire long,* n'ont-ils pas perdu une si belle occasion de se mettre en vedette et de se soulager. Que de décalques de Gauthier et de Garneau! Combien, par exemple, ont reproduit, avec une fidélité louable en d'autres circonstances, toutes les péripéties de la bataille des Plaines d'Abraham! Passe encore pour cette reproduction à la condition toutefois qu'on y eût mis, avec de la sobriété, l'empreinte de son talent personnel; mais à quoi bon donner le détail des victoires remportées par Montcalm depuis 1756? L'éloge du général en était-il poussé plus à fond? Non, l'allusion a souvent plus de force que le récit. Il fallait contenir son désir d'étaler ses souvenirs historiques et supposer connue d'un militaire, toujours avide des exploits des armes françaises, ami en plus de Lévis et de Montcalm, l'histoire des rencontres d'Oswégo, de William-Henry et de Carillon. Ces faits d'armes avaient été vulgarisés en France par les rapports des officiers supérieurs de la colonie.

Ce plan escamotait en outre le développement d'une idée de grande valeur. Est-ce la pensée des luttes que livre aujourd'hui la race canadienne qui a fait attribuer à cette idée tant d'importance? Est-ce le soin avec lequel on l'avait signalée dans le canevas? L'un et l'autre peut-être. Quoi qu'il en soit, MM. les correcteurs ont jugé qu'il fallait traiter la question de la survivance canadienne avec une ampleur qu'on ne peut donner à une simple conclusion.

Pour ces deux raisons, leurs préférences sont allées au second plan. Au reste, la lettre n'étant pas un discours et son ordonnance comportant

une certaine élasticité, ils ont fait bonne figure à toute disposition logique et susceptible de ménager l'intérêt. Mais ils ont eu à déplorer assez souvent un agencement d'idées tout à fait défectueux, et, plus souvent encore, un souci extravagant de la clarté, qui a fait diviser le sujet comme s'il se fût agi d'un discours. Il n'est guère admissible que Lévis ait tenu, dès les premières lignes, à signaler à son ami les idées qu'il entendait toucher. La correspondance familière demande plus de laisser-aller.

Malgré tous ces défauts, le travail d'invention et de disposition des idées a été bien fait, en général.

L'élocution laisse davantage à désirer. Le ton d'abord a manqué souvent de naturel et de simplicité. Trop oratoire dans certaines copies, il conviendrait à peine à un panégyrique enflammé. Sec et impersonnel dans certaines autres, il tient trop de la narration historique. On lui aurait voulu plus de cet abandon caractéristique des lettres d'amitié. Les interpellations de " très cher ", de " mon ami ", ou autres du même genre, n'ont jamais suffi, si renouvelées soient-elles, à donner ce caractère à une lettre. L'emploi du tutoiement n'y pouvait pas réussir davantage. Le tutoiement est un fruit sec de la Révolution. Dans la bouche de Lévis, il constituait un véritable anachronisme.

Les correcteurs ont accordé à l'orthographe la note moyenne de 4.5 sur 6; ils ont trouvé satisfaisante la tenue extérieure de la majorité des copies, mais ils signalent la faiblesse du style. Des incorrections, une ponctuation défectueuse ou absente, un vocabulaire pauvre, des vulgarités, des incohérences fréquentes et surtout une multitude d'impropriétés de termes le déparent.

Ces impropriétés, il faut les attribuer sans doute à la surexcitation, à la hâte, à l'impossibilité où plusieurs se mettent de pouvoir se relire. Il n'en est pas moins vrai que trop de nos candidats écrivent, lors des épreuves du baccalauréat, comme ils parlent habituellement entre eux et comme ils rédigent leurs devoirs de tous les jours. Il semble que les professeurs, dès les premières classes, doivent considérer de plus en plus comme de la plus haute importance la rédaction correcte et même élégante du moindre travail imposé. Pourquoi n'ajouteraient-ils pas aux répétitions et aux revues écrites quelques points de plus, qu'ils affecteraient à la correction, à la bonne ponctuation, à la justesse de la terminologie ? Rien de plus facile, au moment de la correction, que de souligner d'un trait de crayon les écarts commis. Il convient aussi de persuader de plus en plus les élèves de la nécessité de parler toujours en récréation une langue correcte et pure. La campagne entreprise par plusieurs de nos maisons et par la *Société du Parler français au Canada* a déjà produit de salutaires effets. Les prix alloués créent de nobles émulations. Il y a encore cependant beaucoup à faire en ce sens.

On pourrait noter de grossiers manques de jugement, et des erreurs historiques et géographiques renversantes. Heureusement les uns et les autres sont très rares. La configuration des environs de Québec n'est pas très connue. Autrement, on n'aurait pas osé écrire : "Montcalm, blessé à mort, *descendit* la vaste plaine qui conduit au château S.-Louis."

Voilà une critique bien sévère. Elle ne rendrait pas suffisamment justice aux concurrents, si nous n'ajoutions qu'un grand nombre d'entre

eux ont présenté des travaux vraiment intéressants et manifesté de solides qualités d'esprit de suite, de clarté et de facilité. Les correcteurs se sont plu à le reconnaître. Et c'est sur cette satisfaisante impression que nous tenons à terminer.

LUCIEN BERNARD, ptre,

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

EXTRAITS DES MEILLEURES COPIES

Première copie: 31.0.

Cher ami,

Au mois d'août de l'an dernier, le coeur plein de joie, je vous écrivais le succès des armes françaises à la bataille de Carillon. La fortune a changé, hélas! La tristesse la plus amère remplace notre ancienne allégresse. La Nouvelle-France porte le deuil de la cruelle défaite que les troupes françaises ont essuyée sur les plaines d'Abraham. Le général Montcalm, " chevalier sans peur et sans reproche ", est tombé au champ d'honneur. La Providence permet quelquefois ces désastres, pour que les coeurs nobles se retrempent aux sources du malheur, et battent plus forts et plus courageux pour le soutien des grandes causes.

Bien qu'il m'en coûte de retracer ce pénible événement, je le ferai, afin d'exalter l'héroïsme de celui qui y a trouvé la mort. Wolfe s'était avancé avec 11,000 hommes sur les plaines d'Abraham et travaillait à s'y retrancher. Le général Montcalm, tout déconcerté de voir l'ennemi à nos portes, courut l'attaquer avec des forces beaucoup moindres, sans attendre des renforts qui lui auraient été d'un puissant secours. Il espérait vaincre l'ennemi dans une attaque précipitée, car il ne voulait pas lui laisser le temps de se retrancher plus fortement. Hélas! la Providence en avait décidé autrement. Après une lutte des plus acharnées et des plus héroïques, Montcalm et Wolfe tombèrent mortellement blessés et la victoire resta aux Anglais. On emporta Montcalm baigné dans son sang. Il expira le lendemain, comme il avait vécu, en héros chrétien.

Depuis son arrivée en Canada, en 1756, Montcalm a marché sans cesse à la conquête de la gloire. Il a remporté succès sur succès, victoire sur victoire. Oswégo, Ontario et William-Henry ont couvert son front de lauriers. Mais ce qui le porta au faîte de la gloire, ce fut la victoire de Carillon. Dans cette mémorable journée du huit juillet, avec 4,000 hommes, il vainquit les Anglais, qui en comptaient 18,000. Il semble qu'après de si brillants succès, Dieu ne voulait pas que Montcalm connût la défaite définitive. Il l'a fait tomber au cours d'un revers, mais Montcalm n'a pas vu la chute de Québec.

C'est un ami éprouvé que tous deux nous perdons, un frère d'armes doué des plus belles qualités du coeur et de l'esprit. Il fallait servir

sous lui pour connaître toute son affabilité et toute la tendresse de son coeur. Outre les qualités qui, au milieu de la bataille, font du soldat un héros et de l'officier un chef renommé, Montcalm faisait preuve d'une rare puissance de travail, d'une grande fermeté et d'une activité que l'approche du danger grandissait sans cesse. Ses connaissances dans les lettres et dans les sciences étaient aussi étendues que variées. Chacun a admiré son entier désintéressement, qui l'a poussé à sacrifier une partie de la fortune de ses enfants pour soutenir en ce pays l'honneur des armes royales. Il n'est plus, cet ami précieux! Il vient de clore dans la paix du Seigneur une très belle carrière militaire. Ne le pleurons pas trop. Nul plus que lui n'a illustré les armes françaises en Amérique. Et si ce n'est pas un mince honneur que celui de donner son sang et sa vie pour la patrie, quelle ne sera pas la gloire de Montcalm devant la postérité, luí qui a accompli ce sacrifice au milieu du dénuement le plus absolu, au mépris même de sa réputation de soldat!

Malgré une telle perte, il ne faut pas cependant douter de l'avenir de la race française au Canada. Du courage plein le coeur, Français et Canadiens, nous nous lèverons tous comme un seul homme, pour venger la défaite, et, s'il plaît à Dieu, nous vaincrons. Nous ne désespérons pas du succès. Les Anglais ont le nombre; nous, nous avons la bravoure et le dévouement. Si malgré tout ils triomphent, nous bénirons dans le malheur les desseins de la Providence et nous nous consolerons à la pensée que la race française saura se maintenir intacte, même sous une domination étrangère...

Troisième copie.

La France a fondé ici une nation qui permet les plus belles espérances. La race française s'est solidement établie sur les bords du Saint-Laurent, si bien que désormais sa conservation est assurée. Et tout Français doit s'en réjouir, qui sait élargir tant soit peu son patriotisme.

Que la colonie nous demeure ou qu'elle passe à l'étranger, notre tâche est donc accomplie. J'irai plus loin et je redirai la pensée profonde de mon général défunt. Considérant le bel avenir et les grandes qualités de ce petit peuple français, et regardant aussi la corruption qui s'étale, soit dit entre nous, dans les idées et dans les moeurs de la France, il écrivait un jour en parlant de la colonie: “ Il y a à gagner de la perdre ”. Il entendait que, dans l'intérêt des Canadiens et pour la plus grande gloire de la France elle-même, il vaut mieux que la Nouvelle-France passe aux Anglais. Ce n'est pas que nous nous en devions réjouir, mais nous devons voir dans l'avenir plus loin que le vulgaire. Le peuple français d'ici, séparé de la France, grandira à l'ombre du drapeau britannique, défendant contre la persécution sa langue et sa foi, jusqu'au jour où, à notre profonde surprise, nous verrons apparaître une autre France sur ce continent nouveau.

Beau rêve, direz-vous! Au contraire, je suis très sérieux. La race française ne s'éteindra jamais sur cette terre d'Amérique, car elle possède tous les éléments d'une vie nationale parfaite : une religion propre à faire les peuples forts, des traditions saines et nobles. C'est elle qui a découvert le pays qu'elle habite; elle s'est emparée de son sol et y possède le droit du premier occupant; son clergé, éclairé et patriote,

l'aidera en toutes circonstances. Campé sur le site de ses admirables paroisses, le bloc français ne s'effritera pas. La race anglaise ne sera jamais assez forte pour réussir à désagréger le groupe franco-canadien.

Il vivra donc, d'autant plus que la Providence, il me semble, se doit de le faire vivre. Dieu en effet a veillé sur le Canada avec une sollicitude sans égale. Ses fils sont sortis du plus pur sang de France. Ils exercent au milieu des nations sauvages un véritable apostolat. A plusieurs reprises, ils n'ont été sauvés de la destruction que par de véritables miracles. Se pourrait-il que la Providence n'eût conservé jusqu'ici ce jeune peuple que pour le laisser périr? D'ailleurs, le continent nouveau, qui se peuple rapidement d'hérétiques, aura besoin d'un élément qui lui conserve la foi catholique et la véritable civilisation chrétienne. La Providence semble lui ménager le Canada, d'où la race française s'élancera pour exercer sur toute cette terre d'Amérique la mission apostolique exercée en Europe par la France.

Je crois donc en l'avenir du peuple canadien-français. Je crois voir dans sa survivance la gloire la plus solide que puisse envier la France. Les siècles futurs remercieront la France d'avoir ainsi assuré à ces pays neufs un courant plus fort de vie intellectuelle et morale. Ce sera pour notre patrie à tous deux une gloire qui lui est bien connue, celle d'avoir semé les bienfaits sans avoir récolté la récompense...

. . . .

. . . .

Deuxième copie.

La France peut donc désespérer; elle peut croire que tout est perdu, si elle n'envoie de prompts secours à la colonie expirante. Pour moi, une douce espérance, ou plutôt, une certitude inébranlable, me console. Notre mère-patrie a été vaincue dans sa lutte de deux siècles contre les Anglais, mais son oeuvre n'est pas et ne sera pas anéantie. La France a vu sa colonie encerclée petit à petit par de nombreuses armées; elle a vu tomber Port-Royal, Louisbourg, puis Québec; elle a vu les possessions attenantes à Montréal et à Québec succomber à leur tour; enfin elle s'est vu battre, mais elle ne verra pas la race qu'elle a jetée sur les bords du Saint-Laurent disparaître dans la défaite.

Non, mille fois non! Que nous soyons complètement vaincus ou que nous reprenions une offensive suivie du triomphe, la race française ne s'éteindra pas ici. Elle a pris souche trop profonde dans le sol canadien pour qu'on puisse l'en faire disparaître. Nos colons, s'ils demeurent au pays, et ils y demeureront forcément, ont des remparts trop solides contre l'anglicisation pour se laisser absorber: rempart de la langue, de la religion et des moeurs; rempart de l'agriculture, qui leur fournira de quoi vivre par eux-mêmes et se soustraire aux influences délétères de l'étranger. Si les gouvernants actuels du Canada se retirent en France et ne demeurent pas au pays pour défendre leurs sujets contre l'Anglais, il restera les nobles, les gens instruits; si ceux-là fuient, il restera le clergé. Le clergé, lui, ne partira pas; le clergé n'abandonnera pas un troupeau de 60,000 âmes à la voracité des fanatiques anglais. Il demeurera au pays, j'en suis sûr, et, si le clergé ne s'en va pas, la religion et la langue, qui en est la conservatrice, ne disparaîtront pas non plus. Ainsi la race française continuera à exister ici et à prospérer.

Je ne souhaite pas que le Canada tombe aux mains des Anglais. Loin de moi une si lâche pensée! Mais, s'il venait à changer de maîtres (ce qui arrivera certainement, si la Cour continue à l'abandonner à ses propres forces), que souhaiterais-je de mieux, sinon qu'il restât français? Mon souhait, soyez-en sûr, n'a rien d'impossible. Voyez le spectacle que nous donnent Jersey, Guernesey et autres anciennes possessions françaises de la Manche. Ces îles forment un pays bien moins peuplé et bien plus petit que le Canada. Et cependant, depuis Guillaume le Conquérant, n'ont-elles pas, malgré les nombreuses influences venues d'Angleterre, conservé leur langue et leurs traditions ethniques? C'est un sort semblable que je prévois pour le Canada, s'il vient à échapper à notre domination.

Je n'en dis pas plus long, j'ai peur de vous ennuyer. Laissez-moi cependant vous charger, mon ami, d'une pénible mission. J'ai déjà écrit mes condoléances à madame de Montcalm et à sa famille. Je vous serais reconnaissant si vous vouliez les leur présenter de nouveau vous-même. Ce sera une nouvelle preuve de la haute estime en laquelle je tenais mon défunt général, et de l'intérêt que je porte à la douleur de sa veuve.

Je termine en me félicitant de nouveau de votre fidèle amitié et en formant le souhait de recevoir bientôt de vous, malgré la difficulté des temps, une longue relation des événements de France.

PRIX DU PRINCE DE GALLES

Gérard Tremblay (Lévis)

Ariste Brassard (Montréal)

Lionel Deguire (Valleyfield)

SECOND EXAMEN

(Questions)

MATHEMATIQUES

Première section

1. Définir: *a*) un rapport, *b*) une proportion, *c*) Enoncer la propriété fondamentale des proportions.

2. Un débiteur ne peut payer que les ⅞ de sa dette; mais si le créancier lui en remettait 1/5 il pourrait alors s'acquitter et il lui resterait **$36.00**. Quel est le montant de sa dette?

3. $(2\sqrt{32} + 3\sqrt{2} + 4) \div 4\sqrt{8}$

4. Un train de chemin de fer arrivera à destination 48 minutes plus tôt ou une heure plus tard, suivant qu'on augmentera ou qu'on dimi-

nuera sa vitesse de **5** milles par heure. Trouver la vitesse du train et la distance à parcourir.

Seconde section

5. Dans tout triangle au plus grand angle est opposé le plus grand côté (*dém.*).

6. Quelle est la capacité d'une chaudière à vapeur cylindrique terminée par des hémisphères, laquelle a **3.75** mètres de longueur sur **0.82** mètre de diamètre?

7. Pour agrandir son magasin un commerçant a emprunté **$2633.85** à **7**%; il verse une annuité de **$375.** Combien de temps mettra-t-il à payer sa dette?

8. La corde sous-tendant un arc de **82**° est à **20** mètres du centre; quelle est la longueur de cette corde?

Sainte-Thérèse, 6-1915-450.

PHYSIQUE

Première section

1. Composition de deux mouvements uniformes simultanés rectilignes (*énoncé et dém.*)

2. Ce que l'on gagne en force on le perd en vitesse (*dém. math. ou expérimentale au choix de l'élève*).

3. Détermination des poids spécifiques des solides par la méthode du flacon.

Deuxième section

4. Noeuds et ventres de vibration dans les tuyaux sonores (*déf., donner une expérience qui les démontre*).

5. Détermination graphique des foyers dans les miroirs concaves.

6. Loi de Joule (*énoncé et formule*).

7. Neige.

Lévis, 6-1915-450.

PHILOSOPHIE

Logica et Moralis

Quæstionum Series Prima

Definitiones—Exempla si possibilia—Applicationes.

1. Philosophia—Logica—Jus objective consideratum—Jus subjective consideratum—Jus naturale—Officium—Officium perfectum—Officium imperfectum.

Quæstionum Series Secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

2. Enumerentur et explicentur regulæ syllogismi disjunctivi (cum exemplis).

3. Jus directe et immediate curandi educationem liberorum, in ordine mere naturali, per se ad solos parentes pertinet.

4. Libertas docendi et libertas præli sunt intrinsece absurdæ.

Québec, 6-1915-450.

Metaphysica

Quæstionum Series Prima

Definitiones—Exempla si possibilia—Applicationes.

1. Lex naturæ.—Generatio spontanea.—Species sensibilis.—Concursus naturalis Dei.

Quæstionum Series Secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

2. Deus est finis ultimus creationis.

3. Materia nequit esse primum principium vitæ.

4. Ontologismus rejiciendus est.

5. Deus non per se sed per accidens vult malum physicum.

Sherbrooke, 6-1915-450.

RAPPORT DE L'EXAMEN DE METAPHYSIQUE

La philosophie est vaste et l'on ne saurait l'approfondir en deux années d'étude. Toutefois, les élèves peuvent s'en pénétrer suffisamment pour en entrevoir les horizons et s'éprendre de leurs beautés. Il suffit pour cela qu'on leur donne un enseignement lumineux et pratique.

Les élèves ont généralement, à cause de leur âge, un esprit peu réfléchi, peu méthodique. Ils n'ont pas la vue forte et pénétrante ; ils ne tournent leurs regards que d'un côté ; ils n'envisagent pas les choses sous toutes leurs faces. Leurs raisonnements tiennent de leur faiblesse intellectuelle ; ils font une part trop large à la mémoire.

Le dernier examen de Métaphysique témoigne de ces lacunes. Comme tous ceux qui l'ont précédé, il doit être, pour les professeurs, une leçon de choses ; la faiblesse des élèves trouve souvent sa cause dans l'enseignement théorique plutôt que pratique du maître.

* * *

La première question de l'examen portait sur des définitions. Les élèves n'y ont guère mieux réussi que les années précédentes.

Il existe dans l'esprit de nos écoliers un préjugé. D'après eux, les définitions constituent une partie secondaire de la philosophie, et donc de l'examen final. C'est pourquoi ils ne les apprennent pas ou n'y con-

sacrent pas le temps qu'ils devraient. Il est facile d'imaginer le brouillamini dans lequel ils se débattent quand ils s'avisent de suppléer à leur ignorance par l'esprit d'invention.

Ils devraient, s'ils étaient réfléchis, se rappeler les règles de la définition et les appliquer. Ils éviteraient ainsi de faire entrer dans la définition la chose à définir : "Generatio spontanea est subita *generatio* ex materia...... *modo totaliter spontaneo.*" — "Malum physicum est privatio boni *physici.*" Ils rechercheraient toujours le genre prochain et la différence ultime, et ne diraient pas : "La génération spontanée consiste en ce que le néant... *produit* (sic) *l'être* d'abord très imparfait pour arriver ensuite jusqu'à l'homme."—"Le mal physique est la privation d'un bien *quelconque* de la nature créée..."

C'est au professeur qu'il appartient de les habituer à la réflexion. "Si le travail de l'élève est tout dans l'acquisition de la science," dit Monseigneur Dupanloup, "le rôle du professeur est beaucoup. *Quod magister multum, quod discipulus totum.*" Les écoliers travaillent et réfléchissent selon les exigences du professeur. Ils ne tarderont pas à être maîtres de l'art de définir si celui-ci se montre très sévère sur ce point, s'il ne laisse jamais passer une définition inexacte sans la corriger et en motivant la correction. La correction véritable ne consiste pas seulement à signaler les fautes ; on n'apprend aux élèves rien par là sinon qu'ils ont mal fait, sans leur procurer les moyens de mieux faire. La correction vraiment utile exerce l'enfant à découvrir par lui-même les défauts d'une définition, en se rappelant et en appliquant les principes qui régissent l'art de définir.

Pour stimuler ses disciples, le professeur pourrait avantageusement, une fois le mois par exemple, organiser entre eux un concours, une lutte intellectuelle qui ne porterait que sur les définitions. Les jeunes philosophes y seraient appelés, par des questions appropriées, à rendre compte du travail de mémoire et de réflexion qu'ils ont apporté à l'étude. Ces exercices répétés, surtout si les vainqueurs en étaient récompensés, engageraient les élèves à comprendre surtout les définitions ; ils leur feraient trouver les distinctions essentielles à un bon nombre d'états de questions ; ils leur fourniraient surtout les pierres angulaires sur lesquelles reposent, comme sur leurs bases, les thèses de la philosophie.

L'absence de réflexion ne fait pas que laisser les élèves se jouer dans le vague et l'obscur; elle les conduit à des inexactitudes, quand ce n'est pas à des erreurs grossières.

Pour n'avoir pas compris la portée des mots, pour avoir donné une part trop large à la faculté ingrate, et pas assez à l'intelligence, tels concurrents remplacent un mot par un autre, de résonance semblable parfois, mais de signification toute différente : "Malum physicum est carentia *identitatis* debitae," — "Species sensibilis est similitudo....., determinans sensum ad *continendum*.....". D'autres omettent un mot important : "Species sensibilis est similitudo intentionalis objecti impressa in sensum" oubliant d'ajouter *"ab objecto"*, qui différencie l'espèce impresse de l'espèce expresse.

L'erreur devient plus grave — et cela s'est rencontré dans la démonstration des thèses — quand c'est une phrase que l'on écorche, que l'on passe même sous silence. Que deviennent alors ces arguments précis où tout se tient et s'enchaîne? "Vouloir le mal *per se*, a-t-on écrit,

c'est *vouloir un mal naturellement ordonné.* Or la volonté ne peut vouloir le mal physique *per se.* Donc Dieu ne peut vouloir le mal physique *per se.*" Une phrase qu'un bon nombre d'élèves ont dénaturée, c'est celle qui sert de principe à la thèse suivante: Deus vult malum physicum per accidens: "Vouloir le mal physique *per accidens,* c'est vouloir un bien plus grand auquel le mal physique est opposé...; c'est le vouloir en vue d'un bien plus grand...; pour le bien auquel il est opposé... pour un bien plus grand que le dommage qui découle de ce mal". L'on ne s'est pas contenté de fausser les principes, on les a parfois omis entièrement: "La cause première est celle d'où découlent toutes les autres. Or Dieu est la cause première. Donc Dieu est la fin ultime de la création."

Dans la démonstration des thèses en particulier, le mal est dû parfois à l'absence de connaissances préalables. Certains élèves ignorent la théorie qui devrait les guider dans la pratique, les principes essentiels sur lesquels s'appuie le raisonnement. Ils ne savent pas encore, après deux années d'études philosophiques, construire un argument. Ils présentent une série d'idées sans suite où nous trouvons plus de termes qu'il n'en faut pour constituer un raisonnement. L'exemple suivant cadre bien avec ceux que nous avons déjà mentionnés: "L'ouvrier qui fait une oeuvre quelconque détermine en même temps pour quelle fin elle est faite. Or Dieu, en créant le monde et tout ce qu'il renferme, l'a ordonné à sa fin ultime. Donc la fin ultime de la création, c'est Dieu."

Il faut corriger le mal en l'attaquant à la racine. Un premier moyen, c'est de faire de la Logique — et nous pourrions ajouter de l'Ontologie — une étude plus raisonnée et en même temps plus concrète. Il serait opportun de consacrer une quinzaine de jours, au début de la seconde année de philosophie, à rappeler les principes qu'exposent ces deux traités. Les élèves, déjà orientés dans le champ de la philosophie, seraient alors en état de les comprendre mieux, d'en acquérir une connaissance plus pratique.

Un deuxième remède consiste à faire de ces principes comme l'âme de son enseignement. Il faut les rappeler constamment aux élèves — autant que possible dans les mêmes termes pour en faciliter la mémoire — et les appliquer aux différentes questions que l'on traite. Dans l'enseignement courant de la philosophie, il faut faire marcher de pair la théorie et la pratique. Pour la démonstration des thèses en particulier, le professeur doit rappeler à ses disciples, d'abord, *la vérité à prouver*— combien l'oublient dans la marche de leur raisonnement ! — et ensuite *le moyen de la prouver.* Il doit leur rappeler, si le besoin s'en fait sentir, les procédés infaillibles et toujours les mêmes pour bien raisonner. Ils se réduisent aux principes d'identité et de différence. Les élèves ne sauraient oublier que, dans tout argument, il faut comparer successivement avec un troisième terme les deux termes dont on veut découvrir la convenance ou la disconvenance.

Le maître ne se contentera pas de prêcher la loi, il fera souvent argumenter ses écoliers. Il se montrera sévère pour la forme de leurs arguments; il leur demandera, à l'occasion, quelle espèce de preuves ils apportent, quelle en est l'importance, quelles en sont les lois; il exigera d'eux, au moins dans les revues ou récitations écrites, qu'ils présentent leurs arguments en forme parfaite. Il obligera ainsi les élèves

au travail raisonné. La démonstration des thèses ne sera plus une affaire de simple mémoire; elle deviendra une affaire d'intelligence, un moyen très pratique de formation rationnelle.

Ce défaut de réflexion que nous constatons chez nos étudiants, et qui est causé souvent par l'ignorance de la théorie, les conduit à un défaut de méthode. La méthode est, en toutes choses, le moyen d'arriver à un but bien déterminé par la voie la plus prompte et la plus sûre. C'est en manquer que d'employer les obstacles comme des moyens ou de regarder les moyens comme des obstacles. C'est en manquer que de faire d'un moyen de parvenir au but le but définitif. C'est en manquer que de mettre le commencement des choses à la fin et la fin au commencement.

Pour concrétiser, ceux-là manquent de méthode qui ne déterminent pas bien le but à atteindre ou tendent à un but qui ne leur est pas assigné. Combien sont tombés dans ce défaut pour n'avoir pas su ce qu'ils voulaient définir et prouver! Dans la première série des questions, ils ont défini le *concours naturel* de Dieu par la Providence, la conservation divine; la *loi de la nature* par le cours de l'ordre des êtres ou par la loi naturelle ou morale; *l'espèce sensible* par l'espèce intelligible ou par l'objet sensible; la *génération spontanée* par le transformisme exagéré. Dans la seconde série, ils ont confondu l'ontologisme avec le panthéisme de Spinoza ou encore la thèse *Materia prima nequit esse primum principium vitae,* avec celle qui est intitulée *Materia improducta repugnat.*

Ceux-là aussi pèchent contre la méthode qui prouvent une thèse à deux parties, telle que *Deus non per se, sed per accidens, potest velle malum physicum,* sans faire préalablement le partage des idées. D'autres, pour définir une notion, dissertent autour en omettant ce qui est essentiel à une définition, le genre prochain et la différence ultime: "La loi de la nature, c'est en quelque sorte la main de Dieu qui dirige tous les êtres dans leurs mouvements, qui veille à ce que tout être suive le cours naturel qui lui a été tracé, qui pourvoit à ce que les relations essentielles des choses soient conservées et empêche qu'elles ne soient troublées." D'autres emploient des arguments tout enchevêtrés, où l'on ne saurait trouver l'ordre des idées. Ils font entrer dans les prémisses de l'argument la proposition même qu'il s'agit de démontrer: "Si Dieu n'était pas la fin ultime de la création, il lui aurait fallu donner une autre fin que lui-même à la création; or Dieu, *qui est la fin ultime du monde,* ne peut avoir d'autre fin que lui-même en créant; donc Dieu est la fin ultime de la création." D'autres encore ne distinguent pas les idées maîtresses des idées secondaires et prennent l'accessoire pour le principal. Combien, par exemple, dans le premier argument de la thèse *Deus est finis ultimus creationis,* n'ont pas fait ressortir, ont même passé sous silence, les deux idées maîtresses de l'*indépendance* et de la *perfection divines !*

Le rôle du professeur redouble ici d'importance. Il n'est pas question pour lui d'apprendre beaucoup de choses aux élèves, mais de les *rendre capables d'apprendre,* de leur enseigner la manière d'étudier. Comme la meilleure est sans contredit la méthode scolastique, il doit les habituer à l'analyse et à la synthèse.

L'analyse a sa place dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. C'est faire l'analyse d'une définition que d'en chercher d'abord le genre prochain et la différence ultime; c'est faire celle d'un argument que de chercher les trois termes qui lui servent de base, surtout le moyen terme qui est le plus caché; c'est faire celle d'une question que de l'envisager sous toutes ses faces pour en étudier séparément les idées principales.

Ce travail, que les élèves ne font pas d'eux-mêmes parce qu'ils manquent de méthode, c'est au professeur à le leur faire accomplir. Il leur indiquera la manière d'analyser. Il les aidera à trouver le moyen terme dans un argument, leur exposera le pourquoi de la thèse qu'ils ont à prouver. Ainsi, dans la thèse contre l'ontologisme, il démontrera que ce système doit être rejeté parce que 1o l'homme n'est pas bienheureux ici-bas; 2o autrement le concours des fantômes serait inutile et inexplicable dans la vie présente.

Pour diriger les élèves dans ce travail d'analyse, le professeur aura soin de faire ressortir les titres, les définitions, les divisions. Il fera écrire à la marge du livre les idées principales, décomposera les arguments complexes en autant d'arguments distincts qu'ils en comportent, fera souligner les mots importants inclus dans l'énoncé ou l'explication des lois, dans l'exposé ou la démonstration des thèses, surtout le moyen terme. Il s'appliquera, dans les démonstrations, à dégager l'argument général de tous ses alliages, de peur que les élèves ne prennent l'accessoire pour le principal, la preuve d'une majeure pour la majeure elle-même. Il attachera une importance capitale aux états de question, aux distinctions essentielles, afin que les élèves comprennent bien ce qu'il faut prouver et se le rappellent.

Ce travail d'analyse ne doit pas être le lot unique du professeur; il sera beaucoup plus profitable s'il est fait par les élèves. Il ne suffit pas que les élèves sachent; l'important, c'est qu'ils aient cherché et trouvé. Savoir, c'est un simple fait que l'oubli peut détruire; chercher et trouver, c'est le développement d'une force qui demeure, c'est le but de l'éducation.

Au travail de l'analyse doit en succéder un autre, qui est comme l'élément formel de toute science: le travail de synthèse ou de composition. L'analyse divise, explique et prouve tout séparément; la synthèse centralise toutes les connaissances éparses, en montre l'enchaînement, en fait un tout scientifique. L'analyse peut produire l'érudition, elle ne peut, à elle seule, donner la science; la lumière divisée, éparpillée, n'éclaire pas. Toute la science est dans la raison et la liaison des choses; il n'y eut jamais une philosophie quelconque sans cela. Le professeur doit donc constamment faire ressortir le lien qui rattache les idées entre elles. Il doit montrer les rapports étroits qui existent entre la logique et la philosophie proprement dite, entre la métaphysique générale (théorie surtout de l'acte et de la puissance) et la métaphysique spéciale. Il ne doit jamais passer d'un livre, d'un chapitre, d'un article, d'un paragraphe à un autre, d'une thèse aux corollaires qui l'accompagnent, sans faire voir l'enchaînement. Il montrera que nous sommes sans cesse, dans chaque traité, à la recherche des quatre causes ultimes. Il saisira toutes les occasions de répéter les divisions; il attachera beaucoup d'importance aux prologues des livres et des chapitres où se trouve

exposée la raison de ces sectionnements; il interrogera souvent les élèves sur ceux de l'auteur. Il leur fera résumer les traités quand il aura fini de les expliquer; et comme, avec des jeunes gens, le travail dont on ne demande aucun compte est un travail nul, il aura soin de reviser ces résumés, de les corriger, de les compléter, d'en tenir compte sur la liste de la semaine ou du mois.

Un excellent moyen de faire exécuter aux élèves ce double travail d'analyse et de synthèse, c'est de les faire disserter souvent. C'est encore de les obliger, le dimanche, à revoir tout ce qu'ils ont appris dans le cours de la semaine précédente et à répondre par écrit, le lundi matin, sur des questions de détail et d'ensemble. Ces dissertations et ces récitations écrites, corrigées et commentées, précisent les idées et fixent la science. Elles ont en outre pour effet de forcer les élèves au travail soutenu et réfléchi; elles leur font voir dans l'étude de la philosophie ce qu'ils n'y aperçoivent pas habituellement: des idées qui s'enchaînent, qui s'appellent, qui s'illuminent les unes les autres. En un mot, ces dissertations et ces récitations donnent en puissance aux élèves, sans même qu'ils s'en doutent, avec les principes sûrs, lumineux, féconds, qu'elles déposent au fond de l'esprit, des trésors de science que la réflexion et le raisonnement développeront plus tard, à l'occasion, avec une surprenante facilité.

* * *

Pour terminer, rappelons un principe d'expérience constante, sur lequel nous ne saurions trop insister: en fait de science, on ne sait bien que ce qu'on a appris par soi-même, on ne possède que ce qu'on a soi-même découvert ou ce qu'on s'est assimilé par une étude appliquée et une pleine compréhension. Le plus savant professeur sera à peu près inutile si, par inhabileté, faiblesse de caractère, incurie ou habitude du laisser aller, il ne fait pas travailler ses élèves avec méthode et constance. C'est là le secret de l'enseignement. "Multus labor, multa in labore methodus, multa in methodo constantia": voilà ce qu'un grand instituteur de la jeunesse écrivait, il y a deux siècles, en Angleterre. Cette réflexion doit servir de ligne de conduite à tout professeur dans son enseignement.

Alphonse PIETTE, ptre,

Séminaire de Joliette.

PRIX DU PRINCE DE GALLES

Georges Lemaire (Nicolet).

Chronique collégiale

Du dernier annuaire de nos maisons nous détachons certaines pages qui sont d'un intérêt plus actuel ou d'une portée plus générale. Les renseignements qui ne proviennent pas de cette source nous ont été obligeamment communiqués par l'un ou l'autre de nos collègues de l'enseignement secondaire.

NICOLET (Séminaire de). — Les travaux académiques ont été disposés cette année d'une façon méthodique. Ils ont eu pour objet : *La question de l'éducation dans ses principes et dans sa pratique.*

Deux motifs ont engagé les élèves à scruter ce sujet. Les difficultés scolaires d'Ontario le rendent on ne peut plus actuel. La multiplicité des erreurs que commettent là-dessus certains de nos hommes publics du Québec, avec la meilleure foi d'ailleurs, impose l'obligation de prémunir les hommes de demain.

Voici la marche que l'on a suivie exactement:

1ère partie. — *Histoire de l'éducation*:

a) depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'invasion des barbares;
b) depuis l'invasion des barbares jusqu'au XIIe siècle;
c) depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution française;
d) depuis la Révolution française jusqu'à nos jours.

2ème partie. — *Doctrine au sujet de l'éducation* :

a) nécessité de la religion;
b) droits et devoirs des parents;
c) autorité de l'Eglise;
d) rôle de l'Etat;
e) examen de la gratuité et de l'obligation;
f) lacunes des codes scolaires des provinces canadiennes.

Chacune des études présentées s'appuyait sur le magistral exposé fait par Mgr Pâquet dans le deuxième volume de son ouvrage sur *Le droit public de l'Eglise.* Chacune aussi était éclairée par la réponse aux objections que soulevaient tantôt les auditeurs, tantôt l'aumônier-directeur. L'une des conclusions auxquelles on a abouti, c'est que la crise ontarienne a pour cause l'ambition de l'Etat d'imposer une direction et un programme à des écoles qui relèvent, sous ce rapport, uniquement de la volonté des parents et de l'autorité de l'Eglise.

Les élèves les plus méritants ont reçu en prix les trois volumes de Mgr Pâquet. De plus, comme les sources d'information pour la dernière étude ne sont pas faciles d'accès, on a fait tirer au dactylographe plusieurs exemplaires de ce mémoire. Ils seront conservés dans les archives du cercle pour l'usage des futurs membres.

(*A suivre*)

Circulaires aux maisons affiliées

(Avril et Juillet 1915)

BULLETIN INTERCOLLEGIAL

I—GENERALITES

1er—Avec l'approbation de MM. les Supérieurs (juin 1914), l'on publiera, à partir de l'année scolaire 1915-1916, un bulletin pour servir d'organe aux collèges de la province de Québec.

2e—Ce bulletin intercollégial aura pour titre : *L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU CANADA.*

3e—Il est placé sous la surveillance immédiate du *Comité permanent des Congrès,* sous la haute direction de MM. les Supérieurs des collèges.

4e—Le *Comité* en a confié la rédaction à l'abbé Emile Chartier, de la Faculté des Arts de l'Université Laval, Montréal. Tout ce qui la regarde doit lui être adressé (185, rue Saint-Denis).

5e—L'administration relève du trésorier du *Comité.* Les abonnements, changements d'adresse, annonces, doivent lui être transmis (Séminaire de Nicolet).

6e—Le bulletin paraîtra, à partir de novembre 1915, trois fois l'an d'abord, en novembre, février et mai. Les circonstances diront s'il convient d'accroître le nombre de numéros.

7e—Le tirage sera de mille exemplaires pour le premier fascicule, puis de cinq cents à peu près par fascicule trimestriel.

8e—Chaque numéro comprendra au début trente-deux pages et sera porté au besoin à quarante-huit. Le format sera celui de la revue *LE PARLER FRANÇAIS.*

II—ORGANISATION FINANCIERE

9e—Les déboursés seront couverts par les fonds du *Comité.*

10e—Les frais d'impression sont calculés au taux de une piastre et demie à deux piastres la page.

11e—Le prix de l'abonnement sera de 50 sous par année.

12e—Chaque collaborateur désigné par le *Comité* sera payé au taux de une piastre par page. La rétribution des rapporteurs des jurys de correction, dont les rapports seront à l'avenir publiés dans le *Bulletin,* demeure fixée à vingt piastres par tête, plus leurs frais de voyage.

III—MATIERES A TRAITER

13e—COLLABORATION PERMANENTE. Chaque numéro comprendra toujours

(a) un article pédagogique (piété, études, discipline);

(b) un exposé de méthode sous forme de leçon (histoire, grammaire, auteurs expliqués, cours religieux);

(c) l'un ou l'autre des quatre rapports des jurys de correction (2 en novembre, 2 en février).

14e—PARTIE MOBILE. A ces pièces de fond s'ajouteront

(a) le résultat des concours intercollégiaux (en mai) avec reproduction des meilleures copies ou d'extraits d'icelles;

(b) des devoirs classiques;

(c) une revue des revues, surtout pédagogiques;

(d) des observations sur le parler français dans nos collèges;

(e) une section de la correspondance, sous forme de questions et réponses (suggestions, réformes proposées, demande de renseignements, indications de sujets à traiter ou de livres à consulter);

(f) une réponse discrète et indirecte aux attaques venues surtout de l'extérieur;

(g) une chronique des événements importants de la vie collégiale;

(h) une bibliographie appréciant avant tout les ouvrages qui intéressent les professeurs.

IV—SERVICE DE LA COLLABORATION

15e—Le *Comité* désignera chaque année, à sa séance d'avril ou mai, trois collaborateurs chargés de rédiger les trois articles de fond.

16e—Il nommera en même temps trois rédacteurs pour les exposés de méthode.

17e—Les préfets des études de chaque maison seront priés de fournir au rédacteur officiel la matière de la chronique collégiale.

18e—Ce même rédacteur s'efforcera de partager, entre trois ou quatre professeurs, la matière de la revue des revues et de la partie bibliographique.

19e—Tout le reste de la tâche incombe au rédacteur principal.

V—BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE

20e—Les revues échangées et les livres serviront à constituer une bibliothèque d'enseignement secondaire.

Pour le *Comité permanent*:

Camille ROY, prêtre,

Président.

Emile CHARTIER, prêtre,

Secrétaire.

CONCOURS INTERCOLLEGIAUX

D'après l'avis de plus des deux tiers des collèges affiliés à l'Université Laval, il sera établi, entre ces collèges, dès l'année scolaire 1915-16, des concours annuels ayant pour objet des devoirs de philosophie, de littérature et de langues.

I—FONCTIONNEMENT

1o.—*MATIERE*: (a) dans les deux classes de philosophie, dissertation philosophique sur un sujet différent pour chacun des deux cours; (b) dans les classes de rhétorique, belles-lettres ou seconde et troisième, composition française, versions latine et grecque, thèmes latin et grec; (c) dans les classes de quatrième et de cinquième, rédaction française, version latine et thème latin; (d) dans la classe de sixième, version latine et thème latin.

2o.—*FREQUENCE et DATES*. Pour chacune des classes il n'y aura par année qu'un seul concours; il portera sur l'une ou l'autre des matières qui leur sont assignées.

Tous les concours auront lieu, à quatre par semaine, pendant la première quinzaine de mars.

La répartition est ainsi établie:

	1ère *SEMAINE.*	2ème *SEMAINE.*
Lundi . .	Philosophie (2ème année).	Philosophie (1ère année)
Mercredi .	Rhétorique.	Belles-Lettres ou Seconde.
Vendredi .	Versification ou Troisième.	Méthode ou Quatrième.
Samedi . .	Syntaxe ou Cinquième.	Eléments latins ou Sixième.

3o.—*CORRECTION*. Les copies seront corrigées par quatre comités de deux membres chacun: un pour les dissertations philosophiques, un pour les compositions et rédactions françaises, un pour les devoirs latins, un pour les devoirs grecs. Les correcteurs échangeront les copies par la poste. Ils seront rétribués au taux de $10.00 par tête, soit une dépense de $80.00 par année pour les huit correcteurs.

4o.—*COMPTE RENDU*. Les copies corrigées devront être renvoyées au secrétaire du *COMITE PERMANENT* un mois après la date des concours. Elles porteront un double chiffre, l'un pour en indiquer la valeur d'après l'échelle de 0 à 20, l'autre pour en marquer le rang. Le secrétaire les renverra à MM. les Supérieurs ou à MM. les Préfets des études des maisons d'où elles provenaient. Les meilleures copies pourront être publiées dans le *Bulletin*.

5o.—*DIRECTION*. Le *COMITE PERMANENT* est chargé: (a) de choisir (en décembre) les textes à mettre au concours; (b) de désigner (en février) les membres des comités de correction; (c) de faire toute la correspondance nécessaire; (d) de défrayer les dépenses encourues.

II—REGLEMENT

1o.—La participation des collèges à ces concours est absolument facultative.

2o.—Chaque maison peut faire concourir toutes ses classes et sections de classes ou seulement l'une ou l'autre de ses classes et sections de classes. Celles-ci peuvent concourir sur toutes les matières de concours assignées à chacune d'elles ou seulement sur l'une ou l'autre de ces matières.

3.—Chaque classe ou section de classe ne peut concourir qu'avec une seule copie.

4o.—La copie choisie par le professeur doit être immédiatement remise au Supérieur ou au Préfet des études qui la feront parvenir le plus tôt possible au secrétaire du *COMITE PERMANENT.*

5o.—Les copies doivent être l'oeuvre exclusivement personnelle des concurrents. Aucun secours ne peut leur être procuré ni avant, ni pendant, ni après la composition. Il ne saurait y avoir, de la part du professeur, ni préparation spéciale ni retouche.

6o.—Les devoirs latins et grecs seront rédigés en *deux* heures au plus. *Trois heures* sont accordées à la rédaction française en quatrième et en cinquième. On aura *quatre* heures pour écrire la composition française en troisième, seconde et rhétorique, ainsi que la dissertation de philosophie.

N. B.—MM. les Supérieurs sont priés de veiller à l'observation exacte de ce règlement, condition nécessaire de la valeur des concours.

Post-scriptum. — Si ces concours obtiennent le succès qu'on en attend, l'on avisera alors à faire participer les collèges canadiens aux concours des maisons de *L'ALLIANCE* de France.

————: o :————

UNION SPIRITUELLE

des Maisons d'Enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval

---

En 1899, l'abbé Casgrain écrivait au sujet de l'enseignement secondaire en notre pays: "La force des études s'est accrue d'année en année, surtout depuis l'affiliation des collèges et des séminaires à l'Université Laval qui a établi entre eux tous la plus louable émulation." (1)

Si la concentration intellectuelle de nos maisons d'éducation autour de l'Université a produit des fruits dont on se plaît partout à reconnaître la valeur, le temps ne semble-t-il pas venu de faire encore un pas dans la voie du progrès en établissant officiellement une "Union Spirituelle" entre les maisons affiliées? Les élèves, les professeurs, l'Université elle-même y trouveraient de précieux avantages.

* * *

Quoi qu'on en ait écrit, l'éducation qui se donne dans nos collèges classiques est loin d'être neutre. Quand, une fois lancés dans la vie, les élèves actuels se rappelleront leurs souvenirs de classe, la justice les obligera à reconnaître les efforts que multiplièrent leurs maîtres pour faire d'eux des chrétiens et des apôtres. "Aujourd'hui, écrit encore l'abbé Casgrain, on ne se contente plus qu'un élève soit irréprochable et pieux, il faut qu'il soit animé du zèle apostolique, qu'il ait une sainte ardeur pour l'avancement spirituel de ses camarades, qu'il les y exhorte et les entraîne à sa suite." (2)

Ce n'est pourtant pas à dire que tout soit parfait. Nos élèves tentent d'enrichir leur vie intérieure, de mobiliser toutes leurs énergies latentes. Ils s'efforcent d'exercer autour d'eux un certain rayonnement spirituel et prient avec générosité pour les compagnons qui les entourent. Mais, ils ne songent peut-être pas assez dans leurs prières aux confrères des autres maisons et, partant, leur apostolat n'atteint pas toute l'extension désirable.

On voit bien, çà et là, dans l'histoire de quelques collèges, certains

---

(1) *Souvenances canadiennes*, T. II, p. 96.

(2) *Ibid.*, p. 97.

efforts tentés pour établir un lien spirituel, mais ils le furent par trois ou quatre maisons tout au plus, et encore, pas avec la masse des élèves, mais bien plutôt avec quelques unités d'élite.

Il faudrait briser cet égoïsme collégial et envelopper dans ses prières toutes les autres maisons d'éducation où l'on a des frères.

Vers 1860, la coutume tendit à s'établir entre certains collèges de ménager à leurs élèves l'occasion d'une rencontre amicale. C'est ainsi que Québec est venu visiter Sainte-Anne, et que Sainte-Anne, Nicolet, Saint-Hyacinthe et plus tard Joliette sont allés visiter Québec. Les anciens conservent encore ici le souvenir de ce beau jour où l'éloquence d'un Quertier, surnommé le Bridaine canadien, célébrait la rencontre des enfants de Laval et de Painchaud aux pieds de la Madone du Collège de Sainte-Anne, sous les ombrages d'un pittoresque bosquet abritant les deux familles de son large dais de verdure et de fleurs.

Les écoliers étant devenus de plus en plus nombreux, il serait bien difficile de reprendre—et pour les élèves de tous les collèges—ces réunions de jadis. Faisons-les donc se rencontrer le plus souvent possible aux pieds des saints autels, dans une commune pensée, dans une même prière. C'est là qu'ils deviendront frères pour la vie, caressant les mêmes rêves, se préparant aux mêmes combats pour partager plus tard les mêmes victoires. L'idée d'une même lutte à soutenir rend la prière plus confiante et, partant, féconde les énergies et taille les héros futurs.

Un des premiers articles du programme de l'"Union Spirituelle" pourrait donc réclamer des élèves, dans leurs prières, une pensée fréquente aux intentions susdites. Pourquoi même n'offriraient-ils pas au moins une communion par mois pour la formation et la persévérance de tous les jeunes frères des maisons affiliées ?

* * *

Cette "Union Spirituelle" si utile aux élèves ne le serait pas moins aux prêtres-éducateurs eux-mêmes.

L'affiliation à l'Université Laval a été pour eux un puissant encouragement. Les réunions de Québec ont produit d'excellents résultats. Du choc des idées a jailli la lumière indiquant la route à suivre dans les études.

Le lien spirituel fera plus encore. La fonction d'éducateur entraîne de lourds sacrifices: sacrifices imposés par le règlement qui dirige la vie des élèves et la nôtre, par le travail de préparation des classes et de correction quotidienne des devoirs, par la monotonie de la vie enseignante. Pour les accepter constamment il faut que le prêtre soit aidé dans sa piété.

Que pourrait d'ailleurs pour la formation de ses élèves celui qui ne sentirait pas brûler en son âme la flamme de l'apostolat? Il donnerait peut-être à la société des bacheliers, il ne lui donnerait ni des hommes, ni des chrétiens. Heureusement, il n'est pas mérité, car il serait trop amer, ce reproche fait à certains prêtres-éducateurs d'outre-mer: "Le clergé enseignant s'est trop laïcisé; sans se l'avouer, inconsciemment sans doute, il a donné, dans ses préoccupations journalières et ses plus intimes pensées, la première place, non pas à la formation chrétienne de la jeunesse, mais à la poursuite ardue des succès scolaires". (3) Il importe donc que les éducateurs soient avant tout des apôtres. Ils le deviendront surtout par leurs prières réciproques.

L'"Union Spirituelle" atteindra précisément ce but de faire prier plus encore les uns pour les autres professeurs et élèves des collèges affiliés. Ne serait-elle pas excellente, par exemple, la coutume pour les prêtres de réciter *Laudes* aux intentions mentionnées, d'avoir à la messe un souvenir pour tous les confrères éducateurs, et de dire pendant l'action de grâces la prière si belle du maître pour ses disciples: *Domine, pro his pueris* (4)? Cette communion de prières ferait circuler entre les différents collèges une vie spirituelle dont ne pourraient manquer de profiter prêtres et élèves.

* * *

Mais, dans ces prières que nous ferons tous ensemble, membres de l'"Union", il est une institution que la reconnaissance nous fait un devoir de ne pas oublier, c'est l'Université Laval.

Se dressant fièrement au sommet de Québec et au centre de Montréal, n'a-t-elle pas toujours été, par ceux qu'elle a formés, un des meilleurs remparts de nos traditions classiques, religieuses et nationales? Il est donc juste que nous nous rattachions à elle, non seulement par l'étude, mais aussi par la prière.

---

(3) F. Vallée: *De la préparation chrétienne dans les collèges religieux*, p. 2.

(4) Domine Jesu, qui pro his pueris mortem acerbissimam obire non dubitasti, qui eos impense caros habes, qui adduci pueros ad te jussisti, qui tibi fers impensum ipsi quod *uni ex his minimis* fiat, oro te atque obtestor, *serva eos in nomine tuo; tui sunt*, eos *dedisti mihi. Pone verba tua in ore meo;* aperi cor meum ut amare te ac timere discant. *Averte faciem tuam a peccatis meis*, ne qua tuæ benignitati per me afferatur mora; concede ut quam imponis mihi juventutis hujus erudiendæ provinciam exsequar prudenter, sancte, fortiter, ad gloriam tuam, quam unam in eo mihi munere præstituo.—Tu vero, cæli Regina augustissima, quæ tenerem hanc pubem, istos filiolos, a Christo primogenito tuo tibi datos habes, *monstra te esse Matrem.*—Vos, o beati puerorum tutores et Præsides, quibus divina bonitas et providentia studiosam juventutem voluit esse commendatam, aspirate, obtestor, labori meo et opellam clientis vestri fortunate. Amen. (Père Jouvency: *Ratio discendi*

Jusqu'ici, nous n'avons peut-être pas suffisamment inspiré à nos élèves l'amour, le culte même, de l'Université Laval. Les Universités d'Etat n'existant pas pour lui faire concurrence soit à Québec, soit à Montréal, nous avons cru que le besoin ne s'imposait pas encore de cultiver pareille affection. Puissions-nous ne pas attendre qu'il soit trop tard!

Les prêtres de France s'efforcent d'élever leurs élèves dans l'admiration des Facultés libres, et les catholiques belges vénèrent l'Université de Louvain qui a jeté sur leur pays un si vif éclat. Imitons-les. Faisons prier nos jeunes gens pour le développement de l'Université Laval fondée et maintenue au prix de tant de sacrifices. Grandissant ainsi dans le culte de cette glorieuse institution, ils l'aimeront comme une mère, se montreront généreux envers elle si, un jour, la fortune les favorise, et sauront en tous cas faire les sacrifices nécessaires pour la défendre vaillamment au moment du danger.

* * *

Cette "Union Spirituelle", ne conviendrait-il pas de la placer sous les auspices du Cœur de Jésus? Le Sacré-Cœur est, en notre pays surtout, l'objet d'une spéciale dévotion à l'heure actuelle: les familles, les municipalités, les villes s'y consacrent. En France, l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne* s'est placée jadis sous la protection du Divin Cœur (5) et voilà qu'elle se propose de renouveler solennellement cette consécration à la fin de la présente guerre. Faisons de même. Consacrons nos collèges au Sacré-Cœur, non pas isolément, mais tous ensemble, à la date que Monseigneur le Recteur voudra bien fixer et au retour de laquelle cette consécration pourra se renouveler chaque année. Qui sait si notre exemple n'encouragera pas les maisons d'enseignement primaire supérieur à nous imiter?

Cette "Union Spirituelle", enrichie comme elle le sera d'abondantes indulgences que Son Eminence le Cardinal Bégin obtiendra de Rome, procurera de la sorte des avantages encore plus précieux à nos élèves, aux prêtres-éducateurs et à notre chère Université. Elle établira entre eux ce lien solide dont parle l'Ecclésiaste: *Funiculus triplex difficile rumpitur* (IV, 12). Souhaitons donc la voir naître dès la présente année scolaire.

Abbé Wilfrid Lebon,
Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

---

(5) *Enseignement chrétien*, 1901, p. 401.

Leçon de littérature canadienne

Crémazie : *Chant du vieux soldat canadien*

NOTES HISTORIQUES

Octave Crémazie est né à Québec en 1827. Après ses études classiques faites au Petit Séminaire, il se livra au commerce de librairie. Il aimait les livres, la poésie surtout, et se plaisait à réunir ses amis, un petit groupe de fervents lettrés, dans son arrière-boutique, où on lisait ensemble les auteurs préférés, les romantiques. Il publia ses premiers vers dans le *Journal de Québec.* Ces vers firent sensation. L'inspiration patriotique dont ils étaient pleins souleva l'enthousiasme des lecteurs. C'était une poésie toute nouvelle dans notre pays. Mais des revers de fortune obligèrent Crémazie à quitter Québec, en 1862, et à s'exiler en France, où il vécut sous le nom de Jules Fontaine. A partir de ce moment, Crémazie n'écrivit plus de vers, et laissa inachevé son poème *Promenade de Trois Morts.* Sa carrière fut donc très courte. Il s'exila à trente cinq ans, et ne laissa que vingt poèmes qui furent réunis en volume par ses amis. On y a joint sa correspondance de Paris, et surtout une œuvre en prose fort intéressante, le *Journal du siège de Paris* fait par Crémazie au jour le jour. Crémazie est mort au Havre en 1879, à 52 ans.

Lecture des strophes.

Pauvre soldat, aux jours de ma jeunesse,
Pour vous, Français, j'ai combattu longtemps;
Je viens encor, dans ma triste vieillesse,
Attendre ici vos guerriers triomphants.
Ah! bien longtemps vous attendrai-je encore
Sur ces remparts où je porte mes pas?
De ce grand jour quand verrai-je l'aurore?
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Qui nous rendra cette époque héroïque
Où, sous Montcalm, nos bras victorieux
Renouvelaient dans la jeune Amérique
Les vieux exploits chantés par nos aïeux?
Ces paysans qui, laissant leurs chaumières,
Venaient combattre et mourir en soldats,
Qui redira leurs charges meurtrières?
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Napoléon, rassasié de gloire,
Oublierait-il nos malheurs et nos vœux,
Lui, dont le nom, soleil de la victoire,
Sur l'univers se lève radieux?
Serions-nous seuls privés de la lumière
Qu'il verse à flots aux plus lointains climats?
O ciel! qu'entends-je? une salve guerrière!
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Quoi! c'est, dis-tu, l'étendard d'Angleterre
Qui vient encor, porté par ces vaisseaux,
Cet étendard que moi-même naguère,
A Carillon, j'ai réduit en lambeaux.
Que n'ai-je, hélas! au milieu des batailles
Trouvé plutôt un glorieux trépas
Que de le voir flotter sur nos murailles!
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Le drapeau blanc— la gloire de nos pères—,
Rougi depuis dans le sang de mon roi,
Ne porte plus aux rives étrangères
Du nom français la terreur et la loi.
Des trois couleurs l'invincible puissance
T'appellera pour de nouveaux combats,
Car c'est toujours l'étendard de la France.
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Pauvre vieillard, dont la force succombe,
Rêvant encor l'heureux temps d'autrefois,
J'aime à chanter sur le bord de ma tombe
Le saint espoir qui réveille ma voix.
Mes yeux éteints verront-ils dans la nue
Le fier drapeau qui couronne leurs mâts ?
Oui, pour le voir, Dieu me rendra la vue!
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?...

PLACE DU MORCEAU DANS L'ENSEMBLE DU POEME

Ces six strophes font partie d'un poème qui en compte vingt-six et qui est intitulé *Le vieux soldat canadien.* Crémazie y rappelle le souvenir d'un vieux patriote des temps héroïques de Montcalm et de Lévis. Ce soldat avait pris part à la glorieuse bataille de Carillon, et, après 1760, après la cession du Canada à l'Angleterre, il avait toujours espéré voir revenir la France et reparaître sur la citadelle son drapeau. Mutilé, vieilli, il gardait pour l'heure de la revanche un reste de vie ardente. L'épopée napoléonienne, dont on apprenait à Québec l'invincible fortune, renouvela la confiance du vieillard. Il croyait que Napoléon, après avoir conquis l'Europe, viendrait reconquérir la Nouvelle-France.

Et si vite il allait, fatiguant la victoire,
Qu'on eût dit que bientôt, trop petit pour sa gloire,
Le vieux monde vaincu manquerait sous ses pas.

Quand les vents favorables poussaient vers le port de Québec les "voiles étrangères", le vieux soldat, appuyé sur son fils, s'en allait aux remparts de la ville; de ses yeux fatigués, il interrogeait l'horizon; il attendait longtemps, pour voir si des vaisseaux français ne viendraient pas déployer devant Québec leurs couleurs et reprendre la citadelle.

Cet espoir de revanche,ce rêve ingénu du vieux soldat,ce pèlerinage aux remparts sont touchants. Crémazie suppose que le vieillard, debout, sans doute près de quelque vieux canon de la grande batterie, chantait à son fils les strophes que nous allons étudier.

ÉTUDE DU FOND

1o.—*Idée générale du morceau.*—Crémazie a voulu, dans ce *Chant du vieux soldat,* montrer et résumer l'état d'âme, la pensée, les regrets, les espérances tenaces et vaines, mais touchantes, des vieux miliciens du régime français qui vivaient encore vers 1800. Ces braves, qui avaient vu Carillon et Sainte-Foy, croyaient au retour possible de la France au Canàda.

2o.—*Analyse, distribution ou ordre des idées et des strophes.*—La matière de ce *Chant* est distribuée sans complication, ni beaucoup d'artifice, selon un ordre très naturel et logique.

La première strophe nous place tout de suite au cœur du sujet. Le vieux soldat, accoudé aux remparts pour voir venir des vaisseaux de France, rappelle que c'est pour la France qu'il a combattu longtemps, aux jours de sa jeunesse, et que c'est elle, ses guerriers triomphants, que sa vieillesse s'obstine à attendre toujours. C'est l'exposé très simple du sujet, et qui se termine par trois beaux vers, par une interrogation dolente où s'exprime toute l'âme canadienne qu'une longue épreuve a presque lassée:

Ah! bien longtemps vous attendrai-je encore
Sur ces remparts où je porte mes pas?
De ce grand jour quand verrai-je l'aurore?
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Pourquoi ce désir de revoir la France et son drapeau? C'est que le soldat pense à la revanche, à la reprise du sol par l'ancienne mère-patrie; il songe à recommencer la guerre où il fut vaincu, à renouveler en Amérique les exploits de la chevalerie française. Cette pensée toute militaire hante l'esprit du vieux grognard de Montcalm, elle l'obsède. Ce devait être la première raison de ses espoirs patriotiques; elle devait, après la strophe d'exposition, remplir la deuxième et imprimer tout de suite au morceau son caractère, son allure de poésie épique. C'est l'impatience d'assister à ces batailles nouvelles qui dicte au soldat la demande pressante et inquiète qui termine encore cette strophe, et qui reviendra après chacune des autres:

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Cet espoir de revanche s'appuyait, à l'époque où chante le vieux soldat, sur la puissance prestigieuse et conquérante de Napoléon. Napoléon pouvait-il oublier, lui qui avait refait et agrandi les frontières de la France, qu'il restait encore à reprendre aux Anglais le Canada? Evidemment non, pour le soldat simpliste qui ne se rend pas compte

de toutes les complications de la politique. Aussi convenait-il d'exprimer tout de suite et d'abord ce motif de confiance; le poète devait en faire l'objet de la troisième strophe. Et cette strophe qui commence par le nom de Napoléon se termine par une salve guerrière. Cela est assez ingénieux. Cette salve vient d un vaisseau anglais qui entre au port; mais le vieillard, presque aveugle, ne distingue pas les couleurs qui battent à l'horizon et il demande encore avec une anxiété toute nouvelle et justifiée:

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Et le vieillard apprend que c'est l'étendard d'Angleterre qui flotte au grand mât du vaisseau. Tout de suite, ce nom du drapeau anglais évoque en sa mémoire les scènes héroïques où, à Carillon, il mettait en lambeaux ce drapeau ennemi. C'est un mouvement de révolte qui surgit alors des profondeurs du patriotisme blessé. Le vieux soldat ne s'est jamais résigné à vivre sous l'étendard nouveau:

Que n'ai-je, hélas! au milieu des batailles
Trouvé plutôt un glorieux trépas
Que de le voir flotter sur nos murailles!

Et ce regret redouble son impatience; il appelle encore aux lèvres du héros l'interrogation obsédante:

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

L'image du drapeau anglais, un instant évoquée, suscite en l'âme du soldat l'image aimée d'un autre drapeau, de celui pour lequel il se battait à Carillon. Hélas! ce drapeau blanc des rois de France a été rougi dans le sang de Louis XVI; il ne porte plus aux rives étrangères le nom et la loi de la France. Le vieillard le rappelle à son fils: c'est le tricolore qui a remplacé le drapeau blanc; c'est lui qui appellera les Canadiens à la revanche; mais, il est invincible et il faudra le suivre, "car c'est toujours l'étendard de la France". Et le vieux soldat s'imagine déjà le voir déployer dans le ciel sa "splendeur tricolore".

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas?

Mais tous ces souvenirs, tous ces espoirs ne peuvent faire oublier au pèlerin des remparts qu'il est vieux, que sa force lui échappe, qu'il ne pourra de nouveau faire le rude métier de vaincre. Il ne peut que chanter au bord de sa tombe

Le saint espoir qui réveille sa voix.

C'est cela, l'impuissance qui s'exalte, et qui se souvient, qui inspire la dernière strophe, mélancolique, ferme et très douce. Le poète revient par cette pensée aux pensées de la première strophe; il fait retour au début et termine le cycle des couplets. Le chant est fini. Le poète a bouclé, comme l'on disait autrefois; il a bouclé la boucle, comme on dit aujourd'hui.

Il reste à faire revenir le refrain, et à le justifier encore. Le vieux soldat, dont les yeux s'éteignent, se demande s'il pourra voir, au jour certain du retour des Français, leur fier drapeau. Oui, pense-t-il; pour qu'il le voie, Dieu lui rendra la vue! Mais cette affirmation le rassure à demi. Il va mourir peut-être avant que son rêve se réalise; il lui faut tout de suite, sans plus tarder, la vision du drapeau de la France:

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-il pas?

Cette finale est d'autant plus habile qu'elle prépare et annonce les strophes dernières du poème.

Après le chant du soldat, le poète continue son récit; il nous apprendra qu'un jour on ne revit plus au rempart le vieux compagnon de gloire de Montcalm. Avant de mourir, il avait dit à son fils:

De ce grand jour tes yeux verront l'aurore,
Ils reviendront! et je n'y serai pas!

Ils revinrent en effet. Ils revinrent en 1855, non pour reprendre Québec, mais pour renouer avec la colonie des relations officielles d'amitié et de commerce, interrompues depuis près de cent ans. C'est un vaisseau de guerre français, *La Capricieuse* envoyée par Napoléon III, qui apporta ce pacifique message et montra encore aux yeux des Canadiens français le drapeau de la France.

Ce fut à Québec un jour de fête inoubliable. On acclama les marins. On hissa sur tous les toits les trois couleurs. A cette occasion Crémazie composa la pièce que nous étudions: *le Vieux Soldat Canadien.* Et il imagina que le vieux soldat, réveillé dans sa tombe par le canon de la France, revint à son poste, aux remparts, "saluer le drapeau depuis si longtemps attendu". D'ailleurs ce fut toute une résurrection de grognards et de patriotes:

. . . . .on entendit, le soir, sur chaque rive,
Se mêler au doux bruit de l'onde fugitive
Un long chant de bonheur qui sortait des tombeaux.

3o.—*Appréciation générale.*—Un mot nécessaire définit ou caractérise ce chant: il est *patriotique.*

C'est un chant patriotique à cause des sentiments personnels du vieux soldat dont il est rempli, et sur lesquels il serait superflu de revenir; à cause aussi du sentiment national de tous les contemporains dont il est l'expression. C'est un fait que la France est restée dans la mémoire, et dans le cœur des Canadiens, comme la mère-patrie idéale, le lien naturel et nécessaire des affections et des souvenirs de la race. Si ce culte de la France a paru fléchir, chez nous, vers 1900, et après 1900 par suite de la politique détestable et antireligieuse du gouvernement français, il persiste et reprend volontiers, aux bonnes occasions, toute sa ferveur. D'ailleurs, c'est à 1855 qu'il faut se reporter pour comprendre la pièce de Crémazie et en apprécier avec justesse le fond patriotique. Et en 1855, si l'on ne croyait plus au retour d'une France conquérante, si l'on n'avait plus les illusions du vieux soldat de 1800, on fut cependant tout heureux de voir revenir, comme un signe d'alliance pacifique et cordiale, le drapeau de l'ancienne mère-patrie. Et Crémazie n'a pas voulu autre chose, dans son *Chant du Vieux Soldat*, que donner à ce culte enfin satisfait et plus que jamais enthousiaste de la France une forme poétique sincère et durable.

Il faut ajouter que ce chant de fidélité française et tout le poème, dont il est la partie vive et essentielle, sont à l'origine et comme le point de départ de notre *poésie patriotique canadienne*.

Avant Crémazie. notre poésie était presque inexistante; elle n'avait produit que des essais isolés et timides; et si F.-X. Garneau, qui déjà, en 1832, célébrait en vers le Canada et la France, peut être regardé comme un précurseur de Crémazie, il n'a que rarement exploité ce thème, et c'est bien Crémazie qui est le fondateur de notre poésie patriotique, et le *Chant du Vieux Soldat* a contribué largement à cet essor nouveau de la muse de chez nous. De la poésie de Crémazie va sortir toute l'inspiration des poètes contemporains et à venir qui ont formé ce que l'on peut appeler l'école patriotique de Québec. Le mouvement littéraire de 1860 lui doit une part de son activité.

C'est dans l'inspiration, dans la pensée générale et dans le sentiment qui remplissent les vers de Crémazie, que se trouve le mérite principal de cette poésie, et non pas dans la forme, qui d'ordinaire est très sobre, et parfois un peu terne et un peu lourde. Crémazie n'est pas un virtuose de l'art des vers. S'il a lu beaucoup Victor Hugo, et s'il lui a emprunté parfois des images et des métaphores, il ne lui a pas dérobé son art de varier les coupes du vers, d'en corser et stimuler l'allure. Cependant il a des procédés poétiques qui l'ont bien servi dans le *Chant du Vieux Soldat*, et qu'il faut indiquer.

ÉTUDE DU STYLE

1o.—*Le mouvement oratoire.*—Le style des strophes que nous étudions est surtout oratoire. Le poète emploie volontiers l'interrogation, qui est un des procédés ordinaires de la rhétorique. Ces interrogations répétées dans presque toutes les strophes, et les exclamations dont elles sont entrecoupées, donnent à la pensée, au sentiment, de la rapidité, du mouvement. On peut citer comme exemples les strophes 2, 3, 4.

Cette répétition des mêmes mouvements oratoires rend un peu uniforme le style des quatre premières strophes. Mais la poésie de Crémazie est faite de passions plus que d'idées, et de passions profondes ou enthousiastes: et les passions sont naturellement éloquentes, elles prennent volontiers le ton du discours. L'école patriotique de Québec a usé et abusé de la rhétorique.

2o.—*Images.*—L'image fait partie intégrante de la poésie. C'est le procédé poétique par excellence. Le poète voit en image les idées.

Crémazie, cependant, n'a pas l'imagination fertile. Il y a peu d'images, en général, dans ses poèmes. Il y en a, mais pas toujours assez. Et pour cela sa poésie manque parfois de couleur; elle est un peu éteinte. Il s'efforce de tirer des tours oratoires dont il abonde, plutôt que de la métaphore qu'il trouve à grand'peine, l'effet poétique.

Les images sont donc rares dans le *Chant du Vieux Soldat.* On n'en trouve guère qu'à la strophe troisième. Mais toute cette strophe brille de l'éclat d'une longue métaphore. Sans parler de l'image *rassasié de gloire,* qui se trouve au premier vers, il y a celle qui commence au troisième et qui se continue avec justesse dans les vers suivants. Le *nom* de Napoléon est comparé à un *soleil de victoire;* il *se lève radieux* sur l'univers. Le Canada serait-il seul privé de sa *lumière?* Cette lumière, il la *verse à flots* aux plus lointains *climats.* On pourra faire remarquer que *flots* et *climats* sont pris ici en des sens figurés.

Cette strophe est un bon exemple d'une *idée* aperçue en *image.*

3o.—*Langue.*—La langue de Crémazie, dans le morceau que nous étudions, est donc peu imagée; elle est plutôt voisine de la prose, c'est-à-dire qu'elle n'use que des ressources du vocabulaire qui appartiennent à la prose autant qu'à la poésie. C'est le propre, d'ailleurs, de la poésie française de pouvoir s'exprimer dans la langue commune, et d'être encore très belle; on a pu faire cette observation à propos de Racine.

Pour ce qui est de Crémazie, il lui est arrivé souvent, alors qu'il n'usait que des procédés de la prose, d'être prosaïque. Les quatre premiers vers du *Chant du Vieux Soldat* n'échappent pas tout à fait à ce défaut; le vocabulaire et le mouvement de la phrase y donnent trop l'impression de la prose.

Il faut ajouter, pour être juste, que Crémazie a souvent, en d'autres poèmes, su trouver de belles images: non pas des images nouvelles et imprévues à la Victor Hugo, mais des images qui ont surgi sans effort, comme d'elles-mêmes, du développement. Voyez à ce sujet, et pour exemple, les premières strophes du poème consacré à Mgr de Laval.

MÉTRIQUE

1o.—*Le rythme.*—Crémazie a choisi pour le *Chant du Vieux Soldat* le vers de dix syllabes. Le reste du poème se compose d'alexandrins. Les vers de dix syllabes conviennent mieux au chant que les vers de douze; ils sont plus vifs, plus alertes, s'envolent mieux, d'autant plus que souvent chez Crémazie l'alexandrin est lourd.

Le décasyllabe est coupé par une césure placée après la quatrième ou la cinquième syllabe, de préférence après la quatrième. Crémazie le coupe après la quatrième; mais il place aussi, dans le vers, d'autres repos qui en varient le rythme.

Exemples: les 3ème et 4ème vers de la 3ème strophe:

> Lui, dont le nom, soleil de la victoire.
> O ciel, qu'entends-je ? une salve guerrière,

le 1er vers de la 4ème strophe:

> Quoi! c'est, dis-tu, l'étendard d'Angleterre,

le vers final de chaque strophe:

> Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

La variété du rythme n'est pas, d'ailleurs, une qualité du vers de Crémazie. Sur ce point, notre poète n'a pas beaucoup appris de Victor Hugo. Il lui arrive pourtant, comme dans les vers que l'on vient de citer, de désarticuler les formes rigides, traditionnelles, de scander avec plus de vivacité la pensée ou le sentiment poétique.

2o.—*Inversion.*—La syntaxe poétique permet les inversions, et les inversions contribuent à donner de la variété au style. Crémazie use de ce procédé. On pourra dans ce morceau signaler quelques exemples de ce tour poétique:

Ah! bien longtemps vous attendrai-je encore ?....
De ce grand jour quand verrai-je l'aurore?
Du nom français la terreur et la loi.
Des trois couleurs l'invincible puissance.

On pourra faire observer que l'inversion *Du nom français la terreur et la loi* a exposé Crémazie à commettre une impropriété de termes qui gâte un peu l'image contenue dans ce vers. On dit excellemment la *terreur du nom* français; on ne dit pas aussi bien la *loi du nom* français. Il suffit de rapprocher les mots séparés par l'inversion pour en constater l'impropriété.

3o.—*La rime* n'offre rien de particulier à l'observation du lecteur. Chez Crémazie, elle est souvent amenée par le jeu trop facile des épithètes. Dans le *Chant du Vieux Soldat* elle est plutôt ferme, et tombe presque toujours sur des mots de valeur.

Conclusion.—Le *Chant du Vieux Soldat Canadien* mérite sa popularité. La poésie n'en est pas très brillante, mais le sentiment qui la soutient est sincère, profond, très représentatif de l'âme canadienne. Les strophes de ce chant volent mieux, d'ordinaire, que les strophes du poème dont elle font partie. Le rythme en est plus alerte, et la phrase plus rapide.

Ce *Chant* est très caractéristique de la manière de Crémazie, et il contient le thème essentiel de toute son œuvre poétique.

Abbé Camille Roy,
Séminaire de Québec.

Examens du Baccalauréat

1915

1.—SESSION DE JUIN (*fin*)

PREMIER EXAMEN

Rapport du jury du thème latin.

Les candidats, cette année, furent très nombreux; les correcteurs ont reçu 434 copies. Si la quantité est fort convenable, il ne faut pas nous plaindre non plus de la qualité. 261 concurrents ont conservé les ⅔ des points; de ce nombre 133 ont obtenu les $^4/_5$. Ces chiffres disent déjà que le thème latin, cette année, a été très bien réussi, tout comme l'année dernière, du reste. Cependant un trop grand nombre de copies accusent encore trop d'ignorance du latin chez des élèves qui l'ont étudié pendant quatre, cinq, et même six ans. Peut-être les préfets des études sont-ils trop indulgents et laissent-ils trop facilement arriver jusqu'à la rhétorique des sujets peu doués ou négligents.

Voici le texte que les candidats avaient à traduire en latin:

Noblesse de la pauvreté.

Si un roi épouse une fille de basse extraction, elle devient reine: on en murmure quelque temps; mais enfin on la reconnaît: elle est ennoblie par le mariage du prince: sa noblesse passe à sa maison, ses parents ordinairement sont appelés aux plus belles charges, et ses enfants sont les héritiers du royaume. Ainsi, après que le Fils de Dieu a épousé la pauvreté, bien qu'on y résiste, bien qu'on en murmure, elle est noble et considérable par cette alliance. Les pauvres, depuis ce temps-là, sont les confidents du Sauveur, et les premiers ministres de ce royaume spirituel qu'il est venu établir sur la terre. Jésus, même dans cet admirable discours qu'il a fait à un grand auditoire sur cette mystérieuse montagne, ne daignant parler aux riches sinon pour foudroyer leur orgueil, adresse la parole aux pauvres ses bons amis, et leur dit avec une incroyable consolation de son âme: "O pauvres, que vous êtes heureux, parce qu'à vous appartient le royaume de Dieu !"

BOSSUET.

JOLIETTE, 6-1915-600.

Cette fois, au moins, le texte français ne présentait aucune difficulté d'interprétation. Le style de Bossuet, sobre, ferme, concis, tout comme celui de Bourdaloue, de Fénelon et en général de tous les écrivains du grand siècle, se prête facilement à une traduction; il

"réunit l'exactitude parfaite à l'élégance et à la correction". Il n'y avait point ici de finesse de langage, point de pensées obscures, point d'idiotismes, comme les élèves en ont rencontrés les années passées, rien enfin qui obligeât l'élève à tourner et à retourner les phrases et les idées, afin d'en comprendre le sens caché. Il suffisait presque de calquer le latin sur le français, en se servant, cela va sans dire, de mots et de termes bien appropriés.

Malgré cette clarté du texte, plusieurs élèves y ont introduit çà et là des contre-sens. Ainsi, que signifiait "le Fils de Dieu a épousé la pauvreté" ? Le verbe *épouser* avait-il son sens premier de *prendre femme, ducere uxorem* ? Cependant nombreux sont ceux qui lui ont donné ce sens.

* * *

Après avoir compris la pensée de l'auteur, il faut s'efforcer de la rendre exactement; traduire, c'est comprendre, c'est surtout rendre. Pour cela, il faut bien connaître la valeur précise des mots employés. C'est sur cela surtout que les élèves se sont mépris. Ainsi, ils ont employé indifféremment *filia* et *puella* ou *virgo*, faute de faire attention au rapport qui existe entre *filia* et *parens*. Ils ont substitué *parentes* à *propinqui, proximi;* pourtant le mot *parents* signifie ici, il n'y a pas l'ombre d'un doute, non seulement père et mère (*parentes*), mais toute la famille (*proximi, propinqui, affines*). Ils ont traduit communément *enfants* par *filii;* le terme ne désigne que les garçons; il fallait traduire par *liberi*. *Charges* à été traduit par *onus, sumptus, impendia*, au lieu de l'être par *munus, officium*. *Bon* doit être exprimé par *carus, dilectus*, quand il signifie, comme dans le texte, *aimé, chéri*, plutôt que par *bonus*, qui signifie *juste, honnête*. Tous ces termes impropres auraient pu être évités, si les élèves avaient suivi le conseil, donné par tous les professeurs, de reviser leur traduction en se servant du dictionnaire latin-français, et en regardant de plus près à la racine du mot. Les solécismes les plus fréquents portent sur les possessifs *son sa ses leur*, le pronom indéfini *on*. *Venit statuere* s'est rencontré presque aussi souvent que *venit statutum*. On signale aussi un grand nombre de fautes contre l'orthographe et les déclinaisons.

Peu de copies ont brillé par leur latinité. Les élèves doivent, sans doute, tendre avant tout à la clarté, à la précision, à la propriété des termes; un grand nombre s'embarrasseraient facilement à chercher autre chose que la correction grammaticale. Il faut cependant s'exercer à une certaine construction et faire ressortir la valeur des mots importants. Le verbe, placé à la fin des phrases, leur donne parfois de la beauté et du nombre; ce n'est pas une raison pour en accumuler deux, trois, les uns sur les autres, ni pour contourner la phrase au point de la rendre incompréhensible. Le verbe ne doit être

placé là que s'il y est appelé par sa valeur. D'autre part, certaines tournures indiquent la préoccupation évidente d'éviter l'application des règles. *Oportet sapere ad sobrietatem*, même dans les thèmes latins.

Les élèves feraient bien de relire les règles de la ponctuation, et certains d'entre eux rendraient aux correcteurs un grand service en prenant quelques leçons d'écriture.

* * *

TRADUCTION

Si rex in matrimonio virginem ignobili loco habet, fit regina: vaga fama aliquandiu susurrat, sed illa tandem agnoscitur regina. Cum principis matrimonio honestetur, nobilitas ejus transit ad domum, proximi ad pulcherrima munera plerumque vocantur et regni heredes sunt liberi. Ita, postquam Filius Dei paupertatem amplexus est, quamvis homines contra eam paupertatem resistant et de ea conquerantur, societate illa egregia est et nobilis. Ex eo tempore, pauperes Salvatoris familiares sunt et regni, quod in terram venit statutum, rebus spiritalibus praesunt. Jesus, etiam in hoc admirabili sermone quem, multa corona, habuit in illo sacro monte, cum dignatur loqui cum opulentis hominibus solum modo ut eorum insolentiam reprimat, pauperes carissimos amicos appellat et eis cum animi incredibili solatio dicit: "Pauperes, quam beati estis quod regnum Dei est vestrum."

Abbé PAUL-ÉMILE COURSOL,
Séminaire de Ste-Thérèse.

SECOND EXAMEN

Rapport du jury de mathématiques.

Qu'est-ce qu'un rapport sur l'examen de mathématiques, et que doit-il être en cette année 1915 ? Une nomenclature sèche des résultats obtenus ? Nous ne le croyons pas. Nous ne pensons pas davantage qu'il doive être une critique stérile, où il s'agit avant tout de ménager les élèves et les maîtres, de passer une éponge très douce, très douce, sur tout ce qui s'est dit ou fait à l'occasion de cet examen. Le passé est passé. Il faut parler pour l'avenir et essayer de dégager quelques leçons utiles.

* * *

Bien que personne ne se fasse illusion sur leur valeur absolue, les notes qui paraissent au tableau général, considérées dans leur ensemble, peuvent offrir un certain intérêt. Si nous avons bien compté, deux cent quatre-vingt-sept élèves ont pris part à la composition de mathé-

matiques. Ils se distribuent dans l'ordre suivant: un seul a obtenu le maximum, vingt-six; six ont conservé vingt-cinq points et quelques dixièmes; cinquante-neuf ont mérité les quatre cinquièmes et quatre-vingt dix-sept, en tout, ont les deux tiers requis; un peu plus de cent trente vont des deux tiers à un tiers, et plus de cinquante n'ont pas même conservé le tiers.

Par comparaison, que vaut ce résultat? Il n'est guère différent de celui des années précédentes, dans l'ensemble. La moyenne générale est même un peu inférieure à celle de telle année passée. Cependant, en justice, il faut ajouter qu'il y a une amélioration dans les meilleures copies. Si, il y a deux ans, vingt-huit élèves seulement sur deux cent cinquante-six concurrents avaient conservé les quatre cinquièmes, l'on en peut compter, cette année, cinquante-neuf sur deux cent quatre-vingt-sept.

* * *

De la composition telle que proposée voici ce que nous savons qu'on a dit.

Plusieurs élèves, paraît-il, et d'un peu partout, se sont demandé si, pour la première question, il s'agissait d'un rapport, d'une proportion *arithmétique ou algébrique*, les deux catégories étant au programme. Dans la partie qui concerne l'arithmétique, le programme requiert un énoncé de la propriété fondamentale des proportions; dans la partie d'algèbre, il réclame une démonstration de cette propriété. Il semble donc qu'il y ait là une question d'arithmétique. Malgré tout, a-t-on répondu, l'on aurait voulu que ce fût dit plus explicitement. Il eût suffit d'ajouter quelques mots pour faire savoir que c'était bien la question douzième du programme d'arithmétique qui était posée. Quoi qu'il en soit de ce litige, les correcteurs ont apprécié largement toute vérité bien exprimée.

A propos de la question quatrième, que l'on ramène à une question de courriers, il nous a été donné d'entendre des discussions assez intésantes et parfois un peu longues. Plusieurs seraient d'avis d'écarter l'espèce de tradition qui tend à faire de ce genre de problèmes une nécessité du baccalauréat. Le genre n'est nullement pratique, disent les uns (et voilà une raison qui ne nous touche guère). Selon d'autres, s'il doit être écarté, c'est parce qu'il exige plus de tour, qu'il ne révèle pas de science proprement mathématique; il y a là, trop souvent, un exercice de souplesse, d'artifice et parfois de divination. Qu'on le réserve donc pour les classes, comme problème ingénieux et piquant. La raison de ces derniers nous frappe davantage. Toutefois, pouvons-nous dire, son utilité dépend de la façon dont on enseigne cet exercice. Si l'on est obligé de se livrer à un travail de répétition à outrance, de faire exécuter trente, quarante et cinquante

fois, à peu près le même exercice, parce que l'on est, peut-être, parti de principes insuffisamment énoncés, ce n'est pas la peine de s'y morfondre, au grand détriment d'autres questions plus importantes. Mais si, partant de principes très clairs et assez simples, que l'on trouve exposés dans quelques algèbres bien faites, l'on sait y rattacher les quelques cas très peu nombreux de cette espèce de problèmes, il est incontestable que l'exercice peut être très utile. Il rendra service surtout aux professeurs de mécanique et de physique, qui ont à y référer dans certains cas de mouvement rectiligne ou curviligne, uniforme et surtout varié.

La question sixième a aussi causé quelques difficultés. Les concurrents ont cru, les uns, que la longueur de 3.75 mètres indiquait la longueur du cylindre seul, hémisphères non compris; les autres, qu'il s'agissait d'une longueur allant du sommet d'un hémisphère au sommet de l'autre.

* * *

Ces remarques faites, l'examen, croyons-nous, était de difficulté moyenne. Examinons brièvement les résultats de la correction.

La première section a paru faible dans l'ensemble. La première question a révélé, paraît-il, aux habitués de la correction, un progrès dans le langage des élèves et une meilleure méthode dans l'exposé. Cependant, trop souvent encore, ils s'étendent démesurément, sans grand souci de la précision. On a mal appris; inévitablement, on glose. Cette année encore, la remarque a été faite que les élèves, peu familiers avec le raisonnement arithmétique, tâchent de s'en tirer plus facilement à l'aide de l'algèbre. Ce faux-fuyant d'ailleurs n'a pas empêché la deuxième question d'être bien disposée, propre et claire. L'équation algébrique a été généralement manquée: six ou sept concurrents seulement y ont conservé les points alloués. On n'a évidemment pas l'habitude. On élève au carré à tout propos et gauchement. On fait une égalité d'une division, puis on se perd dans des calculs sans fin en voulant extraire immédiatement la racine de 32, 2 et 8. Embrouillé, on n'ose plus rien conclure. Quoi qu'il en ait semblé à beaucoup, c'est une équation sur les radicaux qu'on leur proposait, et non pas une série d'extractions de racines. Comprises ainsi, la solution et la réponse étaient simples. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit du problème de vitesse et d'espace parcouru. Malgré une trentaine de très bonnes solutions, les équations ont été mal posées par la très grande majorité. Plusieurs emploient les formules de la mécanique. Ce serait bien, à condition de se servir des formules appropriées. D'autres, après une série de calculs assez extravagants, ont eu une intuition merveilleuse de la réponse.

Dans la seconde section, qui a été meilleure, le théorème, considéré

du point de vue du français, a été beaucoup mieux exposé qu'à l'ordinaire. Beaucoup, malheureusement, ont donné la démonstration de la réciproque plutôt que celle qui était demandée. Souvent, pour n'avoir pas fait attention au texte du théorème: *dans tout triangle*, etc., on a envisagé des cas particuliers. Quelques-uns de ceux qui ont examiné de près les copies demandent qu'on le fasse aussi remarquer: en général l'on abuse, à propos d'amortissement, de formules toutes transformées. Ils voudraient que l'on se servît davantage de la formule fondamentale, qu'on en indiquât les transformations essentielles et que l'on fît l'application en dernier lieu. Serait-il à propos qu'il y eût uniformité dans les tables et les formulaires? Reste la question des logarithmes. Quelques-uns semblent avoir un culte exagéré pour ces manières rapides de calcul; ils en usent partout. C'était peut-être pour fêter, cette année, leur troisième centenaire. Mais il serait prudent de se rappeler que, si les logarithmes constituent un précieux instrument, c'est un instrument qu'il faut savoir manier à bon escient.

* * *

L'on peut constater facilement, par ce qui vient d'être dit, que l'examen de cette année ne diffère pas beaucoup de celui des années précédentes. Des examens assez semblables à celui-ci ont été qualifiés de médiocres; peut-être celui-ci n'est-il pas suffisant. Si l'on n'y prend garde, les rapports du concours de mathématiques pourront se succéder longtemps et se ressembler toujours quant au fond.

On croira difficilement qu'il y ait là un enseignement bien vivant. Pendant que dans des matières qui réclament une part de mémoire, comme la philosophie, plus de cent quatre-vingts élèves conservent les deux tiers des points, en mathématiques, matière surtout de raisonnement, quatre-vingt dix-sept seulement, à peine la moitié, ont obtenu ce total. A quoi faut-il attribuer cette disproportion? Dire que les mathématiques supposent un tour d'esprit très spécial, un talent tout particulier, ne nous apparaît pas une raison bien solide. Nous croyons, au contraire, que les mathématiques bien enseignées peuvent entrer dans la plupart des intelligences moyennes, capables de s'assimiler suffisamment les autres matières du cours classique. Quant au traditionnel refrain sur la surexcitation des esprits, on devrait commencer à considérer cette explication comme n'expliquant rien du tout. Nous n'avons en vue que la défense de la formation désintéressée, largement entendue et sans aucune préoccupation *utilitaire*. Ceci affirmé, nous avouons que l'infériorité des mathématiques dans notre enseignement nous paraît tenir à des causes plus profondes que celles-là.

D'abord, on ne leur donne pas, chez nous, la place qui leur revient, celle à laquelle elles ont droit. Un professeur d'université écrivait

récemment (1): "Les mathématiques ont toujours tenu dans les études une place d'honneur, parce qu'on est contraint, pour s'en approprier les vérités, à refaire intégralement les actes d'intuition et de raisonnement dont leur découverte ou leur définition fut le fruit". C'est précisément ce qui en fait la valeur éducative. On oublie trop que les mathématiques étaient fort en honneur dans les temps où l'humanisme était le plus florissant; elles n'effrayaient pas du tout les écoles d'autrefois. Et puis, pour continuer la citation d'il y a un instant, "les humanités, sainement conçues, n'impliquent aucun dédain pour les sciences, aucune disposition de négligence à leur égard, et, si certains humanistes ont donné dans cette erreur,...., il faut leur dire qu'ils ont grande responsabilité dans l'audace des entreprises dirigées contre une cause qui leur est chère, mais qu'ils entendent mal, qu'ils affaiblissent, qu'ils découvrent. La culture scientifique n'est pas une annexe, un accessoire des humanités; elle en fait partie intégrante; elle y tient seulement moins de place que la culture littéraire."

Voilà qui est d'une belle mesure et qui paraît l'expression du bon sens même. Vouloir donner une formation mathématique en une année ou deux, et seulement en philosophie, c'est bien là une erreur. Il faut que cet enseignement s'échelonne un peu tout le long du cours de lettres. Puisque la plupart de nos collèges l'ont admis dans leurs classes, il faut qu'on y ait l'œil, et qu'on l'organise. Quant aux collèges où, pendant trois ou quatre ans, on ne dit pas un mot de la science des nombres, nous ne voyons pas vraiment comment ils *s'en tireront* jamais. Dans les autres, il est vrai, de rares professeurs de lettres se défient des mathématiques. N'est-ce pas parce que les professeurs de chiffres — qui se sont vu refuser, par les seules circonstances, une préparation et un entraînement sérieux—ont dû se contenter, un peu trop, de la manière commerciale d'enseigner les chiffres? Les mathématiques ont pris figure de matière *utilitaire*, incompatible avec la formation désintéressée, digne seulement d'une attention très secondaire. D'autre part, l'introduction, dans nos maisons, de manuels prétendus excellents et qui étaient de provenance anglaise ou américaine, par exemple telle arithmétique, telle algèbre merveilleuse, a bien pu renforcer cette conviction chez les humanistes. En ce cas, comment leur donner tort? Leur défiance est un résultat peut-être assez inattendu, celui-là, de la tendance qu'ont eue quelques-uns à priver nos collèges canadiens-français de manuels de provenance française.

Nous croyons cependant qu'il y a moyen de nous entendre com-

(1) P. Lasserre: Revue Hebdomadaire, no 49, *Les études classiques et la vie nationale*.

plètement avec nos confrères des lettres. Nous avons à faire œuvre commune; nous aspirons, comme eux, à la formation générale et non particulière ou *spécialiste.* Nous y tendons par l'enseignement de tout ce qui "s'apprend lentement et longuement". Nos moyens ne sont pas les leurs. C'est là la seule différence. Le champ de la culture littéraire est beaucoup plus vaste et plus varié, le nôtre plus restreint. Pourquoi, eux, les favorisés, ne voudraient-ils pas nous aider un peu, nous, les déshérités? Si notre champ est moins riche et moins fécond, pourquoi nous refuseraient-ils l'ambition d'en tirer tout ce qu'il contient? Incontestablement, il peut donner de la rigueur à l'esprit, favoriser la précision et la concision du langage écrit ou parlé, contribuer pour une large part à la rectitude du jugement. Voilà des avantages précieux qu'il n'est pas permis de dédaigner.

* * *

Donc, en fait d'enseignement mathématique, qu'on abandonne la manière commerciale aux cours commerciaux, qu'on applique le procédé classique dans les cours classiques. Qu'on ait ici des principes simples, proportionnés au degré d'avancement des élèves. Qu'on y revienne continuellement, comme on revient continuellement aux règles de grammaire. Avec ce système, nous espérons que, dans plusieurs collèges au moins, il n'y aura pas lieu de modifier les heures de classe.

En agissant ainsi, on aura introduit une discipline, ou plus de discipline, dans l'enseignement mathématique. On n'aura surchargé en rien le programme, on n'aura nui en rien aux matières littéraires ou historiques. Au contraire,on les aura aidées pour s'être souvenu qu'après les classes de lettres, il y a encore des classes. Et l'on sera revenu aux traditions des grands siècles!

Abbé Armand Chaussé,
Collège de Saint-Jean.

Explication des auteurs

BIBLIOGRAPHIE *(fin)*

2o.—TEXTES POUR SERVIR D'EXEMPLES

a) *Grecs*—

HOMÈRE—Début de *l'Iliade* (Croiset: *Revue internationale, 15 juillet 1903)—Entrevue de PRIAM et d'ACHILLE* (Arnaud: *Le discours français,* pp. 331-337)—*Assemblées des dieux* (*id., ibid.,* 352-360).

LYRIQUES—Textes divers (Le Bidois: *Enseignement chrétien,* 1891, pp. 306-310).

PINDARE—*Olympiques,* II (*id., ibid.,* pp. 23-29).

THUCYDIDE—*VII,* 6, 2 (Ragon: *ibid.,* 1892, pp. 35-36)—V, 90-93 (Calvet: *Petit guide,* pp. 42-49).

b) *Latins*—

CICÉRON—*Lettre à Atticus* (*Enseignement chrétien,* 1882, p. 380)—*Lettre à Pompée* (Calvet: *Petit guide,* pp. 49-57).

HORACE—*Epode II* (*Ens. chrét.,* 1884, pp. 70-71)—*Satires,* II, 6 et *Ad Pisones,* 156-174, comparé avec Boileau (*ibid.,* 1889, pp. 318, 363-365, 380-382)—*Satires, I,* 6 (Bainvel: *ibid.,* 1893, pp. 587-92, 617-623)—*Epître à Auguste* (Arnaud: *op. cit.,* etc., pp. 361-367)—*Satire X* (Lejay: *Revue de l'Institut Catholique de Paris,* mars-avril 1907).

LUCAIN—*Eloge de Pompée: Pharsale, IX,* 190 *& seq.* (Arnaud: *La société romaine,* pp. 29-45).

PHÈDRE—*Lupus et gruis* (*Ens. chrét.,* 1889, pp. 319, 351, ou Reniez: *La prose latine,* d'après Rollin: *Traité des Etudes,* éd. Letronne, I, 285-7).

SALLUSTE—*Discours de Catilina aux conjurés* (*ibid.,* 1885, pp. 218-221).

SÉNÈQUE—*Lettre à Lucilius,* 114 (Arnaud: *La société romaine,* pp. 13-29).

STACE—*Sylves, II,* 5 (*Ens. chrét.,* 1888, pp. 173, 221).

TACITE—*Annales, XV,* 44 (Calvet: *op. cit.,* pp. 57-63).

TÉRENCE—Actes du *Phormion* (Lejay: *Ens. chrét.,* 1892, pp. 164, 178).

TITE-LIVE—*Bataille du Trasimène* (J. V.: *ibid.,* 1898, pp. 136-141—cf. Navenne: *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1908).—*Bataille du Métaure* (Laurans: *Ens. chrét.,* 1915, pp. 593-597).

VIRGILE—*Eglogue IV* (Gros: *Ens chrét.*, 1899, pp. 40-42)—*Nisus et Euryale* (Arnaud: *Le discours, etc.*, pp. 338-346)—*Assemblées des dieux* (*id.*, *ibid.*, pp. 352-360) — *Mort de Laocoon* comparée au groupe du Vatican (Sortais: *Ens. chrét.*, 1902, pp. 422-432 ou *Excursions artistiques et littéraires,* 1ère série, Lethielleux, et Decelles: *Actes du congrès de 1914*, Québec)—*Enéide, IX*, 25-32 (Thibeau: *Musée belge*, 15 octobre 1907).

c) *Français*—

BARBIER—*L'Idole* (*Ens. chrét.*, 1888, pp. 220-221.)

BOILEAU—Début de *l'Art poétique* (Chauvin: *ibid.*, 1891, pp. 353-359) —*Epître VII à Racine* (Calvet: *Petit guide*, etc., pp. 63-8).

BOSSUET—*Bataille de Rocroy* dans Condé (Berne: *Ens. chrét.*, 1894, pp. 331-335)—*Délivrance de la Pologne* dans Anne de Gonzague (J. M. V.: *ibid.*, 1897, pp. 144-147)—*Deuxième songe* dans la même oraison (J. M. V.: *ibid.*, 1897, pp. 169-172)—*Sermon sur la mort* (Arnaud: *Le discours français*, pp. 367-374)—Extrait du même (Arnaud: *Recueil de compositions littéraires*, à la fin, et *ibid.*, pp. 375-381)—*Conversation de Condé* (*Le Collégien*, V. IV, p. 132).

BUFFON—*Le style, c'est l'homme* (Lucas: *Ens. chrét.*, 1904, pp. 273-275).

CHATEAUBRIAND—*Une nuit en Amérique* (Arnaud: *Discours français*, pp. 391-400 et *Le Collégien*, V. IV, pp. 103, 118)—*Retraite de Russie* comparée avec le récit d'Hugo (*Ens. chrét.*, 1905, pp. 53-56 et Giraud: *Etudes littéraires sur Chateaubriand*).

CHÉNIER (André)—*Comparaison avec Leconte de Lisle* (J. M. V.: *Ens. chrét.*, 1894, pp. 454-459).

CORNEILLE—*Cinna, III*, 4 (*ibid.*, 1891, pp. 74-76)—*Polyeucte, IV, 3* (*ibid.*, 1897, pp. 74-80, et 1904, pp. 259-272)—*Eve et Marie* (*ibid.*, 1904, pp. 778-779)—*Polyeucte* (*ibid.*, 1894, pp. 79, 260, 309) —*Horace* (*ibid.*, 1896, pp. 336-338).

DAUDET—*Agonie de* La Sémillante (Bezard: *La classe de français, ch. I*).

DESCHAMPS—*Grelot* (cf. La Fontaine: *Conseil des rats*).

DE VIGNY—*Le cor* (*Ens. chrét.*, 1893, pp. 558-561).

DU BELLAY—Sonnet (*ibid.*, 1904, pp. 130-132).

HEREDIA—*Hortorum deus, II*, comparé à Catulle, XIX (*ibid.*, 1894, pp. 43-47).

HUGO—*La conscience* (*ibid.*, 1889, pp. 43, 108, et 1913, pp. 372-376)—*Chant de fête de Néron* (*ibid.*, 1889, pp. 373-374 et 1890, pp. 37-54)—*Pauvres gens* (Bertrin: *ibid.*, 1893, pp. 549 555, et *La qu s-t on homérique*, dernier article)—*Stances à Villequier* (Arnaud: *Le discours français*, pp. 382-390)—*A Villequier, Mages, Ibo* (Delfour: *Ens. chrét.*, 1900, pp. 254-265)—*Booz endormi* (*ibid.*, 1902,

pp. 225-227)—*Mariage de Roland* (*ibid.*, 1903, pp. 14-21)—*A la mère de l'enfant mort* (Gérardy: *Revue des humanités en Belgique*, février 1903)—*Semailles* (*Ens. chrét.*, 1904, pp. 691-693)—*Homo duplex* comparé à Racine (*ibid.*, 1905, pp. 22-27)—*L'expiation* comparée à Chateaubriand (cf. ce dernier)—*Tristesse d'Olympio* (Martinon: *Revue universitaire*, 15 février 1906)—*Plein ciel* (Calvet: *Petit guide*, etc., pp. 74-75)—*Magnitudo parvi* (*Etudes* des Pères Jésuites, 5 mars 1906)—*Ce que l'on voit sur la montagne* (Rudler)—cf. Racine (*Cantique III*).

LA BRUYÈRE—Chapitre *Du mérite personnel* (*Ens. chrét.*, 1900, p. 520)—*ZENOBIE* (Verdunoy).

LA FONTAINE—*Loup et Agneau* (*Ens. chrét.*, 1885, pp. 344-346 et 1886, pp. 292-294; application, *ibid*, 1904, pp. 98-104)—*Paysan du Danube* (*ibid.*, 1886, pp. 132-134, et 1896, pp. 625-629)—*Chêne et roseau* (*ibid.*, 1886, pp. 326-328, et Frères des Ecoles chrétiennes: *Leçons de langue française*, cours supérieur, et Saint-Marc Girardin dans *Ens. chrét.*, 1892, pp. 314-315)—*Singe et Léopard* (Arnould: dans *Ens. chrét.*, 1890, pp. 103-105)—*Conseil des rats* comparé au *Grelot* de Deschamps (*ibid.*, 1888, pp. 71, 118, 135)—*Aigle et pie* (Boué: *ibid.*, 1892, pp. 5-7)—*Lion devenu vieux* (*ibid.*, 1893, pp. 89-91)—*Héron* (Legouvé: *ibid.*, 1893, pp. 180-181)—*Alouette et petits* (*ibid.*, 1898, pp. 10-12)—*Meunier, fils et âne* (*ibid.*, 1898, pp. 12-15)—*Mort et bûcheron* (*ibid.*, 1898, pp. 169-173)—*Deux pigeons* (Longhaye: *Théorie des belles-lettres*, 2ième éd., pp. 548 & seq.)—*Singe et chat* (*Ens. chrét.*, 1901, pp. 607-8)—*Mort et malheureux* (*ibid.*, 1901, pp. 609-611)—*Hirondelle et petits oiseaux* (*ibid.*, 1902, pp. 133-136)—*Animaux malades de la peste* (*ibid.*, 1903, p. 460)—Diverses fables (Hollebecque: *Revue des humanités en Belgique*, avril 1904).

LAMARTINE—*Le lac* (cf. Verdunoy)—*Le passé* (Masson: *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1905, pp. 51-83)—*Bonaparte* (Delfour: *Ens. chrét.*, 1900, p. 185)—*L'automne* (*ibid.*, 1903, pp. 691-693).

LAROCHEFOUCAULD—Sentiments sur *l'Amitié* (*ibid.*, 1896, pp. 273-274).

LAVALLETTE—*Lapin et renard* (*ibid.*, 1896, pp. 119-121).

LEBRUN—*Ode au Vengeur* (*ibid.*, 1894, pp. 554-557).

LECONTE DE LISLE (cf. Chénier)—*Rêve du Jaguar* (J. du Bac: *Art du plan*).

LEMAITRE—Sonnet sur *Bossuet* (*Ens. chrét.*, 1901, pp. 136-137)—Sonnet sur *Boileau* (F. J.: *Sujets de composition littéraire*).

MOLIÈRE—*Monologue d'Harpagon* (*Ens. chrét.*, 1893, pp. 370-373)—Sonnet du *Misanthrope* (*ibid.*, 1896, pp. 466-469).

MONSABRÉ—*La Papauté* (*Le Collégien*, V. IV, p. 364).

MONTESQUIEU—*Considérations, etc., c. IX* (*Ens. chrét.*, 1904, pp. 533-535).

NODIER—*Chien de Brisquet* (*ibid.*, 1893, pp. 439-441).

PASCAL—*Grâce efficace* (cf. Rudler—se défier de son esprit)—*Impuissance des philosophes* (*Ens. chrét.*, 1904, pp. 25-36)—*Esprit de géométrie et de finesse* (Calvet: *Petit guide*, pp. 68-74).

RABELAIS—*Pentagruel*, I, 8 (*Ens. chrét.*, 1906, pp. 384-389).

RACAN—Stances sur *La Retraite* (Arnould: *La Quinzaine*, 1er juillet 1898).

RACINE—*Bri'annicus, IV*, 3 (*Ens. chrét.*, 1896, pp. 338-341)—*IV*, 4 (*ibid.*, 1890, pp. 374-377)—*II* (*ibid.*, 1891, pp. 339-343)—*Mort* (*ibid.*, 1892, pp. 146-148, et 1893, pp. 265-270)—*I* (*ibid.*, 1893, pp. 336-339)—Comparaison entre Narcisse et Mathan d'*Athalie* (*ibid.*, 1894, pp. 153-155)—action dramatique (*ibid.*, 1898, pp. 247-252)—*Esther, I, 5 v.*, 273-372=*chœurs* (*ibid.*, 1893, pp. 459-464)—*Iphigénie* (*ibid.*, 1894, pp. 1-9)—Exposition d'*Athalie* (*ibid.*, 1896, pp. 277-279)—Action dramatique d'*Andromaque* (*ibid.*, 1898, pp. 629-633)—*Cantique III* comparé à Hugo (*ibid.*, 1905, pp. 22-27).

REBOUL—*Ange et enfant* (Gérardy: *Revue des humanités en Belgique*, février 1903).

ROUSSEAU (J.-J.)—*Forêt de Montmorency* (*Ens. chrét.*, 1893, pp. 211-213)—*Lettre sur les spectacles* (édit. de *l'Alliance*).

SÉVIGNÉ—*Lettre du 5 février* 1674 (*Ens. chrét.*, 1897, pp. 301, 331)—*Lettre du 16 mars* 1672 (Verdunoy).

SULLY PRUDHOMME—Sonnet sur *La confession* (*Le Collégien*, V. V, p. 394).

VEUILLOT—*Lettre de condoléances à son neveu* (Gérardy: *Revue des humanités en Belgique*, février 1903).

VOLTAIRE—Etude sur les *Lettres philosophiques* (Bertrin: Poussielgue, 1908)—Un extrait des mêmes (Klein: *Revue de l'Institut catholique de Paris*, mars-avril 1908)—*Siècle de Louis XIV*, ch. des beaux-arts (Joran: in-12, 103 pp., Paris, Croville-Morant, 1906, 2 frs).

d) *Anglais et américains*—

LINCOLN—*Oraison funèbre des héros de Gettysburg* (*Le Collégien*, V. IV, pp. 260, 277, 302).

SHAKESPEARE—Discours de Brutus dans *Jules César, III, 2* (*ibid.*, V. V, p. 154).

Abbé ÉMILE CHARTIER,
Université Laval, Montréal.

Sujets canadiens de composition

1o.---Résumé de l'histoire du Canada (1534-1867)

(sous forme de discours)

2e partie: *Régime anglais* (*1763-1867*)

a) 1763-1792: *Message de Clarke à l'Assemblée du Bas-Canada.* Dans la première session parlementaire du Bas-Canada, ouverte le 17 décembre 1792, après une vive passe d'armes entre les 34 représentants canadiens-français et les 16 députés anglo-canadiens, Jean Antoine Panet fut élu président. Le gouverneur intérimaire Alured Clarke, à qui la minorité en avait appelé, ratifia cette élection dans un message à la Chambre dont le président fut chargé de donner à celle-ci communication. Dans ce message supposé, Clarke expliquait la différence entre les constitutions antérieures et l'*Acte* de 1791. On devait le considérer, disait-il, comme une amélioration notable malgré ses lacunes. Le gouverneur espérait que l'on ferait taire toutes les animosités de race comme préjudiciables au bon fonctionnement de la constitution nouvelle. Il justifiait discrètement l'opposition faite par les Français aux attaques de leurs collègues anglais contre leur langue. Il ne fallait pas, d'après lui, s'exposer à perdre, par un désaccord entre hommes faits pour s'entendre, les avantages d'un régime qui marquait un progrès considérable sur le passé. Composer ce message.

b) 1791-1841: *Le duc de Wellington combat le projet d'Union de 1840.* Lorsque le projet d'Union, voté à la Chambre des communes anglaises par 156 voix contre 6 malgré l'opposition de Hume, d'O'Connell et de Brougham, fut présenté à la Chambre des Lords en 1840, le duc de Wellington, suivant l'exemple de Lord Gosford, le combattit à outrance. Il s'appuya sur ce principe: l'union des deux races ne peut s'effectuer au Canada que par le respect mutuel de leurs droits respectifs. Il rappela que le projet niait à la Législature-unie le droit d'administrer ses propres revenus, qu'il accordait au Haut-Canada plus que ce à quoi il avait droit (égalité de représentation dans l'Assemblée, établissement de la capitale dans la province d'en haut, solde de la dette du Haut à même le revenu des deux provinces-unies), qu'il refusait au Bas-Canada ce à quoi il avait droit (autonomie législative

et financière, représentation anglaise supérieure au nombre proportionnel des Anglais du Bas, abolition de la langue française). Evoquant l'histoire de la période de 1791-1840, il vit dans le projet la continuation injuste des vexations dont l'élément canadien-français avait été l'objet durant presque toute cette époque, une ingratitude vu leur conduite généreuse et leur attitude presque toujours soumise, un mépris pour leurs protestations et requêtes multipliées, un engagement à les faire céder enfin aux sollicitations constantes des Etats-Unis. Et il reprit à son compte le mot prononcé par Fox lors du débat sur l'*Acte* de 1791. Reconstituer son adjuration aux Lords.

c) 1840-1854: *Lettre du gouverneur Head à Hincks et Morin.* Peu de temps après l'arrivée de Sir Edmund Head (fin 1854), Hincks et Morin, les deux premiers ministres, remirent entre ses mains leur démission. Head leur écrivit pour leur exprimer ses regrets. Il avait compté sur eux, disait-il, pour l'aider à consolider l'œuvre de leurs communs prédécesseurs (1840-50) et la leur propre (1850-54). Après avoir rendu à ceux-ci un tribut discret d'éloges bien mérités, il exposait que cette œuvre avait été utile au pays, soit qu'on se plaçât, pour la juger, sur le terrain politique et national, soit qu'on l'appréciât du point de vue éducationnel et religieux. Il ne fit qu'une allusion légère aux dissensions occasionnées par le projet d'Union et aux insultes infligées à Lord Elgin. Il souhaita, en terminant, que les deux ministres, pour ne plus tenir la barre du gouvernail, continuassent cependant à l'assister des conseils de leur expérience. Ecrire sa lettre.

d) 1854-1867: *Réponse de Sir Charles Tupper à sir Joseph Howe.* Lors de la première séance parlementaire qui suivit l'*Acte* fédératif de 1867, Sir Joseph Howe profita du débat sur la politique générale du ministère pour diriger contre l'ordre nouveau une attaque à fond de train (cf. David: *Histoire du Canada, 1867-1891*). Sir Charles Tupper, qui avait refusé un portefeuille par désintéressement, répondit à son irréconciliable adversaire. Il reprocha à son collègue de prétendre que le peuple avait été pris par surprise, que les provinces seraient frustrées des avantages de leur isolement antérieur et que la Confédération entraînerait pour elles seulement des inconvénients. Il rappela les événements qui, de 1854 à 1867, avaient fatalement amené le nouvel ordre de choses, surtout les trois Conférences (Charlottetown, Québec, Londres) où chaque province avait ses délégués officiels. Il résuma les mesures de précaution qu'on avait adoptées pour que ne fût lésé aucun intérêt religieux, éducationnel, économique ou politique. Puis il fit ressortir les bienfaits immenses qu'assuraient aux provinces fédérées la disparition des barrières douanières, l'attribution d'une subvention fédérale, la facilité des échanges commerciaux, le partage de la dépense pour les travaux interprovinciaux, la concentration des moyens de

défense contre les attaques possibles, la constitution d'un esprit national par la rencontre au Parlement des esprits dirigeants de toute provenance. Il termina en prédisant à Howe qu'il regretterait tout le premier son inutile et intempestive opposition quand il verrait plus tard ses propres partisans se servir de la même arme contre sa propre province. Rédiger la réponse de Tupper.

e) Résumé (1760-1867): *Un siècle d'histoire anglaise au Canada.* En 1910, le Canada célébrait le 150e anniversaire de son allégeance anglaise. A cette occasion, l'on organisa à Québec une manifestation. Supposez que vous avez été invité à prononcer, dans la salle de l'Université Laval, le discours de circonstance. Vous partez de cette idée que "c'est en se retrempant dans son passé qu'un peuple s'assure les forces pour accomplir l'œuvre de l'avenir". Vous entreprenez d'examiner la partie de ce passé du Canada qu'évoque l'anniversaire présent; vous en supprimez la période 1867-1910 comme étant trop rapprochée. Vous faites ressortir les obstacles que la nation canadienne a trouvés sur sa route de 1760 à 1867 et qui auraient dû l'empêcher de se développer: obstacles venus de l'Angleterre et des Etats-Unis, obstacles intérieurs. Malgré tout, le Canada a pris un accroissement considérable, qu'il s'agisse du domaine constitutionnel, de l'ordre économique et social ou de l'ordre religieux. Et vous concluez en interprétant le mot prophétique d'un de nos hommes d'Etat: "Si le XIXe siècle a été le siècle des Etats-Unis, le XXe siècle sera celui du Canada."

Examens du Baccalauréat

1915

II.—SESSION SPÉCIALE D'AOÛT

Questions

PREMIER EXAMEN

COMPOSITION

La constitution de 1791 améliora sensiblement l'état de choses qu existait au Canada depuis la cession. Mais les nouveaux sujets britanniques avaient toujours à compter avec l'oligarchie anglaise.

Cependant, le déplaisir avec lequel les protestants voyaient l'influence dont jouissait le clergé, l'organisation des écoles de l'Institution royale, les attaques du *Mercury* contre la race française ne faisaient qu'accroître chez les Canadiens l'amour de leur religion et de leur langue. Du reste, l'introduction du régime représentatif avait inspiré l'ambition d'atteindre à la liberté politique la plus complète, en accordant au peuple—à ce qu'il croyait du moins—la faculté de critiquer les actes législatifs du gouvernement et celle d'administrer par l'entremise de ses députés les deniers publics. Soucieux de leur progrès économique, les fils des pionniers de la Nouvelle-France voulaient frapper d'impôts les articles de commerce plutôt que la propriété foncière; car ils savaient aimer la bonne terre nourricière et se rappelaient que l'agriculture est la grande ressource d'une nation naissante. Enfin, depuis trop longtemps hélas! le pays paraissait plongé dans une grande inertie intellectuelle. Tout le monde sentait que le moment était venu de secouer cette torpeur. Un peuple sans littérature n'est pas un peuple.

Au milieu de cette effervescence d'idées, Pierre Bédard, J.-L. Borgia, Frs Blanchet et d'autres se décidèrent à fonder un journal combatif. Ce fut *Le Canadien.* Le prospectus de la nouvelle feuil e parut le 13 novembre 1806.

Ecrire l'article que les rédacteurs de *Le Canadien* auraient pu faire pour présenter leur journal aux lecteurs.
Bourget, 9-1915-100.

VERSION LATINE

L'imitation est nécessaire, mais non suffisante.

Ex his ceterisque lectione dignis auctoribus et verborum sumenda copia est, et varietas figurarum, et componendi ratio; tum ad exemplum virtutum omnium mens dirigenda: neque enim dubitari potest quin artis pars magna contineatur imitatione: nam ut invenire primum fuit estque præcipuum sic ea, quæ bene inventa sunt, utile sequi. Atque omnis vitæ ratio sic constat ut, quæ probamus in aliis, facere ipsi velimus; sic litterarum ductus, ut scribendi fiat usus, pueri sequuntur; sic musici vocem docentium, pictores opera priorum, rustici probatam experimento culturam in exemplum intuentur : omnis denique disciplinæ initia ad propositum sibi præscriptum formari videmus. Et hercule necesse est, aut similes, aut dissimiles bonis simus: similem raro natura præstat, frequenter imitatio.

QUINTILIEN, X, 2.

Joliette, 9-1915-100.

THEME LATIN

Fermeté du peuple romain.

On frémit encore en voyant dans les histoires la triste fermeté du consul Brutus, lorsqu'il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui avaient été entraînés aux sourdes menées que les Tarquins faisaient dans Rome pour y établir leur domination. Combien fut affermi dans l'amour de la liberté un peuple qui voyait ce consul sévère immoler à la liberté sa propre famille! Il ne faut pas s'étonner si on méprisa dans Rome les efforts des peuples voisins, qui entreprirent de rétablir les Tarquins bannis. Ce fut en vain que le roi Porsenna les prit en sa protection. Les Romains, presque affamés, lui firent connaître, par leur fermeté, qu'ils voulaient du moins mourir libres. Le peuple fut encore plus ferme que le sénat; et Rome entière fit dire à ce puissant roi, qui venait de la réduire à l'extrémité, qu'il devait cesser d'intercéder pour les Tarquins, puisque, résolue de tout souffrir pour sa liberté, elle recevrait plutôt ses ennemis que ses tyrans.

BOSSUET

Sainte-Thérèse, 9-1915-100.

THEME ANGLAIS

Frontenac

La nature forte et complexe de Frontenac offrait d'étranges contrastes. Il mériterait à un égal degré la critique et l'éloge, si l'héroïsme

avec lequel, au déclin de sa vie tourmentée, il chassa l'invasion du sol sacré de la patrie, ne le couronnait d'une auréole qui dissimule, sans les effacer, les fautes de sa carrière. Aux yeux de la foule, Frontenac apparaît toujours dans l'attitude épique où le bronze d'Hébert l'a saisi et fixé à jamais: l'éclair au regard, le défi aux lèvres, le geste foudroyant, il répond aux sommations insolentes des envahisseurs "par la bouche de ses canons." Et, au milieu du décor grandiose de Québec assiégé et délivré, il s'impose de haute lutte à l'admiration de la postérité. Figure originale et saisissante parmi le groupe de nos administrateurs illustres!

CHAPAIS.

Sainte-Anne, 9-1915-100.

VERSION GRECQUE

Faut-il avoir beaucoup ou peu d'amis?

Πότερον δὲ πολλοὺς κτητέον φίλους ἢ ὀλίγους ; οὔτε δὴ πολλούς ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν οὔτ' ὀλίγους δεῖ. Πολλῶν μὲν γὰρ ὄντων ἔργον ἐφ' ἕκαστον μερίσαι τὸ φιλεῖν· Ἐφ' ἁπάντων γὰρ καὶ τῶν ἄλλων ἐξαδυνατεῖ ἡμῶν ἡ φύσις ἀσθενὴς οὖσα πρὸς τὸ ἐπὶ πολὺ ἀφικνεῖσθαι· οὔτε γὰρ τῇ ὄψει ἐπὶ πολὺ ὁρῶμεν, (ἀλλ' ἐὰν πλέον ἀποστήσῃς τοῦ συμμέτρου, ἐλλείπει διὰ τὴν ἀσθένειαν τῆς φύσεως,) οὔτ' ἐπ' ἀκοῆς, οὔτ' ἐπὶ τῶν ἄλλων ὁμοίως ἁπάντων· Ἐλλείπων οὖν τῷ φιλεῖν δι' ἀδυναμίαν, καὶ ἐγκλήματ' ἄν τις ἔχοι δικαίως, καὶ οὐκ ἂν εἴη φίλος, μὴ φιλῶν γε ἀλλ' ἢ τῷ γε λόγῳ· ἡ δὲ φιλία οὐ τοῦτο βούλεται· Ἔτι ἂν ὦσι πολλοί, οὐκ ἔστι παύσασθαι λυπούμενον· πολλῶν γὰρ ὄντων εἰκὸς ἀεὶ περὶ ἕνα γέ τινα συμβαίνειν τι ἀτύχημα, ὧν γινομένων ἀναγκαῖον λυπεῖσθαι. Οὔτ' αὖ πάλιν ὀλίγους, ἕνα ἢ δύο, ἀλλά συμμέτρους τῷ καιρῷ καὶ τῇ αὐτοῦ ὁρμῃ πρὸς τὸ φιλεῖν.

ARISTOTE, *Magna Moralia, II, 16.*

Saint-Jean, 9-1915-100.

SECOND EXAMEN

PHILOSOPHIE

LOGICA ET MORALIS

Quæstionum Series Prima

Definitiones—Exempla si possibilia—Applicationes.

1. Abstractio; idea directa; idea reflexa; argumentum ad hominem; sophisma æquivocationis; actus elicitus; actus imperatus; collisio jurium.

Quæstionum Series Secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

2. Rationalismus non est admittendus.

3. Gratuitas absoluta scholæ ab auctoritate civili instituta est omnino rejicienda.

Bourget, 9-1915-100.

METAPHYSICA

Quæstionum Series Prima

Definitiones—Exempla si possibilia—Applicationes.

1. Mutatio substantialis.—Persona.—Causa efficiens.—Lex naturæ.—Species intelligibilis.—Voluntas consequens Dei.

Quæstionum Series Secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

2. Notio infiniti nequit haberi per continuam additionem finiti ad finitum, sed habetur per totalem substractionem limitum a finito.

3. Mundus ortum habuit per creationem.

4. Anima humana est substantia spiritualis.

5. Scientia Dei est infinita.

Joliette, 9-1915-100.

PHYSIQUE

Première section.

1. Travail d'une force oblique au mouvement (*formule et dém.*).

2. Lois de la chute des corps (*énoncé et formules fondamentales*).

3. Rapports des différentes notes de la gamme majeure avec la tonique et entre elles.

Deuxième section.

4. Ébullition (*déf. et énoncé des lois*).

5. Angle de déviation d'un rayon lumineux passant à travers un prisme (*déf. et de quoi il dépend*).

6. Télégraphe de Morse.

Montréal, 9-1915-100.

MATHÉMATIQUES

Première section.

1. Effectuer un quotient en décimales (*dém.*).

2. Progressions géométriques. Définition et démonstration des cinq formules.

3. Tout prisme oblique est équivalent à un prisme droit ayant mêmes arêtes latérales,et dont la base est une section faite perpendiculairement à ses arêtes (*dém.*).

4. Dans tout triangle rectangle, chaque côté de l'angle droit est égal à l'hypoténuse multipliée par le sinus de l'angle opposé ou le cosinus de l'angle adjacent (*dém.*).

Deuxième section.

5. $$\frac{\sqrt{7x^2+4}+2\sqrt{3x-1}}{\sqrt{7x^2+4}-2\sqrt{3x-1}} = 7$$

6. La grande pyramide d'Egypte, haute de 140 mètres, a pour base un carré de 240 m. de côté. On demande quelle serait la longueur d'un mur construit avec ses matériaux, en supposant que ce mur eût 0 m. 75 de fondation, 2 m. 25 d'élévation et 0 m. 50 d'épaisseur.

7. Une personne qui a une annuité de 2,500 fr. à débourser pendant 6 ans désire s'acquitter en un seul paiement: quelle somme doit-elle verser, le taux étant de 4 fr. 5% ?

8. Un rectangle a 24 m. 56 de base et 15 m. 25 de hauteur: quels sont les angles formés par une diagonale ?

Saint-Jean, 9-1915-100.

Chronique collégiale

Une réplique opportune.—Dans son numéro du 14 septembre dernier, *L'Action Catholique* confondait ainsi "la belle ignorance" de l'un de nos dénigreurs.

Le principal organe des réformateurs radicaux de notre enseignement, et des ennemis sournois de notre cours classique, vient de donner une nouvelle preuve de sa belle ignorance. Dans son dernier numéro, il nous confesse qu'*il ne voit à vrai dire, dans la province de Québec, qu'un collège, qui ouvre ses portes cette année, où l'on ne commence pas le latin et le classique dès la première année, où l'on fait un cours commercial de façon à outiller de connaissances pratiques les jeunes gens qui ne font que trois ou quatre années d'études.*

Ainsi, d'après ces réformateurs, que d'aucuns ont pris au sérieux et dont le chef avait réussi à en imposer à d'aussi ignorants que lui, il n'y a dans la province de Québec qu'un collège, qui ouvre ses portes cette année, où le cours classique soit précédé d'un cours commercial.

Or la vérité, que tout honnête homme un peu instruit peut constater, est que les collèges de la province où le cours classique est précédé d'un cours commercial sont plus nombreux que ceux où l'on ne donne qu'un cours classique. Ce sont les collèges de Chicoutimi, de Rimouski, de Sainte-Anne de la Pocatière, de Lévis, de Sherbrooke, de Saint-Jean, des Trois-Rivières, de Saint-Laurent, de Sainte-Thérèse, de Joliette, de Rigaud, de Valleyfield, de Mont-Laurier, soit plus des deux-tiers des collèges de la province de Québec.

Nos réformateurs vont peut-être ouvrir de grands yeux en l'apprenant et ils vont regretter d'avoir, pour une fois, précisé leurs griefs contre notre enseignement. Chaque fois qu'on pourra les amener à préciser ainsi leurs accusations et qu'ils auront l'imprudence de le faire, on trouvera qu'ils parlent de ce qu'ils ne connaissent pas.

Ste-Anne de la Pocatière (collège de).—L'annuaire de cette maison contient une statistique des plus significatives. Elle établit le nombre des élèves qui ont fréquenté la maison de 1829 à 1910 et détermine les professions ou métiers qu'ils ont adoptés.

Le nombre total est de 4104, dont 1698 (40%) ont entrepris le cours classique et 2406 (60%) se sont contentés du cours commercial.

Des 1698 anciens élèves du cours classique 791 (47%) ont abandonné le collège avant la rhétorique, 263 (15%) l'ont quitté après cette classe et 644 (38%) ont terminé la philosophie. Parmi ces 644 finissants, on estime que

Le clergé séculier et régulier en a pris............363 (56%)
Les professions médicale et légale................192 (30%)
Le génie civil, l'arpentage et la marine....................22
Le commerce...19

L'administration du pays.............................15
L'enseignement.......................................13
L'agriculture.. 6
L'industrie.. 6
Le journalisme....................................... 3
La mort, à vingt ans................................. 5.

Les membres du clergé peuvent se classer comme suit:

306 prêtres séculiers	— 22 prêtres réguliers	— soit 328	prêtres.
11 séminaristes défunts	— 3 novices	—	soit 35 non "
19 séminaristes vivants	— 2 Frères	—	
336 séculiers.	27 religieux.		

D'autre part, des 2406 sujets rendus à la société par le cours commercial 620 (26%) avaient étudié toutes les matières du cours.

En tenant compte de tous les élèves qui ont étudié au collège de 1829 à 1910, qu'ils y aient ou non terminé leurs études, on arrive au dénombrement suivant:

Clergé—1 évêque, 1 préfet apostolique, 12 prélats et vicaires généraux, 13 missionnaires, 12 fondateurs d'hôpitaux, collèges ou couvents, 55 religieux, 451 prêtres séculiers et séminaristes;

Administration—2 lieutenants-gouverneurs, 6 ministres fédéraux, 6 sénateurs, 23 députés fédéraux, 7 ministres provinciaux, 5 conseillers législatifs, 23 députés provinciaux, 7 juges, 115 employés civils;

Professions et métiers—477 AGRICULTEURS, 4 architectes, 44 arpenteurs, 36 agents d'assurances, 144 avocats, 136 notaires, 13 gérants de banque, 309 charpentiers, maçons, etc., etc., 42 employés de chemins de fer, 49 comptables, 4 courtiers, 3 dactylographes, 27 écrivains, 8 électriciens, 7 horlogers, 14 hôteliers, 9 imprimeurs, 61 industriels, 26 ingénieurs civils, 3 ingénieurs forestiers, 58 instituteurs, 19 journalistes, 666 marchands et commis, 35 marins, 27 mécaniciens, 234 médecins et dentistes, 20 pharmaciens, 19 militaires, 10 musiciens professionnels, 5 peintres, dessinateurs, sculpteurs, 3 photographes, 4 spéculateurs, 6 policiers, 83 télégraphistes.

17 ont été zouaves de Pie IX.

55 sont morts étudiants.

"On saisirait mal la signification de ce recensement, si l'on perdait de vue le fait suivant. Le Collège donne deux cours distincts, et beaucoup d'enfants ne viennent y chercher qu'une instruction appelée commerciale. Plusieurs sans doute fréquentent le premier cours pour se préparer au second, et étudieraient également à Sainte-Anne, y

eût-il sept classes de latin au lieu de cinq. Si ces derniers se laissent choir avant d'atteindre *rosa*, on peut dire qu'ils dégringolent des premiers échelons d'un cours classique complet. Combien y a-t-il eu depuis 1842-1843 (date de naissance du cours commercial) de ces défections prématurées? Les experts consultés en portent le nombre à 400.

Ces considérations autorisent à regarder l'institution de Painchaud comme la réunion de deux collèges différents: un collège purement classique d'où sont sortis 2,100 élèves, et un collège commercial qui en a vu passer 2,000."

Lévis (collège de)—Cette maison se félicite de ce que son supérieur, M. l'abbé Auguste Marcoux, ait été promu à la dignité de chanoine honoraire du nouveau Chapitre de Québec. Elle compte aussi, parmi les titulaires, trois de ses anciens membres: MM. les chanoines St-Georges Lindsay, longtemps préfet des études, Laflamme, élève du collège, Hallé, professeur de philosophie et directeur des élèves pendant huit ans.

A l'instigation des rhétoriciens de 1887, on y a fondé une bourse dite *des anciens élèves* au profit des écoliers pauvres. Chaque année, une des anciennes classes se réunit au collège pour y goûter quelques jours de repos; les membres profitent de l'occasion pour ajouter leur obole au fonds commun. Avec les offrandes de quelques particuliers la bourse a déjà atteint une somme fort respectable. Cet exemple mérite d'être imité.

La maison invite encore ses anciens élèves à lui transmettre, pour accroître sa bibliothèque générale, les livres, journaux, revues, publications de toutes sortes dont ils peuvent se départir sans préjudice pour eux-mêmes. Elle accepte aussi avec reconnaissance les objets d'art, de numismatique, de minéralogie, de botanique, et même ceux de simple curiosité, pour augmenter son musée semi-public. Par la liste qui suit cet appel on voit que l'invitation a été reçue avec joie et que l'importance de cette œuvre est parfaitement comprise.

L'Assomption (collège de)—La maison est en train à la fois de s'agrandir et de se rajeunir. Pour l'aider, Mgr l'archevêque de Montréal et son auxiliaire ont versé à eux deux seulement, au fonds des souscriptions, la somme de deux mille cinq cents piastres. Cet exemple a produit d'excellents résultats. Plusieurs anciens élèves se sont déjà inscrits pour des montants considérables.—Un nouvel article des constitutions établit que dorénavant, chaque premier vendredi du mois, la communauté fera, devant le Très Saint Sacrement, une heure d'adoration solennelle.—On y a consacré à Cartier et à son œuvre toute une séance publique de l'académie, le 14 décembre 1914.—Nous remarquons avec plaisir

que, chaque année, les élèves organisent un concours de charité en faveur des pauvres de l'hospice et font un pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours ainsi qu'au Sacré-Cœur.—Les Sœurs de la Sainte-Famille auront désormais le soin matériel de l'institution. —L'Ecole d'agriculture, annexée au collège, est elle aussi en voie de se développer.—Le 31 mai 1915, les élèves du 61e cours se sont réunis à leur *Alma Mater* pour y célébrer la fête du cœur.

Ste-Thérèse (séminaire de)— Les *Annales Térésiennes* publiées de 1880 à 1882, de 1884 à 1886, de 1891 à 1895, puis en 1900-1901, ont ressuscité en septembre 1914. Elles permettent de suivre le mouvement des idées et des faits, chaque mois, dans l'une de nos institutions les plus méritantes.—Les associations littéraires y font une chasse persévérante à l'anglicisme. Elles font aussi d'excellent travail national en étudiant les œuvres de nos écrivains et les textes de nos constitutions.—L'association des anciens élèves a pris, au cours de l'année, un regain de vitalité. Une de ses réunions a groupé autour du personnel plus de deux cents de ses membres.—Dans le numéro de mars 1915, M. l'abbé P.-Emile Coursol rappelle les raisons pour lesquelles nous maintenons au premier rang le culte des auteurs classiques, grecs et latins.—Le cinquantenaire du sacerdoce de M. le chanoine Nantel a donné lieu à des fêtes aussi pieuses que littéraires.—Le numéro de mai 1915 raconte avec brio la célébration annuelle d'une fête assez répandue dans nos collèges, la *Fête des jeux*.—Il faut signaler enfin deux initiatives du meilleur augure: l'introduction de cours d'histoire du Canada dans toutes les classes avec l'établissement d'un cours de diction et de lexicologie.

Saint-Hyacinthe (séminaire de—pp. 65-6): ' M. le directeur entretenait depuis longtemps le pieux rêve de mettre sous les yeux des élèves, à la salle d'étude, les portraits des prêtres agrégés du Séminaire, dont les restes reposent dans la crypte de notre chapelle. Voici que le rêve se vérifie, par la générosité jamais lasse de nos anciens élèves. Ceux à qui il s'était ouvert de son projet—discrètement, sans oser tendre la main, et avec l'assentiment préalable de M. l'économe—se sont empressés de se faire chacun le donateur d'un de ces portraits. Dans chaque cadre, un souvenir reconnaissant pour les vivants sera donc uni à celui des morts.

"Les portraits sont déjà encadrés et de belle apparence Aussitôt après le grand ménage des vacances, nos chers anciens professeurs seront installés à la salle d'étude, attendant, comme autrefois, la prochaine rentrée des classes.

"Nous connaissons assez les sentiments des élèves envers nos

vieux professeurs pour savoir que, seul, le nombre limité des portraits a forcément limité celui des donateurs.''

La liste de ces derniers comprend les noms des honorables G.-C. Dessaulles, sénateur, P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique, et des abbés Saül Gendron (curé, Lasalle, Man.), Joseph Bonin (curé, St-Joseph, Sorel), Joseph Allard (curé, Worcester, Mass.), Pierre Laberge (curé, St-Marc), John Hackett (curé, Winchendon, Mass.), Philéas Trottier (curé, Northampton, Mass.), Avila Dalpé (curé, Fitchburg, Mass.), Elie Létourneau (curé, Rougemont), Edmond Decelles (curé, St-Marcel), Gédéon Fontaine (curé, Greendale, Mass.), Louis Raymond (professeur). Les portraits sont ceux des abbés Antoine Girouard, Isaïe Desaulniers, Saül Gendron, E. Lecomte, Pierre Dufresne, Omer Blanchard, du chanoine Joël Prince, des abbés Prosper Lévêque, Louis Girard, François Tétreau, des chanoines Rémi Ouellette et Amédée Dumesnil, de Mgr Joseph-Sabin Raymond.

Rimouski—L'annuaire de cette maison publie une série d'indications, extraites des actes du premier concile plénier du Canada, à l'usage de ceux qui désirent entrer dans l'état ecclésiastique dans la province de Québec.

''Ils doivent en faire la demande à l'Évêque.—Ils doivent en même temps présenter les documents suivants: 1—Un certificat de baptême et de confirmation; 2—Un certificat de bonne vie; 3—Une déclaration comme quoi ils sont ou non capables de se munir d'un titre clérical; 4—La promesse écrite et signée de leur main, par laquelle ils s'engagent à rembourser au diocèse tout ce que l'Évêque aura dépensé pour eux jusqu'à leur prêtrise; promesse cependant qui ne les obligera pas si, avant leur prêtrise, ils entrent et font profession dans un ordre religieux; 5—Un certificat de chacun des Évêques dans les diocèses desquels ils auront demeuré; 6—Un certificat du Conseil du collège où ils ont étudié, concernant les marques de vocation que les directeurs auront observées en eux.''

Dans certains diocèses, tels que Rimouski, St-Hyacinthe, etc. on exige en plus le certificat d'*inscription* universitaire.

(*A suivre*)

COURRIER DU BULLETIN

(Questions et réponses)

La grammaire grecque de Ragon (Nos 336-340) expose les différents emplois des particules de liaison μὲν et δὲ. Ses observations, trop générales, me laissent assez souvent dans l'embarras. Ne pourriez-vous pas les préciser, à l'aide surtout d'ex mples tirés des auteurs?

Deux numéros en particulier comporteraient plus d'ampleur, 336 et 340.

Pour ce qui est du premier, il nous semble qu'il faudrait lire: "soit pour marquer une forte opposition (*il est vrai—mais*) (*tandis que—au contraire*), so t pour mettre simplement en regard deux membres de phrase coordonnés (*d'une part—d'autre part*), soit pour résumer un premier développement et en introduire un second (Démosthène: *Sept Philippiques*, édit. Ragon, I, 13 et 19), soit pour rendre certains tours français tels que : *si c'est* une puissance *que* de régner, c'en est une plus grande *que* de bien gouverner (*ibid., IIe Olynthienne*, début, en note). D'ordinaire ce tour s'exprime, d'après Ragon, 260, par εἰ et l'indicatif au premier membre, avec ἀλλὰ δὲ au second".

De plus, quand μὲν et δὲ marquent une forte opposition (cf. Verest: *Manuel de littérature*, 2e édit., No 80, 4o, B), ils sont souvent accompagnés de mots déterminatifs qui accentuent

a) soit l'idée de *succession.* Ex: πρῶτον μὲν... ἔπειτα, δέυτερον δὲ (Isocrate: περὶ τῆς ἀντιδόσεως) ;

b) soit l'*antithèse* entre le présent et le passé. Ex: πρότερον μὲν ...τότε δὲ (Démosthène: *Philippiques*, III, 36);

c) soit le *contraste* entre deux lignes de conduite. Ex: ἐγὼ μὲν... ὑμεῖς δὲ (Eschine: *Contre la Couronne*, péroraison).

Enfin, dans ces deux derniers cas, le premier membre *se subordonne* à l'autre au moyen d'une conjonction (*si, tandis que, alors que*, etc.) dans la traduction française. Ex (Lycurgue—*Contre Léocrate*, 39):

Ἡ πόλις ἐκέχρητο μεταβολῇ τοσαύτῃ ὥστε

1° { a) πρῶτον μὲν (tandis qu'autrefois) ἀγωνίζεσθαι...
b) ἐν δὲ τοῖς τότε χρόνοις (au contraire, à l'époque qui suivit Chéronée) ἀγαπᾶν...

2° καὶ { a) πρότερον μὲν (alors que jadis) ἐπάρχειν...
b) τότε δὲ (après Chéronée, au contraire) κινδυνεύειν...

Le numéro 340 pourrait aussi se lire: "Une négation ou une expression telle que *θαυμάζω εἰ, δεινόν ἐστίν εἰ, δίκαιόν ἐστιν ὥστε* (Platon), mise en tête de la phrase, porte à la fois sur les deux membres mis en corrélation par *μὲν... δὲ* (Ex: Démosthène, *ibid.*). Dans le cas d'une expression, le français préfère subordonner le premie· membre (Ex. Xénophon, *ibid.*); dans le cas d'une négation, il subordonne tantôt le premier (Ex.: Isocrate, *Panégyrique*, 56a) tantôt le second (Ex: Lysias, *Contre Andocide*, VI, 20 ou S. Basile: *Homélie aux jeunes gens*, ch. VIII). Si les deux membres sont précédés d'une interrogation, celle-ci ne porte que sur le second membre et le premier se subordonne. Ex (Platon: *Criton*, XII, 50e): *Ἦ ἄρα πρὸς μὲν πατέρα οὐκ ἐξ ἴσου ἦν τὸ δίκαιον..., πρὸς δὲ τὴν πατρίδα ἄρα ἔσται σοι;* Est-ce que, alors que tu n'as pas les mêmes droits que ton père..., tu auras des droits égaux à ceux de ta patrie? (cf. aussi Démosthène: *Philippiques*, I, 35)."

Quand on a affaire à une négation grecque, deux procédés sont possibles dans la traduction française:

a) on met en tête de la phrase la défense "n'allez pas", le premier verbe se rend par un infinitif et la seconde proposition se subordonne. Ex (Lysias: *Contre un impie* ou *Contre Andocide*, VI, 20): *Μὴ οὓς μὲν ἔχετε ἀδικοῦντας ἀφίετε, τοὺς δὲ φεύγοντας ζητεῖτε συλλαμβάνειν.* N'allez pas laisser échapper les coupables que vous tenez sous la main, pendant que vous cherchez à vous emparer de ceux qu i fuient;

b) on met en tête "il n'est pas vrai que" et, des deux verbes, le premier se subordonne et devient affirmatif, le deuxième dépend directement de la tournure initiale et demeure négatif. Ex: Démosthène (*Pour la Couronne*, ch. 55, par. 179).

Ce texte de Démosthène est si compliqué qu'il mérite une étude spéciale. D'abord, il se lit ainsi: *Οὐκ εἶπον μὲν ταῦτα οὐκ ἔγραψα δὲ οὐδ' ἔγραψα μὲν οὐκ ἐπρέσβευσα δὲ οὐδ' ἐπρέσβευσα μὲν οὐκ ἔπεισα δὲ Θηβαίους, ἀλλ' ἀπὸ τῆς ἀρχῆς... ἄχρι τῆς τελευτῆς διεξῆλθον.*

Remarquons ensuite l'enchaînement des négations. La première de chaque phrase (*οὐκ, οὐδέ, οὐδέ*) porte sur l'ensemble de ses membres opposés à l'aide de *μὲν* et *δὲ* (Ragon, 340). La première phrase étant négative, toutes celles qui lui sont coordonnées portent la négation *οὐδέ* au lieu de *οὐκ* (Ragon, 326). La première partie de la période ou la protase étant négative, la seconde ou l'apodose mise en apposition à l'aide d'un *mais*, est précédée de *ἀλλά* (Ragon, 341).

Cinq constructions sont possibles:

a) traduire la négation initiale de chaque phrase par "i n'est

pas vrai de dire que", transformer le premier membre en une relative affirmative et rendre le second par une indicative négative. Ex: Il n'est pas vrai de dire que, si j'ai parlé, je n'ai pas porté de décret;

b) traduire le premier membre comme une principale négative et lui subordonner le second comme une incidente négative. Ex: Je n'ai pas exposé mon avis sans proposer un décret (Boxler: édit. du *Pro Corona*, note sur ce texte);

c) traduire la négation initiale comme μὴ ὅτι suivi d'une affirmative et la seconde comme ἀλλά accompagné aussi d'une affirmative (Ragon, 331). Ex: Non seulement j'ai exposé mon avis, mais encore j'ai proposé un décret;

d) donner au premier membre le ton d'une concession et faire du second une gradation, toutes les deux affirmatives. Ex Sans doute j'ai parlé, mais aussi j'ai décrété;

e) retrancher tout simplement les deux négations (Ragon, 328, remarque 1). Ex: J'ai parlé, j'ai décrété.

Au moyen de ces procédés, nous obtiendrons l'une ou l'autre des trois traductions suivantes:

a) l'une littérale: "Il n'est pas vrai que, si j'ai parlé, je n'ai pas porté de décret; si je l'ai porté, je ne suis pas allé en ambassade; si je suis allé, je n'ai pas persuadé les Thébains; au contraire, depuis le commencement jusqu'à la fin, je n'ai pas cessé (d'agir)";

b) l'autre purement grammaticale: "Ni je n'ai parlé sans proposer un décret ni je ne l'ai proposé sans aller en ambassade ni je ne suis parti en ambassade sans persuader les Thébains; même j'ai commencé (l'entreprise) et jusqu'à la fin j'y ai persévéré";

c) la dernière, de Stiévenart (Verest: *Manuel de littérature*, 1ère édit., No 155; 2e édit., No 81, D), vraiment-littéraire: "Aux paroles j'ajoutai un décret; le décret porté, j'allai en ambassade; ambassadeur, je persuadai les Thébains; je commençai, je continuai, je consommai l'ouvrage."

Remarquons, pour terminer, comment Cicéron (*Rhetorica ad Herennium*, IV, 25) s'est évertué à imiter cette période de son maître, d'une incomparable concision. Il écrit: *Non sensi hoc et non suasi neque suasi et non facere cœpi neque facere cœpi et non perfeci neque perfeci et non probavi.* Ce texte offre aux élèves l'occasion à la fois et d'un excellent exercice de traduction et d'une étude sur la portée des négations latines.

Quelle différence y a-t-il exactement entre l'union législative *des provinces, telle que la rêvait Sir J.-A. Macdonald, et l'union* fédérale *que nous a octroyée, par les efforts de Cartier, la constitution de 1867?*

—Lord Durham, qui prônait lui aussi la première forme, a répondu

en ces termes dans son célèbre rapport du 31 janvier 1839 (édit. du *Canadien*, traduction, p. 72) : "Il a été proposé deux sortes d'union—la fédérale et la législative. Avec la première, la législature séparée de chaque province serait conservée dans sa forme actuelle (celle de 1791 à 1840) et retiendrait presque toutes ses attributions actuelles de législation intérieure, la législature fédérale n'exerçant de pouvoir que sur les matières d'intérêt général qui lui auraient été expressément laissées par les provinces constituantes. L'union législative entraînerait une incorporation (fusion) complète des provinces qu'elle comprendrait sous une seule législature, exerçant l'autorité législative universelle et unique sur elles toutes, de la même manière exactement que le Parlement (anglais) législate (légifère) seul pour toutes les Iles Britanniques." Cette réponse si claire ne comporte, croyons-nous, aucun commentaire.

Concours intercollégiaux

RÈGLEMENT DÉFINITIF

I—Généralités

1. Les collèges sont absolument libres d'y faire ou non participer leurs élèves.

2. Ils peuvent à volonté faire concourir toutes les classes ou sections de classes, tous les élèves de ces classes et sections de classes ou quelques-uns seulement d'entre eux.

3. Tous les concours auront lieu, à quatre par semaine, pendant la première quinzaine de mars de chaque année, l'avant-midi des jours ci-après indiqués:

	1ère semaine	2e semaine
Lundi.....	Philosophie (2e année)	..Philosophie (1re année)
Mercredi...	Rhétorique............	Belles-lettres ou Seconde
Vendredi...	Versification ou Troisième	..Méthode ou Quatrième
Samedi....	Syntaxe ou Cinquième	..Eléments ou Sixième.

4. Pour chaque classe, une seule matière fera l'objet du concours. Le *Comité* la déterminera chaque année dans sa réunion de décembre. Il pourra choisir entre les matières suivantes: a) en philosophie, une dissertation philosophique sur un sujet différent pour chacun des deux cours; b) en rhétorique, en belles-lettres ou seconde et en versification ou troisième, une composition française (dissertation littéraire, narration, description, lettre, explication d'auteur), une version latine ou grecque, un thème grec ou latin; c) en méthode ou quatrième et en syntaxe ou cinquième, une rédaction française (narration, description, lettre, exercice de lexicologie), une version latine ou un thème latin; d) en éléments ou sixième, un thème latin ou une version latine.

5. Chaque année, à la fin de décembre, le secrétaire du *Comité* s'enquerra auprès de MM. les Préfets des études, par une circulaire, du nombre d'exemplaires dont ils auront besoin pour chaque texte. Il les expédiera à MM. les Supérieurs dans la semaine qui précédera la quinzaine des concours.

II—Discipline pendant les séances (1)

6. La dissertation philosophique et la composition française, quelque forme que prenne cette dernière, doivent être rédigées en *quatre* heures. *Trois* heures sont accordées pour la rédaction française. Pour les devoirs grecs et latins, on devra se borner à *deux* heures.

7. Ni avant ni pendant ni après ce temps, les concurrents ne recevront aucun secours quelconque. D'ailleurs, les enveloppes contenant les textes du sujet proposé ne seront décachetées que devant eux, après l'ouverture de la séance.

8. Pour la copie définitive qu'ils remettront au survei lant, les élèves n'emploieront que du papier écolier et des feuilles entières. Ces feuilles, écrites au recto seulement, ne porteront aucune indication qui en révèle la provenance, ni le nom du concurrent ni celui de son collège. L'élève inscrira, dans l'angle supérieur de droite, un pseudonyme, nom ou numéro. S'il adopte un numéro, il fera bien de l'écrire en chiffres et en lettres.

9. Chaque maison ne doit concourir qu'avec une seule copie pour chacune des matières du concours.

III—Correction

10. Le professeur de chaque matière choisit lui-même cette copie en faisant une lecture cursive des manuscrits de ses élèves. Il confie ensuite à M. le Préfet des études le devoir qui lui paraît le meilleur.

11. Le 15 mars au plus tard, M. le Préfet adresse au secrétaire du *Comité permanent*, sans l'avoir fait transcrire, la meilleure copie pour chaque matière. Il annexe à chacune une enveloppe sur laquelle est écrit le nom de la matière et qui contient, sur une feuille, le pseudonyme du concurrent, son nom véritable et celui de son collège. Cette enveloppe, destinée à l'identification des candidats, doit être soigneusement cachetée. Le secrétaire la garde chez lui et ne transmet que les devoirs aux divers comités de correction.

12. Les correcteurs doivent faire rapport au plus tard le 20 avril. A mesure qu'ils ont achevé la revue d'une copie, ils inscrivent sur une liste le pseudonyme du concurrent avec un double chiffre. L'un indique la valeur de la copie d'après l'échelle de 0 à 20; l'autre en marque le rang dans l'ensemble des copies pour chaque matière. Puis ils renvoient au secrétaire et les manuscrits et la liste ainsi dressée.

---

(1) Avant chaque concours, on fera bien de lire chaque année, aux concurrents de la classe intéressée, la série des clauses de ce deuxième article.

13. Les correcteurs de la dissertation philosophique et de la composition littéraire seront rétribués au taux de trente-cinq (35) sous par copie; les correcteurs des devoirs latins et grecs recevront vingt (20) sous par copie.

IV—Compte rendu

14. Quand les manuscrits lui sont revenus, le secrétaire ouvre les enveloppes qu'il a reçues de MM. les Préfets des études. Il apprend seul ainsi le nom des divers concurrents et celui de leur collège.

15. Le tableau des vainqueurs sera publié dans le *Bulletin* de mai avec les sujets proposés pour chaque matière et, parfois, les meilleures copies ou des extraits de celles-ci.

N.B. Messieurs les Supérieurs sont priés de veiller à l'observation exacte de ce règlement, condition indispensable à la bonne tenue des concours.

LES CONCOURS DE 1916

Le *Comité* vient de fixer comme suit la matière et la date des concours de mars prochain:

1ère semaine

Lundi, 28 février—Philosophie (2e année): Dissertation philosophique.

Mercredi, 1er mars—Rhétorique: Dissertation littéraire.

Vendredi, 3 mars—Versification ou Troisième: Version grecque.

Samedi, 4 mars—Syntaxe ou Cinquième: Thème latin.

2e semaine

Lundi, 6 mars—Philosophie (1ère année): Dissertation philosophique.

Mercredi, 8 mars—Belles-lettres ou Seconde: Explication d'auteur français

Vendredi, 10 mars—Méthode ou Quatrième: Rédaction française.

Samedi, 11 mars—Eléments ou Sixième: Version latine.

Livres et Revues

Notre parler.—Il faut féliciter M. l'abbé Etienne Blanchard du zèle qu'il apporte à corriger nos façons de parler. On a pu reprocher à la première édition de son *Dictionnaire du bon langage* de paraître ne pas distinguer entre les expressions à conserver et les termes à proscrire. La deuxième édition, publiée à la librairie Beauchemin, s'efforce de supprimer les confusions possibles. Au moyen de signes diacritiques, l'auteur fait le départ entre les archaïsmes, néologismes et figures qu'il considère comme acceptables, et les formes logiquement ou historiquement blâmables. L'auteur s'attache d'ailleurs au langage de la conversation surtout, plus particulièrement à celui des gens instruits. C'est à leur intention qu'il multiplie les équivalents, les gallicismes, les termes d'usage courant en France. Tel quel, le manuel de l'abbé constitue un véritable bréviaire pour l'étudiant qui désire respecter sa langue.—Aux professeurs il faut recommander, du même auteur, la plaquette intitulée *1000 Mots illustrés.* Les gravures, qui accompagnent le texte de chaque étude et qu'on obtient en feuillets détachés, peuvent être distribuées aux élèves. En faisant chercher à ceux-ci la désignation des objets qui s'y entassent, on les contraint à apprendre les termes techniques ou généraux et on les aide à se débarrasser des expressions impropres. Ces gravures offrent le thème de devoirs hebdomadaires on ne peut plus pratiques.

Notre histoire.—La *Revue Canadienne* nous apportait, en juin, juillet et août, trois articles de M. l'abbé Lionel Groulx sur *Nos luttes constitutionnelles de 1791 à 1840.* Trop de maîtres se sont évertués à débrouiller la double question des subsides et de la responsabilité ministérielle pour ne pas rendre grâces à l'auteur d'avoir jeté de la lumière sur ces problèmes.—On voudra aussi posséder les conférences prononcées sur ces mêmes questions, à l'Université Laval de Montréal, les 1er décembre et 19 janvier derniers, par le même écrivain. Et l'on se rappellera la solide leçon que lui inspirait, dans notre numéro de novembre, le premier de ces problèmes obscurs.—Le *Bulletin des recherches historiques* (V. XXI, No 10, octobre) contient une intéressante bibliographie pour ceux qui désirent se renseigner sur la tenure seigneuriale au Canada.

Notre langue.—La lutte qu'on livre à la langue française en certains quartiers a fourni à M. l'abbé Desranleau, ancien professeur à St-Hyacinthe, l'occasion d'un solide article sur *Le bilinguisme et l'Eglise* (*Revue Dominicaine*).

Notre sol.—Dans la même revue, M. l'abbé Georges Courchesne, de Nicolet, a repris avec brio une thèse éminemment patriotique sous le titre *Le retour à la terre et les études classiques.*

Enseignement secondaire.—A noter les deux études de Mgr Choquette, de Saint-Hyacinthe, sur l'organisation des collèges en Angleterre (*Revue Canadienne,* octobre-novembre 1915).—Les Frères de l'Instruction chrétienne de Laprairie ont préparé toute une série d'utiles modifications au cours de Mgr Cauly: *Recherche de la vraie religion* et *Apologétique chrétienne.* En attendant l'édition nouvelle où seront insérés ces changements, les maisons où l'on enseigne ce manuel en obtiendront certainement un exemplaire en s'adressant au Frère Louis-Eugène, Ecole St-François Xavier, 1151 Rachel Est, Montréal.

Le sens des mots.—On verra, par les deux extraits suivants, quels heureux développements l'on peut tirer d'un simple mot. Le premier provient du dernier roman de M. Bourget: *Le sens de la mort;* l'autre, d'un billet de Junius (*Action Catholique,* 17 novembre 1915). La manière est tellement la même dans les deux cas que nous identifierions volontiers les deux auteurs.—"Je reprends, pour préciser, l'analyse des résultats de mon expérience, et j'en dégage cette formule: la mort n'a pas de sens, si elle n'est qu'une fin; elle en a un, si elle est un sacrifice. (Entre parenthèses, que le langage a de richesses cachées, et que ce mot "sens" est profond, avec sa double valeur de "signification" et de "direction"!). Mais le sacrifice lui-même doit avoir un sens. ...Pour qu'il ait un sens, il faut donc qu'il y ait en l'absence de témoins humains "quelqu'un" pour le recevoir, un esprit capable d'enregistrer l'acte que l'homme fait pour l'homme, quand aucun homme ne connaît cet acte. Si ce témoin des dévouements inconnus et inefficaces n'existe pas, ces dévouements sont comme s'ils n'avaient pas été. Tout en nous se révolte là contre. D'autre part, ce témoin, cette conscience, juge et conservation de la nôtre, ne se rencontre pas dans le monde que l'expérience physique nous découvre. N'est-ce pas la preuve que cette expérience physique n'épuise pas la réalité?"—"Aux heures du danger, c'est de personnalités que les nations ont besoin. Elles cherchent d'instinct et de toutes parts des hommes à qui crier, comme Samuel à Saül: "*Ecce vir. Iste dominabitur.* C'est un Maître et je le prendrai pour guide". Creusez ce mot: *maître,* creusez cet autre mot: *dominer,* et admirez combien le langage a d'enseignements mystérieux. *Dominer,* c'est commander, mais c'est aussi *être plus élevé:* "La citadelle domine la ville", dit le dictionnaire. Et c'est aussi *maîtriser:* "Dominer les événements." Le *maître,* c'est celui qui a des sujets, mais c'est aussi, c'est surtout, celui qui enseigne un art, une science, celui qui excelle. Dans l'ordre des objets inanimés, vous retrouvez encore cette signification d'excellence: "Le maître-autel. La maîtresse-branche..." Ces sens divers se rejoignent, se fondent, et vous apercevez qu'appliqué au monde moral ce terme de *maîtrise* enveloppe d'abord la certitude".

La liturgie au collège

En dehors de certaines communautés, il semble qu'il y ait pour les hommes peu d'endroits plus propices à la prière que nos collèges et petits séminaires. Nous parlons ici de la prière par excellence, de la prière liturgique. Nos enfants sont entourés de prêtres, ils sont tenus d'assister aux offices, ils comprennent le latin, ils prennent part aux cérémonies, ils chantent: ce sont là autant de conditions très favorables au développement du sens liturgique dans leurs âmes. Pourtant beaucoup de nos élèves paraissent, une fois sortis de nos maisons, aussi ignorants sur ce sujet que ceux qui n'ont pas passé par nos mains. Et l'on nous parlait dernièrement d'un homme de profession libérale, excellent chrétien d'ailleurs, qui, à l'âge de cinquante ans, ne savait pas encore à quel moment de la messe se fait la consécration. Il faut croire que c'est là une rare exception, sans en être absolument sûr cependant... Au surplus, entre un tel excès d'ignorance et une connaissance satisfaisante de la liturgie, il y a bien des degrés d'insuffisance qu'il ne tient qu'à nous d'atténuer, au moyen de lectures spirituelles, de livres appropriés et d'explications données au hasard des occasions.

***

L'étude de la liturgie devrait avoir, pour les élèves des quatre dernières classes de nos cours, un très grand charme. Ils sont rompus aux difficultés du latin; les hymnes, les séquences, les passages de l'Ecriture, ils les comprennent suffisamment pour en dégager le sens général et la poésie. Exercés au raisonnement, ils peuvent dès lors saisir les intentions de l'Eglise dans la composition de ses offices et suivre avec un profond intérêt le développement des divers cycles liturgiques. Quel est celui de nos chers enfants qui, au sortir de la confession, alors qu'il a l'âme pure et légère, et désire la conserver telle pour sa communion prochaine, n'écoutera avec attention, avec émotion même, le commentaire que vous lui ferez de la fête du lendemain, Noël, Pâques ou Pentecôte?

Expliquer les grandes fêtes de l'Eglise, c'est parfait; il serait bon aussi de résumer, quelques fois l'an, tous les cycles liturgiques. Dernièrement nous tombait sous la main un bulletin paroissial où

ce résumé dont nous parlons était présenté aux fidèles. Le voici légèrement modifié et abrégé: il pourra servir d'indication.

Du premier dimanche de l'Avent au dernier dimanche après la Pentecôte, dans le cycle de son année liturgique la sainte Eglise nous présente, en une triple synthèse dont les développements se pénètrent sans se confondre, les phases de l'histoire de l'humanité, du passage de l'homme ici-bas et de la vie de Celui qui, pour nous, hommes, et pour notre salut, "propter nos, homines, et propter nostram salutem," est descendu des cieux et habita parmi nous.

. . . .

Le drame sublime que présente l'année liturgique à l'admiration du penseur débute, au premier dimanche de l'Avent, par un cri de confiance. "Vers vous, ô mon Dieu, j'ai élevé mon âme: ad te levavi animam meam," chante-t-on à l'introït de la messe. "En vous, j'ai mis mon espoir; je n'aurai point à en rougir. . . . tous ceux qui vous attendent ne seront point confondus".

Et, durant les quatre semaines qui forment le temps de l'Avent, l'Eglise emprunte aux prophètes, aux justes de l'Ancien Testament, les brûlantes expressions par lesquelles ils ne cessaient d'appeler le Messie: elle se pénètre de leur esprit de désir et elle veut en pénétrer ses fils. Car l'Avent est plus que le souvenir des siècles qui soupirèrent après sa Rédemption, plus qu'une préparation prochaine à l'anniversaire de la naissance du Sauveur; comme son nom l'indique, il est destiné à bien nous inculquer cette idée fondamentale que la vie d'ici-bas est la préparation d'une autre vie, que le Christ naît et se développe dans nos âmes, dans la mesure de notre coopération à la grâce, et que le jour approche où le souverain Juge, paraissant sur les nuées du ciel, nous demandera un compte rigoureux de nos années. Nous ne devons donc point nous considérer comme ayant sur cette terre une demeure permanente: nous sommes des voyageurs pour l'éternelle patrie. "Mes frères, nous dit saint Paul, au capitule des vêpres, l'heure est venue de sortir du sommeil." Cette invitation, c'est tous les jours qu'il faut nous l'adresser, car notre torpeur est grande, et le temps, lui, ne s'endort pas.

Mais, pour soutenir nos efforts, l'Eglise, comme Jéhovah au soir de la chute, fait briller à nos yeux, dans le ciel de l'Avent, la "Femme" dont le pied virginal écrasa la tête du serpent. Cette fête de l'Immaculée Conception n'est-elle pas à sa place au début de l'année liturgique? Elle est la première annonce du Rédempteur, la première manifestation de son œuvre et de sa puissance. Dès les premiers jours, l'Eglise nous présente, en la Mère de Dieu, un modèle de pureté, une invincible protectrice, une aide toujours secourable.

A mesure que les semaines s'écoulent, les instances de l'Eglise deviennent plus pressantes, nous exhortant à la prière, à la pénitence, à la pratique de toutes les vertus. La loi du christianisme, en effet, est une loi de progrès constant, et, si Dieu a daigné descendre jusqu'à nous, c'est pour nous inviter à monter jusqu'à lui.

"Passez jusqu'à Bethléem," dit l'ange aux bergers: "vous trouverez un enfant nouveau-né, enveloppé de langes et couché dans une crèche". Depuis vingt siècles, à leur suite, les générations se prosternent devant le "Verbe qui s'est fait chair"; les nations comptent leurs années de cet événement, en apparence si humble, et, comme pour marquer que Jésus est le Soleil qui "éclaire tout homme venant en ce monde", la fête de Noël coïncide avec le solstice d'hiver, époque où les jours commencent à gagner sur les nuits.

Durant plus d'un mois, l'Eglise se complaît à nous faire contempler les mystères si pleins, si suggestifs, de la divine "enfance": la Circoncision, c'est-à-dire l'exemple

de la soumission à la loi, le premier sang versé pour notre salut, le nom prophétique de Jésus qui "fait fléchir tout genou au ciel, sur la terre et dans les enfers", inonde l'esprit de lumière et inspire à l'âme fidèle une amoureuse confiance; l'Adoration des Mages et leurs présents symboliques; la Présentation au Temple, où la prédiction du vieillard Siméon enfonce dans le cœur de Marie le glaive de douleurs et exprime la loi de l'histoire: "Signum cui contradicetur". N'est-ce point au sujet de Jésus que, depuis vingt siècles, depuis toujours, les hommes bataillent? Plus le monde se fait vieux, plus la lutte se resserre et devient âpre; est-il une autre question aujourd'hui que la question religieuse? C'est en vain que d'aucuns rêvent d'"apaisement": le Christ reste et restera "le signe en butte à la contradiction". La haine qu'il soulève n'est pas une moindre preuve de sa divinité que l'amour qu'il inspire et que les triomphes que son Eglise remporte: "Ayez confiance: j'ai vaincu le monde!" déclara-t-il à ses apôtres dans la soirée suprême des adieux.

Et, l'une de ses premières victoires, la "Fuite en Egypte et le Massacre des Innocents" nous la montrent gagnée sur Hérode. L'Eglise, en saluant avec une tendre gratitude ces fleurs des martyrs, qu'au seuil même de la vie un fer cruel moissonna, tel l'orage, les roses naissantes, jette au tyran ce défi: "Cruel Hérode, pourquoi donc craindre la venue de Dieu? Il ne ravit point les sceptres mortels, lui qui donne les royaumes célestes!" Combien peu de princes, depuis cette époque, ont compris cette vérité!

L'enfance du Sauveur se continue sans bruit à Nazareth. Trois paroles la résument, que la sainte liturgie nous propose en ce mois de janvier: "Il croissait en sagesse, en taille et en grâce, devant Dieu et devant les hommes—Il leur était soumis (à Marie et à Joseph) — Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux affaires de mon Père?" En donnant l'exemple des plus humbles vertus au foyer domestique et à l'atelier, le divin Ouvrier n'oubliait point son œuvre: il s'y disposait et y disposait ses proches.

Par son baptême, par son premier miracle à Cana, dont l'Eglise encore nous rappelle le souvenir en cette saison, Jésus entre dans sa vie publique. Le "Temps de la Septuagésime" et celui du "Carême" en sont la commémoraison. Les trois dimanches qui précèdent le mercredi des Cendres nous présentent les grands faits de l'histoire biblique qui ont motivé la venue du Messie et figuré ou annoncé son œuvre: la chute, le déluge, la vocation d'Abraham. Puis, chaque jour du Carême, une page de l'Evangile livre à nos méditations une scène de la vie du divin Maître. En tout et partout, Notre-Seigneur est notre modèle; il l'est surtout dans ses trois années d'apostolat. Aussi l'Eglise apporte-t-elle ses soins vigilants à ce que, durant cette saison du Carême, nous imitions son esprit de prière et de pénitence, son union avec son Père et son détachement de toute créature, son amour pour les hommes et sa sollicitude pour le salut éternel.

Ses instances redoublent durant le "Temps de la Passion". C'est pour nous procurer les moyens de réussir dans l'unique et décisive affaire que Jésus nous aima "jusqu'à la fin," jusqu'au sacrifice de sa vie, jusqu'à la survivance et au don de lui-même dans l'Eucharistie.

A "Pâques", en exaltant son Chef, vainqueur du tombeau, l'Eglise nous redit le mot de saint Paul aux Romains: "Le Christ, ressuscité des morts, ne meurt plus; la mort n'a plus sur lui d'empire. Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ." Ces effets de la Résurrection, nous sommes invités à les méditer durant les joies du "Temps pascal", prélude des joies béatifiques.

L'"Ascension" met fin au séjour visible du Rédempteur ici-bas. Elle entrouvre, à nos yeux, les splendeurs célestes où la croix nous a mérité notre place qu'il nous faut

conquérir; elle nous rappelle que ce Jésus qui s'élève de cette terre redescendra pour nous juger. Ainsi la crainte des comptes redoutables que l'homme doit à celui qui le racheta plane sur les commencements de l'Eglise que solennise la "Pentecôte"; et le "Temps de la Pentecôte", plus ou moins long comme l'humaine existence, figure la vie de l'Eglise catholique par le monde, la vie du chrétien sur la terre.

La fête de la "Très Sainte Trinité" évoque, au début même de cette période, le dogme fondamental de la religion du Christ; la fête de la sainte Eucharistie, la "Fête-Dieu", comme les Français la nomment, exalte l'aliment divin qui soutient les forces du chrétien et lui est un avant-goût de l'éternelle félicité; la fête du "Sacré-Cœur" nous livre le secret de tout ce que Jésus fit pour nous et nous excite à lui rendre amour pour amour. Les fêtes de la "Vierge et des saints" qui se succèdent animent notre ardeur, appuient notre courage. Vers la fin, la solennité de la "Toussaint" nous entrouvre de nouveau les perspectives du bienheureux séjour; l'anniversaire de la "Dédicace des églises" nous rappelle que, par nos efforts de chaque jour, en ornant de vertus ce temple de Dieu qu'est notre âme, nous avons à contribuer à l'édification de la Jérusalem céleste dont l'Eglise de cette terre est la préparation et la figure.

Le "dernier dimanche" nous redit les signes précurseurs de la fin du monde, et le premier dimanche de l'Avent, comme pour bien montrer que tout dans l'œuvre du Seigneur se tient et s'enchaîne, nous met sous les yeux la scène finale du jugement dernier.

Ainsi se termine la triple synthèse de l'année liturgique, où l'histoire du monde et la vie du Sauveur concourent à instruire notre foi, à stimuler notre volonté, à nous faire accomplir avec constance et persévérance la grande œuvre de notre salut.

***

Oserons-nous exprimer toute notre pensée? C'est l'aveu de notre homme de profession libérale de tout à l'heure qui nous y ramène, et d'autres aveux du même genre. Il y a quelquechose qui presse encore plus que cette connaissance des cycles liturgiques et des grandes fêtes chrétiennes, c'est l'intelligence du sacrifice de la messe, l'acte par excellence de notre divine religion. Nos enfants assistent tous les jours à la messe. Puissent-ils continuer une fois sortis du collège et ne pas devenir ces mauvais chrétiens qui étonnent et désolent leurs anciens maîtres par leur indifférence ! Ils assistent tous les jours à la messe: que de grâces ils perdent s'ils n'y comprennent rien! Que de forces spirituelles ils y puisent, au contraire, et quelle profondeur de vie chrétienne, s'ils suivent le prêtre et s'unissent à ses prières, pendant cette courte demi-heure!

On le sait, pendant de longs siècles le peuple des fidèles prenait une part intime au sacrifice de la messe. Peu à peu ce ne fut plus qu'aux seuls dimanches et fêtes qu'il s'unit extérieurement à la prière de la sainte Eglise. Puis vint le protestantisme. Bref, la prière individuelle a fini par l'emporter sur la grande prière liturgique. Sans doute, la prière individuelle a une grande vertu; mais à des

hommes, absorbés pendant six jours de la semaine par des préoccupations matérielles, elle offre beaucoup de difficultés. Aussi les fidèles de nos jours, déshabitués du recueillement religieux, ont-ils senti le besoin d'exciter leur piété par des formes imprimées. Déjà, vers 1850, Dom Guéranger jetait un cri d'alarme, et se plaignait de la fadeur et de l'insignifiance de nombre de manuels. Plus près de nous, au dernier congrès eucharistique tenu par le clergé à Montréal, Mgr Cloutier, au cours d'un rapport très complet, faisait la même remarque. Il exhortait les chrétiens à suivre les cérémonies de la messe dans le missel romain. Quelles belles prières ils y trouveront! Des passages de l'Ecriture, admirablement appropriés; des textes, anciens comme l'Eglise et donc infiniment vénérables; des oraisons d'une piété substantielle; la mémoire des vivants qui nous entourent et la mémoire des morts que nous pleurons. Pourquoi chercher si loin des "préparations" à la communion quand on a sous la main les trois délicieuses prières du prêtre: *Domine Jesu Christe, qui dixisti apostolis tuis...*, *Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi...*, *Perceptio corporis tui...?* Toutes ces admirables effusions peuvent être facilement traduites et expliquées à nos élèves. A ce commentaire il est non moins facile de joindre une analyse claire de la messe et un bref historique des cérémonies et des vêtements sacerdotaux.

***

C'est sous l'influence de pareilles réflexions que se sont fondées, à Paris et à Rome, des associations à l'effet de restaurer la prière liturgique à la messe, sinon dans le peuple tout entier, du moins parmi une élite. A Paris, ce sont les petits clercs du Saint-Sacrement. Ces enfants portent le costume que les peintres prêtent au premier martyr de l'Eucharistie, saint Tarsicius. Ils assistent à la messe en se rapprochant autant que possible de la liturgie de l'Eglise primitive. Ils répondent tous ensemble. Avec le prêtre ils disent d'une voix unanime le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, le *Pater*, l'*Agnus Dei*, les prières de la communion et de la bénédiction. Ils ont, en outre, un petit règlement particulier.

Nous voudrions insister plutôt sur l'institution romaine qui porte le nom de "Collegium Tarsicii". Une telle association, qui se propose de réhabiliter les cérémonies antiques, ne pouvait trouver un plus beau cadre que la Rome des catacombes et des basiliques. Par le costume —la "vestis talaris" —, par la participation aux cérémonies et le chant sacré, l'association romaine diffère peu de la parisienne; mais, à cause de son milieu exceptionnel, elle se préoccupe davantage d'archéologie. Voici, à titre de document, un abrégé de son règlement:

1o Personne ne peut être admis à faire partie du "Collegium Tarsicii" s'il a dépassé quinze ans; s'il n'a pas encore fait sa première communion ou s'il n'est sur le point de la faire; s'il n'a pas reçu une instruction libérale.

2o Les membres de la susdite association vénéreront saint Tarsicius, comme leur chef et leur patron.

3o Pour affermir et pour accroître leur dévotion envers la sainte Eucharistie, ils se familiariseront avec les premiers siècles de l'Eglise et professeront un culte pour l'antiquité chrétienne.

4o Ils se réuniront à des époques fixes pour entendre l'exposé de la foi catholique, et notamment de la doctrine eucharistique.

5o Aux jours de fêtes, ils se rendront à la chapelle de l'association ou dans quelque hypogée des catacombes, pour y chanter des psaumes ou des hymnes et pour y assister au Saint Sacrifice célébré par le "presbytre".

6o Ils assisteront à la sainte messe, qui est l'acte principal de la religion, avec autant de piété que d'attention, et ils y recevront, s'ils sont bien disposés, la sainte communion.

7o Enfin, ils veilleront à ne pas transgresser le serment qu'ils ont fait au baptême. Pour cela ils seront fidèles à leurs obligations de chrétiens, ils aimeront Notre-Seigneur de tout leur cœur et sauront le confesser partout, sans respect humain.

Les catacombes mises à part, et peut-être aussi le retour aux anciennes cérémonies et aux anciens ornements, ne pourrions-nous pas établir de semblables associations, dans nos collèges et nos petits séminaires, à côté des académies littéraires et des congrégations de la sainte Vierge ? Ne pourrait-on pas aussi mettre entre les mains des élèves la plaquette intitulée *Petit catéchisme liturgique* par l'abbé Henri Dutilliet ? L'édition contemporaine de ce manuel déjà ancien a une préface écrite par le difficile et chatouilleux J.-K. Huysmans. Un catéchisme succinct du chant ecclésiastique, par M. A. Vigourel p.s.s. dont la compétence en la matière est reconnue, lui sert d'épilogue. Nous n'osons pas demander qu'on le fasse apprendre aux enfants; les discussions sur l'enseignement du catéchisme, lors du Congrès de l'enseignement secondaire à Québec, ont assez prouvé que le temps fait défaut. Pourtant, ne serait-il pas possible au professeur, une fois en passant, de lire avec ses élèves quelques pages de ce tout petit livre ? Nous le croyons, et nous sommes persuadé que cette lecture conduirait au double but que nous nous sommes proposé: faire vivre les jeunes gens de la vie liturgique de l'Eglise et les initier aussi parfaitement que possible aux cérémonies de la messe.

Olivier Maurault, p.s.s.,

Ancien professeur au collège de Montréal.

REFERENCES:

"L'année liturgique" par Dom Guéranger.

"Le T. S. Sacrifice de la messe", par Feuchot et Sauvé (historique des ornements sacerdotaux et pieux commentaire du texte de la messe), chez Vic et Amat.

La revue "Eucharistie", numéros du 16 juin 1910 et du 16 août 1912 (sur les "Petits Clercs du Saint-Sacrement" et le "Collegium Tarsicii"), à la Bonne Presse.

"Pages d'art chrétien", par Abel Fabre, 3e série, page 53 sur l'histoire de l'autel, à la Bonne Presse.

"La Vie et les Arts Liturgiques", revue publiée à Paris, rue Monsieur, 20; abonnement, 3 fr. (notamment les livraisons 19 et 20).

"Petit catéchisme liturgique", par l'abbé Henri Dutilliet, chez Mignard Frères, rue Saint-Sulpice, 26, Paris.

Leçon de grammaire française

Émotion d'un jeune missionnaire

Vous me pardonnerez un mot, pour exprimer l'émotion qu'éprouva mon cœur en cet endroit. Nous arrivions à l'une des sources du Saint-Laurent; nous allions laisser le grand fleuve, sur les bords duquel la Providence a placé mon berceau, sur les eaux duquel j'eus la première pensée de me faire Missionnaire de la Rivière-Rouge. Je bus de cette eau pour la dernière fois; j'y mêlai quelques larmes et lui confiai quelques-unes de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux. Il me semblait que quelques gouttes de cette onde limpide, après avoir traversé la chaîne de nos grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée priait pour son fils, pour qu'il fût un bon oblat, un saint Missionnaire. Je savais que, toute préoccupée du bonheur de ce fils, elle écoutait jusqu'au moindre murmure du nord-ouest, jusqu'au moindre bruit de la vague, comme pour y découvrir l'écho de sa voix, demandant une prière, promettant un souvenir. J'exprime ce sentiment parce que, depuis vingt ans, le souvenir de l'émotion qu'il m'a causée me permet de mieux apprécier le généreux dévouement de ceux qui vouent ici leur existence au salut de leurs semblables.

La hauteur des terres était comme le seuil de la porte qui nous laissait pénétrer dans notre nouveau séjour; c'était comme la barrière qui allait se fermer derrière nous. Quand le cœur est en proie à une vive émotion, il a besoin d'un aliment plus fort. Pour calmer le mien, je lui dis de considérer tout ce qu'il y a d'inculte et de sauvage dans la nature du sol qu'il foulait aux pieds. Je lui dis surtout de se rappeler tout ce qu'il y a de misères à soulager dans un grand nombre des habitants de ce sol. Je compris alors toute la grandeur du sacrifice imposé au missionnaire; j'en calculai ou du moins j'en acceptai toutes les conséquences. Je fis à ma patrie des adieux que je croyais devoir être éternels, et je vouai à mon pays adoptif un amour et un attachement auxquels je ne voulais et ne veux donner d'autre terme que celui de ma vie. Dieu accepta, j'espère, le sacrifice qu'il m'inspira, la prière que je lui adressai.

(*Vingt années de missions dans le Nord-Ouest de l'Amérique*, par Mgr Alex. Taché, évêque de Saint-Boniface; Montréal, Eusèbe Senécal, Imprimeur-Editeur, 1866).

A l'article de sa *Lettre à l'Académie* intitulé: *Projet de grammaire*, Fénelon constate que "la plupart même des Français auraient quelquefois besoin de consulter cette règle (une grammaire française): ils n'ont appris leur langue que par le seul usage, et l'usage a quelques défauts en tous lieux." Chez nous, nous apprenons force grammaire pour améliorer l'usage, qui semble beaucoup plus défectueux qu'en France, au XVIIe siècle. Notre langage courant, même chez les hommes instruits, n'est pas toujours exempt d'impropriétés, d'angli-

cismes, voire de maintes incorrections. Ce n'est pas le lieu de signaler la trop grande indigence de notre vocabulaire. Si Fénelon revenait parmi nous, n'ayant plus à demander à l'Académie de composer une grammaire, il nous recommanderait fortement de l'étudier.

Un moyen facile et agréable de revoir les règles de la langue française, de les réapprendre au besoin, c'est de parcourir une page d'un écrivain avec l'unique préoccupation d'en observer l'art grammatical. Il n'est pas nécessaire, ni même opportun, d'en profiter pour approfondir les secrets de la philologie, de suivre les voies arides de la science allemande, de prendre trois ou quatre mois, comme tel professeur universitaire de langue latine, pour retracer l'histoire de la conjonction *ut*. Bien au contraire, cet exercice doit revêtir une forme tout à fait pratique. Un Ministre de l'Instruction publique, en France, en indiquait sagement le caractère dans une circulaire du 5 août 1881: "L'épreuve de grammaire doit être comprise d'une façon très simple (par les candidats à la licence ès lettres)": elle doit prendre pour modèle "une leçon de grammaire comme elle peut être faite à des élèves de seconde".

La présente étude ne s'adresse donc pas aux doctes grammairiens, ni aux professeurs des classes de lettres, si ce n'est peut-être par la méthode que l'auteur y a suivie. Il a surtout en vue les élèves de troisième, de seconde, et même de rhétorique, dans les copies desquels il n'est pas inouï de remarquer de légères entorses à la grammaire.

Si vous le voulez bien, chers élèves de seconde, pour vous reposer de l'heure qui vient de finir (je suppose que nous sommes en classe), vous allez prendre dix minutes pour écouter le commentaire grammatical de cette page de Mgr Taché. Vous m'en ferez oralement un semblable, ou plutôt un meilleur, demain, sur un texte que je vous indiquerai d'avance:

1 "Qu'éprouva *mon cœur* en cet endroit"—Ce substantif sujet placé après le verbe ne vous rappelle-t-il pas que les grammairiens distinguent deux constructions: la construction *directe*, qui consiste à placer les mots dans l'ordre des termes de la proposition (sujet, verbe, attribut); la construction *inverse*, où l'ordre logique des termes de la proposition est renversé? L'auteur a choisi d'instinct ce dernier mode de construction pour éviter un assez pénible hiatus: "que mon cœur éprouv*a en*..." Un puriste eût peut-être écrit de préférence: "que mon cœur éprouva *dans* cet endroit", la préposition *en* ne s'employant généralement que devant des noms indéterminés: *En Canada.*

2 "Je bus de cette eau *pour* la dernière fois"—La préposition *pour* offre un emploi très varié. Mais elle a surtout deux sens généraux: A la place de—A destination de. C'est à ce dernier sens qu'elle se rattache dans notre phrase. Elle désigne le *temps qu'on a en vue*,

comme dans les exemples suivants: "Soleil, je te viens voir pour la dernière fois!" Racine, *Phèdre, 1, 3;* "Admirable nature, salut pour la dernière fois!" Gilbert, *Odes, 9.*

3 "J'*y* mêlai... et *lui* confiai"—Les deux pronoms personnels *y* et *lui*, compléments indirects, représentent la même chose. Pourquoi donc l'emploi de ces deux formes différentes? C'est que, avec le second verbe, le nom *eau* est devenu une chose personnifiée, une espèce de messager par lequel le missionnaire envoie à sa mère ses derniers adieux. Dès lors, l'emploi du pronom *lui* est parfaitement régulier.

4 "*Jusqu'au* moindre murmure du nord-ouest"—Habituellement, *jusque* marque une limite qu'on ne dépasse pas. *Jusqu'à* signifie quelquefois *même* (Aubert), comme ici: "elle écoutait *même* le moindre murmure du nord-ouest".

5 "Il a besoin d'un aliment *plus fort*"—Vous vous souvenez, chers élèves, d'avoir vu, jadis, en grammaire latine, que le comparatif s'emploie quelquefois sans complément. Il signifie alors: *plus que d'habitude* (solito). *Plus fort* comporte le même sens, très clair, bien que l'ensemble de la proposition soit un peu vague. Ce comparatif est tout prêt à passer au latin.

6 "Pour calmer le mien... dans la nature du sol qu'*il* foulait aux pieds"—Nous saisissons bien la pensée du saint évêque; mais nous pouvons nous demander, sans irrévérence, s'il a entrevu la figure de rhétorique que produirait tout à coup la substitution du mot "cœur" au pronom "il", qui en tient lieu. Il faudrait écrire ceci: "dans la nature du sol que mon *cœur* foulait *aux pieds*". Dans son esprit, nous le voyons bien, son cœur, c'est lui-même, dont les pieds sont beaux comme ceux de tous les apôtres de l'Evangile: *Quam speciosi pedes...*

7 "Je vouai à mon pays adoptif un amour *et* un attachement auxquels..."—Comme c'est le métier des grammairiens de chicaner les auteurs, parfois sur des futilités, on se demande pourquoi Mgr Taché a uni par la conjonction "et" les deux substantifs "amour, attachement". N'est-ce pas l'usage d'omettre cette particule de liaison entre deux noms à peu près synonymes? Au contraire, on constate qu'en plusieurs autres endroits de cette page l'auteur a remplacé la même conjonction, qui eût été à sa place, par une virgule. Quelle erreur!

8 "Auxquels je ne voulais *et* ne veux donner d'autre terme que celui de ma vie"—L'auteur aurait pu écrire: "je ne voulais, *ni* ne veux donner", mais non sans une nuance de signification. Avec "et", l'écrivain veut surtout unir les deux temps, le présent et le passé, de son non vouloir. En employant "ni", il se serait plutôt

proposé de nier expressément les deux propositions. Voici un exemple de Fénelon qu'apporte M. Crouslé: "Afin que le peuple *ne* voie *et n'*entende *jamais rien* qui ne serve à inspirer la vertu."

9 "Dieu accepta, *j'espère,* le sacrifice qu'il m'inspira"—Ces deux verbes "accepta, j'espère", expriment deux idées qui semblent jurer quelque peu. "Espérer" signifie "considérer ce qu'on désire comme devant s'accomplir". On espère donc difficilement une chose passée. Voilà pour les mots. Mais, dans sa pensée, l'auteur "espère" retrouver dans l'autre vie la preuve que le bon Dieu "accepta", dans le temps, son sacrifice. Chercherions-nous, par hasard, midi à quatorze heures?

Telles sont les remarques très élémentaires, partagées presque à la façon d'un psaume, moins la poésie, que nous a suggérées la lecture de ce passage. La litanie en pourrait être encore allongée. Les grammairiens de profession ne seraient assurément pas prêts à les admettre toutes *in verba magistri.* Elles serviront néanmoins, on l'espère, à convaincre les élèves de lettres qu'ils peuvent agréablement repasser toutes les règles de la langue, au cours d'une année, par la lecture ainsi faite d'une douzaine de pages des bons écrivains.

Il nous eût été plus agréable d'appuyer sur le fond même de cette pieuse rêverie de l'héroïque missionnaire de la Rivière-Rouge. Pour qui connaît le cœur extrêmement sensible de Mgr Taché, son culte filial pour sa mère, rien de plus naturel que ce dernier regard tourné vers Boucherville, cette dernière illusion de s'entretenir encore une fois, par les eaux du grand fleuve, espèce de télégraphe sans fil, avec celle qui écoutait "le moindre murmure du nord-ouest". Nous aurions peut-être risqué un rapprochement avec un auteur célèbre, ne fût-ce qu'en citant ces paroles de son *René:* "Le clocher solitaire s'élevant dans la vallée a souvent attiré mes regards; *souvent j'ai suivi des yeux les oiseaux de passage qui volaient au-dessus de ma tête; je me figurais les bords éloignés, les climats lointains où ils se rendent; j'aurais voulu être sur leurs ailes*". Et qui nous eût empêché de signaler dans la manière d'écrire du grand évêque ce qu'on appellerait le dédoublement abusif de l'expression: *de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux; un bon Oblat, un saint Missionnaire; demandant une prière, promettant un souvenir,* etc?

Regrets superflus! L'amitié des membres du Comité permanent nous avait imposé la tâche de composer une leçon de grammaire.

F. Z. Decelles, ptre, chanoine,

Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Textes commentés

RHÉTORIQUE--Version grecque

Toute version bien rendue présuppose une intelligence parfaite du texte à traduire. Cette connaissance, en ce qui concerne le grec, est rarement exacte chez les élèves, chez ceux des autres pays autant que chez ceux du nôtre. D'où vient ce défaut ? Il procède, croyons-nous, d'un triple fait. D'abord, on est victime de ce préjugé que le grec est d'une insurmontable difficulté. Puis, on le croit du moins, la syntaxe grecque n'a aucun rapport avec la syntaxe latine. Enfin, et surtout, on ignore par trop l'analyse logique et même grammaticale.

Cependant, en cette matière, tout le succès dépend de l'aptitude des élèves à décomposer leur texte. L'abbé Boué avait raison de s'écrier, dans un article de l'*Enseignement chrétien:* "Moins de grammaire, plus d'analyse!" Nous croyons en l'efficacité souveraine de ce que nous appellerons la méthode *graphique.* Elle consiste à mettre en vedette chaque élément du texte et à le ranger là où l'appelle sa valeur grammaticale. Elle se sert pour cela d'accolades, de parenthèses, de crochets, de chiffres et de lettres. Chaque subordonnée y est rattachée à sa principale d'une manière qui indique immédiatement sa fonction, malgré l'ignorance où l'on peut être de sa signification.

Or, on le sait, les fonctions en grec sont marquées par des conjonctions, surtout par les particules. C'est le caractère des langues analytiques, celui qui les distingue des langues synthétiques comme l'est la française. Une fois faite l'analyse des propositions au moyen des particules qui en déterminent la nature, l'analyse des idées n'est plus qu'un jeu.

***

Au lieu de développer davantage cette théorie, appliquons-la immédiatement, pour la faire mieux comprendre, à un texte tiré de Dion Cassius (L. 57, ch. 1). On se rappelle quelle maille à partir il donna, en 1895, aux concurrents du baccalauréat de rhétorique. Peut-être, quand nous l'aurons disséqué, admettra-t-on que la difficulté n'était pas aussi insoluble.

CARACTÈRE DE TIBÈRE

Τιβέριος εὐπατρίδης μὲν ἦν καὶ ἐπεπάιδευτο, φύσει δὲ ἰδιωτάτῃ ἐκέχρητο.

Οὔτε γὰρ ὧν ἐπεθύμει προσεποιεῖτό τι, καὶ ὧν ἔλεγεν οὐδέν, ὡς εἰπεῖν, ἐβούλετο · ἀλλ', ἐναντιωτάτους τῇ προαιρέσει τοὺς λό-

γους ποιούμενος, πᾶν τε ὃ ἐπόθει ἠρνεῖτο, καὶ πᾶν ὃ ἐμίσει προε-τείνετο. Ὠργίζετό τε ἐν οἷς ἥκιστα ἐθυμοῦτο, καὶ ἐπιεικὴς, ἐν οἷς μάλιστα ἠγανάκτει, ἐδόκει εἶναι. Ἠλέει τε δῆθεν οὓς σφόδρα ἐκόλαζεν, ἐχαλέπαινέ τε οἷς συνεγίγνωσκε. Τόν τε ἔχθιστον ὡς οἰκειότατον ἔστιν ὅτε ἑώρα, καὶ τῷ φιλτάτῳ ὡς ἀλλοτριωτάτῳ προσεφέρετο. Τό τε σύμπαν, οὐκ ἠξίου τὸν αὐταρχοῦντα κατάδη-λον ὧν φρονεῖ εἶναι · ἔκ τε γὰρ τούτου πολλὰ καὶ μεγάλα πταίεσ-θαι, καὶ ἐκ τοῦ ἐναντίου πολλῷ πλείω καὶ μείζω κατορθοῦσθαι ἔλεγε.

Καὶ εἰ μὲν μόνα ταῦτα ἔχειν ἐδόκει, ἀφύλακτος ἂν τοις ἐς πεῖραν αὐτοῦ ἐλθοῦσιν ἦν · πρὸς γὰρ τὸ ἐναντιώτατον πάντα ἂν λαμβάνοντες, ἐκ τοῦ ἴσου τό τε μὴ βούλεσθαι δή τι αὐτὸν τῷ πάνυ ποθεῖν, καὶ τὸ ὀρέγεσθαί τινος τῷ μὴ ἐφίεσθαι, ἐνόμιζον · νῦν δὲ ὠργίζετο εἴ τις αὐτοῦ συνεὶς ἐγένετο.

Dion Cassius, LVII, 1.

Une lecture attentive fait découvrir que ce passage comporte tout d'abord une proposition exprimée dans la première phrase. Cette phrase se décompose en deux éléments, une concession, une opposition, nettement détachés l'un de l'autre par la particule *μὲν... δέ*. En second lieu, tout le reste du texte ne peut être qu'une démonstration de cette assertion. Ce qui le fait croire, sans erreur possible, c'est la présence de la particule explicative *γάρ*, placée en tête de tout le passage. Derrière ce guidon se rangeront ensuite toutes les idées particulières, rattachées les unes aux autres par les particules de coordination *τε... καί*. Au besoin, celles-ci seront à leur tour sectionnées à l'aide de *μέν... δέ*.

En reprenant notre lecture, nous apercevons ensuite, aux deux tiers du texte, une transition à deux parties. Bien qu'elle semble assez originale dans son expression, elle est trop dans les habitudes du grec pour effaroucher un grécisant un peu renseigné. Elle équivaut en français à ce tour paradoxal: "Si Tibère n'avait eu que ce défaut (l'esprit de contradiction), il n'en aurait pas eu....... d'autre (la défiance et la colère)!" Cette remarque nous avertit que toutes les assertions de détail, énumérées à l'appui de la proposition, doivent se rattacher aux deux idées principales séparées par cette transition.

Le travail d'analyse ainsi opéré, il ne reste plus qu'à détacher le sujet de chaque phrase, à concentrer autour de lui les verbes qui l'expliquent, à placer donc les divers termes dans leur ordre grammatical.

Nous aboutirons alors au schema ci-après:

Τιβέριος

1° (concession) μὲν { ἦν εὐπατρίδης / καὶ ἐπεπάιδευτο,

2° (opposition et proposition) δὲ ἐκέχρητο φύσει ἰδιωτάτῃ. (démonstration) Γὰρ

A) Esprit de contradiction

a) 1) οὔ { τε προσεποιεῖτό τι ὧν ἐπεθύμει / καὶ ἐβόυλετο οὐδὲν ὧν ἔλεγεν (ὡς εἰπεῖν)·

2) ἀλλὰ (ποιούμενος τοὺς λόγους ἐναντιωτάτους τῇ προαιρέσει) { τε ἠρνεῖτο πᾶν ὃ ἐπόθει / καὶ προετείνετο πᾶν ὃ ἐμίσει.

b) Τε ὠργίζετο ἐν οἷς ἐθυμοῦτο ἥκιστα,
καὶ ἐδόκει εἶναι ἐπιεικὴς ἐν οἷς ἠγανάκτει μάλιστα.

c) Τε ἠλέει δῆθεν οὓς ἐκόλαζε σφόδρα,
τε ἐχαλέπαινεν οἷς συνεγίγνωσκε.

d) Τε (ἔστιν ὅτε) { ἑώρα τὸν ἔχθιστόν ὡς οἰκειότατον, / καὶ προσεφέρετο τῷ φιλτάτῳ ὡς ἀλλοτριωτάτῳ ·

e) (Motif de cette conduite) Τε (τὸ σύμπαν) ἠξίου τὸν αὐταρχοῦντα οὐκ εἶναι κατάδηλον ὧν φρονεῖ · γὰρ ἔλεγε { τε πολλὰ καὶ μεγάλα πταίεσθαι ἐκ τούτου / καὶ πολλῷ πλέιω καὶ μέιζω κατορθοῦσθαι ἔκ τοῦ ἐναντίου.

B) Défiance et colère : Καὶ

a) (Transition) μὲν, (εἰ ἐδόκει ἔχειν ταῦτα μόνα), ἂν ἦν ἀφύλακτος τοῖς ἐλθοῦσιν ἐς πεῖραν αὐτοῦ · γὰρ (λαμβάνοντες πάντα πρὸς τὸ ἐναντιώτατον)

ἐνόμιζον ἂν ἐκ τοῦ ἴσου { τε δὴ τὸ αὐτὸν μὴ βούλεσθαί τι τῷ ποθεῖν πάνυ / καὶ τὸ ὀρέγεσθάι τινος τῷ μὴ ἐφίεσθαι ·

b) νῦν δὲ ὠργίζετο εἴ τισ ἐγένετο συνεὶς αὐτοῦ.

Le texte ne comporte pas de véritables difficultés de grammaire. En se reportant à celle de Ragon, on traduira facilement la tournure ἔστιν ὅτε (No 124, rem. 3), les deux périphrases ποιούμενος λόγους (212) et ἐγένετο συνείς (236) ainsi que les deux participes τοῖς ἐλθοῦσι (299, relative déterminative) et παυόμενος (301, causale explicative). L'on expliquera assez facilement aussi l'omission des mots *singularités* ou *défauts* après μόνα (155) ; l'expression τὸ σύμπαν (374); le sens de εἰ après ὠργίζετο (258), celui de ἄν rapproché de λαμβάνοντες (225, rem.—*Enseignement chrétien*, mars 1906, pp. 188-189) et celui de οὐκ devant ἠξίου, bien qu'il porte sur εἶναι (325); la valeur de τὸ αὐτὸν μὴ βούλεσθαι et de τῷ πάνυ ποθεῖν (282). Enfin, on reconnaîtra l'emploi du mode irréel dans la phrase εἰ ἐδόκει, ἂν ἦν (265), corrigée par νῦν δέ (265, rem. II), de même que dans λαμβάνοντες (301) . . . ἐνόμιζον ἄν. En fait de particularités, le texte ne nous paraît en contenir que deux. Εἰ ἐδόκει est l'équivalent de notre plus-que-parfait, ἂν ἦν répond à notre conditionnel passé: "S'il s'était trouvé à ne posséder que, il aurait été". Dès lors, nous devrions avoir (265, rem. I), dans la principale, l'indicatif aoriste avec ἄν et, dans la subordonnée, εἰ avec l'indicatif aoriste. De plus, l'infinitif présent εἶναι après ἠξίου semble bien comporter une idée d'obligation. Ce sont là des licences que ne se serait pas permises un vrai classique.

Le véritable embarras consiste non pas dans l'intelligence du passage, mais dans sa traduction. Dion Cassius est soucieux avant tout de bien marquer l'opposition des traits si contradictoires qui constituent le caractère de Tibère. Il a donc usé et abusé du *chiasme.* On connaît le procédé: il consiste à faire s'équivaloir le premier terme d'une première phrase et le dernier de la deuxième, le dernier de la première et le premier de la deuxième. Cette construction suppose que tous les termes extrêmes sont synonymes, c'est-à-dire qu'ils se distinguent seulement par de légères nuances. Aussi, quand il s'agit de traduire, bien que les deux membres opposés ne contiennent que deux idées, on se trouve aux prises en réalité avec quatre termes. Et il faut découvrir pour chacun d'eux un équivalent précis. La vraie difficulté dès lors vient de la pauvreté du vocabulaire écolier; ils y cherchent assez souvent en vain ces termes exacts requis par toute bonne traduction.

***

Essayons d'abord d'une traduction aussi littérale que possible. "Tibère était de haute naissance et de bonne éducation; mais il avait un caractère tout à fait singulier.

De ses désirs il ne satisfaisait aucun, et ses paroles n'avaient aucun rapport, pour ainsi dire, avec sa pensée; mais, parlant en contradiction absolue avec ses intentions, il refusait l'objet de ses désirs et recherchait l'objet de son mépris. Il manifestait de la colère à ceux contre qui il était le moins irrité, puis se montrait doux envers ceux qui excitaient le plus sa colère. Il plaignait ses victimes et s'indignait contre ses amnistiés. Parfois de son plus grand ennemi il faisait son ami le plus intime; ses meilleurs amis, il les traitait en parfaits étrangers. Au reste, il ne trouvait pas bon qu'un chef laissât deviner sa pensée: de ce fait, disait-il, plusieurs avaient abouti à des échecs nombreux et graves; du fait contraire, on avait obtenu des succès beaucoup plus nombreux et plus grands.

S'il n'avait eu que ce trait caractéristique, il se fût trouvé mal protégé contre ses familiers; à supposer qu'ils eussent pris l'opposé de toutes ses paroles, ils auraient songé que son refus signifiait un désir extrême, son désir un refus; mais, était-on parvenu à le comprendre, aussitôt il s'emportait".

Seulement, comme l'écrivait Wagener dans la *Revue de l'Instruction publique* (1892, p. 338), pour qu'une traduction soit acceptable, "il ne suffit pas de paraphraser d'une manière plus ou moins exacte le sens général des textes qu'on reproduit..... Il faut que cette version soit à tous égards conforme au génie de la langue qu'on emploie..... Une bonne traduction est une vraie œuvre d'art". Pour avoir suivi de trop près la phraséologie de l'auteur, nous avons négligé l'une des principales qualités du style français, la variété. La monotonie est inévitable dans une langue analytique; dans les langues synthétiques, elle devient intolérable. Notre version peut être exacte, elle n'est pas une œuvre d'art.

Lisons maintenant celle-ci qui est de Charles Burnouf. La différence saute aux yeux. "Tibère avait de la naissance, un esprit cultivé, mais un caractère tout à fait à lui. N'avouant rien de ce qu'il désirait, ne voulant à peu près rien de ce qu'il disait vouloir, son langage était en contradiction perpétuelle avec ses vues, et tout ce qu'il avait à cœur d'obtenir, il le repoussait; tout ce qui lui était désagréable, il le proposait. Il s'emportait, lorsqu'il était le moins en colère; il paraissait doux, lorsqu'il était le plus mécontent. On le voyait plaindre ceux qu'il punissait avec rigueur, s'irriter contre ceux auxquels il pardonnait. Quelquefois il accueillait son plus grand ennemi comme son ami intime, et il traitait son meilleur ami comme le plus étranger des hommes. En un mot, il pensait qu'un prince ne doit pas laisser voir ce qu'il a dans l'âme: car, selon lui, cela entraînait de graves et nombreux inconvénients, tandis que le système contraire avait des avantages beaucoup plus grands encore et beaucoup plus nombreux. Et,

si c'eut été là son seul trait caractéristique, il eût donné prise à qui aurait voulu le mettre à l'épreuve: on aurait pris le contre-pied de toutes ses paroles, et, de ce qu'il ne voulait pas une chose, on aurait conclu qu'il la souhaitait avec ardeur; de ce qu'il demandait telle autre chose, qu'il ne s'en souciait nullement. Mais il se fâchait dès qu'il se voyait compris".

***

Cette traduction, pour n'être pas plus vraie que l'autre peut-être, est certainement plus artistique. C'est là le but auquel nous devons faire tendre nos élèves, si nous voulons que les langues anciennes soient pour eux un instrument de culture intellectuelle.

En attendant que nous l'atteignons, notre devoir est de les bien diriger dans l'analyse des idées comme dans la recherche de la précision des termes. Si nous réussissons à obtenir ce premier résultat, nous aurons du coup supprimé le préjugé qui proscrit la langue grecque, alors que l'étude d'aucune langue au monde ne procure à l'intelligence une aussi saine gymnastique.

EDMOND CHARTIER, PTRE,

Séminaire de Sherbrooke.

Explication des auteurs

Programme directif

Plusieurs professeurs de nos collèges ont prié le *Comité permanent* de les aider à développer dans nos classes l'explication des auteurs. Pour répondre à leurs désirs, celui-ci a fait dresser un programme qui couvre trois années d'études. C'est ce programme que le *Comité* commence à publier aujourd'hui. On y rattachera, comme introduction, la bibliographie contenue dans le Bulletin de novembre 1915 et de février 1916.

Le *Comité* n'éprouve pas même le besoin d'insister pour faire entendre que ce programme n'a rien d'obligatoire. Les maîtres peuvent écourter à leur gré et les séries et les textes indiqués. Seulement, en le suivant de près, ils s'apercevront qu'il offre un enchaînement gradué des passages les plus remarquables des littératures; s'ils le parcourent en entier avec leurs élèves, ils auront fait prendre à ceux-ci contact avec les extraits dont la connaissance est indispensable à tout homme cultivé. On voudra donc ne voir, dans cet ensemble, qu'une série d'utiles jalons.

D'autres, après trois ans, traceront à leur guise un nouveau programme. A la longue, l'on comprendra que l'explication des auteurs constitue l'un des exercices les plus fructueux qui soient pour la saine formation littéraire.

PREMIÈRE SÉRIE (année 1916-1917)

CLASSE DE BELLES-LETTRES OU SECONDE

AUTEURS BIBLIQUES

JUGES (c. 5)—Cantique de Débora.
PSAUMES—17, 90, 129.
ISAIE (c. 14)—Chute du roi de Babylone.
ACTES (c. 17)—Discours de S. Paul à l'Aréopage.

AUTEURS GRECS

XENOPHON—Anabase, L. II: entrevue de Cléarque et de Tissapherne.
S. CHRYSOSTOME—Homélie sur la disgrâce d'Eutrope.
HOMÈRE—Odyssée, VI, 1-326 (édit. Ragon).

AUTEURS LATINS

CICÉRON—Pro Marcello, I-IV et VIII-XI (édit. Beauchat, chez Hatier).

LACTANCE—De mortibus persecutorum: Tyrannie et mort de Galère (Morceaux choisis des Pères latins, par Monier, classe de 4e, pp. 62-71).

HORACE—Épître aux Pisons; Satires, liv. II, 6 (Le rat de ville et le rat des champs).

VIRGILE—Églogues, I.

AUTEURS FRANÇAIS [1]

BOILEAU—Art poétique, 1er et 4e chants.

LA FONTAINE—Fables, liv. I, 1, la Cigale et la Fourmi; 9, le Rat de ville et le Rat des champs; 19, le Chêne et le Roseau.

CORNEILLE—Cinna, rôle d'Auguste.

MOLIERE—Le Misanthrope, rôle d'Alceste.

RACINE—Athalie, rôle de Joad.

DE VIGNY—Le Cor.

CHATEAUBRIAND—Une nuit en Amérique.

VEUILLOT—Elise (Les deux portraits dans Correspondance, V. III, préface)—Le costumier divin (I, 263).

AUTEURS CANADIENS

GÉRIN-LAJOIE—Tristesse et souvenirs de Jean Rivard (Jean Rivard, I, 53)—La noce (id., I, 197).

ARTHUR BUIES—Dans les montagnes du Saguenay (Chroniques, I, 51)—L'Indien dégénéré (id., I, 117).

ADJUTOR RIVARD—Le poêle (Chez nous, p. 25)—Le parler des aïeux (Les Parlers de France au Canada, p. 278).

O. CRÉMAZIE—Le chant du vieux soldat canadien (Oeuvres, 112)—Le chant des voyageurs (id., 198)—O larmes de ma mère (id., 212).

ALBERT LOZEAU—A Émile Nelligan (L'Ame solitaire, 193)—Les Feuilles (Le Miroir des jours, 15)—La langue française (Billets du soir, I, 9)—Ma chatte (id., I, 13).

L'ABBÉ LIONEL GROULX—La leçon des érables (Congrès langue française, volume du compte rendu)—Le vieux livre de messe de grand'mère (Le Parler français, mai 1915).

AUTEURS ANGLAIS

MILTON—Paradise lost, liv. I et II.

LONGFELLOW—Evangeline.

---

[1] La plupart des textes français développent, dans cette première série, l'idée de la modération ou de la clémence (point de départ: le rôle d'Auguste dans Cinna).

CLASSE DE RHETORIQUE

AUTEURS BIBLIQUES

EXODE (c. 15)—Cantique de Moïse: Cantemus.
JOB (c. 14)—Faiblesse de l'homme.
PSAUMES—103, 106, 113.
ÉZÉCHIEL (c. 28)—Chute du roi de Tyr.
S. JEAN (c. 11)—Résurrection de Lazare.

AUTEURS GRECS

HOMÈRE—Iliade, XXIV.—Entrevue de Priam et d'Achille (468-670).

S. CHRYSOSTOME—Sur le retour de l'év. Flavien, discours de Flavien à Théodose (VI-XVI).

DÉMOSTHÈNE—Sur la couronne, 3e partie: parallèle entre Démosthène et Eschine.

AUTEURS LATINS

S. JÉROME—Ruines de l'empire romain (Monier, les Pères latins, Morceaux choisis, classe de Troisième, p. 97).

SALLUSTE—Discours de Marius au peuple romain (Discours choisis de Salluste, Guerre de Jugurtha, fragments, édit. René Pugin, chez Delalain).

HORACE—Satires, L. I, 9; Odes, liv. I, 4, Solvitur acris hiems; 16 (39), Parcus deorum cultor..; liv. II, 7 (10), Rectius vives, Licini..; 10 (13), Ille et nefasto te posuit die..; 11 (14), Eheu fugaces..

TACITE—Agricola, 1o.—Harangue de Galgacus aux Calédoniens; 2o.—Harangue d'Agricola aux Romains (XXX-XXXVI); 3o.—Conclusion (XLV-XLVI).

CICÉRON—Pro Milone, exorde et dernière partie (XXVII et suiv.).

AUTEURS FRANÇAIS

LA FONTAINE—Fables, liv. IX: le Paysan du Danube.

LA BRUYÈRE—Les Caractères, ch. II: Du mérite personnel—Cf. Enseignement chrétien, 1er juillet 1900, p. 520.

PASCAL—Pensées sur le style (Margival, art. VII).

BOSSUET—Sermon sur la mort, exorde et 1er point (édit. Calvet, chez Hatier).

DE MAISTRE—Le féminisme (deux lettres à Constance)—cf. Des Granges: Morceaux choisis, 2e cycle.

HUGO—Stances à Villequier—L'enfant grec.

LAMARTINE—Milly ou La terre natale (Harmonies, III, 2).

AUTEURS CANADIENS

ÉTIENNE PARENT—Les sacrifices personnels dans la vie publique (Conférence sur l'industrie, p. 6)—La religion nécessaire à la société (Du prêtre et du spiritualisme, p. 81).

F.-X. GARNEAU—Le peuple canadien-français (Histoire du Canada, III, 396)—Québec en 1775 (id., III, 2).

PAPINEAU—Besoin de réformes constitutionnelles (Papineau, par Decelles, p. 106).

P.-J.-O. CHAUVEAU—La leçon du monument des Braves de 1760 (Fête nationale des Canadiens français, I, 86).

Mgr P.-E. ROY—Le congrès de la langue française (Premier congrès, p. 428)—Le serment d'une race (id., p. 429)—L'histoire de la terre canadienne (Livre d'or de la noblesse rurale, p. 38).

THOMAS CHAPAIS—Notre fidélité à la France (Discours & conférences, II, 136)—La croix de tempérance (id., II, 306).

AUTEURS ANGLAIS

SHAKESPEARE—Julius Cæsar, acte III, sc. 2.

BURKE—Speech on conciliation.

NEWMAN—St. John Chrysostome as an orator; The Conversion of the Anglo-Saxon people; Mass (dans Jenkins, Handbook of literature, Murphy, Baltimore, pp. 396-398).

Sujets canadiens de composition

SUJETS D'HISTOIRE

MGR DE LAVAL ET L'ENFANT

Le vaisseau sur lequel Mgr de Laval faisait une de ses nombreuses traversées de France à la colonie est assailli par une affreuse tempête et court le plus grand danger. Le commandant, à bout de ressources, vient se recommander aux prières de l'évêque. Celui-ci, après quelques instants de réflexion, prend un petit enfant dans ses bras, l'élève au ciel et demande à Dieu, au nom de cet innocent, le salut de tous. Sa prière est exaucée. (Cf. Frères des Écoles chrétiennes: *Leçons de langue française,* cours supérieur, p. 555, numéro 14).

MGR DE LAVAL APOTRE DE LA TEMPÉRANCE

Un soir, assis dans le jardin de son séminaire de Québec, Mgr de Laval contemplait le coucher du soleil dans le grandiose décor des rives du S.-Laurent. Il rêvait à sa vie passée, à ses voyages, à ses démêlés avec les gouverneurs. Ce qui lui procurait le plus de contentement, c'était sa lutte contre la traite de l'eau de vie.

Un clerc vint lui dire qu'un sauvage mendiant demande à le voir. L'évêque reçoit le quémandeur et reconnaît bientôt à sa figure que le malheureux est un ivrogne. L'évêque lui fait une semonce et lui donne l'aumône.

Mgr de Laval songe, malgré lui, que le plus coupable n'est pas ce sauvage ignorant, mais l'homme civilisé qui a enseigné ce vice au pauvre enfant des bois. Il se rappelle tous ses efforts pour empêcher la traite de l'eau de vie. Sa douleur est extrême. La nuit suivante, Notre-Seigneur le console en lui disant que le travail pour le bien n'est jamais perdu; d'autres continueront la lutte commencée.

LE GARDIEN DE LA FERME

Lors de la dispersion des Acadiens (10 septembre 1755), un vieillard, Antoine Richard, vivait retiré avec son gendre, sa fille et ses petits-enfants. Les soldats anglais se présentent pour forcer le jeune

mari à s'embarquer. On devine la consternation. Femme et enfants jurent de le suivre. Qui gardera la ferme? Ce sera le vieillard (décrire la scène).

Après la séparation et le départ, le vieux demeura longtemps rêveur. Le soir venu, le bétail rentre à la ferme. Le vieux lui donne les soins ordinaires, en disant un bon mot à chaque bête. Puis, il rentre au logis et fume une dernière *pipée* sur le seuil de la maison en pensant aux absents.

Des milliers de citoyens s'en vont ainsi en exil; mais le père Richard et ses pareils gardent pour leurs enfants la terre et les traditions acadiennes. (Cf. Frères: *Histoire du Canada,* p. 262).

LE MIRACLE ACADIEN (discours)

Le cinquantenaire de la fondation du collège de Memramcook fut célébré en juin 1914. Plusieurs orateurs y prirent la parole. Un Acadien haut placé fut invité à mettre en lumière la survivance quasi miraculeuse de l'Acadie française et catholique. Vu la force assimilatrice de l'Anglais et de l'Américain, le groupe acadien devait disparaître ou perdre au moins ses traits distinctifs. Au contraire, il a survécu, il a grandi. Cette résistance est due sans doute à son énergie, à son attachement aux traditions nationales. Elle s'explique surtout par un dessein providentiel qui semble avoir donné pour mission, à tout ce qui est français en Amérique, d'y maintenir la civilisation de l'ancienne France. Il faut y voir le doigt de Dieu.

Rédiger ce discours.

LE COMBAT DE SAINTE-FOY

Un soir de carnaval, les parents de Julien, invités à un *fricot,* étaient partis en voiture avec d'autres amis. A la maison, le grand' père gardait les enfants. Après le frugal souper et le coucher des marmots, la veillée se fit silencieuse: le grand'père rêvait, Julien étudiait pour le lendemain sa leçon d'histoire du Canada.

Tout à coup, Julien se redresse: "Dites donc, grand'père, vous étiez à la campagne de 1760? Racontez-nous le combat de Ste-Foy." Ce nom ranima l'enthousiasme guerrier du vieux soldat. Il se met à redire en son langage, telle qu'il l'a vue, la glorieuse victoire du chevalier de Lévis. Les enfants respirent à peine.

Le lendemain, quand le magister de village interrogea Julien sur l'histoire, celui-ci sut sa leçon comme jamais il ne l'avait sue.

Décrire le combat, non d'après les histoires, mais d'après les souvenirs personnels, que vous imaginerez, d'un vétéran de 1760. Il ne faut pourtant pas contredire l'histoire.

INTERVENTION PROVIDENTIELLE (dissertation)

Comme celle de la flotte de Phipps en 1690, la défaite de la flotte de Walker en 1711 est considérée par nos historiens comme un vrai miracle accordé par Dieu pour le salut de la colonie. Au contraire, en 1760, la Nouvelle-France, vaincue par les armées d'Amherst, passe aux mains des Anglais; et les mêmes historiens regardent cette cession comme un acte également providentiel. Y a-t-il contradiction entre les deux appréciations de nos écrivains ?

Pour établir votre opinion, esquissez les conséquences néfastes qu'aurait eues pour la Nouvelle-France sa conquête par l'Angleterre en 1711. Rappelez-vous la différence de la situation en 1760. Est-ce que les efforts des Anglais pour angliciser et *protestantiser* les Canadiens français furent alors ce qu'ils auraient été apparemment en 1711 ? Les Canadiens avaient-ils alors les moyens dont ils disposèrent en 1760 pour se concilier des maîtres qui n'avaient pour eux aucune sympathie ? L'avenir après 1760 pouvait-il leur apparaître aussi sombre qu'il eût paru en 1711 ?

Votre opinion formée, vous affirmerez ou vous nierez l'existence de la contradiction, en motivant votre jugement.

UN ZOUAVE CANADIEN A SA MÈRE (lettre)

En 1869, durant la guerre d'Italie, un élève canadien, sur le point de terminer sa classe d'humanités, écrit à sa mère qu'il a résolu de se faire zouave. Il fera partie du détachement qui doit s'embarquer bientôt pour aller au secours de Pie IX.

Il a suivi de son mieux les événements de cette guerre qui menace de plus en plus le pouvoir temporel du Pape. Il en a été ému et il brûle de suivre l'exemple des zouaves déjà partis.

Il se rend bien compte de la grandeur de son sacrifice. Il quitte ses études, la vie paisible du collège, son pays, sa tendre mère surtout. En retour, il s'attend à une vie pénible, à la mort peut-être.

Mais la cause ne mérite-t-elle pas d'être défendue à tout prix ? Si chacun s'excusait sur ses intérêts ou ses affections quand il s'agit de soutenir la justice, les méchants auraient beau jeu. Quelle gloire d'ailleurs que de donner librement son sang pour l'honneur de Dieu! Une mère chrétienne ne saurait s'opposer à une pareille entreprise.

Rédiger la lettre de l'étudiant-soldat.

SUJETS GÉNÉRAUX

ÉLOGE DE L'ÉRABLE CANADIEN

D'autres arbres de nos forêts présentent respectivement telle ou telle qualité étrangère à l'érable. Lui, il offre un ensemble d'agréments et d'avantages qui dépassent ceux de tous les autres arbres et qui en font le roi de nos bois canadiens.

Etudier son aspect aux diverses saisons de l'année, son utilité pour le chauffage, l'ameublement, la fabrication du *sucre du pays*.

Chercher pourquoi nos ancêtres ont été si bien inspirés en plaçant la feuille d'érable dans nos armoiries nationales.

Puisse la race garder toujours les qualités distinctives que symbolise la feuille d'érable! (Cf. Verest: *Manuel de littérature,* une étude analogue sur le chêne—dans *le Collégien,* une allocution de M. Chicoyne sur le castor, l'hermine et l'érable).

LA VEILLÉE D'HIVER EN CAMPAGNE

Début. Elle commence après le repas du soir qui a rassemblé tous les membres de la famille.—*Cadre.* Description de l'intérieur, aussi détaillée que possible (Cf. un tableau de M. Massicotte).—*Train ordinaire.* Occupations, amusements des membres; n'oublier ni le chat ni le chien.—*Incidents.* La visite des voisins, la nuit de Noël, la ignolée, le jour de l'an, la *veillée au corps.*—*Couronnement.* La prière: souvenir pour les morts, pour les personnes recommandées au prône du dimanche précédent.—*Influence.* Elle entretient la simplicité et la douceur des mœurs; elle fait aimer le foyer et la vie de famille.

TRAIT DE RESPECT FILIAL

Dans l'étude d'un avocat de province, un étudiant faisait sa cléricature. Un jour, en l'absence de son patron, il cause avec un haut personnage politique de l'époque.

Tout à coup un pauvre ouvrier (dessiner son portrait sans exagération) monte de la rue pour demander au clerc un verre d'eau. A la vue de l'étranger, l'ouvrier hésite. Le clerc s'empresse auprès de ce dernier, et, s'adressant au personnage, il lui dit fièrement: "J'ai l'honneur, Monsieur, de vous présenter mon père". Pendant que l'étudiant va chercher le verre d'eau demandé, une conversation s'engage entre le distingué visiteur et le pauvre ouvrier. Celui-ci parti, le personnage félicite le jeune homme d'avoir placé son devoir de fils au dessus de sa vanité d'étudiant en droit. Il lui prédit une

brillante carrière. De fait, l'étudiant d'alors devint plus tard l'un des juges de notre Cour supérieure.

TRAIT D'ESPRIT CHRETIEN

A l'époque des semailles, dans l'enivrant spectacle du printemps, l'on se prépare à *monter au large.* Le père Michel fait le tour du champ pour redresser ça et là les *pagées* de clôture. Son *homme engagé,* François, conduit la herse tirée par une magnifique paire de chevaux. Tout va bien.

Bientôt les choses ne vont plus. François, impatienté contre ses bêtes, jure et blasphème. Les chevaux se cabrent et s'arrêtent rétifs sous les coups.

"Arrête, François!" crie le père Michel. Celui-ci écarte son serviteur, fait un grand signe de croix, puis, saisissant les rênes, il commande doucement ses bêtes. Tout reste dans le calme jusqu'au soir.

Au soleil couchant, le père Michel descend à la maison, les jambes lourdes, mais le cœur léger; il avait fait une bonne action.

Devoirs de vacances

La pratique des devoirs de vacances est depuis longtemps suivie au collège de Montréal. D'autres aimeront sans doute à l'imiter. Nous détachons des trois derniers annuaires les sujets que l'on a proposés aux élèves.

JUIN 1913

BELLES-LETTRES

DISSERTATION FRANÇAISE:—"Le théâtre de Corneille est une école d'*éloquence* et de *grandeur d'âme.*" (Sujet à traiter d'après les quatre pièces du Théâtre classique.)

TABLEAUX SYNOPTIQUES:—1° De la syntaxe grecque; 2° de la syntaxe et de la méthode latines.

VERSIFICATION

LATIN:—*Vers hexamètres:* Adieux à la vie (Pellissier, p. 65).—*Thème:* LaFontaine, liv. II, les deux dernières fables.—*Version:* Salluste, Catilina, nos 16, 17, 18, 19, 20, 21 (bon français).

GREC:—*Version:* St-Chrysostome, Une belle solitude, p. 27; La musique, p. 37 (mot à mot, bon français, analyse des verbes).—*Thème:* nos 152, 214.

FRANÇAIS:—Saint Louis écrit à sa mère après la bataille de Mansourah.

METHODE

LATIN:—*Thème:* Guerre de Judée (Histoire romaine).—*Version:* César, liv. II, chap. 29, 30, 31, 32, 33, 34 (bon français); Ovide, liv. I, chap. I, Le chaos, La création (mot à mot et bon français).

GREC:—*Version:* Lucien, chap. 20, Le criminel irresponsable (mot à mot, grec et français en regard; bon français; analyse des verbes).

FRANÇAIS:—Mort de Caïus Gracchus (narration).

SYNTAXE

LATIN:—*Thème:* Nos 151, 156, 157 du Cours de thèmes anglais.—*Version:* Selectæ, liv. V, chap. 30 (construction et traduction).

Grec:—*Exercices:* Nos 112, 114, 174.—*Conjugaison* (active et passive) du verbe qui signifie *empêcher* (V. Grammaire, p. 56).

Analyse logique:—*Thème* n° 157, ci-dessus.

Exercice de style:—Une journée de vacances.

ELEMENTS

Thèmes latins; versions latines; analyses grammaticales; conjugaisons.

COURS PREPARATOIRE

Exercices français:—Sur le verbe, Nos 5, 8, 10, 13, 14, 15, 17 (p. 46).—Sur le participe, Nos 69 à 157 (p. 228).

Analyse grammaticale:—Jésus chez Caïphe (Histoire Sainte, p. 160, q. 1).

Arithmétique:—Nos 819 à 829 (p. 67).

JUIN 1914

BELLES-LETTRES

Composition française:—*Simples croquis:* Sur un boulevard de Montréal, que vous décrirez en peu de traits, dressez la statue de quelques-unes des illustrations canadiennes. Justifiez le choix des personnages et de leur attitude.

Tableaux synoptiques:—1° De la syntaxe grecque; 2° de la syntaxe et de la méthode latines.

VERSIFICATION

Latin:—*Vers hexamètres:* La prière du soir (Pellissier, p. 145).—*Thème:* Jeanne d'Arc (Histoire, p. 294-295).—*Version:* Salluste, Catilina, Discours de Caton, n° 52(bon français); Virgile, Géorgiques, livre ii, v. 457 à 541 (bon français).

Grec:—*Version:* St-Chrysostome, L'oisiveté, p. 193 et suiv. (mot à mot, bon français, analyse des verbes).—*Thème:* N° 234, L'Egypte.

Français:—Un village canadien.

MÉTHODE

Latin:—*Thème:* Guerres sous Trajan (Histoire romaine).—*Version:* César, liv. ii, chap. 1, 2, 3, 4, 5 (bon français); Ovide, livre xi, chap. 1er, Mort d'Orphée (mot à mot et bon français).

Français:—Les poussins et leur mère (narration). St-Thomas de Villeneuve, habitué à la charité par ses parents, fut un jour laissé

seul à la maison; il avait huit ans. Six pauvres s'étant successivement présentés, il leur donna à chacun un des six poussins d'une couvée et dit ensuite que, s'il s'en était présenté un septième, il lui aurait donné la mère elle-même.

SYNTAXE

LATIN:—*Thème:* Nos 94, 95, 96, 97 du Cours de thèmes anglais.—*Version:* Selectæ, liv. v, chap. 14 (construction et traduction).

GREC:—*Exercices:* Nos 116 et 118.—*Conjugaison* aux trois voix du verbe qui signifie *secouer* (V. Grammaire, p. 50).

ANALYSE LOGIQUE:—Thème N° 96, ci-dessus.

EXERCICE DE STYLE:—Une journée de vacances.

ELEMENTS

Thèmes latins; versions latines; analyses grammaticales; conjugaisons.

COURS PRÉPARATOIRE

EXERCICES FRANÇAIS:—Récapitulation de la syntaxe du participe, Nos 40 à 120, p. 226.

ANALYSE GRAMMATICALE:—Le renard et les raisins (Fables de La Fontaine).

ARITHMÉTIQUE:—Nos 1353 à 1362; 1419 à 1426.

JUIN 1915

BELLES-LETTRES

COMPOSITION FRANÇAISE:—Appréciez ce jugement de Tivier sur La Fontaine: "Tous les aspects de la nature se retrouvent dans ses vers, comme dans ceux de Virgile, rendus par des images d'une précision qui saisit".

TABLEAUX SYNOPTIQUES:—1° De la syntaxe grecque; 2° de la syntaxe et de la méthode latines.

VERSIFICATION

LATIN:—*Vers hexamètres:* Adieux à la vie (Pellissier).—*Thème:* St-Thomas Becket: son exil, son retour à Cantorbéry, sa mort (Histoire).—*Version:* Salluste, Catilina, nos 16 à 22 excl. (bon français); Virgile, Enéide, livre I, v. 223 à 297 (bon français).

GREC:—*Version:* St-Chrysostome, Vengeance chrétienne, p. 165 et suiv. (mot à mot, bon français, analyse des verbes).—*Thème:* N° 284, Opinion de Lucien sur Homère.

FRANÇAIS:—Trois jours dans les Laurentides.

MÉTHODE

Latin:—*Thème:* 1ère, 2me et 3me guerres serviles (Histoire).—*Version:* César, liv. iv, chap. 1 à 7 excl., p. 122 à 127; Ovide, liv. xv, chap. 7, Hippolyte ressuscité raconte sa mort (mot à mot et bon français).

Grec:—*Version:* Lucien, chap. xvii. Le père et le fils ou Alexandre et Philippe (mot à mot, bon français, analyse des verbes).

Français:—*Narration:* Une visite au cimetière de Montréal.—Un soir du mois d'août, las de la chaleur et des bruits de la ville, vous gravissez les pentes ombreuses de la montagne et, au hasard de vos pas, vous arrivez dans le cimetière. Notez: 1° les différences entre la cité des vivants que vous venez de quitter et la cité des morts où vous entrez; 2° les impressions de votre âme en face de tant de tombes, dans le calme solennel d'un jour qui finit, dans le cadre assombri des bois, des côteaux d'alentour; 3° les contrastes entre le mausolée du riche et l'humble croix du pauvre; 4° la différence des âges: le vieillard dort à côté de l'enfant, l'un est tombé dans la force de l'âge, l'autre au printemps de la vie; 5° les expressions touchantes de regret, d'espérance, de résignation que révèlent les inscriptions...... Terminez par un pèlerinage au tombeau où dorment les membres de votre famille. Notez enfin combien le souvenir des morts est propre à rendre meilleurs les vivants.

SYNTAXE

Thème latin:—N°s 87, 90, 91, 100 du Cours de thèmes anglais.

Version latine:—Selectæ, livre v, chap. 26 (construction latine et bon français).

Exercices grecs:—N°s 115, 117, 123.

Analyse logique:—Thème N° 100, ci-dessus.

Exercice de style:—Une promenade chez un parent à la campagne.

ÉLÉMENTS

Thèmes latins; versions latines; analyses grammaticales; conjugaisons.

COURS PRÉPARATOIRE

Exercices français:—Récapitulation des participes, N°s 1 à 104, p. 223.

Analyse grammaticale:—Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre (Fables de La Fontaine).

Arithmétique:—N°s 783 à 847.

Pour les auteurs, éditions et manuels adoptés, nous renvoyons les lecteurs à l'annuaire.

APPROBATIONS

En reproduisant les entrefilets par lesquels les journaux ont salué l'apparition de notre revue, nous employons, croyons-nous, le meilleur moyen de les remercier de leur généreuse sympathie.—Du *Devoir*, lundi 15 novembre 1915:

"Sans tapage, sans réclame préalable, l'*Enseignement secondaire au Canada* vient de faire son apparition. Ce bulletin trimestriel, publié par les maisons affiliées à Laval, n'est que la suite et le développement de deux ou trois publications antérieures.

Le Comité permanent des maisons affiliées avait en effet pris l'habitude de publier en brochure les rapports des différents jurys d'examen et quelques autres pièces. Ces rapports, rédigés avec grand soin, marquaient le fort et le faible des étudiants, indiquaient aux professeurs les lacunes à combler, les erreurs à corriger. De la constatation des lacunes et des erreurs, les auteurs s'élevaient facilement et forcément au rappel des principes généraux de pédagogie, et ces brochurettes devenaient de petits traités très utiles et directement applicables aux conditions de notre pays.

L'*Enseignement secondaire au Canada* contiendra toute cette substance, augmentée de projets de leçons, d'études générales, de thèmes de composition, de chroniques intercollégiales, etc. Il multipliera les services rendus par les publications antérieures; il permettra aux différentes maisons de profiter davantage de leurs travaux respectifs; il accentuera encore l'émulation qui doit régner entre elles.

Et il aura cet autre grand avantage de permettre aux profanes de mieux connaître ce qui se passe dans les collèges, de savoir ce qu'on y enseigne *aujourd'hui* et d'apprécier cet enseignement d'après les faits actuels, et non d'après des souvenirs plus ou moins fidèles et vieux de vingt, trente ou quarante ans. Car, si les rapports d'autrefois n'étaient accessibles qu'aux professeurs et à un très petit cercle d'amis, le nouveau bulletin sera à la disposition du grand public.

Nous croyons que tous les curieux des choses canadiennes, tous ceux qui se préoccupent des progrès de notre enseignement, trouveraient intérêt à y jeter un coup d'œil. Et beaucoup assurément trouveraient pareillement à s'y instruire. Nous serions curieux, par exemple, de savoir combien d'hommes politiques ont, sur la *question des subsides*, des notions aussi claires, aussi précises, aussi logiquement coordonnées, que celles qui sont données aux professeurs et aux élèves par le nouveau bulletin.

Ce bulletin ne représente d'ailleurs qu'une partie du travail entrepris par le Comité permanent. On annonce la publication prochaine d'une *Anthologie biblique*, d'un volume de lectures canadiennes, d'un recueil — très neuf et sûrement précieux — des documents constitutionnels relatifs à l'histoire du régime anglais au Canada. On y trouvera, sous un format commode, la substance de toutes les pièces qui intéressent notre histoire politique: constitutions, projets de constitutions, résolutions des Chambres, des assemblées publiques fameuses, analyse du rapport de lord Durham,

etc. Rien de tel n'existe encore, et les écoliers ne seront pas seuls à vouloir posséder un pareil arsenal. On sait du reste que, depuis quelques années, de nombreux manuels canadiens ont été publiés et que les conférences que donne présentement à l'Université Laval M. l'abbé Groulx ne font que mettre en œuvre une partie de la matière que le distingué professeur a déjà réunie pour son prochain manuel d'histoire canadienne.

C'est ainsi que, modestement, et dans l'ombre presque, se poursuit une œuvre infiniment utile.—OMER HEROUX."

De *l'Action catholique*, mercredi 17 novembre 1915:

"Si l'enseignement secondaire n'a pas eu jusqu'ici son organe propre, sa revue d'enseignement chrétien, et si, malgré cela, il a progressé au point d'être devenu un de nos plus légitimes sujets de fierté, c'est que notre clergé enseignant a toujours veillé, avec un soin jaloux, sur le maintien des méthodes traditionnelles de culture classique venues du pays de France, tandis que là même elles devaient subir les infiltrations germaniques que l'on sait.

Aucune œuvre n'a été placée en plus mauvaises conditions pour avoir sa revue à elle; sans doute que des collaborateurs compétents ne lui manquaient point; mais une revue spéciale comme celle-là ne s'adressant qu'à un public forcément restreint, on comprend tout de suite qu'il ait pu paraître hasardeux jusqu'ici de la lancer sans redouter une faillite.

Le comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec a fait, depuis quelques années, à ce point de vue, un travail remarquable; il s'est d'abord solidement organisé; les séminaires et collèges ont généreusement consenti les sacrifices d'argent qu'il a demandés et, le 15 du présent mois, le premier numéro de *L'Enseignement secondaire au Canada* a paru, à la grande joie des professeurs, qui réclamaient depuis longtemps cette revue pédagogique.

Elle sera, cette revue, trimestrielle d'abord. On veut être prudent, et l'on n'est pas blâmable de vouloir l'être.

Mais ce premier numéro renferme des promesses de vie qui ne tromperont sûrement pas.

Revue sérieuse et pratique, savamment dirigée, elle intéressera sûrement ceux qui ont vu dans l'enseignement de la jeunesse une vocation de choix, une mission d'apostolat et de dévouement, et qui, pour y devenir de plus en plus compétents, demandent à ceux qui les ont précédés dans la carrière les conseils et les secrets de leur expérience.

Les trois collaborateurs à la partie pédagogique, cette fois, traitent des sujets d'actualité, dans le domaine classique. M. l'abbé Camirand examine la part à faire aux Livres Saints dans la formation chrétienne et littéraire d'un jeune homme; M. l'abbé Groulx publie une Leçon d'Histoire du Canada, au cours de laquelle il étudie la question des subsides (1791-1847), et M. l'abbé Chartier prépare, par une bibliographie provisoire, un travail sur l'explication des auteurs.

Le bulletin fournit ensuite un rapport fort intéressant du jury sur les examens du Baccalauréat et des extraits des meilleures copies corrigées.

On y lit, en outre, une circulaire aux maisons affiliées qui est en somme le programme détaillé de ce que l'*Enseignement secondaire* fera, et de la manière aussi dont il le fera.

Enfin, et nous saluons cette nouvelle avec joie, le numéro se termine par l'annonce de concours intercollégiaux pour mars prochain, concours dont il publie les règlements.

En voilà certes plus qu'il ne faut pour assurer à l'*Enseignement secondaire* le succès auquel il a droit. Nous espérons qu'après l'avoir signalé à l'attention de nos

lecteurs instruits, ceux-ci, se souvenant du temps où ils faisaient leurs classes, s'intéresseront de nouveau au cours classique, auquel ils doivent tant, et voudront encourager une revue qui sera un si merveilleux instrument de progrès pour chacune des maisons affiliées à Laval et pour la grande œuvre de l'enseignement secondaire chrétien dans la province de Québec."

De *la Presse*, samedi 20 novembre 1915:

"Le comité permanent des maisons d'enseignement secondaire affiliées à l'Université Laval de Québec vient de publier le premier de ses bulletins trimestriels. Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur cette brochure pour saisir l'importance de l'innovation qu'elle apporte dans le domaine éducationnel.

Trop longtemps nos diverses maisons d'enseignement secondaire—nous parlons des collèges classiques et des séminaires—se sont contentées de remplir, isolément, et chacune à sa manière, la haute mission intellectuelle et morale qui leur est échue. Il leur manquait un lien commun ou, mieux encore, un canal de communication par où les professeurs d'une institution pourraient échanger leurs idées avec leurs collègues enseignants d'ailleurs.

C'est précisément cette lacune que comblera le périodique intercollégial, où toutes les questions qui intéressent l'enseignement classique en Canada seront traitées avec le plus grand soin, et, disons-le sans crainte, avec tout le succès que peuvent faire prévoir des écrivains tels que l'abbé Camille Roy, l'abbé Emile Chartier et les autres prêtres distingués qui se feront leurs collaborateurs.

Cette revue intercollégiale ne devrait pas piquer seulement la curiosité des personnes qui se livrent exclusivement à l'enseignement, elle nous paraît, par son premier numéro, bien en état d'intéresser tous les amants des arts, de l'histoire et de la littérature.

Nous conseillons à nos lecteurs d'encourager cette œuvre éminemment sérieuse et instructive."

De son côté, *l'Enseignement chrétien* de Paris, 1er février 1916, commence ainsi une étude sur *Les livres saints et l'éducation secondaire chrétienne*, signée par M. le chanoine Mouchard, son directeur: "J'ai signalé récemment aux lecteurs de cette Revue une conférence pédagogique faite à l'Université Laval de Québec sur *La Bible dans l'enseignement;* c'était la première étude publiée dans le bulletin trimestriel.... de l'enseignement secondaire du Canada. En quelques pages substantielles, l'auteur de la conférence, M. l'abbé Camirand, a montré comment la Bible contribue à la culture intellectuelle de la jeunesse et à sa formation chrétienne. Nos *cousins d'outre-mer* ont donc inauguré leurs études pédagogiques par une de celles qui se recommandent en première ligne à l'attention d'un maître chrétien."

Courrier du Bulletin

Questions et réponses

1o. Ne serait-il pas temps de rédiger un programme spécial pour l'enseignement des choses canadiennes: histoire, géographie, institutions, littérature?

—La discussion est ouverte sur ce sujet d'importance capitale, mais d'application difficile. En attendant d'autres communiqués, nous publions les notes sommaires qu'a rédigées à notre intention l'un des maîtres les plus dévoués de notre enseignement. Il écrit:

Il n'est pas question d'introduire les choses canadiennes dans l'enseignement de nos collèges classiques. Dieu merci, ce travail est fait. Depuis quelques années, particulièrement, quoi qu'en pensent certaines gens parfois bien intentionnés, nos élèves nous quittent en emportant avec eux un goût prononcé pour l'histoire, la géographie, les institutions et la littérature du Canada. Il ne s'agit que d'activer ce mouvement.

Pour inspirer aux hommes de demain une tournure d'esprit bien canadienne-française, il faut leur infuser le patriotisme tranquillement, doucement, à petites doses, mais à doses continues. En conséquence, il semble que les choses canadiennes devraient être disséminées tout le long du cours d'études en quantités proportionnées à l'âge et aux aptitudes intellectuelles des élèves. Cette quantité, je n'oserais pas la déterminer avec trop de précision. Ce serait, d'ailleurs, difficile; la répartition des classes et des études n'est pas uniforme dans nos collèges. Ne vaut-il pas mieux laisser à l'initiative des directeurs le soin des détails? Pourvu que le but soit atteint, c'est l'essentiel.

Comme moyens d'action, que penserait-on d'abord d'une *histoire du Canada* et d'une *géographie canadienne* en trois cours séparés: élémentaire, moyen, supérieur? La géographie devrait, dès le cours élémentaire, faire connaître et aimer notre pays de préférence aux pays étrangers. Ce procédé, en usage chez les Frères des Écoles chrétiennes, aurait peut-être encore plus de succès dans nos collèges classiques que dans les collèges commerciaux; le cours classique, ordinairement plus long que le cours commercial, permet à ses élèves

de mûrir davantage leurs connaissances. Jusqu'à ce que nous ayons les manuels rêvés, ceux des Frères, sans compter d'autres ouvrages, notamment la géographie de M. l'abbé Garneau, seraient d'un grand secours aux jeunes professeurs, même aux anciens.

Quant aux *institutions* de notre pays, deux manuels, l'un pour les enfants, l'autre pour les jeunes gens, répondraient aux exigences. Les ouvrages de M. Magnan, de *L'Enseignement primaire*, ont déjà rendu en cette matière de réels services.

L'histoire de la *littérature* canadienne est racontée déjà dans un excellent résumé de M. l'abbé C. Roy. Il pourrait être considéré comme le premier livre à l'usage des élèves des classes moyennes. Un manuel plus détaillé viendra bientôt sans doute pour nos élèves de Belles-Lettres et de Rhétorique. Dans l'un et dans l'autre livre n'aimerait-on pas voir, en guise de supplément ou à la suite de chaque chapitre, des extraits des meilleures œuvres de nos auteurs canadiens? Quelques-uns de ces extraits ne seraient-ils pas à leur place dans nos manuels d'histoire du Canada et de géographie, dans nos cours de littérature et d'éloquence? Les extraits et les gravures sont des moyens puissants pour seconder la mémoire, surtout celle des yeux.

Dans toutes les classes, au moins jusqu'en Rhétorique, les jeunes plumes devraient s'exercer fréquemment sur des sujets canadiens, au moyen de narrations, de descriptions, de discours, de dissertations. Dans les classes de philosophie, dont les programmes sont déjà surchargés, quelques exercices de rédaction, sur les rapports de l'Eglise et de l'État ou des lois civiles et des lois ecclésiastiques en notre pays, contribueraient à *nationaliser* aussi cette partie de notre enseignement.

Ce serait pourtant une grave erreur de croire que les méthodes et les manuels, même les plus perfectionnés, peuvent tout dans l'éducation du patriotisme. Pour *nationaliser* notre enseignement et former des Canadiens français éclairés, fermes à l'heure de l'épreuve, il nous faut des éducateurs pénétrés de patriotisme jusqu'à la moëlle des os et pourvus d'un tempérament d'apôtres.... Qui osera accuser notre clergé en général, notre clergé éducateur en particulier, de manquer d'esprit national et apostolique?

Nous continuerons donc nos efforts pour perfectionner nos méthodes, pour nous faire surtout une âme de plus en plus nationale; et de nos collèges classiques sortiront de plus en plus nombreux des jeunes gens canadiens-français et catholiques toujours!

Joseph Gélinas, ptre,

Séminaire des Trois-Rivières.

2o. L'exhortation de Pacuvius à son fils Pérolla, dans Tite-Live, me semble le type du discours logiquement composé. Seulement, j'éprouve de la difficulté à faire ressortir graphiquement l'enchaînement des parties du texte. L'analyse proposée par Verniolles, à la fin de son traité de rhétorique, ne me satisfait pas pleinement. L'un de nos maîtres voudrait-il tenter de faire mieux?

L'un d'entre eux nous transmet le plan ci-après:

Exorde: Fili, precor quæsoque te

Proposition : ne velis (ante oculos patris) omnia *infanda*

- I—*Facere*
  - *Motif général:* per *jura* quae (cumque) jungunt liberos parentibus.
  - *Motifs particuliers (jura)*
    - *a*) (fides)
      - Paucae horae sunt intra quas obstrinximus *fidem* { jurantes... / jungentes...;
      - (an obstrinximus) ut extemplo (digressi a colloquio) armaremus in eum manus sacratas?
    - *b*) (relligio)
      - Surgis a mensa *hospitali* (ad quam adhibitus es ab Hannibale tertius Campanorum);
      - (an) ut cruentares eam ipsam sanguine hospitis?
    - *c*) (pietas)
      - (Cum) *pater* potui placare Hannibalem filio meo, non possum (placare) filium Hannibali?
- *Transition* (résumé et reprise ironique de la proposition): Sed, (si) nihil sit sancti — non *fides*, non *relligio*, non *pietas*—, *audeantur infanda* si non (cum *scelere*—I)
- II—*Pati*
  - *Motif général :* ferunt nobis *perniciem*.
  - *Motifs particuliers (perniciem)*
    - *a*) (tibi)
      - Unus aggressurus *es* Hannibalem?
      - Quid?
        - in amentia *illa* (tua) torpescentne { illa turba / oculi omnium (intenti in unum) / tot dextrae?
        - *tu* sustinebis vultum ipsius Hannibalis (quem { exercitus nequeunt / populus r. horret.)?
    - *b*) (mihi)
      - Sustinebis ferire *meipsum* (opponentem corpus pro corpore Hannibalis)?
      - (At) per *meum* pectus tibi ille est { petendus / transfigendus.

Péroraison : Sed { *a*) sine *te* deterreri hic potius quam vinci illic ; / *b*) *meae* preces valeant apud te (pro Hannibale) sicut valuerunt (apud Hannibalem) hodie pro te.

3o. La guerre actuelle a ramené l'attention sur la question romaine et particulièrement sur la loi dite des garanties. Nos manuels sont très peu explicites sur ce dernier point. Voudriez-vous là-dessus préciser mes notions?

L'étudiant qui nous pose cette question trouvera le texte intégral de la *Loi sur les garanties* dans l'appendice ajouté par le chroniqueur Louis Teste à son ouvrage *Notes sur Rome et l'Italie* (in-12, 456 pp., Paris, Vaton, 1873). L'auteur la commente au chapitre dix-septième de son volume. Ce contrat unilatéral n'a jamais été accepté par le Saint-Père; il en bénéficie néanmoins, pour autant que le document ne l'engage pas. Le décret, présenté aux Chambres italiennes le 9 décembre 1870 et voté le 13 mai 1871, comprend dix-neuf articles partagés en deux titres. Le premier (art. 1-13) traite des prérogatives du Souverain Pontife et du Saint-Siège; le second (art. 14-19) établit les relations de l'Eglise avec l'Etat. Cette forme extérieure n doit cependant pas faire illusion. En réalité, la loi porte sur quatre objets, que nous résumons à l'intention de notre interlocuteur:

Prérogatives du Souverain Pontife—Sa personne est sacrée (1)—Un attentat contre lui est puni comme un attentat contre le roi (2)—Il a droit aux honneurs dus à un souverain (3), à une dotation annuelle et inaliénable de 3,225,000 lires (4), à la jouissance des trois palais: Vatican, Latran, Castel Gandolfo (5), à l'immunité territoriale (7), à la liberté absolue de son ministère spirituel (9), à l'envoi comme à la réception d'ambassadeurs (11), au secret de sa correspondance postale ou télégraphique (12);

Prérogatives du Saint-Siège—Il est soustrait aux perquisitions et séquestrations (8)—Les employés ecclésiastiques échappent au contrôle de l'autorité et jouissent du titre de citoyenneté italienne (10)—Les instituts catholiques de Rome et des diocèses suburbicaires dépendent exclusivement de lui (13)—Ces derniers peuvent être attribués à des étrangers (15);

Relations de l'Eglise avec l'Etat—Liberté de la discussion en matières religieuses (2)—Droit de réunion pour les ecclésiastiques (14)—Renonciation du roi au droit de légation en Sicile, au droit de proposition pour les bénéfices; dispense pour les évêques de prêter serment au roi (15)—Abolition de l'*exequatur* et du *placet* royal, excepté pour la distinction des biens d'Eglise et la nomination aux bénéfices (16)—Refus d'appel contre les actes des autorités ecclésiastiques, lesquels relèvent, pour leurs effets juridiques, des tribunaux civils et sont soumis aux lois pénales s'ils troublent l'ordre public (17)—Réorganisation ultérieure des propriétés ecclésiastiques (18);

Protection des conclaves et des conciles œcuméniques—Le gouvernement garantit aux cardinaux en conclave la liberté personnelle et se charge de veiller à ce qu'on ne trouble de l'extérieur la tenue ni des conclaves ni des conciles (6)—Défense aux agents de la force d'y pénétrer sans l'autorisation des membres des conciles ou conclaves (7).

Notre correspondant fera bien de lire, sur la question romaine et la loi précitée, les réflexions de Don Alessandro (*Semaine religieuse* de Montréal, 34e année, V. 67, N° 11, lundi 13 mars 1916).

4o. Comment proscrire de nos conversations les paroles grossières ?

—Nous savons qu'en différents endroits on a essayé divers procédés. L'un des plus pratiques nous paraît être la résolution suivante. Adoptée par les élèves d'une de nos classes de rhétorique, elle a procuré les meilleurs résultats. Elle se lit:

SUS AUX MOTS GROSSIERS !

I—Nous, élèves de rhétorique soussignés,

a—considérant

1—que les mots grossiers, les jurons, les termes louches, sont indignes d'une société respectable,

2—qu'ils font injure à notre langue comme à notre foi,

3—qu'ils peuvent nuire à notre influence dans la vie et pour la parole publiques,

4—que la jeunesse instruite a, la première, le devoir d'extirper ce vice national,

b—avons résolu et promettons

1—de proscrire de nos entretiens toute expression que nous ne voudrions employer ni devant M. le directeur ni devant nos mères ni devant nos sœurs ni même devant un public honnête,

2—de nous reprendre mutuellement sans aigreur et sans vanité comme sans fausse honte,

3—de nous dénoncer chaque samedi à l'un de nos confrères par un billet qu'il transmettra à notre professeur et qui indiquera le nombre comme la nature de nos oublis en cette matière,

4—de laisser afficher au tableau noir, tous les lundis, le total de nos omissions, afin de constater chaque semaine si nous avons gagné ou perdu.

II—En foi de quoi nous avons signé le présent engagement.

5o. Dans les villes surtout, les jeunes gens sont continuellement exposés au fléau des mauvaises lectures. Comment prévenir le mal ou le guérir ?

—En réponse à cette question que nous lui avions transmise, un de nos collègues nous suggère de reproduire tout simplement un article de tête où *l'Action*

sociale (28 décembre 1912) signalait, d'après M. François Veuillot, le plan d'une campagne de prévention. Le directeur du journal de Québec résumait et commentait ainsi les réflexions du journaliste parisien:

"M. François Veuillot, notre distingué collaborateur, vient de publier, dans la *Croix* de Paris, un article aussi opportun qu'original sur l'*autre alcool*, en l'espèce les mauvaises lectures.

Avec autant d'ingéniosité que de clarté il établit un parallèle entre les désordres produits dans l'organisme par l'alcool proprement dit et ceux produits dans le cœur et dans l'âme par les mauvaises lectures, de quelque nature qu'elles soient.

L'alcoolique devient la victime de plus en plus soumise à sa passion. Plus il boit et plus il veut boire; plus il boit et plus il lui faut de produits irritants pour satisfaire sa langue et son palais blasés; plus il boit et plus il a besoin de boire.

Ses facultés faiblissent, les sentiments les plus purs et les plus généreux de son cœur s'atrophient, puis les muscles et les organes cèdent à leur tour; et, après être devenu monstre au moral, l'alcoolique descend jusqu'à la ruine physique.

Mais ceux qui se repaissent du poison des mauvaises lectures ne courent-ils pas aussi rapidement vers la ruine morale, prélude presque toujours certain de l'autre?

Lorsqu'ils approchent de leurs lèvres cette coupe empoisonnée, leur cœur se gâte, leur esprit se fausse, leur passion grandissante les fait toujours descendre plus bas. Bientôt leur intelligence n'est plus assez robuste pour envisager le vrai; leur cœur n'est plus assez sain pour goûter le pur et le beau; ils s'enfoncent dans leur bourbier, passant du paradoxe presqu'inoffensif du début aux erreurs les plus monstrueuses, de la page un peu trop passionnée aux chapitres plus réalistes, puis orduriers; ils deviennent les foyers ambulants de l'erreur et de la pourriture dont ils sont imprégnés.

Hélas! le mal qui a conduit à de si terribles conséquences était bien léger d'abord. De même que l'alcoolique a débuté par quelques verres inoffensifs, pour imiter les parents ou l'ami imprudent qui avaient étalé leur faiblesse devant lui, de même la victime des mauvaises lectures s'est engagée sur la pente en jetant les yeux sur les livres ou les journaux que des parents ou des amis non moins imprudents laissaient à sa portée.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, dans les milieux réputés les meilleurs, on rencontre des livres ou des journaux qui ne devraient jamais avoir leur entrée dans les maisons honnêtes, ou même sérieuses. Les pères et les mères qui se respectent ne laissent pas franchir leur seuil par les gens malfamés; ils écartent avec soin de leurs enfants les débauchés et les libertins. Ils les laissent cependant en contact avec le mauvais livre et le mauvais journal. Parce qu'ils ont cédé eux-mêmes au snobisme qui a lancé le roman égrillard, le journal avancé, la revue plus ou moins respectueuse du dogme et de la morale, ils ne voient pas le danger qu'ils font courir aux âmes délicates dont ils sont responsables; et c'est sous leurs yeux, c'est par eux que naît et croît le mal qui fausse tant de jeunes esprits et souille tant de cœurs!

En vérité M. François Veuillot a raison; cet alcoolisme-là vaut bien l'autre. Mais, contrairement au premier, ce n'est pas la classe populaire qu'il atteint surtout, mais ceux qui se rangent parmi les intellectuels, ceux qui prétendent chercher l'art pour l'art, quelle que soit l'horreur ou la pourriture qu'il revête. Et l'on sait si la littérature contemporaine sert à souhait ceux dont le goût s'est ainsi dépravé; l'étudier, dit M. Veuillot, "c'est le plus souvent pratiquer un travail comparable à celui qu'on accomplit dans les laboratoires chargés d'analyser les aliments suspects."

C'est une étude qui aurait bien son cours même chez nous; car le nombre est grand de ceux qui se laissent prendre à l'attrait de lectures d'autant plus dangereuses

qu'ils n'en soupçonnent pas la portée. C'est ainsi qu'ils en arrivent à glisser insensiblement sur la pente de l'indifférence religieuse; ils se croient encore catholiques parce que, fidèles à de vieilles coutumes, ils continuent de fréquenter l'église et de se soumettre à certaines pratiques. Qu'ils analysent bien leurs sentiments et leurs opinions, qu'ils les comparent sincèrement avec ce que l'Eglise demande et exige de ses enfants, ils constateront combien ils sont déjà éloignés de la doctrine qu'ils persistent cependant à dire leur.

Alors, s'ils veulent sincèrement le bien, ils sentiront le besoin de réagir contre un mal qui leur a été si funeste, et à entreprendre eux aussi la *Croisade contre les mauvaises lectures.*

L'entreprise est relativement facile, car les jalons en ont déjà été posés par les Français d'outre-mer. La croisade se résume tout entière dans une formule d'engagement imprimée sur une petite carte, que les adhérents sont priés de bien vouloir répandre où et quand ils le jugent à propos.

L'engagement est ainsi conçu:

"*Je m'engage :*

"1o *A m'abstenir de toute lecture mauvaise, c'est-à-dire contraire à la foi catholique ou aux bonnes mœurs;*

"2o *A ne lire aucune publication périodique et à ne m'abonner à aucune bibliothèque sans m'être renseigné sur leurs tendances religieuses ou morales;*

"3o *A m'abstenir de toute lecture suspecte;*

"4o *A détourner les autres de toute mauvaise lecture chaque fois que je le pourrai;*

"5o *A détruire les mauvaises publications qui me tomberont sous la main.*"

Comme le dit si bien M. Veuillot, cet engagement "retient l'attention sur un péril qu'on oublie trop vite et sur des obligations auxquelles on est trop enclin à se soustraire; il définit les moyens pratiques de conjurer ce péril et de s'acquitter de ces obligations; il arme enfin contre leur propre faiblesse et contre les tentations du dehors les consciences qui le souscrivent."

Ne semble-t-il pas que nous pourrions l'utiliser avec profit chez nous pour nous défendre à notre tour contre l'*autre* alcoolisme ?

Concours intercollégiaux

(MARS 1916)

SUJETS ET RÉSULTATS

Des dix-neuf collèges de la province, cinq n'ont pu concourir pour diverses raisons: Montréal, Nicolet, Saint-Hyacinthe, Sainte-Thérèse, les Trois-Rivières. Ont donc pris part aux concours quatorze maisons, soit les collèges ou séminaires de Québec, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'Assomption, Joliette, *Bourget* à Rigaud, Lévis, Rimouski, St-Laurent, Chicoutimi, Sherbrooke, Valleyfield, St-Jean, Mont-Laurier, St-Alexandre de la Gatineau.

Sept collèges ont concouru en philosophie (2e année), 5 en philosophie (1ère année), 9 en rhétorique, 9 en belles-lettres ou seconde, 10 en versification ou troisième, 8 en méthode ou quatrième, 5 en syntaxe ou cinquième, 5 en éléments latins ou sixième.

Le Secrétaire.

PHILOSOPHIE

(2ème année)

DISSERTATION

De jure occidendi et puniendi

Le personnage principal d'un roman, publié par M. Paul Bourget en 1886, a découvert que son beau-père actuel avait d'abord, pour épouser sa mère, tué son père. Emporté par la fureur après cette découverte, il argumente avec lui-même pour savoir s'il n'a pas, sinon le devoir, au moins le droit de faire mourir de sa propre main le meur-

trier de son père. L'auteur condense en ces termes les raisonnements du fils:.

"J'ai le droit d'exécuter l'assassin de mon père . . . Quand la société frappe un coupable, au nom de quoi décrète-t-elle que ce coupable a mérité la mort? Est-ce qu'elle possède mission d'en haut pour cette œuvre de justice? Elle a simplement reçu délégation de tous les membres qui la composent, pour agir en leur nom. C'est leur droit, à eux, de se défendre, qui fait son droit, à elle, de punir. Il existe comme un contrat tacite entre elle et nous. Si chaque citoyen n'avait pas son droit propre de se défendre, la communauté n'aurait pas le droit de châtier les criminels, puisque son droit n'est que l'addition des droits de tous. (Or) il se trouve que le contrat passé entre elle et moi ne peut pas s'exécuter, pour des raisons supérieures (ignorance chez les autorités du crime commis par le beau-père, etc.). Je dénonce (donc) le pacte et je reprends mon droit premier. . . .

"Quel droit? Celui de me défendre . . . N'y a-t-il pas en effet un droit de défense morale, comme il y a un droit de défense physique? Mon beau-père a tué mon père et il a épousé ma mère. Il m'a volé les deux plus chères affections de ma vie et il ne serait pas légitime de l'abattre comme un voleur qui entre, la nuit, par la fenêtre!"

Discutez la valeur de ce raisonnement et la justesse de la conclusion qu'en tire l'aspirant-justicier.

C. I., mars 1916.

1ère copie: André Séguin, collège Bourget, à Rigaud.
2ème " Léo-Paul Desrosiers, séminaire de Joliette.
2ème " Eustache Michaud, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
3ème " Georges Laliberté, collège de Saint-Laurent.
3ème " Léonidas Reid, collège de Valleyfield.
4ème " L.-N. Boisvert, séminaire de Saint-Charles Borromée, Sherbrooke.
5ème " L. Beaudoin, séminaire de Saint-Joseph, Mont-Laurier.

PHILOSOPHIE

(1ère ANNÉE)

DISSERTATION

Le miracle et la raison

Le miracle étant, par définition, un effet qui dépasse les forces de la nature et qui requiert une intervention spéciale de Dieu, on a contesté la possibilité de cette intervention.

Elle serait impossible, soit qu'on envisage la puissance de Dieu, soit qu'on considère sa sagesse.

Comment répondriez-vous à cette double objection?

C. I., mars 1916.

1ère copie: Narcisse Furois, séminaire de Québec.
2ème " François Vézina, collège de L'Assomption.
3ème " Lucien Dugas, séminaire de Joliette.
4ème " Alfred Dion, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
5ème " Philippe Reid, séminaire de Saint-Joseph, Mont-Laurier.

RHÉTORIQUE

COMPOSITION FRANÇAISE

Lettre de l'abbé Casgrain à Crémazie

Relisez d'abord attentivement les idées qu'exprimait Crémazie, dans sa lettre du 29 janvier 1867, à son ami l'abbé Casgrain.

"J'ai vu il y a deux ans, dans les journaux canadiens, une longue discussion au sujet des auteurs païens. J'ai toujours été de l'opinion de l'abbé Gaume: on nous fait ingurgiter beaucoup trop d'auteurs païens quand nous sommes au collège. Pourquoi n'enseigne-t-on que la mythologie grecque? . . . Cette mythologie, ces auteurs païens, qui déifient souvent des hommes qui méritent tout bonnement la corde, ne peuvent à mon sens inspirer aux élèves que des idées fausses et des curiosités malsaines. Est-ce que les chefs-d'œuvre des Pères de l'Eglise ne peuvent pas partager avec les auteurs païens le temps que l'on consacre à l'étude du grec et du latin et corriger l'influence pernicieuse que peuvent avoir les écrivains (profanes) de l'antiquité?

J'ai été heureux de voir cette discussion s'élever en Canada. Car j'ai toujours pensé, dans mon petit jugement, qu'il était bien ridicule de tant nous bourrer d'idées païennes, qui prennent les prémices de notre jeune imagination et nous laissent bien froids devant les grandeurs austères mais splendides de la vérité chrétienne."

Rédigez maintenant la réponse que dut adresser au poète l'abbé Casgrain.

C. I., mars 1916.

1ère copie: Rodriguez Rodrigue, séminaire de Québec.
2ème " Thomas-Louis Tremblay, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
3ème " Félix-Antoine Savard, séminaire de Chicoutimi.
4ème " Jacques Dumoulin, collège de Lévis.
5ème " E.-Alexis Dufresne, séminaire de Rimouski.

BELLES-LETTRES OU SECONDE

EXPLICATION D'AUTEUR

LAMARTINE: Le tombeau d'une mère (Harmonies, III, 9)

Mon regard, errant comme l'œil du pilote
Qui demande sa route à l'*abîme* qui flotte,
S'arrêta tout à coup, fixé sur un tombeau.

Là dort dans son espoir celle dont le sourire
Cherchait encor mes yeux à l'heure où tout expire,
Ce cœur, source du mien, ce sein qui m'a conçu,
Ce sein qui m'allaita de lait et de tendresses,
Ces bras qui n'ont été qu'un berceau de caresses,
Ces lèvres dont j'ai tout reçu!

Là dorment soixante ans d'une seule pensée,
D'une vie à bien faire uniquement passée,
D'innocence, d'amour, d'espoir, de pureté,
Tant d'aspirations vers son Dieu répétées,
Tant de *foi* dans la mort, tant de vertus jetées
En gage à l'immortalité,

Tant de nuits sans sommeil pour veiller la souffrance,
Tant de pain retranché pour nourrir l'indigence,
Tant de pleurs toujours prêts à s'unir à des pleurs,
Tant de soupirs brûlants vers une autre patrie
Et tant de patience à porter une vie
Dont la *couronne* était ailleurs!

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!
En vain la vie est *dure* et la mort est amère:
Qui peut douter sur son tombeau?

QUESTIONS:

a) Trouver dans le texte *la raison* qui inspire au poète cet éloge de sa mère.

b) Dégager l'*idée* que cet éloge a pour objet de démontrer.

c) Résumer les *motifs* qu'avait Lamartine, d'après cette pièce, d'aimer sa mère.

d) Signaler les *procédés* de développement (énumération de parties, tour périodique) et les *figures* (comparaisons, métaphores, inversions) qui ont le plus frappé. Marquer brièvement la justesse et l'à propos de ces figures.

e) Faire ressortir le *mouvement* (interrogation, exclamations, expressions de sentiment) du morceau.

f) Indiquer le *sens* précis des mots en italiques.

C. I., mars 1916.

1ère copie: Maurice Bernier, collège de Lévis.
2ème " Viateur Levasseur, collège Bourget, à Rigaud.
3ème " Léon Lemay, séminaire de Québec.
4ème " Edouard Jetté, séminaire de Joliette.
4ème " Ira Bourassa, séminaire de Sherbrooke.
5ème " Antoine Lalonde, collège de Valleyfield.

VERSIFICATION OU TROISIÈME

VERSION GRECQUE

ΛΎΚΟΙ ΚΑῚ ΚΎΝΕΣ

Οἱ λύκοι ποτὲ τοῖς κυσὶν εἶπον· "Τί δήποτε, ὅμοιοι ὄντες ἡμῖν ἐν πᾶσιν, οὐκ ὁμοφρονεῖτε ἡμῖν; Οὐδὲν γὰρ ὑμῶν διαφέρομεν, πλὴν τῇ γνώμῃ. Καὶ ἡμεῖς ἐλευθερίᾳ συζῶμεν· ὑμεῖς δὲ τοῖς ἀνθρώποις δουλεύοντες πληγὰς παρ' αὐτῶν ὑπομένετε, καὶ κλοιοὺς φέρετε, καὶ τὰ πρόβατα φυλάττετε· ὅτε δὲ ἐσθίουσιν αὐτὰ οἱ ἄνθρωποι, μόνα τὰ ὀστᾶ ἐπιρρίπτουσιν ὑμῖν. Εἰ οὖν σωφρονεῖτε, ἐν εἰρήνῃ συζήσομεν, πάντα ποίμνια εἰς κόρον ἐσθίοντες."

Ὑπήκουσαν μὲν ταῦτα οἱ κύνες, καὶ τὰς θύρας ἀνέῳξαν. Οἱ δὲ λύκοι, ἔνδον τοῦ σπηλαίου εἰσελθόντες, τοὺς κύνας ἐφόνευσαν.

Οἱ τὰς ἑαυτῶν πατρίδας προδιδόντες τοιούτους μισθοὺς λαμβάνουσιν.

(*Enseignement chrétien, 1894, p. 23*)

C. I., mars 1916.

TRADUCTION

Les loups et les chiens

Les loups dirent un jour aux chiens: "Pourquoi donc, étant semblables à nous en toutes choses, n'avez-vous pas les mêmes sentiments que nous ? Car nous ne différons de vous en rien, sinon d'opinion. Pour nous, nous vivons en liberté. Mais vous, esclaves des hommes, vous endurez des coups de leur part, vous portez des colliers, vous gardez les brebis et, lorsque les hommes les mangent, ils ne vous en jettent que les os. Si vous êtes sages, nous vivrons ensemble en paix, mangeant à satiété tous les troupeaux".

Les chiens écoutèrent ces paroles et ouvrirent les portes. Mais les loups, entrant dans la caverne, tuèrent d'abord les chiens.

Voilà la récompense que reçoivent ceux qui trahissent leur patrie.

1ère copie: Paul Parrot, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
2ème " Philippe Bédard, collège de L'Assomption.
3ème " Richard Blais, séminaire de Rimouski.
4ème " Georges Pate, collège de Saint-Jean.
5ème " Joseph Roy, collège de St-Alexandre, Ironside.

MÉTHODE OU QUATRIÈME

RÉDACTION FRANÇAISE

La messe de minuit dans une campagne canadienne

Vous essaierez d'évoquer les souvenirs qu'a imprimés en vous la première messe de minuit à laquelle vous avez assisté dans votre enfance. Notez le demi-sommeil et les rêves qui vous agitaient pendant la veillée du *grand monde.* L'aspect du firmament, du sol enneigé, des maisons illuminées, de la route glacée pendant le voyage à l'église, vous a-t-il laissé quelque impression ? Vous avez dû ouvrir de grands yeux devant la foule recueillie dans l'église, les décorations, les lumières, la procession à la Table Sainte et à la crèche; vous avez dû ouvrir toutes grandes vos oreilles aux sons inaccoutumés de l'orgue et des cantiques de Noël. Et le réveillon donc, après la messe de l'aurore ? le réveillon préparé par la maman depuis deux jours dans un mystérieux silence? que vous rappelle-t-il? Vous penserez enfin aux rêves qui flottaient autour de votre imagination pendant que grande sœur achevait de vous *border* et que vos paupières commençaient à s'assoupir, lasses d'avoir tant regardé tant de choses nouvelles.

Donnez à votre description la forme qui vous plaît davantage: lettre, pages de journal, causerie amicale, à votre gré.

(D'après M. l'abbé C. Roy: *Propos canadiens,* pp. 59-68).

C. I., mars 1916.

1ère copie: André-Albert de Champlain, séminaire de Rimouski.
1ère " J.-Louis Bénard, séminaire de Joliette.
2ème " Arthur Bourgault, collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
3ème " Maurice Labonté, collège de L'Assomption.
4ème " Antonio Danis, collège de St-Alexandre, Ironside.
4ème " Henri Fontaine, collège de Lévis.
5ème " D'Esval P. Raymond, séminaire de Québec.
5ème " Chs-Edouard Bélanger, collège de Valleyfield.

SYNTAXE OU CINQUIÈME

THÈME LATIN

Esquisse de la vie de César

César naquit à Rome même, en l'an 652 de la fondation. On dit qu'il était issu d'une illustre famille, vu qu'il descendait d'Enée et était neveu de Marius qui lui avait servi de père. Dès l'âge le plus tendre il donna les plus belles espérances. Tout d'abord il se fit orateur; mais, ayant subi un échec, il renonça à l'éloquence pour se vouer entièrement au métier des armes. C'est alors qu'éclatent ses instincts. Passionné pour la gloire, dévoré d'ambition, il ne se contente pas d'occuper les honneurs, il veut arriver au premier rang. Il se rend en Espagne en qualité de préteur; mais, au bout de six mois tout au plus, ayant été informé par ses amis que Rome en était venue au point de n'être plus que la proie du premier venu, il quitte son commandement. Alors il ne néglige rien pour exécuter ses plans; il préféra bouleverser l'Etat plutôt que de ne pas le subjuguer.

(D'après Reniez: *La Prose latine, pp. 91-93*).

C. I., mars 1916.

TRADUCTION

Quœdam ducuntur ex vita Cœsaris

Roma ipsa Cæsarem edidit anno DCLII post urbem conditam. Fertur summo loco ortus, quippe qui ab Ænea originem sumeret et Mario nepos esset qui illi loco patris fuerat. A puero, summa in exspectatione fuit. In primis se oratorem tulit; sed, cum rem male gessisset, ab eloquentia declinavit ut totus esset in armis. Tum ingenium erumpit. Gloriæ immodicus, ambitione laborans, non satis habet in loco amplo esse, primas tenere intendit. Iter in Hispaniam facit prætoris vices gerens; at, post sex menses ad summum, cum certior factus esset a suis Romam in id venisse ut cederet in prædam cuivis, imperio se abdicat. Inde nihil reliqui facit ut cogitata perficiat; satius habuit in ruinam vertere res romanas quam servitute non premere.

1ère copie: Léo Côté, séminaire de Québec.
2ème " Armand Dugas, collège de Saint-Laurent.
3ème " Calixte Favreau, collège de Valleyfield.
4ème " Ulysse Larouche, collège de L'Assomption.
5ème " Louis-Joseph Lefebvre, collège Bourget, à Rigaud.

ÉLÉMENTS LATINS OU SIXIÈME

VERSION LATINE

La distribution des barbes

Hortum summa cura adornatum forte perlustrabat Henricus quartus. Inter alios, regi comes aderat juvenis quidam ænobarbus. Hic verba e cerebro excudere studebat, quibus (— ut illis) regem recrearet. Obvium habuit hortulanum, seniculum prorsus imberbem; et statim: "Quanam de causa, inquit, ori tuo barba adeo deest?" Stuporem hominis arbitrabatur lepidum fore. At rusticus, nequaquam attonito similis, ad interrogantem conversus: "Dispertiente, ait, barbas summo Numine, sero admodum adfui. Cum rufæ tantum superessent, ideo istum colorem imberbi mento postposui." Hortulani ngenio risit Henricus, et male cautus derisor ipse derisui habitus est.

(*Enseignement chrétien, 1893, p. 536*).

C. I., mars 1916.

TRADUCTION

Henri IV se promenait par hasard dans un jardin parfaitement soigné. Parmi ses compagnons se trouvait un jeune homme qui avait la barbe rousse. Ce dernier s'évertuait à inventer des plaisanteries pour amuser le roi. Il rencontra un vieux jardinier, absolument dépourvu de barbe. "Pourquoi donc, s'écria-t-il aussitôt, as-tu si peu de barbe au menton?" Ce serait chose amusante, pensait-il, que la stupéfaction de l'homme. Mais le paysan, sans s'étonner le moins du monde, se tourne vers le questionneur et lui répond: "Quand le bon Dieu fit la distribution des barbes, j'arrivai tout à fait en retard. Comme il n'en restait plus que de rousses, j'aimai mieux m'en passer que de prendre cette couleur-là." Henri se mit à rire de la finesse du jardinier, et l'imprudent railleur fut lui-même raillé.

1ère copie: Christian Bourque, collège Bourget, à Rigaud.

2ème " Maurice Brousseau, séminaire de Québec.

3ème " Léo Morin, collège de Saint-Laurent.

4ème " Ernest Dufour, collège de L'Assomption.

5ème " Roméo Grégoire, séminaire de Sherbrooke.

LA COMPOSITION FRANÇAISE

DANS

LES CLASSES DE GRAMMAIRE[1]

Les professeurs de Belles-Lettres et de Rhétorique ont souvent l'occasion de constater un fait. Ils sont assez rares les élèves qui, parvenus au seuil de la Seconde, peuvent écrire convenablement ou exposer avec clarté un sujet, faire une narration vivante ou même rédiger avec habileté une lettre ordinaire. A quoi cela tient-il? D'après nous, cela tient à ce qu'il nous a toujours manqué un programme précis d'enseignement littéraire pour les classes inférieures. Il ne serait pas tout à fait inutile de chercher ensemble la meilleure manière de procéder. Cette recherche n'eût-elle d'autre résultat qu'un échange de vues ,une détermination plus nette de la méthode à suivre, ce serait déjà beaucoup.

* * *

Le but des trois ou quatre classes appelées "classes de grammaire" doit être, pour ce qui est de l'enseignement du français, d'amener l'élève à écrire correctement, à présenter avec ordre et clarté les idées qu'il a trouvées. L'enfant qui arrive en Humanités avec ces deux habitudes est préparé à bien profiter des leçons de rhétorique et de littérature proprement dite.

Comment obtenir ce résultat?[2] La division toute naturelle semble celle-ci: 1) à l'élève d'Éléments nous nous efforcerons de fournir les mots, instruments indispensables de l'idée, et nous lui apprendrons la construction de phrases simples et correctes; 2) avec l'élève de Syntaxe nous étudierons les phrases plus complexes et lui apprendrons

---

[1] Conférence pédagogique prononcée par l'auteur, à l'Université Laval de Québec, devant les membres des jurys d'examens du baccalauréat, le 21 juin 1916.

[2] Nous supposons que le cours préparatoire à la classe de Belles-Lettres est de trois ans. Il est facile d'ordonner un peu autrement le programme, si le cours est de quatre années.

l'art du plan;[1] 3) au *versificateur* nous donnerons une connaissance plus parfaite du plan et ferons pratiquer certains genres: la description, la narration et la lettre.

I

Eléments — Vocabulaire

L'enfant, quand il entre au collège, possède un vocabulaire extrêmement restreint et se confine dans un petit nombre d'idées. Mettez-le en présence du sujet le plus simple, il ne pourra rien dire. Il faut à tout prix enrichir son vocabulaire; car le mot est générateur d'idées.

Pour atteindre ce but il y a d'abord les moyens généraux: 1) obliger l'élève, dans ses récitations et dans ses conversations, à toujours employer le mot juste, à ne pas se contenter de termes vagues: vg. *chose, machine, affaire.* Le maître pourra ainsi bien des fois augmenter le vocabulaire de l'enfant.

2) Dans l'explication des auteurs latins le professeur trouvera souvent une source féconde de mots nouveaux. Rapprochement des termes français et latins, étude des dérivés, voilà qui augmente la science *verbale.*

3) Pendant la lecture expliquée des auteurs, le maître ne laissera passer aucun mot sans en demander l'explication et sans constater que l'enfant en a bien saisi le sens.

Le vocabulaire s'enrichira surtout par des exercices spéciaux. On trouvera sur ce point des conseils précieux dans l'excellent ouvrage des Frères des Écoles chrétiennes : *Eléments de méthodologie pratique* (t. II, Méthodologie spéciale, pp. 252-263) et dans les intéressants articles du *Collégien* sur l'"Art de la composition".[2] Résumons rapidement ces deux auteurs.

Recherche des mots. Il faut enseigner aux élèves les mots usuels: noms, adjectifs ou verbes. 1o Trouver les synonymes, homonymes ou contraires de certains mots déterminés; 2o Écrire les mots de même famille que tel ou tel mot donné, vg. tour, tourner, tournée, tournoi, tourneur, tournoyer, détourner, contourner, retourner, détour, contour, retour, pourtour; 3o Énumérer les parties usuelles d'un objet: maison, forêt, ferme, grange, chambre, cuisine, gare de chemin de fer, église; 4o Écrire des noms d'animaux: oiseaux, reptiles, poissons; de végétaux:

---

[1] Il serait plus logique de réserver toute l'année pour l'étude de la phrase. Mais, dans le cours de sept ans tel qu'il existe dans plusieurs collèges, les élèves acquerront une connaissance du français qui permet de consacrer une partie de la Syntaxe à l'étude du plan.

[2] *Le Collégien*, t. IV et V. Sur le vocabulaire, cf. t. IV, pp. 158-160.

arbres, fruits, céréales, fleurs cultivées, fleurs sauvages, ou d'objets: habits, coiffures, chaussures, jeux, amusements, navires; 5o Énumérer les qualités des êtres animés ou inanimés, v.g. épithètes qu'on pourrait appliquer à la température, au sol, aux cours d'eau, aux fleurs, aux fruits, aux animaux; 6o S'exercer à nommer des outils, v.g. ceux du cordonnier, du forgeron, du menuisier, du tailleur; 7o Selon le conseil du P. Verest, faire nommer les objets qui nous entourent: membres du corps, os du squelette, facultés de l'âme, édifices publics.[1]

Un des moyens les plus propres à augmenter le vocabulaire de l'enfant, outre cette étude des objets et des choses qui l'entourent, c'est l'emploi de tableaux muraux. *Le Collégien* signale ceux de Carré (chez Colin). On peut y ajouter les tableaux du Musée scolaire (Librairie Granger), "Le français par l'image" et les "Exercices d'observation et de langage " qui l'accompagnent, par Boyer et Poutré (Delagrave), les tableaux Larousse, les estampes de Hill, " L'instruction par l'image", etc.

Le professeur présente un de ces tableaux aux élèves. Il leur fait d'abord nommer les objets qu'ils connaissent, expliquer les autres, fait écrire les noms inconnus et a soin de faire répéter ceux-ci. Le lendemain ou quelques jours plus tard, il se rend compte de l'attention des enfants par une revue des termes appris.

Dans les travaux précédents le professeur aura eu soin de mettre de la vie et d'éviter une fastidieuse monotonie en habituant les élèves à faire entrer chaque mot nouveau dans une petite phrase très simple. Cela ne suffit pas cependant.

Cet exercice de vocabulaire serait trop aride, s'il n'était complété par un autre travail indispensable, la *rédaction* proprement dite.

Rédaction. Quel est le meilleur moyen d'apprendre aux débutants l'art de la composition ? Il est évident qu'ici le travail de l'invention sera en grande partie l'œuvre du maître. Après avoir étudié avec ses élèves les diverses parties d'un objet ou leur avoir fait examiner une gravure, au moyen d'un questionnaire qu'il aura lui-même soigneusement préparé il pourra leur suggérer des réponses claires et précises. Ces réponses, il sera bon, au début, de les noter au tableau noir, et surtout d'en faire remarquer l'ordre. Quand l'enfant aura bien compris toutes les questions, on lui fera mettre par écrit les réponses et on lui laissera le soin de les rédiger. On l'habituera à épuiser ce qu'il veut dire sur un point avant de passer à un autre, v.g. objet principal de la gravure, description, actions, objets secondaires, etc.

"Engageons l'enfant à faire entrer dans son travail ses souvenirs personnels. Faisons-le passer de la gravure à l'objet, du fictif au réel".

---

[1] Les ouvrages sur ce point ne manquent pas; les deux auteurs que nous suivons en indiquent plusieurs.

Parle-t-il d'un animal ? Demandez-lui s'il l'a vu, où il l'a vu. Dites-lui de le décrire. Plusieurs, mis sur la voie des souvenirs et des comparaisons, raconteront des faits dont ils ont été les témoins ou les acteurs. L'exercice d'observation a-t-il pour objet une maison ? Après avoir écrit les idées suggérées par la gravure, l'élève pourra décrire la maison de ses parents, en calquant cette seconde partie du travail sur la première. Est-elle grande ? neuve ? combien compte-t-elle d'étages, de pièces ? A l'étude, l'enfant refait ce travail, puis remet sa rédaction.

Un autre moyen d'accoutumer les enfants à écrire correctement des phrases simples, c'est la *lecture à haute voix.* On leur lit ou fait lire un morceau bien à leur portée, une fable, une anecdote. On leur en explique tous les termes qu'ils ne connaissent pas bien. Ensuite on fait rédiger l'histoire racontée, la fable lue en commun. La comparaison des deux morceaux fait saisir aux écoliers le côté faible de leur composition. Ils y prennent le sens des nuances et du beau. Le même travail peut se faire avantageusement sur les passages qu'ils apprennent en classe.

L'exercice de vocabulaire pratiqué chaque jour aura fourni des idées au débutant et le maître aura ainsi réussi à lui faire composer des phrases simples. Le travail de rédaction aidé par l'image ou la lecture aura guidé l'enfant. Sous l'habile direction d'un sage pédagogue, il aura appris à présenter convenablement une idée.

II

Syntaxe — Phraséologie et Plan

Pendant sa première année l'élève s'est habitué à rédiger une phrase correcte. Il n'a cependant pas encore étudié le mécanisme de la phrase. Ce doit être l'objet de la Syntaxe latine. Cette étude demanderait des détails qui dépassent les limites de cette conférence. Ici encore on nous permettra de renvoyer aux articles du *Collégien*, à la *Méthodologie* des Frères et aux diverses revues pédagogiques. Les exemples y abondent.

Ce qu'il faut enseigner à l'enfant, ce sont d'abord les différentes sortes de phrases et les fonctions de chacune d'elles. En d'autres termes, il doit savoir analyser.

Quand il aura bien compris la nature de la phrase simple, les pièces dont elle se compose, qu'il en aura étudié les éléments multiples et les différentes formes (énonciative, volitive, exclamative), il sera préparé à l'étude de la phrase complète. Les propositions principales ou subordonnées, les diverses sortes de propositions dépendantes constituent un sujet d'étude important. L'élève apprendra à construire

ces phrases et à manier le mâle outil de la prose. On l'habituera particulièrement à transformer une proposition, v.g. à donner tour à tour à une même phrase la tournure affirmative, interrogative, négative, exclamative ou optative. Ces exercices, mécaniques semble-t-il, sont pourtant indispensables.

Il faudra surtout étudier avec nos commençants la phrase des grands maîtres. On leur en montrera toute la souplesse et toute la variété. C'est à l'école de La Bruyère, de Mme de Sévigné, de Veuillot et autres que l'élève saisira le mieux les secrets du style.

Il ne suffirait pas d'étudier la phrase. Il faudra rechercher aussi comment les phrases se relient entre elles et se coordonnent. Au sujet du paragraphe et des transitions que l'on se reporte encore aux articles du *Collégien.*

A ce travail nécessaire, que le maître saura rendre intéressant par la variété des moyens et des procédés, doit se joindre l'étude du *plan.*

La meilleure méthode consiste à proposer un sujet fort simple. Le maître fera chercher aux élèves des idées qu'il notera d'un mot au tableau noir. Quand les élèves auront épuisé leur provision---dans les débuts surtout ce sera tôt fait---,par des questions il suggérera d'autres idées, des rapprochements, des souvenirs. Il classera ces idées énoncées sans ordre et fera voir à ses disciples la raison qui l'engage à placer telle idée en tête, telle autre en queue. S'il a alors la précaution de faire rédiger à l'élève le plan élaboré en commun, s'il fait préciser les raisons de telle ou telle modification, bientôt l'enfant saura agencer une composition.

Quels sujets choisir? Des narrations et des descriptions empruntées aux choses de la vie ordinaire. Proscrivons les essais de pure imagination: ils ne présentent ni utilité ni intérêt réel.[1] Évitons tout ce qui sort de l'expérience quotidienne de l'enfant. Développons dès maintenant chez lui l'esprit d'observation. Comme en Éléments, employons l'image et les lectures expliquées. Faisons rédiger des récits, des fables. Puis obtenons plus de travail personnel, en élargissant un peu le cadre. Habituons aussi nos écoliers à écrire des lettres simples et familières, à décrire des sites qu'ils ont pu voir, à narrer les incidents de la vie scolaire ou familiale, à rédiger d'après les leçons de choses, à faire des traductions en prose, à dessiner des portraits de personnages bien connus, v.g. le bon élève, l'enfant impoli.

(*A suivre*)

Père A. de Grandpré, c.s.v.,

Séminaire de Joliette.

[1] Cfr *l'Ecole,* 2e année (partie spéciale), p. 176.

A LA FRANÇAISE

SOMMAIRE—La majuscule — Le point — La virgule — L'accent aigu — Le trait d'union — Le guillemet — La parenthese — La signature — Les abreviations — Les enveloppes — En-tetes de lettres et cartes d'affaires.

I

LA MAJUSCULE — Dans son ouvrage intitulé: *Rectification du vocabulaire,* Henri Roullaud s'exprime ainsi : " Nous devons nous garder d'imiter les Anglais qui placent des majuscules à tort et à travers, et nous rappeler les règles fixées à ce sujet par les meilleurs écrivains".

Dans la plupart des cas suivants, l'emploi abusif de la majuscule est emprunté à l'usage anglais.

Préférons la minuscule à la majuscule:

1° A la première lettre des jours de la semaine et des mois de l'année. Ex: *jeudi 25 février 1916,* et non: Jeudi 25 Février 1916.

2° Au nom des points cardinaux: *le nord, le sud,* etc., mais ces derniers prennent la majuscule s'ils désignent certaine partie du monde, d'une contrée: *le Midi, le Centre, la mer du Nord, etc.*

3° Aux noms qui désignent la qualité des souverains et des hauts personnages: *kaiser, bey, tsar, roi, pacha, sultan,* etc. Ex : le kaiser Guillaume, le bey de Tunis, le tsar Alexandre, le roi d'Angleterre.

4° Aux noms d'ordres monastiques: *franciscains, chartreux, dominicains, ursulines, carmélites, etc.*

5° Aux noms des diverses religions: *catholicisme, protestantisme, judaïsme, mahométisme.* On dit aussi: les catholiques, les protestants, etc.

6° Au mot *Limitée* dans les expressions qui, comme les suivantes indiquent les raisons sociales des compagnies : *Meunerie française (limitée), Lapointe et Gendreau (limitée),* sous-entendu: *à responsabilité limitée.*

7° Aux noms propres de peuples, de religion employés adjectivement: la langue française, la nation anglaise, la guerre européenne, etc., et non *la langue Française (French language), etc.*

8° Aux adjectifs qui, dans un titre d'ouvrage, suivent le nom: *Le Paradis perdu, la Jérusalem délivrée.* S'ils le précèdent, il faut la majuscule: *La Divine Comédie, l'Ancien Testament.*

9° Aux adjectifs qui ne sont considérés que comme simples qualificatifs: La sainte Vierge, le Docteur séraphique , l'Orateur romain, un Canadien français, saint Pierre, sainte Catherine, etc.

10° Aux mots non importants dans les titres de chapitres, les en-têtes d'articles de journaux.

11° A l'article du nom d'un journal, d'une revue, et à l'adjectif qui qualifie ce même nom: le *Parler français*, le *Devoir*, l'*Action catholique*, le *Soleil*, et non: Le Parler Français, Le Devoir, L'Action Catholique, Le Soleil.

12° Aux titres honorifiques suivis d'un autre nom propre: le pape Benoît XV, l'empereur d'Allemagne, le prince de Galles, l'archevêque de S.-Boniface, etc., et non: le Pape Benoît, etc.

13° D'après l'Académie, dans les expressions comme celles-ci: Mon cher *monsieur*. Je vous prie, *messieurs*, d'observer que. . . .

14° A l'*E* et à l'*O* d'Est et Ouest dans la désignation des rues: 38, S.-Catherine est; 8, N.-Dame ouest. L'usage commence à se répandre d'écrire: 38 est, S.-Catherine; 8 ouest, N.-Dame.

La raison, dit-on, est celle-ci: il n'y a qu'une rue S.-Catherine et une rue N.-Dame, mais il y a deux numéros qui peuvent être le même, l'un à l'est, l'autre à l'ouest. C'est pour les distinguer qu'on rapproche les numéros des mots *est* et *ouest*.

15° A l'article qui précède le nom d'un vaisseau: le *Formidable*, le *Tonnant*, le *Vengeur*, la *Capricieuse*.

16° Aux mots *père, fils, aîné, cadet, vieux, jeune* suivant un nom propre: Louis Dupuis fils, Henri Fontaine cadet, etc.

17° L'article *le, la, les* s'écrit sans majuscule et entre parenthèses lorsqu'il est rejeté après un mot dans le cas où l'on désire mettre des titres de livres ou de chapitres, etc., par ordre alphabétique. Ex: Songe (le) d'Athalie, Organisation (l') ouvrière, etc.

Citons comme exemple la table alphabétique du mois de juin 1914 du "Bulletin du Parler français au Canada", p. 405.

18° La minuscule est préférable à la majuscule quand il s'agit des particules *le, la, les* précédant un nom propre de rue ou de localité: les Éboulements, la Trappe (Oka), les Trois-Rivières, les Écureuils, etc. L'Académie conserve toujours la minuscule aux articles des noms propres d'hommes: *la Fontaine, la Bruyère, etc.* Chez les Italiens et dans quelques noms français, l'article prend généralement la minuscule: *le Tasse, le Dante, l'Arioste, le Poussin*, etc.

Les cartes géographiques de France mettent la minuscule aux articles *le, la, les* précédant un nom de localité. A noter sur la carte de la région verdunoise, éditée par "La science et la vie": *le Tremblay, les Petits-Bâtis, la Grange-aux-Bois, la Neuville-aux-Bois, le Rozelier, le Moulin-Brûlé;* et aussi, sur la carte générale de la France: *la Loupe, la Châtre, la Nouaille, la Capelle, la Salvetat,* etc. Nous ferions bien d'adresser ainsi nos enveloppes: M. X., *la* Trappe... *les* Éboulements, *les* Écureuils, etc.

19° Quand un nom commun désignant un édifice, une institution, etc., est suivi d'un nom propre, on ne met pas de majuscule au nom commun: le collège de Berthier, le séminaire de S.-Boniface, l'école S.-Stanislas, l'académie S.-Urbain, l'immeuble du Monument National, l'église Notre-Dame, etc.

20° La première lettre I du mot Disraéli ne prend pas de majuscule (pas *D'Israéli*). "Jeu de crosse" ne doit pas s'écrire: jeu de *Lacrosse* comme en anglais.

21° Les lettres *c. r.* (conseil du roi), suivant le nom d'un avocat, ainsi que les abréviations qui suivent les noms des religieux prennent plutôt des minuscules: s. j. (jésuite), o. m. i. (oblat), c. s. b. (basilien), c. s. v. (clerc S.-Viateur), o. p. (dominicain), c. s. r. (rédemptoriste), p. s. s. (sulpicien), etc.

II

LE POINT — Il faut l'omettre:

1° A la fin du titre d'un thème, d'un exercice, d'une version, d'une nouvelle, d'un article de journal. Ex:

LA FAUVETTE BLESSÉE

et non

LA FAUVETTE BLESSÉE.

2° Avant un tiret, dans un sous-titre:

AVIS — RENSEIGNEMENTS — CONSEILS

3° A la fin des lignes d'un menu:

Bouillon à la royale
Langue de bœuf à la mayonnaise
Salade de légumes
. . . .
. . . .
Poudingue, fromages, fruits

4° Au bout des lignes en caractères voyants, *a*) dans les annonces, cartes professionnelles, en-têtes de lettres, etc.; *b*) au bout de sa signature ou de l'inscription de son nom à la porte de son bureau ou de sa chambre, etc.

III

LA VIRGULE — 1° Il vaut mieux la remplacer par une espace dans les colonnes de chiffres afin de donner plus d'air au texte et de repos à l'œil. Les compagnies qui font le commerce de dactylographes donnent le même conseil pour épargner le ruban et le rouleau sur lesquels frappent les touches, la virgule étant l'un des signes qui usent le plus ces parties d'un dactylographe:

$1 234 567 890
$2 345 678 910
$3 456 789 102

C'est là l'habitude française certainement préférable à la nôtre:

$1,234,567,890
$2,345,678,910
$3,456,789,102

2° Il ne la faut pas non plus dans les expressions comme celles-ci: le mercredi 23 juin 1912; elle est morte à 60 ans 6 mois et 8 jours; et non: le mercredi, 23 juin 1912; elle est morte à 60 ans, 6 mois, 8 jours. Pourquoi ne pas dire: dans sa soixante-unième année?

3° Quand, dans une liste de noms mis par ordre alphabétique, le prénom suit le nom de famille, comme dans la liste du nom des élèves d'un annuaire de collège, le prénom ne doit pas être séparé du nom par une virgule, mais être mis entre parenthèses. Tous les catalogues français dont les noms d'auteurs sont par ordre alphabétique ainsi que le bottin (indicateur parisien) de Paris, l'annuaire Paris-Hachette, observent cette règle:

Dubois (Louis)
Dufresne (Jacques)
Chartrand (Louis-Joseph)
Chateaubriand (François-René de)

IV

L'ACCENT AIGU — Il ne le faut pas à René (pas *Réné*), pèlerinage (pas *pélérinage*), enregistrer (pas *enrégistrer*), dépecer (pas *dépécer*),

Fénelon (pas *Fénélon*), s'enorgueillir (pas *s'énorgueillir*), Venise (pas *Vénise*), S.-Denis (pas *S.-Dénis*), etc. *Evénement* prend un accent aigu, et non un accent grave.

V

LE TRAIT D'UNION — On l'omet à tort:

1° Entre le mot *saint* et le nom suivant, quand il s'agit d'une église, d'une rue, d'une paroisse, d'une fête, d'un nom de famille, etc., mais non du saint lui-même. Ex: L'église Saint-Roch, la rue Saint-Joseph, la paroisse Saint-Sauveur, la Saint-Barthélemy, Monsieur Saint-Pierre.

C'est un usage anglais d'écrire *St. Roch, St. Joseph, St. Sauveur, St. Barthélemy, St. Pierre.*

S'il s'agit du saint lui-même, on écrira sans majuscule ni trait d'union: *saint Charles, sainte Thérèse, saint Ambroise,* ou encore: S. Charles, S. Thérèse, S. Ambroise (sans trait d'union).

2° Dans les noms composés formés de deux mots variables (substantifs ou adjectifs): grand-père, petit-fils, beau-frère, procès-verbal, oiseau-mouche, roman-feuilleton, chauve-souris, blanc-bec.

Mieux vaudrait, d'après Ragon, écrire: *des choufleurs, des chouraves* (comme *des betteraves*); *des coffreforts,* comme *des piverts* (pour *pics verts*).

N. B.— Les mots composés commençant par *anti, archi, co, extra, juxta,* s'unissent au mot qu'ils précèdent et ne demandent pas de trait d'union. Ex: antinational, archiépiscopal, extralucide, coéternel, juxtaposer, etc.

Les mots arrière, demi, mi, quasi, sous, vice, s'unissent par un trait d'union au mot qu'ils précèdent: arrière-garde, quasi-légal, sous-préfet, vice-président.

Il ne faut pas de trait d'union entre les mots suivants: vicaire général, gérant général, président général, etc.

On ne le met pas non plus dans les noms formés de deux substantifs unis par une préposition: *chef d'œuvre, char à banc, arc en ciel, croc en jambe, eau de vie, bec de lièvre, œil de bœuf.*

Les grammaires modernes conseillent fortement la soudure des noms composés. Larousse (op. cit., p. 192), parlant des difficultés relatives à l'accord des noms formés de diverses parties unies par des traits d'union, dit:

> Toutes ces difficultés n'ont au fond qu'une importance bien secondaire et elles s'évanouiraient toutes à la fois si on convenait de réunir en un seul mot les parties qu'on ne sépare que pour obéir à un usage tyrannique et souvent aveugle.

Il est juste d'ailleurs de remarquer que la tendance à opérer cette réunion existe et qu'aujourd'hui l'Académie elle-même écrit d'un seul jet: *becfigue, chèvrefeuille, contredanse, contrefaçon, contrevent, gendarme, justaucorps, porteballe, portecrayon, portechape, portefeuille, portemanteau, pourboire, pourparler, tirelire, tournebroche, etc....* On conçoit que la réunion simplifierait singulièrement cette difficulté orthographique, puisque, dès qu'une expression est passée à l'état de mot simple, elle rentre nécessairement dans la règle générale et marque son pluriel par l'addition d'un *s* ou d'un *x* final: *des becfigues*, des *chèvrefeuilles*, etc.

Ragon, dans sa *Grammaire française, cours supérieur,* conseille la même chose :

Tous les noms composés, quels qu'en soient les éléments, tendent à se souder en un seul mot que l'on traite comme un nom simple.

Noms composés dont la première partie est invariable.—Ils peuvent s'écrire en un seul mot, sans trait d'union, et forment leur pluriel selon la règle générale: *cassecou, cassenoisette, croquemort, cachenez, coupejarret, curedent, comptegoutte, brisemotte, essuiemain, gardechasse, gardemalade, gâtesauce, chaussepied, crèvecœur, gobemouche, passedroit, passepartout, porteclé, portemonnaie, perceneige, pèseliqueur, pressepapier, couvrepied, tirebouchon, serrefrein, bouchetrou, prêtenom, coupepapier, videpoche, poussecaillou.*

(A suivre)

Étienne BLANCHARD, p.s.s.

Église S.-Jacques

Montréal

Leçon d'explication d'auteur français

(*Belles-lettres ou Seconde*)

Lamartine: MILLY OU LA TERRE NATALE (*Harmonies*. III, 2)

La pièce a pour objet de décrire la propriété paternelle où le poète a vu s'écouler son enfance.

I

Les quatre strophes

> Pourquoi le prononcer ce nom de la patrie?
> ....
> Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?

constituent une introduction, une entrée en matière. Lamartine se demande, sans répondre immédiatement à sa propre question, pourquoi chacun aime tant sa patrie. En même temps, il affirme qu'il aime la sienne profondément.

Dans ce début purement poétique, tout le développement tourne autour du mot "patrie", pris au sens latin de "maison paternelle". Une fois la question et l'affirmation posées dans la première strophe, le poète, au moyen d'une énumération de parties (*montagnes*, *vallons*, *saules*, *murs*, *fontaine*, *tours*, *chaumière*, *toit*), décompose ce terme initial dans les deux strophes et demie qui suivent.

Les deux derniers vers résument la pensée en deux mots généraux (*objets inanimés*), puis ils posent de nouveau la question au moyen d'un contraste (*inanimés*, *âme*).

II

Ces objets qu'il aime et dont l'ensemble forme son foyer paternel, Lamartine ne nous a pas dit quels ils sont. Cette description sera la matière de la première partie, la plus longue de tout le morceau:

> J'ai vu des cieux d'azur.............................
> ....Et c'est là qu'est mon cœur!

MILLY

OU

LA TERRE NATALE

LAMARTINE

MILLY

OU

LA TERRE NATALE

(*Harmonies, III, 2*)

I

Pourquoi le prononcer ce nom de la patrie ?
Dans son brillant exil mon cœur en a frémi;
Il résonne de loin dans mon âme attendrie
Comme les pas connus ou la voix d'un ami.

Montagnes que voilait le brouillard de l'automne,
Vallons que tapissait le givre du matin,
Saules dont l'émondeur effeuillait la couronne,
Vieilles tours que le soir dorait dans le lointain,

Murs noircis par les ans, coteaux, sentier rapide,
Fontaine où les pasteurs accroupis tour à tour
Attendaient goutte à goutte une eau rare et limpide
Et, leur urne à la main, s'entretenaient du jour,

Chaumière où du foyer étincelait la flamme,
Toit que le pélerin aimait à voir fumer,
Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

II

J'ai vu des cieux d'azur, où la nuit est sans voiles,
Dorés jusqu'au matin sous les pieds des étoiles,
Arrondir sur mon front, dans leur arc infini,
Leur dôme de cristal qu'aucun vent n'a terni;
J'ai vu des monts voilés de citrons et d'olives
Réfléchir dans les eaux leurs ombres fugitives,
Et dans leurs frais vallons, au souffle du zéphyr,
Bercer sur l'épi mûr le cep prêt à mûrir;
Sur des bords où les mers ont à peine un murmure,
J'ai vu des flots brillants l'onduleuse ceinture

Presser et relâcher dans l'azur de ses plis
De leurs ceps dentelés les contours assouplis,
S'étendre dans le golfe en nappes de lumière,
Blanchir l'écueil fumant de gerbes de poussière,
Porter dans le lointain d'un occident vermeil
Des îles qui semblaient le lit d'or du soleil,
Ou, s'ouvrant devant moi sans rideau, sans limite,
Me montrer l'infini que le mystère habite;
J'ai vu ces fiers sommets, pyramides des airs,
Où l'été repliait le manteau des hivers,
Jusqu'au sein des vallons descendant par étages,
Entrecouper leurs flancs de hameaux et d'ombrages,
De pics et de rochers ici se hérisser,
En pentes de gazon plus loin fuir et glisser,
Lancer en arcs fumants, avec un bruit de foudre,
Leurs torrents en écume et leurs fleuves en poudre,
Sur leurs flancs éclairés, obscurcis tour à tour,
Former des vagues d'ombre et des îles de jour,
Creuser de frais vallons que la pensée adore,
Remonter, redescendre, et remonter encore,
Puis des derniers degrés de leurs vastes remparts,
A travers les sapins et les chênes épars,
Dans le miroir des lacs qui dorment sous leur ombre
Jeter leurs reflets verts ou leur image sombre,
Et sur le tiède azur de ces limpides eaux
Faire onduler leur neige et flotter leurs coteaux;
J'ai visité ces bords et ce divin asile
Qu'a choisis pour dormir l'ombre du doux Virgile,
Ces champs que la Sibylle à ses yeux déroula,
Et Cume, et l'Élysée: et mon cœur n'est pas là!...

Mais il est sur la terre une montagne aride
Qui ne porte en ses flancs ni bois ni flot limpide,
Dont par l'effort des ans l'humble sommet miné,
Et sous son propre poids jour par jour incliné,
Dépouillé de son sol fuyant dans les ravines,
Garde à peine un buis sec qui montre ses racines
Et se couvre partout de rocs prêts à crouler,
Que sous son pied léger le chevreau fait rouler.
Ces débris, par leur chute, ont formé d'âge en âge
Un côteau qui décroît, et, d'étage en étage,
Porte, à l'abri des murs dont ils sont étayés,
Quelques avares champs de nos sueurs payés,
Quelques ceps dont les bras, cherchant en vain l'érable,
Serpentent sur la terre ou rampent sur le sable,
Quelques buissons de ronce, où l'enfant des hameaux
Cueille un fruit oublié, qu'il dispute aux oiseaux;
Où la maigre brebis des chaumières voisines
Broute, en laissant sa laine en tribut aux épines:
Lieux que ni le doux bruit des eaux pendant l'été,
Ni le frémissement du feuillage agité,
Ni l'hymne aérien du rossignol qui veille,

Ne rappellent au cœur, n'enchantent pour l'oreille;
Mais que, sous les rayons d'un ciel toujours d'airain,
La cigale assourdit de son cri souterrain.
Il est dans ces déserts un toit rustique et sombre
Que la montagne seule abrite de son ombre
Et dont les murs, abattus par la pluie et les vents,
Portent leur âge écrit sur la mousse des ans.
Sur le seuil désuni de trois marches de pierre,
Le hasard a planté les racines d'un lierre
Qui, redoublant cent fois ses nœuds entrelacés,
Cache l'affront du temps sous ses bras élancés,
Et, recourbant en arc sa volute rustique,
Fait le seul ornement du champêtre portique.
Un jardin qui descend au revers d'un coteau,
Y présente au couchant son sable altéré d'eau;
La pierre sans ciment, que l'hiver a noircie,
En borne tristement l'enceinte rétrécie;
La terre que la bêche ouvre à chaque saison
Y montre à nu son sein sans ombre et sans gazon;
Ni tapis émaillés, ni cintres de verdure,
Ni ruisseau sous des bois, ni fraîcheur, ni murmure;
Seulement sept tilleuls par le soc oubliés,
Protégeant un peu d'herbe étendue à leurs pieds,
Y versent dans l'automne une ombre tiède et rare,
D'autant plus douce au front sous un ciel plus avare;
Arbres dont le sommeil et des songes si beaux
Dans mon heureuse enfance habitaient les rameaux!
Dans le champêtre enclos qui soupire après l'onde
Un puits dans le rocher cache son eau profonde,
Où le vieillard qui puise, après de longs efforts
Dépose en gémissant son urne sur les bords;
Une aire où le fléau sur l'argile étendue
Bat à coups cadencés la gerbe répandue,
Où la blanche colombe et l'humble passereau
Se disputent l'épi qu'oublia le râteau;
Et sur la terre épars des instruments rustiques,
Des jougs rompus, des chars dormant sous les portiques,
Des essieux dont l'ornière a brisé les rayons
Et des socs émoussés qu'ont usé les sillons.
Rien n'y console l'œil de sa prison stérile,
Ni les dômes dorés d'une superbe ville,
Ni le chemin poudreux, ni le fleuve lointain,
Ni les toits blanchissants aux clartés du matin:
Seulement, répandus de distance en distance,
De sauvages abris qu'habite l'indigence,
Le long d'étroits sentiers en désordre semés,
Montrent leur toit de chaume et leurs murs enfumés,
Où le vieillard, assis au bord de sa demeure,
Dans son berceau de jonc endort l'enfant qui pleure;
Enfin un sol sans ombre et des cieux sans couleur,
Et des vallons sans onde! — Et c'est là qu'est mon cœur!

III

Ce sont là les séjours, les sites, les rivages
Dont mon âme attendrie évoque les images
Et dont pendant les nuits mes songes les plus beaux
Pour enchanter mes yeux composent leurs tableaux!

Là chaque heure du jour, chaque aspect des montagnes,
Chaque son qui le soir s'élève des campagnes,
Chaque mois qui revient, comme un pas des saisons,
Reverdir ou faner les bois ou les gazons;
La lune qui décroît et s'arrondit dans l'ombre,
L'étoile qui gravit sur la colline sombre,
Les troupeaux des hauts lieux chassés par les frimas
Des coteaux aux vallons descendant pas à pas,
Le vent, l'épine en fleurs, l'herbe verte ou flétrie,
Le soc dans le sillon, l'onde dans la prairie,
Tout m'y parle une langue aux intimes accents,
Dont les mots entendus dans l'âme et dans les sens
Sont des bruits, des parfums, des foudres, des orages,
Des rochers, des torrents, et ces douces images,
Et ces vieux souvenirs dormant au fond de nous,
Qu'un site nous conserve et qu'il nous rend plus doux.
Là mon cœur en tout lieu se retrouve lui-même;
Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout m'aime!
Mon œil trouve un ami dans tout cet horizon;
Chaque arbre a son histoire, et chaque pierre un nom.
Qu'importe que ce nom, comme Thèbe ou Palmyre,
Ne nous rappelle pas les fastes d'un empire,
Le sang humain versé pour le choix des tyrans,
Ou ces fléaux de Dieu que l'homme appelle grands?
Ce site où la pensée a rattaché sa trame,
Ces lieux encor tout pleins des fastes de notre âme,
Sont aussi grands pour nous que ces champs du destin
Où naquit, où tomba quelque empire incertain:
Rien n'est vil! rien n'est grand! l'âme en est la mesure.
Un cœur palpite au nom de quelque humble masure,
Et sous les monuments des héros et des dieux
Le pasteur passe et siffle, en détournant les yeux.

Voilà le banc rustique où s'asseyait mon *père*,
La salle où résonnait sa voix mâle et sévère,
Quand les pasteurs assis sur leurs socs renversés
Lui comptaient les sillons par chaque heure tracés,
Ou qu'encor palpitant des scènes de sa gloire,
De l'échafaud des rois il nous disait l'histoire,
Et, plein du grand combat qu'il avait combattu,
En racontant sa vie enseignait la vertu!
Voilà la place vide où ma *mère* à toute heure
Au plus léger soupir sortait de sa demeure
Et, nous faisant porter ou la laine ou le pain,
Revêtait l'indigence ou nourrissait la faim;

Voilà les toits de chaume où sa main attentive
Versait sur la blessure ou le miel ou l'olive,
Ouvrait près du chevet des vieillards expirants
Ce livre où l'espérance est permise aux mourants,
Recueillait leurs soupirs sur leur bouche oppressée,
Faisait tourner vers Dieu leur dernière pensée,
Et, tenant par la main les plus jeunes de nous,
A la veuve, à l'enfant, qui tombaient à genoux,
Disait, en essuyant les pleurs de leurs paupières:
"Je vous donne un peu d'or, rendez-leur vos prières!'
Voilà le seuil, à l'ombre, où son pied nous berçait,
La branche du figuier que sa main abaissait;
Voici l'étroit sentier où, quand l'airain sonore
Dans le temple lointain vibrait avec l'aurore,
Nous montions sur sa trace à l'autel du Seigneur
Offrir deux purs encens, innocence et bonheur!
C'est ici que sa voix pieuse et solennelle
Nous expliquait un Dieu que nous sentions en elle,
Et, nous montrant l'épi dans son germe enfermé,
La grappe distillant son breuvage embaumé,
La génisse en lait pur changeant le suc des plantes,
Le rocher qui s'entr'ouvre aux sources ruisselantes,
La laine des brebis dérobée aux rameaux
Servant à tapisser les doux nids des oiseaux,
Et le soleil exact à ses douze demeures
Partageant aux climats les saisons et les heures,
Et ces astres des nuits que Dieu seul peut compter,
Mondes où la pensée ose à peine monter,
Nous enseignait la foi par la reconnaissance
Et faisait admirer à notre simple enfance
Comment l'astre et l'insecte invisible à nos yeux
Avaient, ainsi que nous, leur père dans les cieux!
Ces bruyères, ces champs, ces vignes, ces prairies,
Ont tous leurs souvenirs et leurs ombres chéries.
Là *mes sœurs* folâtraient, et le vent dans leurs jeux
Les suivait en jouant avec leurs blonds cheveux;
Là, guidant les bergers aux sommets des collines,
J'allumais des bûchers de bois mort et d'épines,
Et mes yeux, suspendus aux flammes du foyer,
Passaient heure après heure à les voir ondoyer.
Là, contre la fureur de l'aquilon rapide
Le saule caverneux nous prêtait son tronc vide,
Et j'écoutais siffler dans son feuillage mort
Des brises dont mon âme a retenu l'accord.
Voilà le peuplier qui, penché sur l'abîme,
Dans la saison des nids nous berçait sur sa cime,
Le ruisseau dans les prés dont les dormantes eaux
Submergeaient lentement nos barques de roseaux,
Le chêne, le rocher, le moulin monotone
Et le mur au soleil où, dans les jours d'automne,
Je venais sur la pierre, assis près *des vieillards*,
Suivre le jour qui meurt de mes derniers regards.

Tout est encor debout, tout renaît à sa place;
De nos pas sur le sable on suit encor la trace.

IV

Rien ne manque à ces lieux qu'un cœur pour en jouir:
Mais, hélas! l'heure baisse, et va s'évanouir!
La vie a dispersé, comme l'épi sur l'aire,
Loin du champ paternel les enfants et la mère,
Et ce foyer chéri ressemble aux nids déserts
D'où l'hirondelle a fui pendant de longs hivers.
Déjà l'herbe qui croît sur les dalles antiques
Efface autour des murs les sentiers domestiques,
Et le lierre, flottant comme un manteau de deuil,
Couvre à demi la porte et rampe sur le seuil.

V

Bientôt peut-être. . .—Écarte, ô mon Dieu, ce présage—
Bientôt un étranger, inconnu du village,
Viendra, l'or à la main, s'emparer de ces lieux,
Qu'habite encor pour nous l'ombre de nos aïeux
Et d'où nos souvenirs des berceaux et des tombes
S'enfuiront à sa voix, comme un nid de colombes
Dont la hache a fauché l'arbre dans les forêts
Et qui ne savent plus où se poser après!

Ne permets pas, Seigneur, ce deuil et cet outrage!
Ne souffre pas, mon Dieu, que notre humble héritage
Passe de mains en mains troqué comme un vil prix,
Comme le toit du vice ou le champ des proscrits;
Qu'un avide étranger vienne d'un pied superbe
Fouler l'humble sillon de nos berceaux sur l'herbe,
Dépouiller l'orphelin, grossir, compter son or
Aux lieux où l'indigence avait seule un trésor
Et blasphémer ton nom sous ces mêmes portiques
Où ma mère à nos voix enseignait des cantiques!
Ah! que plutôt cent fois, aux vents abandonné,
Le toit pende en lambeaux sur le mur incliné;
Que les fleurs du tombeau, les mauves, les épines
Sur les parvis brisés germent dans les ruines;
Que le lézard dormant s'y réchauffe au soleil,
Que Philomèle y chante aux heures du sommeil,
Que l'humble passereau, les colombes fidèles
Y rassemblent en paix leurs petits sous leurs ailes,
Et que l'oiseau du ciel vienne bâtir son nid
Aux lieux où l'innocence eut autrefois son lit!

Ah! si le nombre écrit sous l'œil des destinées
Jusqu'aux cheveux blanchis prolonge mes années,
Puissé-je, heureux vieillard, y voir baisser mes jours
Parmi ces monuments de mes simples amours!

Et, quand ces toits bénis et ces tristes décombres
Ne seront plus pour moi peuplés que par des ombres,
Y retrouver au moins dans les noms, dans les lieux,
Tant d'êtres adorés disparus de mes yeux!
Et vous qui survivrez à ma cendre glacée,
Si vous voulez charmer ma dernière pensée,
Un jour, élevez-moi... Non, ne m'élevez rien!
Mais, près des lieux où dort l'humble espoir du chrétien,
Creusez-moi dans ces champs la couche que j'envie
Et ce dernier sillon où germe une autre vie!
Étendez sous ma tête un lit d'herbes des champs
Que l'agneau du hameau broute encore au printemps,
Où l'oiseau dont mes sœurs ont peuplé ces asiles
Vienne aimer et chanter durant mes nuits tranquilles.
Là, pour marquer la place où vous m'allez coucher,
Roulez de la montagne un fragment de rocher;
Que nul ciseau surtout ne le taille et n'efface
La mousse des vieux jours qui brunit sa surface
Et, d'hiver en hiver incrustée à ses flancs,
Donne en lettre vivante une date à ses ans!
Point de siècle ou de nom sur cette agreste page!
Devant l'éternité tout siècle est du même âge,
Et Celui dont la voix réveille le trépas
Au défaut d'un vain nom ne nous oubliera pas!
Là, sous des cieux connus, sous les collines sombres
Qui couvrirent jadis mon berceau de leurs ombres,
Plus près du sol natal, de l'air et du soleil,
D'un sommeil plus léger j'attendrai le réveil!
Là ma cendre, mêlée à la terre qui m'aime,
Retrouvera la vie avant mon esprit même,
Verdira dans les prés, fleurira dans les fleurs,
Boira des nuits d'été les parfums et les pleurs;
Et quand du jour sans soir la première étincelle
Viendra m'y réveiller pour l'aurore éternelle,
En ouvrant mes regards je reverrai des lieux
Adorés de mon cœur et connus de mes yeux,
Les pierres du hameau, le clocher, la montagne,
Le lit sec du torrent et l'aride campagne;
Et, rassemblant de l'œil tous les êtres chéris
Dont l'ombre près de moi dormait sous ces débris,
Avec des sœurs, un père et l'âme d'une mère,
Ne laissant plus de cendre en dépôt à la terre,
Comme le passager qui des vagues descend
Jette encore au navire un œil reconnaissant,
Nos voix diront ensemble à ces lieux pleins de charmes
L'adieu, le seul adieu qui n'aura point de larmes!

(*Florence, début de 1827.*)

Elle comporte deux éléments opposés en un contraste largement déployé. L'un expose ce qui n'est pas l'objet de son amour — c'est la définition négative:

> J'ai vu des cieux d'azur............................
> ....et mon cœur n'est pas là!

l'autre décrit ce qu'il est — c'est la définition positive:

> Mais il est sur la terre.............................
> ....et c'est là qu'est mon cœur!

Tout le long du premier tableau, le tour de phrase est invariablement le même (*j'ai visité, j'ai vu*). Par ce procédé le poète énumère tout ce qu'il a vu et qui ne l'a pas fasciné. Le mot de la fin, qui est un cri du cœur, résume l'allure négative du passage entier.

Au contraire, dans le deuxième tableau, Lamartine accumule les traits d'une description. Tout à l'heure nous avions à faire à une série de tableautins détachés les uns des autres; ici tous les traits sont rattachés les uns aux autres par une liaison sous-entendue: dans la maison paternelle du poète, il n'est rien qui ne soit aimable. Comme la précédente, la définition se termine par un cri du cœur qui répond au premier.

En somme, toute cette première partie s'appuie sur un double contraste. Le poète a visité bien des sites attirants; ils ne l'ont pas charmé. Il a vécu dans un site qui n'avait rien d'attrayant; il s'y est attaché avec passion. Cet attachement à un objet unique dépourvu d'attraits ressort mieux de son opposition avec la multitude des sites charmants qui n'ont pu éblouir le poète. Le procédé est bien connu: la Bruyère, dans le portrait de Zénobie (*Caractères:* chap. Des biens de fortune), en a fait un excellent usage.

Dans une étude un peu développée il y aurait lieu de signaler l'allure périodique imprimée à certains passages. Ainsi, autour de l'expression "fiers sommets", Lamartine enroule tout un chapelet d'infinitifs. De même il accole au terme "débris" un premier complément, puis il l'étend à l'aide de propositions conjonctives dont chaque complément se charge à son tour d'autres propositions également conjonctives. Le mot "lieux", qui résume le passage, est ensuite décomposé exactement de la même façon.

III

Dans une deuxième partie, Lamartine va répondre à la question qu'il posait dans l'entrée en matière. Cette patrie, cette maison plutôt, qu'il vient de décrire en l'opposant à d'autres patries et en détaillant tous les charmes qui lui manquent, cette patrie, il l'aime

parce qu'il y a une âme qui palpite en elle. La réponse, pour n'être exposée que plus loin, n'en est pas moins nette et explicite:

> Tout m'y parle une langue..........................
> ....dans tout cet horizon.

L'âme de la maison est un composé de tous les objets qui furent familiers à l'enfance du poète. Ils lui reviennent à la mémoire sous forme de souvenirs et s'ordonnent en "tableaux" dans son imagination:

> Ce sont là les séjours..............................
> ....composent leurs tableaux.

Ces tableaux, dont le groupe constitue l'âme de la maison, que représentent-ils?

Le premier contient tous les objets matériels, tous les êtres inanimés, avec lesquels Lamartine enfant fut en contact.

> Là, chaque heure du jour............................
> ....en détournant les yeux.

L'énumération des parties, car le poète en revient toujours à ce mode de développement, se trouve comme résumée dans ce vers-clausule:

> Chaque arbre a son histoire, et chaque pierre un nom.

A cet hémistiche final Lamartine rattache une comparaison formant un contraste un peu obscur. Elle revient à ceci: "Il est vrai, le nom de chaque pierre est inconnu. Mais, tandis que les bergers passent en sifflant sur les ruines de Thèbes et de Palmyre, dont le nom évoque tant de grandeur, l'enfant de la maison passe en pleurant sur les débris de son foyer, évocateurs de tant d'humbles souvenirs". Le poète a gardé pour la fin du morceau le trait ironique, "le pasteur passe et siffle". Le contraste ressort mieux ainsi avec le trait touchant, "un cœur palpite au nom de quelque humble masure", expression synonyme de "l'enfant pleure" (Cf., dans la Bruyère, la finale de *Zénobie*).

L'âme de la maison est encore faite — et c'est le deuxième tableau — de tous les êtres animés, de tous les personnages, qui l'ont habitée. C'est le thème de la longue strophe qui suit:

> Voilà le banc rustique..............................
> ....
> ....
> ....on suit encor la trace.

Ces personnages, c'est le père de Lamartine, sa mère, ses sœurs, lui-même et les vieillards qui venaient le soir causer auprès de la maison. En cinq tableautins, le poète les juxtapose dans l'attitude qui leur était familière au cours de son enfance. Son père raconte les

souvenirs de la Révolution à laquelle il avait pris part. Sa mère édifie ses enfants par sa charité et sa piété. Les cheveux au vent, ses sœurs jouent. Lui, il fait des feux de bois mort ou déniche les oiseaux. Pendant ce temps les vieillards causent à la porte.

De ces cinq portraits, de beaucoup le plus long c'est celui de la mère. On ne s'étonne pas de cette insistance, quand on songe à la prédilection de tous les enfants pour l'ange de leur berceau et à l'affection toute spéciale que Lamartine avait vouée au sien (Cf. *Confidences* et *Harmonies*, III, 9: Le tombeau d'une mère). Il lui consacre l'une de ses plus belles périodes:

> C'est ici que sa voix..............................
> ....leur père dans les cieux!

Nous apprenons ainsi comment la mère de Lamartine enseignait à ses enfants à aimer Dieu. D'après le poète, le seul motif qu'elle invoquait, c'est la reconnaissance à l'égard des bienfaits divins. Cette page explique pourquoi l'on a pu appliquer à Lamartine le mot de Sainte-Beuve sur Victor Hugo et dire, de lui aussi, qu'il fut seulement un "chrétien littéraire".

On remarquera enfin comme tous ces portraits sont simplement juxtaposés et reliés entre eux par le même tour de phrase adverbial (*Voilà, ici, là*).

IV

Jusqu'ici le poète a raconté le passé de son foyer paternel. A partir de ce moment, il en décrit le présent. En neuf vers, il en expose la ruine:

> Rien ne manque à ces lieux..........................
> ....et rampe sur le seuil.

Deux faits résument cette brève histoire: la dispersion des membres de la famille, l'apparition de l'herbe à travers les dalles qui pavaient les sentiers. La brièveté de cette troisième partie, si frappante quand on la compare avec les deux autres, s'explique facilement. Les vieillards ne savent plus se taire quand ils s'entretiennent de leur vie passée; et les deux premiers groupes de strophes étaient tout chargés de souvenirs. Au contraire, Vauvenargues l'a dit: "Les grandes douleurs sont muettes"; et Lamartine va nous raconter le plus grand chagrin de sa vie, après la perte de sa mère, la ruine de son foyer.

Il trouve d'ailleurs, pour résumer sa description, une image agreste des plus expressives; sa maison est devenue un "nid désert".

V

Après le passé, après le présent, il reste l'avenir. Que peut bien être l'avenir d'une maison ruinée? Il semble que le poète doive demeurer coi. Eh bien, non! Il songe que, cette maison, quelque propriétaire viendra peut-être un jour l'acheter pour la restaurer. En neuf vers il expose la possibilité de cette profanation:

> Bientôt peut-être..................................
> ....où se poser après!

Mais cette simple vision le révolte, comme elle révolte toutes les âmes d'artistes (Cf. Henry du Roure: *La vie d'un heureux,* pp. 247-8, 259). Aussi, dans une première strophe, se tourne-t-il vers Dieu pour lui demander de ne pas permettre un pareil outrage:

> Ne permets pas, Seigneur.............................
> ....eut autrefois son lit!

Et, dans une deuxième envolée, il prie ses amis de lui conserver ce domaine et de l'y enterrer dans un tombeau dont il dresse une longue et minutieuse description:

> Ah! si le nombre....................................
> ....qui n'aura point de larmes!

Le ton de toute cette quatrième partie est celui de la prière. Les sentiments qui y transpirent, c'est l'aversion contre l'acheteur effronté et la confiance en la fidélité des amis. Ils s'opposent à la tristesse qui brisait le cœur du poète quand il parlait de la ruine présente de sa maison, à la joie qui agitait son âme lorsqu'il en décrivait la beauté passée.

A part la vivacité de ces sentiments, il faut noter la forme périodique dont Lamartine enveloppe constamment l'expression de sa pensée (*Ne souffre pas......enseignait des cantiques*), l'emploi fréquent du contraste (*Ne souffre pas... Ah! que plutôt*) et de la comparaison (*le nid de colombe, le passager qui des vagues descend*).

Enfin, dans quatre de ces vers (*Là, ma cendre............ les parfums et les fleurs*), Lamartine fait allusion à l'une des doctrines les plus éprouvées de la philosophie. "Rien ne se perd, rien ne se crée", dit l'adage. La nature, pour former d'autres corps, se sert de la cendre des êtres disparus. Le poète rejoint ici l'orateur; il n'y a, pour s'en convaincre,qu'à relire la célèbre méditation de Bossuet sur la *Brièveté de la vie.*

* * *

En résumé, et pour l'apprécier du point de vue des idées, la *Terre natale* raconte les plaisirs que le poète goûta jadis au foyer pater-

nel malgré le dénuement de celui-ci, la déchéance actuelle de sa maison et son achat possible par un étranger. Passé, présent, avenir: ces trois désignations du temps résument tout le fond du morceau.

Pour ce qui est du sentiment, on passe tour à tour par la joie que cause le bonheur d'autrefois, le chagrin dû à la désolation présente, la colère qu'inspire une profanation prévue et l'espérance du poète de trouver à son foyer le dernier refuge d'un tombeau.

L'imagination du poète fait sourdre à chaque instant des comparaisons lumineuses. Pour n'en signaler qu'un seul exemple, aux yeux de Lamartine sa maison est un nid, ses frères et sœurs des oisillons, sa mère un oiseau qui apprend à ses petits à voler, l'étranger un oiseleur trouble-fête qui chasse du nid la couvée. Le morceau entier est fait d'un contraste qu'accentuent de continuelles antithèses. L'invention de la fin est une des fantaisies les plus heureuses du poète.

Sa mémoire l'a on ne peut mieux servi. La deuxième et la troisième parties sont faites tout entières des souvenirs de son enfance.

Le style offre un mélange heureux de périodes, de tableaux, de développements enchaînés ou simplement juxtaposés.

Quand il composa *Milly*, Lamartine avait un modèle tout trouvé dans le *Deserted Village* de Goldsmith. L'a-t-il seulement connu? Si non, ce serait une preuve de plus que les grands écrivains, même sans se voir, se rencontrent toujours sur les grandes routes de l'art qui les inspire.

Abbé Émile CHARTIER

Université Laval

Montréal

CONCOURS INTERCOLLÉGIAUX

Mars 1916

Les meilleurs essais [1]

Devoir de Philosophie (2e année): *Du droit de punir*

S'il est souvent intéressant de suivre M. Paul Bourget dans la trame de ses histoires, il l'est toujours d'analyser les arguments spécieux d'intention, qu'il met dans la bouche de ses personnages pour le besoin de sa thèse.

Tels sont ceux qui occupent notre passage, tiré d'un roman publié en 1886. Les conclusions en ont la vaporeuse subtilité de certaines déductions d'Hegel.

* * *

"J'ai le droit d'exécuter l'assassin de mon père..."

Voilà une assertion bien posée, superbement campée, rigide comme un aphorisme de Kant. André Cornélis — c'est le nom du personnage — a le droit d'exécuter son beau-père. Du fait que vit chez lui, dans sa maison, un intrus, assassin de son père et deuxième mari de sa mère, c'est là l'idée première, subite, qui vient à l'esprit du jeune homme. Cette idée le poursuit, le hante, le harcèle nuit et jour. C'est un cauchemar affreux. De cela faut-il s'étonner? André est un jeune: il a de la jeunesse les affections légitimes, toutes les ardeurs et aussi toutes les audaces. L'amour pour son père se lamente en lui, et pleure, et implore des représailles. Le souvenir d'une figure aimée agite son cœur, le secoue, le tenaille douloureusement, puis, le fait chavirer. Il est tellement obsédé par l'idée de vengeance qu'il réserve à Termonde, le meurtrier, ce qu'il y a de pire, quelque crime froidement calculé: un coup de poignard en pleine poitrine...

Toutefois, après un moment, il éprouve un doute sur la rectitude et la légitimité de l'acte à poser. Le doute se manifeste d'autant plus

---

[1] Pour les sujets on est prié de se reporter au *Bulletin N. 3*, celui de mai 1916.

fort que les arguments employés pour le dissiper ne sont drus et fermes ... qu'apparemment.

L'aspirant-justicier dit: "...Quand la société frappe un coupable, au nom de quoi décrète-t-elle que ce coupable a mérité la mort? Est-ce qu'elle possède mission d'en haut pour cette œuvre de justice?" Il faut répondre oui.

Sans doute, la réponse va à l'encontre de ses instincts de vengeance. Ce n'est pas moins une vérité fondamentale que la société, pour cette œuvre de justice, possède sa mission de Dieu. Dieu, créateur du monde, souverain maître de l'homme et partant de la société, est le seul qui puisse légitimement punir et récompenser les hommes selon que leurs actions sont bonnes ou mauvaises. Sur terre, c'est la société humaine qui est dépositaire de l'autorité divine, non l'individu. C'est à elle, puisqu'elle en tient le droit de Dieu même, et à elle seule, qu'incombe le devoir de punir. Cette punition n'a pas pour objet de venger la partie lésée. Simplement, elle rétablit l'équilibre entre la faute commise et le devoir omis; elle rend la volonté universelle victorieuse de la volonté particulière.

Cornélis va mettre en activité toutes les puissances de son intelligence pour détruire cette vérité fondamentale. Il commence par la nier catégoriquement, quitte ensuite à démontrer sa négation par de fallacieuses considérations sur l'origine de la mission que possède la société de poursuivre et de punir les coupables. Écoutons-le: "Elle a simplement reçu délégation de tous les membres qui la composent, pour agir en leur nom. C'est leur droit, à eux, de se défendre, qui fait son droit, à elle, de punir. Il existe comme un contrat tacite entre elle et nous. Si chaque citoyen n'avait pas son droit propre de se défendre, la communauté n'aurait pas le droit de châtier les criminels, puisque son droit n'est que l'addition des droits de tous."

Nous avons essayé de prouver que la mission de punir confiée à la société vient de Dieu et non de l'individu. Il convient de préciser davantage.

Il est aujourd'hui une école, née des erreurs prêchées par les encyclopédistes du dix-huitième siècle et par les esprits révolutionnaires du dix-neuvième. Elle enseigne que la société repose sur un contrat social. C'est la doctrine de Jean-Jacques Rousseau. C'est à cette école qu'évidemment appartient le personnage de M. Bourget; autrement il raisonnerait d'une façon plus juste, plus conforme aux croyances traditionnelles.

La société est avant tout fondée sur la volonté de Dieu. Comme l'individu, elle a une origine divine. L'individu, impuissant à atteindre sa fin seul et à se procurer seul le plein épanouissement de son être, dès le commencement des âges éprouva le besoin impérieux de s'unir à ses pareils. Sa nature façonnée par Dieu l'exigeait. La société

n'est donc pas née d'un contrat social, ou même d'un contrat tacite comme dit André, mais des aspirations et des besoins de chaque individu.

Dieu, voulant la société, ne pouvait pas ne pas lui donner les moyens d'atteindre sa fin. Au nombre de ces moyens se trouve l'autorité. C'est de par son autorité que la société possède le droit et le devoir de punir. Et donc, bien que la société soit une agglomération d'individus, il ne s'ensuit pas qu'on doive accorder à leur groupement des droits qu'ils ne posséderaient pas, s'ils pouvaient vivre isolés.

Il n'appartient pas à l'individu de punir, mais à la société, seule dépositaire de la justice de Dieu. C'est Dieu qui est le maître et le juge de toutes choses. C'est lui qui, témoin des agissements des hommes, prononce du haut de son ciel les sentences définitives. C'est lui seul qui peut, sur terre, désigner les représentants de sa justice. Il a choisi pour cela la société, non pas l'individu. Affirmer le contraire, c'est prêcher les principes révolutionnaires, ceux qui courent les rues aux heures sombres des attroupements socialistes. Le droit qu'a la société de punir n'est pas l'addition des droits de tous.

D'ailleurs le personnage de M. Bourget ne semble pas faire de distinction entre le droit de légitime défense et celui de punir. De là découle son erreur. Dans le cas de légitime défense, les blessures, les coups, et même l'homicide, sont justifiés par la nécessité actuelle. La société, ne pouvant intervenir à cause des circonstances, autorise implicitement l'attaqué à se défendre. Cette autorisation est, de la part de la société, une façon tacite de protéger encore l'individu. Le danger passé, la société et la justice rentrent en scène.

Cornélis est-il placé dans le cas de légitime défense? Non, évidemment. Il faut donc lui contester ce droit de punir qu'il veut s'arroger. La mineure de son raisonnement est insoutenable:

"(Or) il se trouve que le contrat passé entre elle et moi ne peut pas s'éxécuter......" Nous l'avons dit: il n'y a pas contrat entre la société et l'individu. La conclusion: "Je dénonce (donc) le pacte et je reprends mon droit premier..." et tout ce qui s'ensuit n'ont donc aucun fondement.

On le sent à la fin de ce fragment: c'est le sentiment qui parle dans le cœur du jeune homme, c'est l'amour pour son père. On ne saurait trop l'en louer. Son beau-père est un voleur; André se trouve dans la cruelle impossibilité de dénoncer l'auteur du crime. C'est atroce, cette impasse! C'est même révoltant! A le voir, par amour pour son père, rêver une éclatante vengeance, on éprouve l'envie de le comparer au *Cid* de Corneille.

Qu'il se console! Si la justice humaine est parfois impuissante à punir certains crimes, il y a, là-haut, un Dieu, vengeur et

protecteur des orphelins. Il attend l'odieux assassin. A l'heure convenue. il lui infligera le châtiment que mérite son crime d'infâme félon et de vil scélérat.

André SÉGUIN
Collège Bourget à Rigaud

Devoir de Belles-Lettres ou Seconde : Le tombeau d'une mère.—*Lamartine.*

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète.

La pensée si profondément vraie d'André Chénier vient tout naturellement à l'esprit, quand on lit le *Tombeau d'une mère.* Jamais peut-être la lyre harmonieuse du grand Lamartine n'a vibré au souffle d'une émotion plus sainte, plus forte et plus tendre. On croit sentir dans ce morceau le frisson de son cœur aimant où la flamme ardente de l'affection filiale a toujours brillé d'un éclat très vif. La poésie, ce divin langage de l'âme, a soufflé à l'auteur des Harmonies ses accords les plus discrets et les plus délicats pour la chanter, cette tendresse délicieuse de l'enfant envers celle dont il a tout reçu.

Là dort, dans son espoir, celle dont le sourire
Cherchait encor mes yeux, à l'heure où tout expire;
Ce cœur, source du mien, ce sein qui m'a conçu,
Ce sein qui m'allaita de lait et de tendresses,
Ces bras qui n'ont été qu'un berceau de caresses.

* * *

A l'époque où Lamartine composa ces strophes, il commençait à ressentir les atteintes de l'indifférence religieuse. La marée montante du scepticisme de son siècle venait livrer un assaut terrible à sa foi; ses convictions n'en étaient pas ébranlées; mais dans l'intime de son être naissait un besoin de demander secours à quelqu'un, de se rattacher à quelque chose pour ne pas faiblir. Le petit enfant appelle sa mère, dans le danger; le regard du poète,

errant comme l'œil du pilote
Qui demande sa route à l'abîme qui flotte,
S'arrêta tout-à-coup, fixé sur un tombeau.

Le souvenir très doux de celle qui eut

> Tant d'aspirations vers son Dieu répétées,
> Tant de foi dans la mort

devait lui redonner la vaillance et fortifier sa croyance. Lamartine le sentit, et il l'évoqua, religieusement, avec une sorte de ferveur, dans le *Tombeau d'une mère*, comme on demande protection et courage à un puissant.

Son cœur fut ensoleillé de la certitude heureuse que possèdent les âmes simples et pures.

> Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!
> En vain la vie est dure et la mort est amère,
> Qui peut douter sur son tombeau?

Souffrant de voir tant de malheureux sombrer dans l'abîme du doute, le poète voulut leur enseigner un préservatif excellent. Il leur suggéra de songer parfois à leur mère disparue, si croyante et si chrétienne. Son génie lui inspira ces vers pour traduire les consolantes pensées que fit germer en lui la mémoire attendrie de celle qu'il affectionnait tant.

Cette noble femme était bien digne d'un tel fils. Elle possédait une âme éprise

> D'innocence, d'amour, d'espoir, de pureté.

Son cœur était un trésor de charité chrétienne, de vaillante résignation dans les épreuves, d'amour pour sa famille. Toutes ces qualités, la vénération filiale de l'auteur en a formé des gerbes.

> Là dorment soixante ans d'une seule pensée,
> D'une vie à bien faire uniquement passée;
> Tant de nuits sans sommeil pour veiller la souffrance,
> Tant de pain retranché pour nourrir l'indigence,
> Tant de pleurs toujours prêts à s'unir à des pleurs,
> Tant de soupirs brûlants vers une autre patrie
> Et tant de patience à porter une vie
> Dont la couronne était ailleurs!

Ces vers nous font comprendre pourquoi le poète aima si tendrement celle qui avait dirigé les aspirations de son âme d'enfant vers le bien, le vrai, le beau.

* * *

Si le *Tombeau d'une mère* est un chef-d'œuvre de sentiments, il est un bijou artistique. Admirons la clarté, la simplicité d'exposition du morceau. Les vers sont empreints d'une candeur et d'une sincérité qui émeuvent. Le poète nous prouve qu'il est un maître de la langue par le choix judicieux des mots.

Là dort dans son espoir.....

Que de figures expressives dans ces vers!

Ce sein qui m'allaita de lait et de tendresses,
Ces bras qui n'ont été qu'un berceau de caresses.

Rien de plus neuf et de plus gracieux que ces métaphores.

Le rythme poétique n'a pas de secret pour Lamartine. Le poète en connaît les merveilleuses ressources.

Veut-il faire ressortir les qualités maternelles, il les détache les unes des autres, afin de leur donner plus de valeur:

D'innocence, d'amour, d'espoir, de pureté.

Pour pénétrer les lecteurs de la grande leçon de sa pièce, il la termine ainsi:

Qui peut douter sur son tombeau?

Cette interrogation peint le procédé du poète.

L'exclamation lui sert aussi à donner plus d'importance aux choses:

Dont la couronne était ailleurs !

Lamartine a l'art de parsemer ses vers de mots évocateurs d'idées. L'"abîme qui flotte" fait surgir dans notre imagination le tableau d'une mer immense. "Tant de foi" décrit la confiance aveugle de sa mère en une éternelle vie après la mort. Pour marquer encore la certitude de la divine récompense, qui soutenait la volonté de Madame de Lamartine, le poète écrit: "Tant de vertus jetées en gage à l'immortalité", c'est-à-dire comme garantie, comme créance de son droit à une éternité de bonheur. "Couronne" signifie à la fois l'achèvement d'une vie de renoncements et de sacrifices et le prix royal qu'elle a véritablement acquis. C'est avec intention que Lamartine a dit: "La vie est dure". Les amertumes, les souffrances et les douleurs poignantes de cette vallée de larmes sont comme condensées dans ce mot, anagramme de "rude". La construction du vers elle-même accroît cette impression. Les syllabes se prononcent difficilement:

En vain la vie est dure et la mort est amère.

* * *

Ce qui rend ces vers dignes d'admiration, c'est surtout qu'on y perçoit la palpitation d'un noble cœur. Comme on l'a dit:

Une grande âme est plus qu'un grand génie.

Maurice BERNIER

Collège de Lévis

Examens du Baccalauréat
(1916)

I—SESSION DE JUIN

Premier examen : langues-littérature[1]

VERSION GRECQUE

Saint Jean Chrysostome à une chrétienne

Τὸ μὲν παραγενέσθαι ἴσως ἐργῶδες διὰ τὴν τοῦ σώματος ἀσθένειαν · οὐδὲν γὰρ ἕτερον κώλυμα, τὰ γὰρ τῶν ληστῶν πάντα πέπαυται · τό δὲ γράφειν ποῖον ἔχει πόνον ; Οὐ γὰρ δὴ καὶ ἐνταῦθα εἰς ἐκεῖνο καταφυγεῖν ἔχεις. Ταῦτα δὲ λέγω, ὅτι ἕκτην, ὡς ἔγωγε οἶμαι, ταύτην διαπεμψάμενος τὴν ἐπιστολὴν, δύο μόνας ἐδεξάμην παρὰ τῆς εὐγενείας τῆς σῆς. Πλὴν ἀλλὰ ἄν τε γράφῃς, ἄν τε σιγᾷς, ἡμεῖς τὰ ἑαυτῶν ποιοῦντες οὐ διαλιμπάνομεν. Οὐ γὰρ δυνησόμεθα ἐπιλαθέσθαι σου τῆς ἀρχαίας ἐκείνης καὶ γνησίας φιλίας, ἀλλ' ἀνθοῦσαν αὐτὴν διηνεκῶς διατηροῦμεν, καὶ ἡνίκα ἂν ἐξῇ, γράφομεν. Ἐπειδὴ δὲ σφόδρα μεριμνῶμεν τὰ σὰ σφόδρα ἐπιθυμοῦμεν καὶ γράμματα παρὰ σοῦ δέχεσθαι, περὶ τῆς ὑγιείας ἡμῖν εὐαγγελιζόμενα τῆς σῆς. Μὴ δὴ ταύτης ἡμᾶς ἀποστέρει τῆς παραμυθίας · ἀλλ' εἰδυῖα ὅσον χαρίζῃ, κἂν ἐπίπονόν σοι ᾖ τὸ γράφειν, δι' ἡμᾶς τούς σφόδρα σε ἀγαπῶντας καὶ τοῦτον καταδέχου τὸν πόνον · καὶ δήλου τὰ περὶ τῆς ῥώσεως ἡμῖν τῆς σῆς, σφόδρα ἐπιθυμοῦσι καθ' ἑκάστην ἡμέραν περὶ ταύτης μανθάνειν.

Saint Jean Chrysostome (Migne, III, 845)

Montreal, 6-1916-750

---

[1] Les sujets de composition française et de thème anglais figureront dans les rapports des jurys de correction. Les deux textes de thème latin feront l'objet d'un commentaire spécial, qu'ils accompagneront.

VERSION LATINE

L'éloquence asiatique chez Hortensius

Si quærimus cur adulescens magis floruerit dicendo quam senior Hortensius, causas reperiemus verissimas duas. Primum, quod genus erat orationis Asiaticum, adulescentiæ magis concessum, quam senectuti. Genera autem Asiaticæ dictionis duo sunt: unum sententiosum et argutum, sententiis non tam gravibus et severis quam concinnis et venustis, qualis in historia Timæus, in dicendo autem, pueris nobis, Hieroclides Alabandeus, magis etiam Menecles frater ejus fuit, quorum utriusque orationes sunt in primis, ut Asiatico in genere, laudabiles. Aliud autem genus est non tam sententiis frequentatum quam verbis volucre atque incitatum, quale est nunc Asia tota; nec flumine solum orationis, sed etiam exornato et faceto genere verborum, in quo fuit Æschylus Cnidius, et meus æqualis Milesius Æschines. In his erat admirabilis orationis cursus, ornata sententiarum concinnitas non erat. Hæc autem genera dicendi aptiora sunt adulescentibus, in senibus gravitatem non habent. Itaque Hortensius, utroque genere florens, clamores faciebat adulescens.

Sed, cum jam honores, et illa senior auctoritas gravius quiddam requireret, remanebat idem, nec decebat idem; quodque exercitationem studiumque dimiserat, quod in eo fuerat acerrimum, concinnitas illa crebritasque sententiarum pristina manebat,sed ea vestitu illo orationis, quo consueverat, ornata non erat.

Ciceron, *Brutus, XCV.*

Nicolet, 6-1916-750.

VERSION ANGLAISE

The St. Lawrence

As you leave Quebec, with its mural-crowned and castled rock, and drop down the stately river, presently the snowy fall of Montmorency, far back in its purple hollow, leaps perpetual avalanche into the abyss, and then you are abreast of the beautiful Isle of Orleans, whose low shores with their expanses of farm-land, and their groves of pine and oak, are still as lovely as when the wild grape

festooned the primitive forests, and won from old Cartier the name of Isle Bacchus. For two hours farther down the river, either shore is bright and populous with the continuous villages of the *habitants*, each clustering about its slim-spired church, in its shallow vale by the water's edge, or lifted in more eminent picturesqueness upon some gentle height. The banks nowhere lofty or abrupt, are such as in a southern land some majestic river might flow between, wide, slumbrous, open to all the heaven and the long day till the very set of sun. But no starry palm glasses its crest in the clear cold green from these low brinks; the pale birch, slender and delicately fair, mirrors here the wintry whiteness of its boughs; and this is the sad great river of the awful North.

W. D. HOWELLS.

BOURGET, 6-1916-750.

Prix du prince de Galles: Jean-Baptiste Vinet, collège de Montréal.

Deuxième examen : philosophie-sciences[1]

MATHÉMATIQUES

PREMIERE SECTION

---

1. Trouver la valeur de la fraction suivante et exprimer la réponse en fraction décimale:

$$\frac{(3\tfrac{1}{3} - 2.5) \div (\tfrac{5}{6} \text{ de } 0.375)}{2\tfrac{2}{3} \div (\tfrac{1}{2} + 0.25)}$$

2. Un particulier fait escompter un billet à 6% pour 73 jours (jours de grâce inclus) et reçoit du banquier $671 84. Quelle était la valeur nominale du billet? (365 jours par année).

3. Trouver les quatre valeurs de x et de y qui vérifient simultanément:

$$\begin{cases} 1^\circ \quad x^2 + xy + 2y^2 = 74 \\ 2^\circ \quad 2x^2 + 2xy + y^2 = 73 \end{cases}$$

---

[1] Les sujets de physique et de philosophie (logique et morale) figureront dans les rapports des jurys de correction.

4. Un train de chemin de fer, après avoir marché pendant une heure, éprouve un accident, après quoi il continue sa route avec une vitesse qui n'est plus que les $\frac{3}{5}$ de sa vitesse primitive, et arrive en gare avec un retard de 2 heures. Si l'accident s'était produit 50 milles plus loin, le train ne serait arrivé que 40 minutes en retard. Chercher la longueur de la ligne et la vitesse du train.

SECONDE SECTION

5. Deux triangles sont semblables lorsqu'ils sont équiangles (*démonstration*).

6. Une compagnie emprunte $10 000 00 au taux de 6%, intérêts composés, et elle s'engage à rembourser cette somme avec ses intérêts au moyen de 10 annuités égales entre elles et dont la première sera versée un an après l'emprunt. Quel sera le montant de chaque annuité ?

7. L'arête d'un cône égale le diamètre de sa base. Calculer la surface latérale et le volume de ce cône si le rayon de la base égale 10.

8. Un observateur placé sur un terrain horizontal, en face d'une tour, trouve que l'angle d'élévation de cette tour est de 24°. Il se rapproche de la tour d'une longueur de 66 pieds et l'angle d'élévation est alors de 32°. Quelle est la hauteur de la tour si la lunette de l'instrument est à 4 pieds du sol ?

QUEBEC, 6-1916-600.

PHILOSOPHIE

METAPHYSICA

Quæstionum series secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

1. Accidens realiter distinguitur a substantia.
2. Materia nequit esse primum principium vitæ.
3. Deus non potest velle malum morale neque per se neque per accidens.

SAINT-HYACINTHE, 6-1916-600.

Prix du prince de Galles: Henri Duchesnay, séminaire de Québec

COURRIER DU BULLETIN

1.—*Les directeurs du Bulletin ont-ils l'intention de reproduire quelques-uns des meilleurs essais qu'ont suscités les concours intercollégiaux?*

Les traductions que nous publions à la suite du texte des devoirs de grammaire doivent suffire pour cette catégorie. Quant aux dissertations philosophiques et aux essais littéraires, nous ne demandons pas mieux que de leur donner place dans la revue. Si nous ne l'avons pas fait l'an dernier, c'est que le nombre de nos pages et de nos numéros était trop restreint. Comme nous avons résolu de rendre cette année le bulletin bimensuel, nous profiterons de cet accroissement pour satisfaire notre correspondant. Le présent numéro contient l'un des devoirs de philosophie et l'une des compositions littéraires.

2.—*Un camarade m'assure qu'Alfred de Vigny a un jour parlé de nous. Pourriez-vous retrouver le passage du poète-philosophe?*

Votre camarade faisait sans doute allusion à une lettre de de Vigny, datée de Londres le 10 décembre 1838 et reproduite au numéro 54 de la *Correspondance*, édition Sakellaridès, p. 76 (Paris, Calmann-Lévy, 1906). En ce cas, voici le texte. Il évoque les discussions soulevées au parlement de Westminster par l'abolition de notre Conseil législatif comme de notre Assemblée législative, par l'établissement du Conseil spécial et la mission de lord Durham. "Le Canada tourmente un peu sa mère-patrie, et c'est un enfant difficile à fouetter. Les hommes d'État de ce pays-ci voient dans l'antipathie de la population française, qui ne s'accroît pas(!), et de la leur, qui augmente prodigieusement (!!), un mal presque sans remède. La loi française et les vieilles coutumes féodales y règnent encore, comme en France sous Louis XIV, conservées avec un respect imprudent par l'Angleterre, et tout cela se heurte contre les émigrants nouveaux qui s'y portent de la Grande-Bretagne. Je ne savais rien de cela, et on ne nous en dit rien à Paris. Cela produit des faits singuliers que je vous conterai un jour (A Philippe Busoni)."

3.—*Ne serait-il pas bon d'enseigner dès le collège l'art de la correction des épreuves? La pratique en est excellente pour affermir la connaissance de l'orthographe et de la grammaire.*

Les maîtres pourraient demander à M. Michel Larochelle, membre de la commission administrative (civil service) d'Ottawa, quelques échantillons des feuilles qu'il propose aux aspirants-fonctionnaires.

Ils trouveront aussi des exemples nombreux et pratiques dans deux brochures de M. Auguste Tassis, correcteur à l'imprimerie Firmin-Didot de Paris: *Traité pratique de la ponctuation* (in-12, 130 pp., Paris, 4e éd., 1883) et *Guide du correcteur* (in-12, 124 pp., Paris, 10e éd., sans date).

4.—*Le professeur qui a si nettement décomposé l'apostrophe de Pacuvius à son fils voudrait-il opérer de même sur le discours prononcé par Caton en faveur du maintien de la loi Oppia et contre le luxe des femmes?*

L'intéressé nous transmet cette analyse française:

Exorde—a) La faiblesse des Romains pour leurs femmes est la cause de l'impasse actuelle;

b) Dangers encourus, quand une société laisse se former des complots et des coteries.

Etat de la question.—Je ne sais quel est aujourd'hui le plus à déplorer

a) de ce rassemblement que les magistrats ont à juger;

b) de ses conséquences sur lesquelles le peuple doit se prononcer.

Proposition.—Cette émeute féminine est *honteuse*

Démonstration.—1° dans son *objet.* Elle tend à faire abroger les lois qui gênent les passions féminines; elle tend à placer les femmes au même niveau que les hommes. L'orateur procède par un syllogisme.

Majeure: Toutes les lois traditionnelles de Rome ont toujours assujetti la femme à l'homme;

Mineure: Or, cette émeute a pour but de secouer cet assujettisement, non seulement de rendre la femme l'égale de l'homme en tout, mais de la porter à se proclamer supérieure à lui;

2° dans ses *motifs.* Elle ne s'explique

a) ni par le désir de corriger une injustice, ni par le souci de la piété filiale, ni par celui du respect envers les dieux;

b) que par le seul amour du luxe. Or, ce motif est blâmable au suprême degré: le luxe qui, comme l'avarice, a détruit tous les grands empires, ruinera Rome si l'on n'y met obstacle.

c) *Objection:* Les vieux Romains n'avaient pas de lois contre le luxe! — *Réponse:* Ce n'est pas une raison pour renverser celles qu'ont établies leurs successeurs;

3° dans ses *conséquences,* dont la plus prochaine serait l'abolition de la loi Oppia. Or, cette loi est juste; elle empêche

a) les femmes d'avoir honte de leur pauvreté ou de leur avarice;

b) la lutte qui existerait entre pauvres et riches, si celles-ci pouvaient se vêtir autrement que les premières;

c) le mari d'être importuné par sa femme ou de la soupçonner;

d) les dépenses excessives des femmes.

Péroraison—a) Changement de la situation si la loi est abrogée; les excès dûs à la passion du luxe seront d'autant plus graves qu'elle aura été plus longtemps comprimée;

b) Il faut ne pas abolir la loi Oppia.

5. *Un de mes amis, un Anglo-protestant, désire se renseigner sur notre foi. Quels livres puis-je lui mettre entre les mains?*

La liste suivante, publiée cette année par l'*Action catholique*, vous suffira sans doute: *The Catechism of Christian Doctrine; The Faith of Our Fathers*—Cardinal Gibbons; *Catholic Belief*—Fra di Bruno; *Questions of the Soul*—Father Hecker; *Our Christian Heritage*—Cardinal Gibbons; *The Question Box*—Father Conway; *What the Church Believes*—Father Drury; *Plain Facts for Fair Minds; Spiritual Pepper and Salt*—Bishop Stang; *Manual of Theology for the Laity*—Geiermann; *Catholic Ceremonies*—Abbé Durand; *Catholic Christian Instructions*—Bishop Challoner; *Bible History, Church History*—Gilmour; *The Mass*—C.-W. Currier; *Manual of Prayer; Questions Asked by Protestants Briefly Answered*—Rev. M. Phillips; *Short Answers to Common Objections Against Religion*—Rev. L.-A. Lambert; *Short Course in Catholic Doctrine*—J.-T. Durand; *The Sacramentals*—Rev. A.-A. Lambing; *Short Line to the Catholic Church*—Rev. L.-A. Lambert.

CHRONIQUE COLLÉGIALE

Approbations.—Dans son numéro du mercredi 31 mai l'*Action Catholique* considère comme "une heureuse initiative" l'établissement des concours intercollégiaux. Merci. — Le père Louis de Brandes, dans les *Etudes* du 5 mai, écrit une longue appréciation du *Catalogue des ouvrages utiles à l'enseignement religieux* dressé par le père Chamberland, à l'intention de nos élèves. Il signale à l'auteur, en vue d'une autre édition, quelques améliorations possibles; mais il déclare que celui-ci "a fait preuve d'une érudition étendue et d'un sage éclectisme. Son travail, tel qu'il est, rendra les plus grands services aux catéchistes et aux théologiens de la Nouvelle-France, et, chez nous, beaucoup pourront en profiter".

Union amicale d'anciens élèves.—Nous avons omis de signaler, l'an dernier, l'union constituée au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, il y a vingt-cinq ans, entre les anciens élèves. Les maisons qui songeraient à établir chez elles un organisme de ce genre en trouveront les statuts consignés dans l'annuaire de l'institution. Le séminaire de Joliette possède aussi une union d'un caractère à peine différent; pareillement, le séminaire de Ste-Thérèse.

Séances.—Au collège de S.-Laurent, l'on a représenté, le premier mai, un drame historique de Dubois: *Le général de la Moricière.*—*Vive la campagne!*, séance de classe, le huit mai, au collège Ste-Marie, offrait ces numéros variés: *Alouette gracieuse* (duo)—*Le départ pour l'ouvrage*—*Le défrichement à travers les âges* (dissertation)—*Le labour dans les auteurs* (prélections)—*Le premier semeur canadien* (vers latins)—*Les battages* (concertation de syntaxe latine)—*Le chant de la glèbe*—*O fortunatos nimium* (discussion en anglais)—*Les vacances aux champs* (diction)—*Une épluchette* (concertation de syntaxe grecque)—*Le violoneux* (chant)—*Virgile est de la race!* (versions et prélections dialoguées)—*Imitons Virgile* (chant). Cette séance fut une intéressante confirmation des tracts publiés par le père Dugré, s.j., dans la collection de l'*Ecole sociale populaire.*—Au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, séance d'actualité avec titre général: *La guerre.*

Cercle S.-Alphonse (collège de Nicolet).—Deux sujets ont occupé, cette année, l'attention des membres. a) La Confédération. Était-elle opportune en 1867? a-t-elle été, depuis lors, avantageuse au

pays ? b) Les Immunités. La doctrine et l'histoire. Les immunités dans le Québec, dans les provinces anglaises, aux États-Unis. Les immunités et l'équité naturelle. Coup d'œil sur l'œuvre de nos communautés religieuses. En somme, on étudie chaque année l'un des volumes de Mgr Pâquet, puis on le donne en prix aux membres du cercle.

LA COMPOSITION FRANÇAISE
DANS
LES CLASSES DE GRAMMAIRE

(*SUITE ET FIN*)

III

Versification — Composition

L'élève sait construire une phrase et peut assez facilement développer une idée. Le paragraphe et les transitions lui sont connus. Que lui reste-t-il à faire? Tout, pourrait-on dire. Il est encore bien chancelant et il s'agit de le guider dans une voix sûre.

Nous continuerons donc à lui rappeler les notions acquises et à le rendre plus habile dans l'art difficile de construire un plan. Pour cela, nous lui demanderons plus de travail d'invention et lui fournirons moins de matériaux. Il devra souvent les trouver à peu près complètement lui-même. Le maître aura soin toutefois de reviser ce plan, de le compléter en classe et de le perfectionner en faisant bien saisir aux élèves les points faibles de leur canevas. Nous leur laisserons toutefois l'illusion qu'ils ont trouvé à peu près seuls les idées qu'ils développent.

Nous poursuivrons avec eux les exercices de style proprement dit. Nous étudierons de plus près la phrase des maîtres. Dans des morceaux bien choisis, nous leur ferons retrouver le plan. Exercice fructueux que celui-là! Aimons à transporter l'enfant à l'école du génie. Il y constatera une méthode pleine de logique et de raison. Quand il aura saisi avec quel ordre procèdent Bossuet ou La Fontaine, il voudra aussi s'astreindre à un plan bien net. Cette tâche concorde avec celle de l'explication des auteurs français: il serait inutile d'y insister ici. En fournissant à l'élève l'occasion d'apprendre des pages immortelles, en les lui faisant expliquer, nous sentirons combien en profite l'art de la rédaction.

Le temps est venu d'exiger des travaux plus personnels. N'allons pas tirer nos sujets de trop loin. Que l'enfant étudie surtout ce qui l'entoure: c'est le moyen pour lui de devenir un observateur.

Acceptons là-dessus le témoignage de Maupassant[1]. Il résume les conseils de Flaubert.

---

[1] Préface de *Pierre et Jean*.

"Il s'agit de regarder tout ce qu'on veut exprimer, assez longtemps et avec assez d'attention pour en découvrir un aspect qui n'ait été vu et dit par personne. Il y a dans tout de l'inexploré, parce que nous sommes habitués à ne nous servir de nos yeux qu'avec le souvenir de ce qu'on a pensé avant nous sur ce que nous contemplons. Pour décrire un feu qui flambe et un arbre dans une plaine, demeurons en face de ce feu et de cet arbre jusqu'à ce qu'ils ne ressemblent plus pour nous à aucun autre arbre et à aucun autre feu."

Pour développer chez l'élève l'esprit d'observation, imposons-lui un compte rendu de séance, le récit d'une excursion. Lui faire voir l'aspect caractéristique des choses, tel doit être notre but.

Quelle mine féconde de sujets ne trouverons-nous pas dans la vie quotidienne de l'enfant! Narration des incidents de sa vie familiale ou écolière, description des objets qu'il a vus chez lui ou au collège, récit des événements dont il fut le témoin, tout cela sera facile pour lui. Nous l'habituerons à écrire avec naturel et simplicité des lettres de tous genres. Nous lui ferons employer fréquemment cette forme de composition. La lettre demeure un des plus puissants moyens de formation littéraire. Il sera toujours l'un des plus difficiles, si nous n'y avons pas préparé l'enfant.

Une autre expérience fort utile, au témoignage de plusieurs professeurs, c'est la rédaction du journal personnel. Mais celui-ci doit être rédigé d'une manière intéressante. Il faudra enseigner à l'élève comment mettre en relief un événement important et supprimer mille détails inutiles. Tous ces procédés développeront l'intelligence et formeront le style. Il en sortira des compositions vivantes.

IV

Choix des sujets

N'allons pas croire que le choix d'un sujet soit chose aisée. "Rien de plus difficile", dit l'abbé Henri Brémond, dans une conférence sur *Le prêtre et la formation littéraire de l'enfant*[1], "rien de plus difficile que de bien choisir le sujet du devoir français. La besogne est toute faite dans de nombreux recueils; mais comment se résigner à offrir à cette fraîche jeunesse les fleurs fanées qui prennent dans ces herbiers une odeur de mensonge et de maladie? Le plus grand nombre des sujets que renferment de pareils livres ne rappellent à une âme d'enfant aucun souvenir sincère. Tout est à inventer de toutes pièces et, pour être fidèle à la matière imposée, c'est à qui devra parler avec le plus d'abondance sur des choses qui n'ont jamais traversé sa vie. On a découpé — au cœur d'un roman ou d'une histoire — une *narration* forte en couleurs et qui, choisie précisément à cause de son caractère

[1] H. Brémond: *L'enfant et la vie*, pp. 133-142.

étrange, devient, ainsi isolée, encore plus invraisemblable. En tout cas, extraordinaire ou non, elle reste très irréelle pour celui qui est obligé de la raconter à son tour...

"Le professeur doit renoncer à imposer une matière que les élèves puissent développer sans sortir de leur propre expérience. Il les amènera à dire ce qu'ils pensent, sentent, voient et se rappellent en face du sujet donné. L'enfant ainsi formé rentre en lui-même, descend dans son propre cœur, puis remonte non pas dans les astres, mais sur la terre, au point de l'espace où maintenant il est placé; il regarde autour de lui, s'intéresse à ce qu'il voit, entre peu à peu dans l'âme des choses, et plus encore dans les consciences obscures qui l'entourent, ses parents, ses amis, en un mot tout ce qui est pour lui la réalité..."

L'auteur termine par cette note: "La vie intime de l'enfant, ses impressions, ses souvenirs, ses expériences, tout ce qui rend le son de la réalité subie ou aimée, voilà ce qui doit faire le fond des devoirs écrits. Qui n'aimerait ces lignes de Chateaubriand: "La Villeneuve venait de mourir. En allant la pleurer, au bord du lit vide et pauvre où elle expira, j'aperçus le petit chariot d'osier dans lequel j'avais appris à me tenir debout sur ce triste globe"? Ne croyez pas qu'un élève écrive sans beaucoup d'hésitation et de répugnance des détails de ce genre... Voici quelques mots d'un enfant qui n'avait certes pas lu les *Mémoires d'Outre-Tombe*: "Pauvre petite sœur, tu venais me demander d'*ouvrir cette armoire* et de te donner tes jouets; lorsqu'ils étaient brisés, tu venais les faire arranger. Tiens, *c'est moi qui ai mis une roue à ce chariot*... Un jour ma mère est venue fermer cette armoire." Je ne sais la part du souvenir et celle de l'invention dans ce *devoir*; mais tout n'est pas inventé et même ce qui n'est peut-être pas arrivé reste vrai d'une vérité humaine, et les professeurs savent que ce n'est pas la note ordinaire des devoirs d'élèves..."

Quel malheur que nous n'ayons pas des tableaux nombreux, capables de faire revivre, sous la plume de nos enfants, les scènes canadiennes! Profitons au moins des dessins de M. Massicotte, *la Bénédiction* et les autres.

Faisons aussi décrire à nos élèves des événements comme la fenaison, les "sucres", le dimanche à la campagne, un encan. *Chez nous*, de M. Adjutor Rivard, les *Propos canadiens* de l'abbé Camille Roy, les *Rapaillages* de M. l'abbé Groulx nous fourniront des thèmes intéressants.

Nous pourrons aussi faire traiter des scènes historiques. Quand un artiste nous donnera-t-il un album des plus belles pages de notre histoire? On trouvera des gravures dans les récents manuels d'histoire du Canada, F. E. C., C. S. Viator. On pourra faire goûter aux élèves *le Dévouement de Dollard*, d'Henri Julien et de Delfosse, ou *la Dispersion des Acadiens*.

L'enfant, au spectacle évocateur de ces exploits ou au récit vibrant

de son professeur, sentira s'éveiller en lui le désir de narrer avec son cœur de telles pages d'épopée. Il trouvera la parole qui touche et le mot qui fait image.

V

Correction des devoirs

Il ne suffit pas d'avoir donné un sujet bien approprié et fort intéressant. La tâche de la correction n'est pas facile. "Ils sont rares, très rares", dit Vessiot [1], "les maîtres qui savent corriger un exercice de style, et cela pour deux causes, d'abord parce qu'ils n'ont pas appris à le faire, ensuite, parce qu'ils croient n'avoir pas besoin de l'apprendre."

En Éléments, la correction, semble-t-il, doit surtout se faire au tableau noir. Il est bon de grouper par catégories un certain nombre de fautes et de les faire corriger aux élèves eux-mêmes. La correction individuelle portera plus particulièrement sur les fautes d'orthographe et certaines incorrections grossières dont l'enfant devra rendre compte. Il sera excellent parfois de faire reprendre le devoir à l'élève avec les corrections indiquées: ainsi on juge de l'efficacité de la correction.

En Syntaxe et en Versification, le travail de cabinet sera plus considérable. Le plus avantageux serait de corriger à fond quelques copies, et, pour les autres, de se borner à signaler un point précis, v.g. fautes de construction, absence de transitions. Le maître attire ainsi l'attention de tous sur un défaut bien net. Il a soin de prendre en note et de transcrire au tableau noir les fautes les plus saillantes. Puis il les corrige avec le concours des élèves. Il sera aussi très utile de signaler au tableau quelques bons passages, de mettre à côté l'un de l'autre un morceau bien composé et un autre mal écrit, de louer une transition heureusement amenée. Il est aussi très opportun de lire les meilleurs travaux et d'en faire la correction publique. Chaque *copie* contiendra une appréciation générale bien précise. Le professeur reprendra ensuite le sujet, montrera lui-même comment l'enfant aurait dû le traiter. S'il a soin de faire porter l'exercice suivant sur un sujet analogue, l'élève en profitera et le maître pourra constater souvent des progrès réels.

En Versification l'attention portera en outre plus particulièrement sur les transitions, le groupement des idées, la clarté du plan. Tout cela soutiendra l'élève, lui fera aimer la composition et le préparera à l'étude des Belles-Lettres.

---

[1] Cité par *l'Ecole* du 24 nov. 1911, p. 207.

VI

Fréquence des compositions

Il semble qu'en Éléments l'élève devrait, sans compter les exercices oraux de vocabulaire,faire au moins un court devoir de rédaction chaque semaine. En Syntaxe et en Versification, on pourrait une fois par semaine exiger un travail bref, d'après une lecture ou une récitation, et, chaque quinzaine, une rédaction personnelle. S'il était possible pendant ces premières années d'amener l'enfant à rédiger chaque jour quelques lignes, journal personnel, résumé de leçons, ce serait très avantageux.

* * *

Quoi qu'il en soit, en suivant le programme indiqué, l'élève parvenu au terme de la Versification pourrait écrire convenablement. Leur succès graduel, le développement plus complet de ses disciples avertiraient le maître de grammaire que sa mission près d'eux a été féconde. "Un jour", selon la charmante image de M. Brémond, "il a tendu une aiguille de pin à une abeille qui se noyait, il l'a mise à un rayon de soleil, et bientôt les petites ailes se sont ouvertes. Et l'abeille s'est envolée toute joyeuse vers les fleurs de l'esprit humain où elle puisera avec délices le miel le plus pur des auteurs classiques: *humaniores litterae.*"

Père A. de Grandpré, c.s.v.,
Séminaire de Joliette.

A LA FRANÇAISE[1]

(*SUITE ET FIN*)

X

ENVELOPPES — 1° Il n'est pas suivant l'usage actuel en France de ponctuer le bout des lignes quand il s'agit de l'adresse,soit sur une enveloppe, soit en tête d'une lettre. On emploie cependant la ponction requise à l'intérieur des lignes où à la fin des mots abrégés:

Monsieur Louis Dubuc, marchand
10, place du Marché
S.-Hyacinthe
P. Q.

C'est une habitude identique à celle qui veut que nous omettions le point au bout des titres d'ouvrages,des chapitres (pas au bout des sous-titres), des thèmes, des versions, des narrations, au bout des lignes des affiches. Ex.:

CHARLES FONTAINE

Chemiserie et Chapellerie

J'ai en ma possession plusieurs lettres d'affaires venant de France. On y est très sobre en ponctuation. En voici un exemple entre un grand nombre:

Société Anonyme de Publications Périodiques
E. Desfossés, Directeur
Grand Prix
Exposition universelle 1900
Paris, le 11 février 1914
13, quai Voltaire

Pas une seule fin de ligne n'est ponctuée, chose que je remarque à peu près dans toutes les correspondances de source française.

---

[1] Au sujet de cet article comme de tous les autres, nous tenons à rappeler que les signataires gardent la responsabilité de leurs assertions. De plus, nous accueillerons volontiers toutes les observations sérieuses qu'elles occasionneraient. *N. de la Réd.*

2° Les mots *Monsieur, Madame, Mademoiselle* ne doivent pas s'abréger (M., Mme, Mlle) dans une adresse. Il faut les écrire tout au long. Exception peut être faite pour les lettres d'affaires.

Il était anciennement d'usage de commencer l'adresse par la préposition *à: A Monsieur...* On la met devant les qualificatifs *Sainteté, Majesté, Grandeur, Eminence*, etc., mais on l'omet devant *Monsieur, Madame* et *Mademoiselle.*

3° Quand on écrit à un ecclésiastique (ne pas dire: *un monsieur prêtre*), on fait précéder le nom du mot *abbé: Monsieur l'abbé un tel,* s'il s'agit d'un prêtre séculier ou d'un séminariste. Le mot *révérend* ne s'emploie qu'en parlant des pasteurs protestants ou des membres des ordres religieux. N'adressons donc pas: *Révérend M. le curé, Révérend M. le vicaire;* on pourrait adresser: Révérend père Curé, Révérend père Vicaire, s'il s'agit de religieux.

4° Lorsqu'on écrit à des personnes occupant une position officielle qui les désigne suffisamment, c'est assez d'indiquer celle-ci. Sur une enveloppe adressée à *Monsieur le premier Ministre*, il suffira de mettres ces mots sans ajouter: sir Lomer Gouin.

5° Si une lettre s'adresse moins au fonctionnaire qu'à la personne elle-même, on met sur l'enveloppe le mot *Personnelle* (plutôt que *Confidentielle*).

6° Si le premier mot de la deuxième ligne de l'adresse n'est pas un nom propre, on emploie la minuscule:

Monsieur l'abbé Lacroix
curé de S.-Lucie
(Wolfe)
P. Q.

7° Employer *à* et non *de* dans les désignations comme celles-ci: vicaire à Belœil,... notaire à S.-Hélène, ...médecin à S.-Madeleine, ...avocat à S.-Flavie, ...cultivateur à S.-Rose.

8° Quand il s'agit d'un personnage éminent et très connu au sujet duquel nulle confusion n'est possible, une désignation de lieu un peu vague est polie et délicate. Ainsi, quand on écrit à un évêque, on se contente d'indiquer la ville et le palais épiscopal; l'indication de la rue et du numéro serait superflue.

9° L'équivalent français de C. O. (care of) est *Aux soins de...* ou *Chez.*

10° Si le destinataire habite la même ville que l'expéditeur, l'enveloppe doit porter les mots *En ville* plutôt que *Cité* (de City).

11° *Boîte postale* est une mauvaise traduction de *Postal box.* On dit tout simplement: *casier* ou *case.*

12° Au coin gauche supérieur de l'enveloppe, l'expéditeur met son adresse afin que, si elle n'est pas réclamée, la lettre lui revienne

sans passer par le Bureau des rebuts (*dead letters office*). Il vaut mieux mettre: *Après . jours, retournez à...*, que *Si non délivrée dans . jours,*

13° Les mots *sir*, *lord*, *honorable*, s'ils ne commencent pas une ligne, ne prennent pas de majuscule: *A sir Untel... Chez l'honorable X... Aux soins de lord Z...*

14° A l'adjectif, dans le titre d'un journal, d'une revue, etc., on met, sur l'enveloppe, une minuscule plutôt qu'une majuscule: le *Parler français*, l'*Action catholique*, la *Revue canadienne*, etc.

15° L'abréviation anglaise de *comté* est *Co.* qu'il ne faut jamais employer en français. Mettons dans nos adresses le nom du comté entre parenthèses: S.-Rose (Laval), S.-Agathe (Terrebonne), etc. C'est ce que l'on fait en France pour désigner le nom du département: Paris (Seine), Abbeville (Somme), Lyon (Rhône), etc.

16° Il est considéré comme impoli d'abréger, dans une adresse, un prénom de cette façon: *Jos.*, *Alex.*, etc. On écrit le prénom tout au long ou l'on se contente de l'initiale: *J.*, *A.*, etc.

XI

TETES DE LETTRES ET CARTES D'AFFAIRES

Pour donner à notre correspondance une note plus française, voici encore d'autres observations qui s'appliquent surtout aux têtes de lettres et aux cartes d'affaires:

1. Il faut éviter la surcharge, la trop grande accumulation des mots. Il est des têtes de lettres et des cartes d'affaires qui ressemblent plutôt à un catalogue. C'est le genre américain et non le genre français.

A ce sujet, citons une anecdote amusante empruntée à Franklin:

"Un chapelier, au moment de mettre une enseigne sur la boutique qu'il venait d'ouvrir, demanda sur ce grave sujet l'avis de plusieurs personnes. Il avait lui-même d'abord rédigé ce qui suit: *John Thomson, chapelier, fabrique et vend des chapeaux au comptant,* le tout sous un chapeau peint d'après nature La première personne consultée opina que le mot *chapelier* était tout à fait superflu. Ce mot fut donc supprimé. La seconde fit remarquer que *au comptant* était chose au moins inutile: généralement, on ne demande aucun crédit pour l'achat d'un chapeau; mais, si l'on en demandait, peut-être serait-il parfois opportun d'en accorder. Les mots furent donc rayés, et l'enseigne se vit réduite à ceci: *John Thomson fabrique et vend des chapeaux.* Une troisième soutint que, quand on achète un chapeau, on se soucie peu de savoir qui l'a fabriqué. Supprimons donc *fabrique.* Un dernier critique avisé s'écria: "Vend des chapeaux, mon cher! Qui pourrait supposer que vous les donnez pour rien?" Encore trois mots enlevés et, de l'enseigne primitive, il ne resta plus que le dessin du chapeau et, au-dessous, le nom de John Thomson".

Comme concision, cela ne laissait rien à désirer.

2. Il ne faut pas oublier le trait d'union entre les prénoms ou les initiales des prénoms: Charles-Henri-Louis Dubé, L.-J.-A. Labonté. L'usage français est opposé à cette accumulation d'initiales. Tout financier ou professionnel devrait signer ou afficher tout simplement le prénom par lequel il est connu avec son nom de famille. Ex.: Louis Chabot, Henri Dupré, et non J.-A.-L. Chabot, J.-C.-H. Dupré. Il est difficile à un homme bien connu de modifier sa signature, je le comprends, mais les jeunes qui commencent leur carrière devraient prendre l'habitude de ne signer que leur prénom ordinaire et leur nom de famille.

3. De préférence aux mots *senior* et *junior* servant à distinguer deux personnes du même nom, l'usage français veut que nous employons *aîné* et *cadet* si l'on parle de deux frères: Louis Fontaine aîné, Louis Fontaine cadet; s'il s'agit du père et du fils, on dit: Louis Fontaine père, Louis Fontaine fils; s'ils ne sont pas parents et s'ils ont une grande différence d'âge, on dit *vieux* et *jeune*: Louis Fontaine vieux, Louis Fontaine jeune. Dans ces différents cas, les mots *aîné* et *cadet*, *père* et *fils*, *vieux* et *jeune* ne prennent pas la majuscule et ne sont pas séparés du nom de famille par une virgule. Il en est de même des mots *fils*, *frère*, *sœur* dans les raisons sociales: Beaudry fils, Chagnon frères, Plamondon sœurs. Je vois dans l'Indicateur marseillais (Directory de Marseille) l'adresse: *Agnel sœurs, parfumerie.*

4. Le mot *limitée* doit être en caractère plus petit, avec minuscule et entre parenthèses: LAFLAMME (limitée), et non LAFLAMME LIMITÉE. On peut aussi écrire le mot *limitée* en caractère différent sur une autre ligne, sans parenthèses:

LAFLAMME
Limitée

5. Le ou les mots mis en vedette sont ceux qui désignent la personne à qui l'on s'adresse. Exemple: *Monsieur, Mon cher ami, Monseigneur.* Ces mots doivent être placés à égale distance de la date et du corps de la lettre, et il est admis que, plus on laisse ainsi d'espace vide, plus on témoigne de respect au destinataire. Les mots en vedette ne doivent pas être écrits à la ligne comme ceci:

Mon cher ami, etc.

mais ils doivent être considérablement rentrés:

Mon cher ami, etc.

6. Éviter de mettre des majuscules aux noms des mois: janvier, février, mars, etc.

7. Les mots rue, avenue, boulevard, faubourg, place, quai, chemin, route, parc, côte, etc., ne prennent pas de majuscule et sont séparés du numéro par une virgule: 18, rue Labelle; 15, avenue Laval; 12, boulevard S.-Joseph; 5, faubourg S.-Sophie; 10, place S.-Louis; 8, quai du Commerce; 5, chemin S.-Catherine; 10, route de la Côte-des-Neiges; 8, parc Lafontaine; 5, côte S.-Lambert, etc. Il ne faut pas non plus de majuscule aux mots *est* et *ouest*, qu'ils précèdent ou suivent le nom propre: 18 est, S.-Catherine ou 18 S.-Catherine est (pas *Est*).

8. Lorsque plusieurs mots réunis désignent une seule rue, une seule localité, un seul édifice, et forment ainsi un nom propre, il faut les unir par un trait d'union: rue Jeanne-Mance, paroisse de S.-Anne-de-la-Pocatière, église de S.-Anne-de-Beaupré.

9. On écrit: Monsieur le juge et Madame A..., Monsieur le notaire et Madame B..., Monsieur le docteur et Madame C..., et non *M. et Mme juge A..., M. et Mme notaire B..., M. et Mme docteur C...* En parlant d'un avocat, on dit plutôt *maître:* Maître et Madame Dubuc.

10. Employer le mot *immeuble* et non *édifice* dans les adresses: Immeuble Versailles, du Monument-National, Dandurand, Duluth, et non *Edifice* Versailles, etc. Il ne faut pas non plus dire *bloc* dans le même sens: *Bloc* Préfontaine.

11. Préférer le mot *pièce* au mot *chambre* dans l'indication d'un bureau: Pièce 10, immeuble Dandurand est plus français que *Chambre 10, Edifice Dandurand.*

12. Le mot *résidence* signifie la ville, l'endroit, et non la maison où l'on demeure. En mettant dans leurs en-têtes de lettres ou sur leurs cartes d'affaires leur adresse domiciliaire ou leur numéro téléphonique, nos hommes d'affaires devraient employer les mots *demeure* ou *domicile.* Ex.: Georges Dubeau, avocat — Bureau: 95, S.-Jacques — Domicile (ou *demeure*, pas *résidence*) : 112, S.-Marguerite.

Abbé Étienne Blanchard, p.s.s.
Presbytère S.-Jacques
Montréal

Cours de style et de composition[1]

Lectures et exemples

Ch. I—LA PROPRIÉTÉ DES EXPRESSIONS.—Exemple: *La bataille de Rocroy* (Bossuet: *Oraison funèbre de Condé*) pour la terminologie militaire.

Ch. II—LA LANGUE FIGURÉE.—Exemples: *a*) "Ma substance n'est rien..... qui n'a plus même de nom dans aucune langue (Bossuet: Sermon sur *la Mort*, 1er point)"; *b*) *La besace* (La Fontaine: *Fables*, I, 7). Lectures: *a*) *Philosophie des figures de style* (Clément: *Enseignement chrétien*, 1902, p. 343); *b*) Les articles, surtout sur la métaphore et l'antithèse, d'Albalat dans *l'Art d'écrire en vingt leçons* et *la Formation du style par l'assimilation des auteurs* (Paris, Colin).

Ch. III—LA PHRASE ET LES PROCÉDÉS DE VARIATION.—*a*) Les tours. Lecture: *Essai de stylistique* (Pradin: *Enseignement chrétien*, 1903, pp. 417 et seq.), étude essentielle. *b*) Les expressions équivalentes. Exemples: Racine (*Andromaque*, I, 4); "O Dieu! que nous recevons mal les afflictions...... nous abusons de la patience qui nous attend (Bossuet: Sermon pour la Quinquagésime)."

Ch. IV—LE STYLE PÉRIODIQUE.—Exemples: *a*) Une phrase de Brunetière (Lecigne: *Du dilettantisme à l'action*, 1ère série, p. 98); *b*) la phrase célèbre sur les causes des révolutions (Bossuet: *Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre*), véritable discours en miniature; *c*) la grande strophe de Lamartine (I *Méditations*, II):

Dispose, ordonne, agis. Dans les temps, dans l'espace
. . . .
Jusqu'aux bords du néant murmurer: Gloire à toi!

Ch. V—LE PARAGRAPHE.—Exemples: *a*) *Le Meschacébé* ou *Une nuit en Amérique* (Chateaubriand—cf. *le Collégien*, V. IV, pp. 103, 118); b) *Allocution aux Alsaciennes-Lorraines* de l'orphelinat du Vésinet (Brunetière: *Discours académiques*, dernier article, surtout le premier point).

Ch. VI—LES TRANSITIONS.—Exemples: *a*) Cette même allocution de Brunetière; *b*) Lamy: *La langue française*, discours prononcé à Québec en 1912; *c*) l'étude sur l'abbé Casgrain (Roy: *Essais sur l'histoire de la littérature canadienne-française*, premier essai).

---

[1] Plan documentaire, pour la classe de versification ou troisième, d'un cours pratique et abrégé.

Ch. VII—LE PLAN.—Exemple: *Le chêne et le roseau* (La Fontaine: *Fables*, I, 22—cf. *Leçons de langue française*, cours supérieur, par les Frères des Écoles chrétiennes).

Ch. VIII—LE DÉVELOPPEMENT, SES PROCÉDÉS.—*a*) L'analyse. Exemple: *Le berceau* (Eug. Manuel). *b*) Le rapprochement ou similitude. Exemple: "Si la Providence a mis les grands à leur aise.....nul ne court à leur aide (Bossuet: Sermon sur *la Charité*, 1662)". *c*) L'opposition ou contraste. Exemples: *Napoléon II* (V. Hugo); le passage sur l'aveuglement de l'ambitieux (Bourdaloue: Sermon sur *l'Ambition*, 1er point). Toute cette théorie est exposée dans Henry (*Explication et analyse des auteurs français*) avec une profusion d'exemples et un sens on ne peut plus pratiques.

Ch. IX—LA SENSIBILITÉ.—Exemples: *a*) Le monologue d'Hermione (Racine: *Andromaque*, V, 1); *b*) *Milly ou la Terre natale* (Lamartine: *Harmonies*, III, 2). On a pu lire, dans le numéro précédent, une étude détaillée sur ce dernier texte.

Ch. X—L'IMAGINATION.—Exemple: *Ce qu'on entend sur la montagne* (Hugo: *Feuilles d'automne*, II, 2—cf. Rudler: *l'Explication française*).

Ch. XI—L'ESPRIT.—Exemple: *L'amateur de prunes* (La Bruyère: *Caractères*, ch. XIII—cf. le commentaire de Henry, ouvrage cité).

Ch. XII—VUE D'ENSEMBLE: étude de la langue, des sentiments et des idées.—Exemple: Le monologue d'Auguste (Corneille: *Cinna*, II, 1). Nous entreprendrons également une explication détaillée de ce passage.

APPENDICE

Art. I—LA PONCTUATION.—Lecture: l'article essentiel de l'abbé Félix Klein (*Enseignement chrétien*, 1895, pp. 577, 615).

Art. II—LA CORRECTION DES ÉPREUVES.—Lecture de Tassis: *Guide du correcteur* (in-12, 124 pp., 10e édit., Paris, Firmin-Didot, 1 f. 50). Exercices: faire corriger par les élèves quelques-unes des feuilles soumises à l'examen des aspirants-fonctionnaires par les commissaires de l'administration fédérale (*Commission* dite *du service civil*, Ottawa).

Art. III—LES VARIATIONS ET CORRECTIONS MANUSCRITES DES AUTEURS.—Exemple: les cinq rédactions différentes de la *Nuit en Amérique* de Chateaubriand (Giraud: *Chateaubriand*, études littéraires, in-12, Hachette, Paris, pp. 181-198). Lecture: *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, par Albalat (Paris, Colin).

ÉM. C.

CONCOURS INTERCOLLÉGIAUX

Mars 1916

Les meilleurs essais (suite)

Devoir de Philosophie (1ère année): *Le miracle et la raison.* [1]

A celui qui me proposerait une pareille objection, je demanderais d'abord: "Croyez-vous en la toute-puissance de Dieu? Croyez-vous que c'est Lui qui au commencement des temps créa le monde et lança dans l'espace la planète que nous habitons, le soleil qui nous éclaire et les étoiles qui scintillent sous la coupole azurée du ciel?" Et, s'il me répondait par l'affirmative, je continuerais: "Quel obstacle voyez-vous à la toute-puissance de Dieu dans l'opération du miracle?" Je sens la réponse qu'il me ferait: "Les lois de la nature sont immuables et à ce titre Dieu ne peut les changer." "Oh! Jean-Jacques Rousseau n'aurait pas fricotté un plus beau paradoxe!"

Les lois de la nature sont immuables, dites-vous? Eh bien! *scinduntur doctores*, je ne partage pas votre avis. Les lois de la nature par rapport à Dieu sont contingentes parce qu'elles dépendent "*quoad esse*" du pouvoir créateur de Dieu et qu'elles sont toujours soumises à l'action divine. Il ne faut pas confondre la constance avec l'immutabilité. Il est constant qu'un fleuve coule vers son embouchure, qu'une mère aime ses enfants, mais ce n'est pas une loi immuable.

Affirmer que les lois qui régissent le monde sont immuables, c'est contester à Dieu l'usage de la liberté. Alors la création n'a pas été libre. Il n'était pas loisible au Souverain Démiurge de créer un autre monde que celui qui existe, de le faire meilleur ou moins parfait. Le monde s'est imposé avec ses lois nécessaires et immuables à la volonté de Dieu. C'est du fatalisme à faire sécher de dépit Eschyle et de Vigny, c'est du déterminisme de la plus belle eau, qu'un déiste émancipé n'oserait même pas soutenir.

Seules dans la nature les essences sont immuables, je dirais — il faut bien parler philosophie — d'une immutabilité métaphysique. Dieu ne peut faire qu'un cercle soit carré parce que c'est absurde et non parce que Dieu est limité en son pouvoir. Je puis bien concevoir

---

[1] Pour les sujets se reporter au *Bulletin* de mai dernier.

une mère qui n'aime pas son enfant, c'est une loi morale, mais je ne puis pas imaginer un homme qui ne réunisse pas les deux concepts d'animalité et de raisonnabilité. Un être qui ne jouit que de l'animalité, ce peut bien être un chien très docile, un coursier fringant, à coup sûr ce n'est pas un homme. Au contraire, une mère dénaturée ne cesse pas de constituer une unité intégrante de l'humanité.

En d'autres termes, les lois de la nature regardent l'opération des êtres, ce sont plutôt des lois physiques. C'est une propriété du feu de brûler, ce n'est pas son essence. Dieu, par un effet de sa toute-puissance, peut arrêter l'exercice normal de cette faculté. Voilà le miracle.

Si donc les lois de la Nature sont contingentes, pourquoi Dieu ne pourrait-il pas les modifier, ou plus exactement leur faire subir une dérogation ou suspendre momentanément leur cours? Quoi! Lui qui a tiré le monde du néant serait incapable de diriger les propriétés des êtres, d'arrêter leurs fonctions? Il n'aurait plus que la gouverne platonique de l'univers? Il ne pourrait changer un iota dans son œuvre? Voyez les conséquences d'une pareille doctrine.

La philosophie nous enseigne en outre que la matière est en elle-même inerte, c'est-à-dire que c'est une substance malléable, dénuée de toute activité propre, qui porte l'empreinte de son auteur. Qu'y a-t-il d'impossible à ce que cette matière passive subisse l'action de l'Etre Supérieur à qui elle doit l'existence? Qu'y a-t-il d'absurde à ce que Dieu dise au feu: "Élément que j'ai créé, je t'ai donné la propriété de brûler, eh bien! tu ne brûleras pas ces trois jeunes Hébreux"? Et à la mer: "Je t'ai donné la liberté de rouler tes ondes d'un rivage à l'autre de ton lit, eh bien! tu vas te séparer pour laisser passer Moïse, mon envoyé, tu vas consolider ta surface pour porter mon Fils"? Et à la mort: "O mort, je détruis ton œuvre. Tu as fait périr mon serviteur Lazare, moi, qui ai tout créé, j'ordonne à l'âme de Lazare de revenir animer le corps qu'elle a déserté"?..... Un esprit sincère pourrait-il contester cette puissance illimitée de Dieu sur les éléments?

Ne pouvant s'attacher sérieusement à cette objection, les ennemis du miracle se sont rabattus avec acharnement sur la deuxième. Comme une armée qui voit son avant-garde décimée et ses colonnes enfoncées par l'ennemi bat en retraite jusqu'à sa base d'opération et s'y enferme, résolue à se défendre avec toute la fureur du désespoir, ainsi les rationalistes, voyant leur première position intenable, reculent jusqu'à leur dernier retranchement, quittes à vendre chèrement leurs vies. Mais il y a longtemps que les apologistes chrétiens, alertes et intrépides, sont montés à l'assaut à la française, à la zouave, et, après une lutte acharnée, ont enlevé la position.

"Vous soutenez, dit le rationaliste, que Dieu a le pouvoir de faire des miracles. Soit. J'admets ce pouvoir. Il n'en reste pas moins vrai que le miracle témoigne contre sa sagesse. Dieu n'est pas infiniment sage s'il est obligé de faire une retouche à son plan primitif."

C'est, à la vérité, un argument bien spécieux. Le miracle n'est pas une retouche au plan de la création. Dieu voit tout dans un éternel présent. Quand il a créé le monde, Il a vu et décrété certaines dérogations aux lois constantes de l'univers. Oui, il avait prévu de toute éternité les miracles de l'Ancien Testament! Dieu qui a promis un Rédempteur à Adam ne pouvait-il pas prévoir les prodiges qu'Il accomplirait par son Fils? Loin d'être une atteinte à la sagesse de Dieu, le miracle est son ferme appui. Il démontre quel usage Dieu a fait de sa puissance pour le bien spirituel des âmes et le salut du genre humain.

Remercions Dieu de ses miracles, de toutes ces preuves éclatantes de sa toute-puissance. En vain les athées tenteraient de les amoindrir en les criblant de leurs traits acérés ou en lançant contre eux des bataillons serrés d'objections fallacieuses. Ils ont beau essayer de saper le miracle, leurs efforts seront toujours impuissants,"*non prævalebunt.*" Ils ne font que le rendre un peu plus immortel.

L'oeuvre ne périt pas que mutile un gredin,

je pourrais ajouter: "Et qu'un Dieu a accompli."

NARCISSE FUROIS,
Séminaire de Québec.

Devoir de Rhétorique: *Lettre de l'abbé Casgrain à Crémazie* (1867)

Cher ami,

Je me suis aperçu avec joie, dans votre dernière lettre, combien vous vous intéressez au courant de la vie intellectuelle du Canada. C'est nous rappeler que, sur les bords de la Seine, il y a un de nos frères qui pense souvent à nos rives laurentiennes et auquel notre pays est encore bien cher.

Comme vous le savez, il y a à peine deux ans, tout notre monde littéraire et intellectuel était en mouvement. Pour tous les amis de l'éducation, une grave question se posait: celle des auteurs païens. Notre système d'éducation à base d'auteurs païens fut attaqué; des hommes distingués dans la pédagogie, la philosophie ou les lettres, ont alors défendu les méthodes suivant lesquelles on a formé les plus grands génies littéraires de notre race française.

Comme votre lettre semble m'y inviter, je viens vous exposer mes idées sur une question si intéressante.

Je suis d'accord avec vous pour partager entre les auteurs chrétiens et les vieux païens le temps que les élèves doivent consacrer à l'étude du grec et du latin. Les auteurs païens, pour lesquels vous semblez avoir peu d'estime, peuvent, je l'avoue, avoir une influence détes-

table sur l'imagination et l'esprit de nos écoliers. Je croirai volontiers avec vous qu'il n'est pas bon d'étaler les mœurs corrompues des divinités de l'Olympe aux yeux de tous nos jeunes écoliers. Cependant, je vous ferai remarquer que tous les auteurs anciens ne sont pas au même point saturés de ces exemples pernicieux, et que, dans tous leurs ouvrages, il y a des parties qui en sont tout à fait exemptes.

Chez les Grecs, en effet, Homère se plaît sans doute à nous parler de ses dieux, mais il nous montre aussi dans ses héros le courage invincible d'un Achille, la sagesse d'un Mentor, et les mœurs toutes champêtres d'une Nausicaa. Démosthène et Eschine, chez les orateurs, en présentant les chefs-d'œuvre de l'hellénisme le plus pur, nous inspirent plutôt des sentiments de respect et d'amour pour la patrie que des sentiments d'admiration et de foi pour des divinités auxquelles, d'ailleurs, ils ne croyaient déjà plus.

Il en est de même chez les Latins où Virgile, après nous avoir découvert la beauté de Vénus, s'attache à nous montrer l'amour filial d'Énée pour l'infortuné "pater Anchises"; où Cicéron se montre un modèle consommé pour le petit Canadien qui rêverait de devenir un avocat éloquent.

Je sais bien que les Pères de l'Église sont remarquables par la beauté de leur doctrine et la grandeur austère mais sublime de leurs dogmes chrétiens; que, dans leurs homélies et leurs sermons, la pensée toujours très forte ne peut qu'aider l'esprit des écoliers et leur inculquer les premiers principes de la science de bien penser; mais il est regrettable que nous ayons à remarquer,chez les auteurs chrétiens du IVe siècle, des faiblesses de langue, des fautes trop répétées contre le bon goût.

Ainsi, les périodes enchevêtrées de S. Grégoire et de S. Basile ne sont assurément pas de nature à aider les élèves qui cherchent à acquérir cette clarté lumineuse que l'on trouve trop rarement chez les jeunes. De même, les antithèses trop souvent répétées et les figures quelquefois trop nombreuses de S.-Augustin ne pourraient qu'éloigner les élèves de cette simplicité élégante et de cette délicatesse de goût qui leur manquent presque toujours.

Je ne veux certes pas me ranger du côté de ces critiques partiaux qui ne veulent voir que les défauts dans les écrits des Pères de l'Église; au contraire, je me plais à admirer, dans ces chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, des qualités de fond tout à fait remarquables dont je me garderais bien d'empêcher de profiter des étudiants qui devront, plus tard, s'occuper de philosophie et d'économie sociale.

Mais je suis d'avis qu'on ne saurait créer une littérature canadienne qui soit une digne sœur de la littérature française, sans recommander l'étude approfondie des merveilleux *stylistes* qui ont formé à leur école les plus grands écrivains de France et tous ceux du grand siècle. Cicéron représente, pour moi, l'idéal de l'écrivain: sa pensée toujours juste est toujours unie à un style admirable, et je crois qu'il est bien près d'égaler l'orateur idéal qu'il cherchait vainement dans

ses devanciers et ses contemporains. Des esprits supérieurs ont, d'ailleurs, déjà émis cette opinion; et je marche à la suite de Boileau et de Fénelon lorsqu'ils disaient leur admiration pour des auteurs qu'ils croyaient ne pouvoir jamais être surpassés.

Je crois donc qu'une méthode d'enseignement ne saurait être parfaite, si elle n'unit aux éminentes qualités de fond des auteurs chrétiens la merveilleuse simplicité homérique et les exemples d'un goût si bien formé que nous donne Cicéron dans ses œuvres.

Mon cher ami, je veux aussi vous rappeler que,si l'ouvrage d'un païen ne peut dans son ensemble qu'inspirer des idées fausses et des curiosités malsaines, on peut cependant en détacher des parties dont le fond égale la forme en beauté, et soumettre ces extraits mêmes au travail des élèves. C'est ainsi que, sans se rendre compte des défauts des anciens, ils recevront quand même la saine formation classique grecque et latine si indispensable à l'esprit français.

Approuvons donc le système d'éducation de professeurs qui sauraient habilement entremêler l'étude des auteurs païens avec celle des auteurs chrétiens; qui cultiveraient également le style et la pensée en mettant,à côté des dogmes et des vérités si grandes et si sublimes de S. Augustin et de S. Basile, l'harmonieuse période de Cicéron et la simplicité incomparable de l'hellénisme païen.

Vous vouliez connaître ma pensée, je vous l'ai exposée sans détours; je crois d'ailleurs que c'est la combinaison qu'ont acceptée nos maisons d'enseignement secondaire. Elle répondra, j'en suis sûr, aux espérances que vous concevez pour notre vie intellectuelle et favorisera le développement de notre littérature nationale.

Je vous offre, cher ami, en terminant, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus affectueux.

Votre ami,

RAYMOND CASGRAIN, *ptre.*

RODRIGUEZ RODRIGUE,
Séminaire de Québec.

Examens du Baccalauréat

(1916)

SESSION DE JUIN (suite)

Rapport du jury de la composition française

La note générale de la composition française, qui était de 22 en 1915, a été cette année-ci de 21.8. Le résultat est donc à peu près le même. On le trouvera satisfaisant, croyons-nous, si l'on tient compte de la difficulté particulière que présentait le sujet proposé au dernier examen.

Les correcteurs ont noté la belle tenue d'un grand nombre de copies, l'éclat et presque la magnificence de certains tableaux d'histoire, les efforts déployés, avec bonheur souvent, pour mettre de la logique, de l'unité, des proportions, en un mot de l'ordre, dans le développement de la pensée. Surtout, il leur a paru que nos jeunes gens savent de mieux en mieux leur langue, qu'ils l'écrivent plus correctement et la manient avec plus de dextérité.

Est-ce à dire que tout soit le mieux possible? Non, assurément: il s'est commis, nous devons l'avouer, des écarts assez graves. . . .

On sait de quelle importance est le premier moment du travail littéraire, celui où l'on prend contact avec le sujet. Pour le bien traiter, il est évident qu'il en faut avoir d'abord l'intelligence, la pleine intelligence. C'est ce que nos candidats ne savent pas assez peut-être, du moins dans la pratique. On ne leur redira jamais trop la nécessité de lire attentivement et d'analyser le texte, de peser tous les mots, d'en préciser le sens et la portée. Ils sont pressés d'écrire et, faute d'examen, pour s'être contentés d'une seule lecture, rapide, fiévreuse, troublée souvent par la crainte d'un échec, ils ne voient pas les indications contenues dans les données, saisissent vaguement le sujet ou manquent le point de vue. De là viennent la plupart de ces désagréables surprises qui marquent chaque année les examens du baccalauréat.

Voici, par exemple, la première phrase de notre texte [1]: "Dans une société littéraire de votre collège, vous défendez l'éloquence contre des attaques que vos camarades ont portées contre elle." Qu'est-ce à dire? devait-on se demander. L'éloquence est un don naturel, un talent. C'est un art aussi. En quel sens faut-il ici l'entendre? .... Il n'y a pas à douter, le mot de Montaigne: "c'est une *art* piperesse..." le dit clairement: ce qu'il s'agit de défendre, c'est l'art oratoire, c'est la rhétorique..... Plusieurs ont su faire cette précision qui jetait tant de lumière sur tout le reste du travail. Mais combien n'y ont pas songé! combien, par suite, n'ayant pas une claire vue de l'objet du discours, ou n'ont pas trouvé les idées propres au sujet, ou n'ont pu les démêler ni faire les distinctions voulues, et se sont enveloppés, pour voiler leur embarras, dans le vague prudent de l'expression! Il s'en est trouvé, en revanche, qui ont cru bien faire de répudier d'abord énergiquement toute rhétorique, comme chose contraire à la véritable éloquence. C'était tomber de Charybde en Scylla.

Dans la phrase: "Vous expliquerez d'abord"..., plus d'un n'a pas remarqué le mot *d'abord*; d'autres ont lu: "Vous réfuterez..." au lieu de: "Vous expliquerez....." En conséquence les premiers n'ont pas vu que l'explication demandée devait être simplement la matière du préambule et servir à introduire le sujet; les seconds se sont épuisés à chicaner Montaigne et n'ont rien expliqué; les uns et les autres ont donné des proportions démesurées au développement de cette phrase; quelques-uns même ne sont allés guère au-delà, laissant à peu près intacte la question principale.

Notre texte disait: "Aussi les plus grands orateurs ont bien mérité de leurs concitoyens et de l'humanité." *Ont bien mérité*, c'est-à-dire, ont rendu d'éclatants services. Les idées de gloire et d'honneur ne sont qu'accessoires, elles ne sont pas même nécessairement liées à la principale. Que d'hommes ont bien mérité de leur patrie, qui sont restés inconnus! Et cependant, de nombreux candidats n'ont vu que celles-là et n'ont vraiment pas donné la preuve de fait réclamée par le texte.

Un dernier exemple montrera jusqu'où peut conduire la précipitation ou, ce qui ne vaut pas mieux, la prévention. L'un de nos candidats a cru lire: "Vous défendez l'éloquence canadienne....", là où il

---

1 Voici le texte: Dans une société littéraire de votre collège, vous défendez l'éloquence contre des attaques que vos camarades ont portées contre elle. On lui a reproché ses artifices de rhétorique et ses vaines paroles; on a rappelé cette phrase de Montaigne: "elle est une art piperesse et mensongère qui fait état de tromper notre jugement."

Vous expliquerez d'abord pourquoi Montaigne a pu écrire cette phrase... L'éloquence véritable, la meilleure, n'est pas seulement fondée sur des artifices de paroles; elle est simplement sincère, elle s'efforce de faire triompher la vérité, de rendre les hommes bons et heureux. Aussi les plus grands orateurs ont bien mérité de leurs concitoyens et de l'humanité.

C'est cette sorte d'éloquence que nous enseignent nos maîtres.

QUEBEC, 6-1916-750.

y avait: "Vous défendez l'éloquence" tout court. Il se mettait du coup hors de chemin. On devine les suites de l'aventure.

Ni précipitation, ni prévention: mieux observée, cette grande loi préviendrait bien des méprises et des mécomptes.

On avait à défendre l'éloquence, accusée de n'être qu'un art frivole et menteur. Le texte suggérait les principaux éléments du plaidoyer: 1° "L'éloquence véritable, la meilleure," qu'il ne faut pas confondre avec la fausse rhétorique, comme a fait Montaigne, "n'est pas seulement fondée sur des artifices de langage", mais bien sur la nature et la fin de l'âme, de la parole qui lui sert d'interprète, des objets que celle-ci présente à l'assentiment de l'auditeur. C'est pourquoi elle exige avant tout que la parole humaine soit "sincère, qu'elle s'efforce de faire triompher la vérité, de rendre les hommes bons et heureux." 2° "Aussi les plus grands orateurs ont bien mérité de leurs concitoyens et de l'humanité." Des principes de rhétorique, des faits d'histoire, telle était donc la matière du développement.

L'occasion était belle pour nos candidats de déployer leur savoir historique. Il va sans dire qu'ils y ont manqué le moins possible..... On a du reste généralement bien choisi et bien présenté les faits, surtout ceux qui appartiennent à l'histoire de notre pays. On a raconté avec émotion les services que l'éloquence a rendus chez nous à toutes les causes qui nous sont chères. Voilà qui est bien.

Ce qui l'est beaucoup moins, c'est d'avoir donné aux faits la place d'honneur et d'avoir en somme développé assez pauvrement les idées qui faisaient le fond du discours. Sans doute, la discussion des idées sera toujours difficile à des jeunes gens qui n'ont pas encore abordé l'étude de la philosophie. Cette difficulté suffit peut-être à expliquer l'indigence que nous signalons. Mais peut-être aussi les exigences actuelles de nos examens du baccalauréat y sont-elles pour quelque chose. Depuis nombre d'années, nos candidats ont été appelés presque invariablement à traiter des sujets d'histoire du Canada. Par suite, nous avons été amenés peu à peu, et de plus en plus, à leur donner une préparation *spéciale* presque uniquement sur ce terrain. Ils y ont gagné de savoir mieux notre histoire, d'aimer davantage les choses de chez nous, comme aussi de manipuler avec une certaine adresse les faits qu'ils mettent en œuvre. Certes, il n'est personne qui n'applaudisse à ce résultat. Mais on peut se demander, et de fait plusieurs bons esprits se demandent, si le champ de la composition française ne s'est pas à notre insu rétréci plus que de raison; si, à ce régime trop exclusif, l'esprit des jeunes gens se développe, et s'assouplit, et s'affine autant qu'il serait désirable et possible; si, en un mot, nous n'allons pas un peu à l'encontre de notre idéal même: la culture générale que nous voulons procurer...... Quoi qu'il en soit, il semble bien que la plupart de nos candidats n'avaient pas l'entraînement voulu pour discuter judicieusement et résoudre avec une suffisante précision le problème littéraire posé par le texte.

Il ne serait sûrement pas d'un grand intérêt pour le lecteur de connaître les fautes qui ont été commises contre la langue et les lois du style. Mais il peut y avoir profit à en signaler quelques-unes, qui se montrent plus obstinément rebelles à toute correction, sans doute parce qu'elles s'autorisent des habitudes de notre presse, et même, qu'on nous pardonne cette impertinence à l'égard de nos écrivains, des exemples qu'il échappe à plusieurs de nous donner.

Voici d'abord les fautes usuelles contre la langue: *En* autant que cela dépend de nous. Que vous le *veuillez* ou non.—Je concluerai.—Athènes *eut* sans doute triomphé de Philippe si elle *eut* écouté plus tôt la voix de Démosthène.—Après qu'il se *fût* prononcé. . . .—C'était le plus brillant orateur qu'on *n*'eût jamais entendu.—Qu'il aît.—Sans que. . . . *ne*.—Vraiement.—La réflec*t*ion.—Le lang*u*age.—Fén*é*lon. . . . Nous n'osons trop parler du *ne* explétif ou dubitatif: ce malheureux petit mot tombé en pleine disgrâce depuis qu'on a saboté la grammaire, et d'ailleurs un peu victime de l'équivoque où il s'est toujours enfermé, n'est-il pas, quoi que nous fassions, fatalement voué à une fin prochaine?. . . .

Pour ce qui est du style, nous tenons à signaler le fait que nos candidats succombent trop facilement, quand ils sont émus, à la tentation d'user d'expressions violentes, injurieuses, triviales même. Telle cette qualification de "marchands de salive", employée dans une trentaine de copies, pour désigner, supposons-nous, les trafiquants de la parole, les hâbleurs. La langue française est-elle donc si pauvre en vocables qu'on ne puisse exprimer convenablement le mépris que méritent les sophistes et les rhéteurs de tout acabit?

Nous ferons, pour finir, une observation. Une bonne moitié de nos candidats ont évidemment puisé à la même source, dans le *Petit Larousse illustré,* certaine appréciation sur Montaigne, assez saugrenue, qui a mis en déroute le bon sens de plusieurs et qui les a tous fort embarrassés.

Le *Petit Larousse* est donc en faveur chez nous? Franchement, nous ne voyons pas ce qui lui vaut cet excès d'honneur. Ce dictionnaire soi-disant neutre, où l'esprit *laïque,*dissimulé un peu partout, travaille subtilement, et très sûrement, à l'expansion de la libre-pensée; ce manuel encyclopédique qui connaît toutes les doctrines, tous les artisans d'erreurs et de révolutions, tous les histrions de la scène et de la politique, mais qui ne sait rien ou presque rien de Jésus-Christ, ni de l'Église, et qui a l'air de parler mythologie quand il définit nos croyances; où il y a place pour une Sarah Bernhardt et un Georges Clémenceau, mais non pour le saint curé d'Ars, ni le cardinal Pie, ni Donoso Cortez, ni Garcia Moreno, ni le général de Sonis, ni Ernest Hello, ni Godefroy Kurth, ni tant d'autres qui sont également l'honneur de l'humanité; enfin, ce livre si savant, qui ne laisse pas de commettre des bévues, même contre la langue, est-il donc vraiment, malgré tout, un auxiliaire si précieux, si nécessaire, que nos jeunes

gens soient excusables d'admettre ce louche compagnon dans l'intimité de leur vie d'étude, tandis que de bons et solides manuels, absolument irréprochables, moisissent aux rayons de nos librairies ? Nous connaissons des écrivains distingués à qui notre modeste petit Guérin suffit, et qui s'en trouvent bien. Et pourquoi pas aussi nos jeunes gens ? Ils n'en écriraient sans doute pas plus mal, et nous croyons que souvent ils penseraient mieux.

LIONEL LEMIEUX, *ptre,*
Séminaire de Chicoutimi.

SESSION D'AOÛT

Questions proposées

Premier examen: LETTRES-LANGUES

COMPOSITION

Fox aux Communes anglaises (1774)

Quand l'*Acte de Québec* fut présenté à l'approbation du parlement britannique, le parti whig lui-même s'opposa à ce que les Canadiens fussent dotés d'un régime constitutionnel; à moins que le parlement colonial ne fût composé des seuls protestants.

Cette opposition retarda l'introduction des libertés politiques, et l'*Acte de Québec* contint seulement des concessions favorables aux libertés civiles et religieuses, et à la langue des Canadiens.

Fox seul s'éleva au-dessus des préjugés de la chambre. Il approuva toutes les concessions contenues dans le projet de loi qui allait se voter, et de plus, il suggéra d'appliquer franchement à tous les Canadiens le régime constitutionnel: tous y avaient droit; la religion des anciens habitants, loin d'être un obstacle sérieux à la liberté politique et à son fonctionnement, garantissait à l'Angleterre la loyauté de ces mêmes habitants; l'intérêt de l'empire commandait cette générosité, en face de l'insurrection des colonies d'Amérique.

Faire le discours de Fox à l'adresse du Président de la chambre des Communes anglaises.

NICOLET, 8-1916-100.

THÈME LATIN

Ce qui me paraît le caractère du vrai culte n'est pas de craindre Dieu comme on craint un homme puissant et terrible qui accable quiconque ose résister. Les païens offraient de l'encens et des victi-

mes à certaines divinités malfaisantes et terribles pour les apaiser. Ce n'est point là l'idée que je dois avoir du Dieu créateur: il est infiniment juste et tout-puissant; il mérite sans doute d'être craint, mais il n'est à craindre que pour ceux qui refusent de l'aimer et de se familiariser avec lui. La meilleure crainte qu'on doive avoir à son égard, est celle de lui déplaire et de ne faire pas sa volonté. Pour la crainte de ses châtiments, elle est utile aux hommes égarés de la bonne voie, parce qu'elle fait le contrepoids de leurs passions, et qu'elle sert à réprimer les vices; mais enfin cette crainte n'est bonne qu'autant qu'elle lève les obstacles, et qu'en les levant elle prépare l'amour. Il n'y a point d'homme sur la terre qui voulût être craint par ses enfants sans en être aimé.

TROIS-RIVIERES, 8-1916-100. FÉNELON.

THÈME LATIN

Pour les candidats de langue anglaise

Socrates, one of the wisest and greatest of the human race, was of humble birth. His father was a sculptor of humble reputation and in moderate circumstances. Although Socrates learned his father's profession, in which he made considerable proficiency, he did not devote himself wholly to that pursuit, for his desire for knowledge was so great that he spent a large share of his time in reading. He had none of the advantages of education possessed by the youths of our day, but his love of excellence and self-culture was so intense that he borrowed money and hired masters to teach him various accomplishments, and he became an auditor of most of the great philosophers who visited Athens, during his youth. In the early part of his life, he wrought at his trade, only so far as to earn a decent subsistence. His habits were simple and economical.

NELLIGAN.

SHERBROOKE, 8-1916-100.

VERSION LATINE

La pensée de la mort

Manducare volunt et bibere; cras enim morientur. Utinam vere cogitarent se cras esse morituros. Quis enim tam demens atque perversus est, quis tam hostis animæ suæ, qui crastino die moriturus non cogitet finita esse omnia propter quæ laborat? Et si homines

propter eos quos hic relinquunt, testamenti curam gerunt, imminente die mortis suæ, quanto magis debent de anima sua aliquid cogitare? Cogitat homo quos relinquat, et se qui hæc omnia relinquit non cogitat. Sed cum efferuntur mortui, cogitatur mors, et dicitur: "Væ misero! heri ambulabat; ante septem dies illum vidi, illud atque illud mecum locutus est: nihil est homo." Murmurant ista. Sepulto autem mortuo, etiam talis cogitatio sepelitur. Reditur ad infinitas corporis voluptates, non dico, cum exhaustæ fuerint perituras, sed cum hauriuntur pereuntes; et, quod est perniciosius, de sepulto mortuo argumentum sepeliendæ sapientiæ assumitur, et dicitur: "Manducemus et bibamus, cras enim moriemur."

Saint Augustin.

Saint-Jean, 8-1916-100.

VERSION GRECQUE

La colère

Ἐπειδὰν ἅπαξ παρωσάμενον τοὺς λογισμοὺς τὸ πάθος τοῦτο τὴν δυναστείαν τῆς ψυχῆς παραλάβῃ, αποθηριοῖ παντελῶς τὸν ἄνθρωπον, καὶ οὐδὲ ἄνθρωπον εἶναι συγχωρεῖ, οὐκέτι ἔχοντα τὴν ἐκ τοῦ λόγου βοήθειαν. Ὅπερ γὰρ τοῖς ἰοβόλοις ἐστὶν ὁ ἰὸς, τοῦτο τοῖς παροξυνθεῖσιν ὁ θυμὸς γίνεται. Λυσσῶσιν ὥσπερ οἱ κύνες, ᾄττουσιν ὥσπερ οἱ σκορπίοι, δάκνουσιν ὥςπερ οἱ ὄφεις. Οἶδε καὶ ἡ Γραφὴ τοὺς ὑπὸ τοῦ πάθους κεκρατημένους ταῖς τῶν θηρίων προσηγορίαις ἀποκαλεῖν, οἷς ἑαυτοὺς διὰ τῆς πονηρίας ᾠκείωσαν· κύνας γὰρ ἐνεούς, καὶ ὄφεις, γεννήματα ἐχιδνων, καὶ τὰ τοιαῦτα προσαγορεύει. Οἱ γὰρ ἕτοιμοι πρὸς τὴν κατ᾽ἀλλήλων φθορὰν, καὶ τὴν κατὰ τῶν ὁμοφύλων βλάβην, εἰκότως ἂν θηρίοις καὶ ἰοβόλοις συναριθμοῖντο, οἷς ἀδιάλλακτον εκ φύσεως ἐνυπάρχει πρὸς ανθρώπους τὸ μῖσος.

Διὰ θυμὸν, ἀχάλινοι γλῶσσαι καὶ ἀπύλωτα στόματα· χεῖρες ἀκρατεῖς, ὕβρεις, ὀνείδη, κακηγορίαι, πληγαὶ, τὰ ἄλλα ὅσα οὐδ᾽ ἂν ἐξαριθμήσαιτό τις, ὀργῆς καὶ θυμοῦ ἔκγονά ἐστι πάθη.

Saint Basile.

Joliette, 8-1916-100.

THÈME ANGLAIS

La plus petite fleur, l'insecte à peine perceptible ont leur beauté, comme la mer immense, comme l'espace infini des cieux où le regard se perd. Plus on les contemple, plus on admire la puissance et la bonté

de Dieu, qui a tout ordonné avec le même soin, avec le même amour. Ne croyez pas que l'intelligence et le cœur de l'homme fait soient seuls ouverts aux enseignements que donne la nature. Si jeunes que nous soyons, nous comprenons ce divin langage. On pourrait même dire que c'est à l'enfant surtout qu'il s'adresse. C'est par là que Dieu a voulu l'attirer à Lui; l'admiration est déjà une sorte de prière. Enfants, ouvrez donc vos sens et vos âmes aux merveilles qui vous entourent de toutes parts.

FÉNELON.

CHICOUTIMI, 8-1916-100.

VERSION ANGLAISE

And here we are, French and English, the foes of yesterday, scions of the two greatest nations of the world, joint owners of an immense and an immensely rich territory. Our different extractions may be a cause of backwardness or a cause of progress, according as we choose to embitter the minority by coercitive legislation or to intensify its patriotism by broad and just legislation. The matter rests with us. We think that, in spite of occasional outburts of passion and the sincere but ill-spirited advocacy of compulsory assimilation by some, common sense will prevail in the end and race rivalry will be wholly diverted to productive channels. Working in common, each race profiting by the experience of its parent state and of Canada's southern neighboors, we can make of Canada the happiest country in the history of the world. We owe this object lesson to humanity. To ourselves we owe this victory.

OLIVAR ASSELIN.

RIMOUSKI, 8-1916-100.

Deuxième examen : PHILOSOPHIE-SCIENCES

PHILOSOPHIE

LOGICA et MORALIS

Quæstionum series prima

Definitiones—Exempla si possibilia—Applicationes.

1. Propositio simplex, composita, conditionalis, disjunctiva, conjunctiva.

2. Oppositio propositionum (*indicando exemplis duas praecipuas oppositiones propositionum*).

3. Figuræ syllogismi — cum uno exemplo singularum—.

Quæstionum series secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

4. Realismus temperatus tuetur veram doctrinam circa naturam universalium.

5. Schola neutra rejicienda est ut pessima.

6. Suffragium universale nequit requiri tanquam jus naturale omnibus debitum, neque haberi ut regimen opportunum, quia tuetur mala gravissima.

MONTREAL, 8-1916-100.

METAPHYSICA

Quæstionum series prima

Definitiones — Exempla si possibilia — Applicationes.

1. Metaphysica. — Existentia. — Qualitas. — Species sensibilis. —Species intelligibilis. — Concursus naturalis Dei.

Quæstionum series secunda

Status quæstionis (definitio terminorum, prænotiones et distinctiones necessariæ, errorum vel systematum brevis expositio), demonstratio theseos.

2. Realitas essentiarum non est nobis omnino ignota.

3. Facultas eligendi inter bonum et malum non est de essentia libertatis.

4. Deus est æternus.

SAINT-JEAN, 8-1916-100.

MATHÉMATIQUE

PREMIERE SECTION

1. Un marchand se retire du commerce avec un capital de \$16992.10, qu'il emploie à l'achat de rentes $6\frac{1}{2}\%$, au cours de $91\frac{3}{4}$. Quel sera son revenu annuel ?

2. Résoudre l'équation :

$$\sqrt{9+2x} - \sqrt{2x} = \frac{5}{\sqrt{9+2x}}$$

3. Déterminer x et y dans les équations :

(1) $x^2 - xy = 8$ (2) $xy - y^2 = 7$

4. Propriétés des racines de l'équation du second degré de la forme $ax^2+bx+c=0$ et de la forme $x^2+px+q=0$.

SECONDE SECTION

5. Les surfaces des triangles semblables sont proportionnelles aux carrés de leurs côtés homologues (*démonstr.*)

6. Une municipalité place à intérêts composés au commencement de chaque année pendant 10 ans une somme de $750. Quel sera le montant accumulé au bout de 10 ans?

7. Quel est le volume d'une pyramide dont la base est un carré de 40 mètres de côté et dont l'arête est de 101 mètres?

8. Une tour verticale s'élève sur un plan incliné de 15° sur l'horizon. Un observateur s'éloigne de 80 mètres du pied de la tour, en remontant le plan incliné et il voit alors la hauteur de la tour sous un angle de 30° 28′ 25″. Quelle est cette hauteur?

SAINT-LAURENT, 8-1916-100.

PHYSIQUE

PREMIERE SECTION

1. Démontrer la relation de la force vive avec le travail qui l'a produite.

2. Mouvement pendulaire.

3. Caractères physiques des liquides.

4. Définition et théorie du siphon.

DEUXIEME SECTION

5. Vaporisation (*déf.*). — Différences entre vapeurs saturantes et vapeurs non saturantes.

6. Marche des rayons lumineux dans le prisme.

7. Machines électrostatiques (*en décrire une et expliquer son fonctionnement*).

8. Ondes hertziennes. — Télégraphie sans fil.

JOLIETTE, 8-1916-100.

COURRIER DU BULLETIN

Vous rendriez service à maints professeurs et élèves en publiant une analyse, aussi détaillée que possible, du discours prononcé par M. Étienne Lamy sur la langue française au congrès de 1912.

Exorde.—Vous auriez pu vous passer d'invités. Mais, comme il s'agit d'une fête de famille, vous avez voulu que la France fût représentée. Vous avez eu raison: si nous ne formons plus une seule nation, la France a des souvenirs qui lui sont communs avec les vôtres et l'Angleterre vous autorise à en garder le culte. Vous avez raison surtout "de redire votre attachement immuable au parler français" (7-10).

Proposition.—Quelles sont les raisons de cet attachement (10) ?

Introduction (nature des langues en général)— Fait: La pensée a besoin du bruit des mots. — Problème: Pourquoi telle idée s'exprime-t-elle par tel bruit plutôt que par tel autre ? (digression sur le fait de la diversité des langues). — Solution: La diversité des mots provient des émotions diverses causées par les différences ethniques. La diversité des sons, ou matière des mots, s'explique par les différences géographiques. La diversité des accords, ou esprit des mots, tient aux différences intellectuelles. — Observation: Il y a dans les langues une hiérarchie qui ne contredit pas l'unité de l'espèce humaine (11-14).

Réponse à la question et division.—C'est que le français, parmi les langues, occupe la première place pour l'influence et les caractères (14-15).

Confirmation.

1ère partie: *Caractères du français* (*16-40*).

1° *Universalité* (16-25). Trois langues ont été considérées comme universelles. Seulement, le grec et le latin furent des langues de nationalisme, des organes de minorité: le grec, langue de la beauté, fut réservé aux artistes; le latin, langue de l'autorité, servit aux guerriers et aux vainqueurs (le latin s'étendit avec les conquêtes de Rome, il recula devant l'invasion des Barbares). Au contraire le français, langue de la conscience formée par la collaboration de toutes les races (migrations, fusion), par celle de toutes les classes (foule, hommes instruits, rois, ménestrels), par celle des femmes, fut l'organe de tout le monde.

2° *Unité* (26-33). D'abord double (langue d'oc des troubadours, langue d'oïl des trouvères qui l'emporte), puis multiple (régionalisme ou provincialisme), la langue de France finit par se borner au français. Il devient tour à tour langue poétique, langue légale, langue usuelle et langue classique. Au XVIIIe siècle, il souffre dans les salons de maigreur dialectique et, parmi la foule, d'enflure déclamatoire. Il s'enrichit enfin au XIXe siècle de dons nouveaux et devient vraiment l'expression de l'unité nationale.

3° *Valeur expressive* (34-39). Le français reflète les traits essentiels de la race par les harmonies de ses sonorités et les dissemblances de son expression (digression: comparaison avec le grec et le latin). Cette expression consiste dans la précision des mots, la beauté logique des phrases, la hauteur morale des idées (foi, héroïsme, raison, passion et devoir, justice et liberté).

Conclusion partielle (39-40). Il est la langue de la conscience.

2e partie: *Influence du français* (*41-61*).

1° *Ses conquêtes passées* (41-43). Du XIIe au XVIIIe siècle le français est la langue qui court le monde. Au XVIIIe siècle, Rivarol le proclame la première langue de l'univers et Berlin couronne son mémoire.

2° *Sa place actuelle* (43-48). Il le serait encore aujourd'hui, si les langues nationales pouvaient être refoulées. Or, aucune langue ne peut supplanter du premier rang les langues nationales. Seulement, les peuples ayant besoin d'une langue commune, cette langue devant être une de celles qui existent, une langue qui ne représente pas trop une race, qui soit un instrument docile,qui se distingue par des œuvres parfaites, la française est toute désignée (digression: allemand, anglais, russe, espagnol.) Elle doit demeurer chez eux la seconde langue.

3° *Ses prétendues défaites* (49-61).

a) Accusation (49-53). Les adversaires concèdent la gloire que la France s'est acquise, du XIIe au XVIIIe siècle, par l'usage qu'elle faisait de sa langue (rappel des lois de l'ordre, pratique respectueuse de la morale). Mais, à partir du XVIIIe, commence la décadence: les hypothèses vagues des Encyclopédistes produisent la révolution religieuse et politique de leur époque, la révolution sociale du XIXe avec ses deux effets, l'égoïsme (socialisme, étatisme, immoralité, arrivisme) et la lâcheté (antimilitarisme, sabotage, malthusianisme). En somme, le français répand depuis lors les erreurs les plus contraires à l'ancien génie de la France.

b) Réponse (53-61). Concédons d'abord que l'esprit français s'est en effet gâté par des habitudes mauvaises: tragédie, roman, comédie, presse, éloquence. Ces habitudes ont affecté à la fois la langue et

les doctrines. Mais la lutte est ardente pour éliminer ces poisons: réveil de l'honneur, souci de la morale sociale (recherche de l'ordre, amélioration de la presse et de la littérature, défense de la famille, condamnation du divorce, honte de la stérilité), retour au catholicisme (croyance à la vie future, admission d'une révélation, soumission aux commandements).

Conclusion partielle (61). Le retour de la race à la santé morale prépare la restauration de la langue.

Péroraison (62-64). Cette santé morale, le Canada l'a héritée de son passé, il l'entretient dans le présent en vue de l'avenir. A cause de cela il est pour la France un exemple plus encore qu'une joie. Aussi la France salue-t-elle en lui, après la petite colonie d'hier, après la nation d'aujourd'hui, l'empire de demain.

Livres, articles, conférences

I.—LIVRES

Père M.-A. LAMARCHE, o.p.—*Le Devoir électoral, Petit Catéchisme électoral* (24 et 23 pages, S.-Hyacinthe, 1916).

La deuxième de ces brochurettes est la transformation en catéchisme de la première. L'une et l'autre exposent une doctrine puisée aux meilleures sources, solidement étayée, clairement exprimée. A l'heure où les plus graves problèmes s'agitent chez nous, problèmes dont la solution dépend du vote populaire, ces pages sont des plus opportunes.—L'auteur regrette quelque part que nous n'ayons pas de théologie civique unifiée. Sa compétence fait souhaiter qu'il la rédige lui-même le plus tôt possible. Les deux parties en sont tout indiquées: notions générales sur le gouvernement et ses formes, devoirs particuliers des gouvernants et des gouvernés. L'auteur semble avoir sous la main toute la documentation nécessaire.

Père M.-CHAMPOUX, s.j.—*La Vieille maison* (32 pages, Montréal, 1916)

D'un sentiment très pur, d'une amplification un peu verbeuse, la plaquette charmera le loisir d'une demi-heure. On y lit trop de vers comme ceux-ci:

Mais qu'importe la for*me*, l'habit qu'il revêt...
Choit le double parta*ge* d'un Dieu respecté...
Pour mettre sur nos lè*vres* le "Pater noster"...

Abbé A. DION.—*Théorie et pratique de l'art d'écrire* (182 pp., 2e édit. Québec, 1915).

L'auteur a débarrassé cette refonte d'à peu près toutes les superfétations qui alourdissaient la première édition. La combinaison des

matériaux y est aussi plus logique. On continue cependant à regretter l'absence de textes canadiens, à titre d'exemples. Nous ne croyons pas d'ailleurs que l'ouvrage soit celui qui convienne à nos classes. Un traité abrégé sur le mot, la proposition, la phrase, le paragraphe, les transitions, l'antithèse et la métaphore est tout ce qu'il faut, en fait de préceptes, dans les classes de troisième et de quatrième. Les élèves peuvent difficilement, avant la rhétorique, tirer parti de l'étude des facultés littéraires. Quant à la distinction des genres, objet de la seconde, on devrait en réduire l'exposé à sa plus simple expression. Des exemples, des lectures, des exercices, des explications d'auteurs surtout apprendront toujours mieux à lire et même à composer que tous les préceptes du monde. Pour ceux qui croient encore à la vertu des préceptes, ce manuel est encore l'un des moins compliqués. Quelque chose comme Grandperret serait amplement suffisant.

C. S. VIATOR.—*Histoire du Canada*, cours intermédiaire (264 pp., Montréal, 1915).

Voici un manuel de premier ordre. Il est tout désigné pour les deux premières années d'un cours classique. Tout y est clair, bref, agréable, logique. Leçons, récits, lectures, sujets de devoirs, cartes et gravures, lexique: on ne saurait imaginer composition plus variée ni plus attrayante. Nous espérons que l'auteur ne tardera pas à nous donner son cours supérieur. Dans ce cours intermédiaire, une seule omission un peu importante nous a frappé. Ce n'eût pas été trop d'un récit au moins pour faire connaître le régime militaire (1760-1763), si peu connu, si peu compris surtout. En somme, on rédigera des manuels d'histoire canadienne autres que celui-ci; on n'en fera guère de meilleurs.

FRERES DES ÉCOLES CHRETIENNES.—*Histoire du Canada* (634 pp., Montréal, 1914).

Cet ouvrage a dû être composé pour servir de livre de lecture plutôt que de manuel scolaire. Il convient, dans nos classes, aux élèves de rhétorique pour la revision finale. Le volume est complet, même trop complet à notre sens. On devrait une fois pour toutes alléger nos histoires du Canada du récit de la découverte de l'Amérique (ici pages 1-30). Pour les sujets de lecture, il eût suffi d'en indiquer la source; les maîtres en auraient facilement retrouvé le texte, au besoin, dans leurs bibliothèques. L'ouvrage aurait été par là grandement soulagé. Quant à l'exposé des faits, on n'y distingue peut-être pas assez entre les événements principaux et les secondaires. De là vient qu'on a peine à se faire une vue nette de la suite des choses. Le style çà et là pèche par quelque emphase, par l'abus des épithètes et par certaines incorrections trop fréquentes chez nos historiens. Nous ne pouvons entrer dans le détail. Il faudrait du moins préciser la question des serments exigés en 1763 (p. 321), ne plus prendre Pierre Panet

pour le frère d'Antoine (p. 351), bien détacher les causes, les phases et les conséquences du soulèvement de 1837 (ch. IX-X), établir la division de la matière d'après un programme moins chronologique, etc. Tel quel, le volume offre une abondance de renseignements qu'on n'a pas encore dépassée chez nous.

FRERES DES ÉCOLES CHRETIENNES. —*L'art ornemental*—principes et histoire (226 pp., in-4, Montréal, 1916).

Faisons-nous dans nos maisons une place quelconque à l'étude du dessin ? Il développe le goût, le culte des choses de l'art. Pour cela, il ne serait pas déplacé, au moins pendant les heures consacrées aux travaux d'agrément, au même titre que la musique. N'est-ce pas une occupation toute trouvée pour les jours de congé ? Ceux qui la croiraient assez divertissante tireront profit de cet ouvrage que nous annonçons. Il nous paraît être le premier du genre au Canada. L'auteur y a fait une place à notre pays, dans la partie historique. C'est un mérite assez rare pour qu'il importe de le signaler.

Abbé F.-A. BAILLARGE.—*Histoire sainte enseignée,* 2e partie, livre du maître (409 pp., Verchères, 1916).

Nous ne cacherons pas que cette partie de l'ouvrage, pour parler d'elle seulement, nous paraît un peu compliquée. Nous nous demandons si le vieux système n'est pas préférable. Il présentait en un même volume tout ce qui est matière élémentaire. Un deuxième volume résumait brièvement le premier, puis le complétait. Ainsi en était-il du cours supérieur. Celui-ci a le tort de ne pas fournir une première vue d'ensemble de toute l'histoire sainte et de couper, par les additions des cours intermédiaire et supérieur dans un même chapitre, le fil des événements. Cette réserve faite, nous reconnaissons que le volume abonde en renseignements précieux et précis, dont quelques-uns nous semblent inutiles. Il est vrai que celui-ci est destiné aux maîtres; il leur appartient de faire le triage. Nous nous demandons seulement si les maîtres de l'enseignement secondaire pourront en tirer parti. L'ouvrage entier suppose huit années d'études. Dans nos cours, l'histoire sainte n'occupe que la première. Une revision succincte ne peut comporter un manuel de ce calibre.

É. C.

(*à suivre*)

De la dissertation philosophique

En parcourant les annuaires des différentes maisons d'enseignement classique, on voit que la dissertation philosophique fait partie du programme des études d'un grand nombre. Dans quelques-unes même ,elle figure à l'ordo de chaque trimestre ou semestre. Comme pour les autres matières, des prix sont accordés aux élèves qui s'y distinguent.

On a raison de signaler ainsi la grande utilité de la dissertation pour les élèves des classes de philosophie. Entre elle et la composition française, la ressemblance est assez grande. Les avantages de celle-ci, sa haute *valeur éducative* [1] peuvent et doivent à bon droit être reconnus aussi à celle-là. Il faudrait mettre à son crédit cet autre résultat, pas du tout à dédaigner: elle perfectionne le goût littéraire, développe l'habitude d'écrire acquise durant le cours de lettres et procure une meilleure intelligence du texte à étudier.

Dans un exercice de cette importance, tout le succès dépend de la méthode. Comme celle de la composition française, cette méthode se ramène aux trois titres sous lesquels il faut ranger tous les préceptes littéraires: invention, disposition, élocution, ou encore, choix, ordonnance, expression. Quelques idées simples, un plan logique, un style clair, une langue juste, c'est tout ce qu'on peut, mais c'est ce qu'on doit demander à un élève des classes de philosophie.

* * *

Ce résultat, le meilleur moyen de l'obtenir est de proposer des sujets qui soient à la portée de nos élèves. Ceux-ci, ne l'oublions pas, sont pour la plupart âgés de vingt ans. Ils ne sont guère capables de développer à bon escient une pensée trop sublime, trop subtile ou trop spéciale. Cette inaptitude, par tous constatée, pour ce genre de travaux ne viendrait-elle pas en bonne partie de ce que les sujets proposés exigent des notions trop étendues? Sans doute, il faut conseiller la réflexion à nos jeunes gens; c'est même notre devoir de la leur apprendre. Ce devoir, nous l'accomplissons très bien en de-

---

[1] L. A. Groulx: La composition française (*Actes du congrès de l'Enseignement secondaire*, 1914, p. 66).

mandant à leurs jeunes intelligences seulement ce qu'elles peuvent donner. Les obliger à fournir davantage, ce serait les jeter hors la voie, les condamner à errer ici et là, à se repaître de réminiscences livresques, de *formules* apprises et non assimilées.

Des sujets conformes à tous les goûts, à toutes les aptitudes, quoi que fassent les professeurs, jamais ils n'en pourront découvrir. La *via media*, le juste milieu convenable à la moyenne de la classe, l'enseignement de la philosophie leur offre toute facilité de le trouver. Logique, métaphysique et morale, tout sommairement étudiées qu'elles sont dans nos classes, fournissent aux maîtres maints sujets, variés, féconds, à la portée du plus grand nombre.

* * *

En Logique, laissons de côté la Dialectique, dont il sera question plus loin. La Critique résoud le problème fondamental de la certitude. Contre les sceptiques et les agnostiques elle démontre avec une clarté victorieuse la valeur des facultés humaines pour la conquête du vrai. A cause de son extrême importance [1], elle est l'introduction obligée des sciences philosophiques et théologiques. A chaque page, pour ainsi dire, on découvre plusieurs thèmes à développements. Choisissons au hasard quelques exemples.

L'"importance" de la Critique ne pourrait-elle pas fournir matière à disserter pertinemment tout le long d'une page de papier écolier ? Il n'est pas besoin d'être philosophe consommé pour écrire convenablement sur les "différents états" de l'esprit humain à l'égard de la vérité, ou encore pour montrer que "le doute n'est pas naturel à l'homme."

La question de l'"universel", tout abstraite qu'elle est et si ennuyeuse que la suppose bien à tort la gent écolière, ne se prête pas moins aux développements littéraires. Les élèves aimeront peut-être à taquiner Platon et à se moquer agréablement de ses "formes séparées". Le "réalisme" de David de Dinan aura probablement de rudes adversaires chez les esprits plus positifs. Ceux-ci, dans des paragraphes bien agencés, ne manqueront pas de prouver que lui et Guillaume de Champeaux sont pour le moins "exagérés". Aristote et saint Thomas offriront aux "modérés" de quoi convaincre conceptualistes et réalistes qu'ils souffrent d'"extrémisme", que la vérité entière à laquelle tous doivent adhérer est plus "tempérée" et, partant, qu'elle n'est pas leur apanage exclusif. Quel est le rôle de l'universel ? Pourquoi lui seul est-il vraiment objet de science ? Comment ce problème, tel que résolu par les scolastiques, est-il, indirectement du moins, la réfutation du kantisme ? Ce sont là autant de ques-

[1] Cfr. *Etudes*, 5 mars 1914.

tions que doivent tout naturellement se poser des élèves intelligents. Ils pourraient y répondre dans de toutes brèves et élégantes "lettres à un ami".

D'autres seront heureux d'épiloguer sur les "sens externes", le "témoignage historique". Ils préféreront une incursion à travers les "différentes méthodes", pour revenir convaincus de la supériorité du procédé analytico-synthétique et nous communiquer le résultat de leurs recherches.

* * *

De son côté, l'Ontologie recèle des trésors inépuisables. Elle les livre volontiers à tous ceux qui les lui demandent avec persévérance. Les boutades de Voltaire et consorts, les sornettes débitées sur son compte à l'époque de la Renaissance l'ont laissée parfaitement indemne. Elle sera toujours la condition et l'âme de toutes les sciences, "le tronc qui les porte et les vivifie toutes, et dont elles ne sauraient se séparer sans se dessécher et mourir" (Descartes).

La "théorie de l'Acte et de la Puissance," du moteur et du mobile, "clef de voûte de tout ce gigantesque édifice, élevé à la gloire de la philosophie spiritualiste par le génie d'Aristote et de saint Thomas", [1] donne lieu à d'intéressantes amplifications. Avez-vous parmi vos auditeurs quelques partisans attardés de l'immobilité de Parménide ou du perpétuel devenir d'Héraclite ? Faites-leur exposer en trente lignes d'un français impeccable les preuves expérimentales de l'activité et de la passivité. Si de jeunes téméraires osent contredire Aristote en ce grave sujet, qu'ils soient sur-le-champ condamnés à rédiger une page. Après y avoir copieusement énuméré les heureuses applications dont la théorie de l'acte et de la puisssnce est susceptible, ils mentionneront qu'un grand philosophe moderne, M. Fouillée, n'a pas eu honte d'admettre le système vieillot du Stagyrite et, comme lui, s'en est même servi pour expliquer la différence des sexes. [2]

Dans la classe de Cosmologie, le professeur aura toutes les chances du monde de faire disparaître certains préjugés contre "la matière et la forme", vieux résidus d'expériences de laboratoire mal comprises. Qu'il oblige ses élèves à lui apporter, sous forme de dissertation, le résumé du cours où il prouva qu'entre la théorie scolastique sur les principes constitutifs du monde corporel et les conclusions définitivement acquises à la science il n'y a pas de contradiction possible. [3]

Spinoza et son "panthéisme" trouveraient peut-être de fins critiques parmi ceux que passionne la question de nos origines. D'au-

---

[1] Farges, *Acte et Puissance*, p. 18.

[2] Cfr. H. Petitot, *Introduction à la philosophie traditionnelle ou classique*, p. 47.

[3] D. Nys, *Cosmologie*, pp. 491-555.

tres consacreront leur talent à montrer l'"opposition flagrante" qui existe entre le miracle véritable et les expériences éblouissantes de Charcot à la Salpêtrière ou les exhibitions parfois grotesques de certains professeurs d'hypnotisme.

De ce pas nous nous acheminons vers la Psychologie qui, avec la Morale et même la Théodicée, pullule en sujets de dissertation.

Il n'est donc pas besoin de sortir du cercle des leçons quotidiennes. Dans son manuel, le professeur de philosophie trouve tout ce qu'il lui faut pour donner à ses élèves, sans embarras comme sans scrupules, un devoir littéraire.

* * *

N'allons pas croire que, dans ce cas, la dissertation se ramènera à une simple traduction du texte. Sans doute, si le sujet s'énonce comme suit: "Démontrez que le scepticisme est faux", il ne faudra pas trop chercher noise à ceux qui se contenteront de traduire en français la thèse de l'auteur. Pourquoi se torturer à chercher ailleurs des arguments somme toute les mêmes? Si le maître veut éviter cet inconvénient, qu'il propose un sujet où l'élève ait à mettre à profit ses explications verbales, à s'imposer un effort personnel, à trouver, "dans sa vie ou dans celle de ceux qui l'entourent, de quoi justifier et dans sa raison la force d'expliquer la pensée. Alors, la pensée d'autrui lui devient la clef mystérieuse de sa propre pensée, et il découvre en lui-même ce monde intérieur dont l'analyse et la description vont faire la matière d'un devoir qui ne sera pas du manuel." [1]

Reprenons la thèse du scepticisme. En classe, le professeur lit le texte et le commente. Sans trop disserter, il peut, au moyen d'exemples bien choisis, de comparaisons à propos, illustrer les arguments de l'auteur, en homme de bonne culture. Cette manière de procéder captive l'attention des élèves et donne beaucoup de relief à l'enseignement.

Voici la première preuve, où il est démontré que le doute absolu est physiquement impossible. Combien elle aura plus de force si, par l'érudition et l'habileté du magister, une longue théorie de personnages distingués, un moment victimes du doute et revenus aux croyances de leur jeunesse, passent devant les yeux étonnés des auditeurs! Ces personnages leur diront tour à tour que le vieux Sénèque a énoncé une grande vérité et s'est montré profond psychologue en écrivant la phrase si souvent répétée: *Curiosum nobis natura ingenium dedit.* Cette pensée du philosophe latin ferait à elle seule la matière d'un devoir. Les élèves la développeraient avec assez de facilité, précisément à cause des instructives gloses du professeur. Celles-ci, remémorées, classées, comparées, donnent naissance à de nouvelles

---

[1] Cfr. *Etudes*, 20 oct. 1909, p. 228.

idées qui, à leur tour, logiquement ordonnées, composeront un devoir "passable".

Dans ces conditions, le travail d'invention est relativement simplifié, celui de la disposition et de l'élocution aussi. Aussi bien "ces trois opérations ne sont pas rigoureusement distinctes; au contraire, on ne peut les séparer. Trouver un sujet, c'est déjà le disposer et le mettre en ordre, du moment qu'on l'examine et qu'on le mûrit; souvent, au moment même où on découvre une situation, une scène, l'expression vous vient, et on la note pour ne pas la laisser perdre. L'élocution empiète alors sur l'invention et sur la disposition."[1] En résumé, la dissertation philosophique doit être ordonnée en fonction du cours lui-même. A ce compte, les difficultés réelles toujours inhérentes à ce genre de travail, sans disparaître complètement, perdent beaucoup de leurs proportions quasi gigantesques.

* * *

Il n'y a pas que la Critique. l'Ontologie et les parties connexes qui fournissent matière à dissertation. La Dialectique, nous allons le voir, prête parfois à d'amples développements.

Science de l'accord de la pensée avec elle-même, la logique formelle fait abstraction des objets qui sont la "matière" de la connaissance et s'attache à la "forme" de la pensée en général. aux opérations de l'esprit. Ces opérations, la simple appréhension, le jugement et le raisonnement, une fois leur mécanisme bien compris et les lois qui les régissent bien démontrées, se prêteraient volontiers, ce semble, à de brèves et agréables amplifications. Dire pourquoi le jugement est la plus "importante "des opérations intellectuelles, faire voir qu'il suppose nécessairement l'appréhension simple, voilà de petits thèmes capables d'exercer la plume des commençants. C'est le raisonnement surtout, avec sa théorie du syllogisme, qui ouvre un champ vaste à l'exploitation.

La logique formelle est avant tout féconde en "applications" de toutes sortes, pour employer le mot du programme. Ce travail offre aux élèves l'occasion de se bien rendre compte des définitions très nombreuses des premières pages. Il est encore une gymnastique intellectuelle incomparable. Aussi ces exercices d'application devraient-ils être très fréquents pendant l'année scolaire. Pourquoi n'en réclame-t-on pas plus souvent aux examens du baccalauréat ? Ils font partie du programme. Les membres du comité de Logique et Morale, au lieu de corriger des pages noircies de définitions non assimilées, auraient au moins la consolation de peiner sur des travaux un peu plus intelligemment rédigés. Si ce genre était davan-

[1] Albalat, *Art d'écrire*, 12e édition, p. 160.

tage pratiqué aux épreuves de fin d'année, les professeurs de philosophie pourraient insérer une nouvelle raison, suprême argument, dans leur discours sur "l'utilité des applications en logique formelle"!

Le syllogisme classique, quoi qu'en dise Stuart-Mill, n'est pas un cercle vicieux.[1] De cet excellent moyen de découvrir l'erreur il importe que notre jeunesse étudiante apprécie toute la valeur. Elle doit être de plus en plus convaincue, avec Cousin, que "tout raisonnement qui ne peut être mis sous cette forme est un raisonnement dont il faut se défier." Pour cela, il ne lui suffit pas de savoir tant bien que mal ce qu'en dit l'auteur suivi en classe. Il faut de plus qu'elle en ait une connaissance approfondie, raisonnée. Cette connaissance, elle ne pourra l'obtenir qu'à condition de faire très fréquemment des exercices d'application.

Par manière de changement, pourquoi les élèves ne réduiraient-ils pas, de temps en temps, à la forme syllogistique rigoureuse, une page d'un auteur connu et recommandable ? Ce procédé est excellent et de nature à rompre la monotonie de certaines classes de logique. Rien n'empêche aussi qu'ils s'habituent à faire l'inverse, à présenter dans la forme la plus oratoire possible un syllogisme *scolastique* construit d'après les règles les plus sévères de l'école.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux "prédicables" et "prédicaments" — *horresco referens*!—qui ne puissent contribuer, et beaucoup, au succès de la dissertation philosophique proprement dite. Dans l'arbre de Porphyre certains élèves sont souvent enclins à ne voir qu'un essai de dessin linéaire, parfois plus ou moins bien réussi dans quelques manuels. C'est le cas de le dire vraiment, il est bel et bien "l'arbre de la science", puisque toute la théorie des prédicables et des prédicaments se ramène à la "définition" et à la "division". La science n'est pas autre chose: bien définir et bien diviser, voilà en quoi elle consiste. Lorsqu'ils seront au courant de ces deux "moyens de connaître",nos philosophes pourront écrire sensément, C'est que, au dire de la Bruyère, bien définir est le premier élément du style. C'est surtout la "première condition de toute discussion qui ne veut point être une folle escrime de paroles."[2]

Il importe donc que de temps à autre les élèves aient à faire le prédicament logique de telle ou telle idée. Ce travail d'analyse leur permettra de constater comme il est difficile d'avoir une notion exacte des choses, comme l'esprit humain ne monte pas très haut dans l'échelle des genres, des espèces et des différences. Ils en tireront

---

[1] Rabier, *Logique*, p. 81. Brochard, *Etudes de philosophie ancienne et moderne*, p. 393.

[2] Longhaye, *Théorie des belles-lettres*, p. 152.

encore un grand profit, à cause de l'effort intellectuel que demande semblable exercice.

La logique formelle, parce qu'elle habitue les élèves à la méditation, à la réflexion, rend moins ardu le travail de la dissertation. Les devoirs littéraires sont souvent un *jeûne*, une *abstinence* d'idées. D'où vient ce mal ? La plupart du temps, il provient du manque de réflexion. Il faut, de toute nécessité, ne laisser échapper aucune occasion de faire réfléchir nos élèves. Que la logique formelle ne soit donc pas une simple gymnastique de la mémoire. Cette précieuse faculté y tient sans doute un grand rôle, mais la mettre seule en jeu serait empêcher la dissertation de logique de devenir un exercice du jugement.

Cette façon d'enseigner la Logique, dira-t-on, ressemble un peu à la marche de la tortue. Ce faisant, on risque grandement de ne pas arriver à temps. En toute sincérité, pourquoi tant se presser ? La Logique et l'Ontologie sont les parties les plus importantes du cours. La Cosmologie, la Psychologie, la Théodicée n'en offrent que les applications. Les élèves le savent si bien qu'ils trouvent toujours les thèses plus faciles et plus intéressantes. C'est qu'ils ne font qu'appliquer, sans trop s'en apercevoir, au monde inorganique, aux êtres vivants et à Dieu, les notions abstraites contenues dans la Métaphysique générale. Nous avons donc toutes les raisons du monde, dans les commencements surtout, d'aller à petite journée. Autrement, le cours de Logique dégénérerait en une sèche et rapide nomenclature de définitions, de lois, apparemment peu pratiques. Ce serait pour le moins manquer le but.

* * *

Quant à la fréquence des devoirs d'application ou des dissertations, elle dépend de bien des circonstances. Vu la brièveté de leur rédaction, les applications pourraient être assez nombreuses. Serait-ce trop d'exiger par mois une dissertation ? Il importe avant tout de n'en demander ni trop souvent ni trop rarement.

Nous ne parlons pas de la correction. On lira avec profit ce qu'a écrit à ce sujet l'abbé Groulx. [1]

* * *

Ce serait mal interpréter notre pensée que de considérer cet essai comme une invitation à précipiter le jour où, chez nous, la dissertation proprement dite supplantera l'enseignement traditionnel de la philosophie. Si ce jour arrivait jamais, l'éclectisme de Cousin monterait triomphalement dans nos chaires de philosophie. Les

---

[1] *Actes du congrès de l'Enseignement secondaire*, **1914, p. 71.**

diplômés de nos collèges ne seraient plus que des "snobs" et des "dilettantes", candidats au modernisme et aux erreurs qui en dérivent.

Gardons notre enseignement tel qu'il est. Nous sommes ainsi en parfaite conformité de vues avec le Saint-Siège. Notre manière d'enseigner la philosophie, qui est la seule vraie, est exactement celle des universités romaines. Mais, tout en conservant notre méthode, nous pouvons, sans aller à l'encontre de la saine orthodoxie, faire dans nos cours une place convenable à la dissertation philosophique. Celle-ci, encore une fois, n'est pas l'adversaire de la philosophie pure, elle en est l'exercice.

Tenons mordicus à ce que nos élèves apprennent très bien la leçon de chaque jour, même par cœur et en latin. C'est un effort qui leur sera extrêmement profitable. Cependant, ne tenons pas moins à ce qu'ils assimilent comme il faut la matière étudiée. Par-dessus tout, tâchons de constater s'ils l'ont fait. Pour atteindre ce but, la dissertation philosophique nous sera d'un précieux secours.

C'est notre humble avis.

Arthur Robert, *ptre*

Professeur de philosophie
à l'Université Laval de Québec

Leçon d'explication des auteurs

(*Athalie*, acte II, scène 5)

MATHAN

Grande reine, est-ce ici votre place?
Quel trouble vous agite, et quel effroi vous glace?
Parmi vos ennemis que venez-vous chercher?
De ce temple profane osez-vous approcher?
Avez-vous dépouillé cette haine si vive?...

ATHALIE

Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive.
Je ne veux point ici rappeler le passé
Ni vous rendre raison du sang que j'ai versé.
Ce que j'ai fait, Abner, j'ai cru le devoir faire.
Je ne prends point pour juge un peuple téméraire.
Quoi que son insolence ait osé publier,
Le ciel même a pris soin de me justifier.
Sur d'éclatants succès ma puissance établie
A fait jusqu'aux deux mers respecter Athalie.
Par moi Jérusalem goûte un calme profond.
Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond,
Ni l'altier Philistin, par d'éternels ravages
Comme au temps de vos rois désoler ses rivages;
Le Syrien me traite et de reine et de sœur.
Enfin de ma maison le perfide oppresseur,
Qui devait jusqu'à moi pousser sa barbarie,
Jéhu, le fier Jéhu, tremble dans Samarie.
De toutes parts pressé par un puissant voisin,
Que j'ai su soulever contre cet assassin,
Il me laisse en ces lieux souveraine maîtresse.
Je jouissais en paix du fruit de ma sagesse;
Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours,
De mes prospérités interrompre le cours.
Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
Je l'évite partout, partout il me poursuit.
    C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement parée.

Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté;
Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
"Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi;
"Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toi.
"Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
"Ma fille." En achevant ces mots épouvantables,
Son ombre vers mon lit a paru se baisser;
Et moi, je lui tendais les mains pour l'embrasser.
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

ABNER

Grand Dieu!

ATHALIE

Dans ce désordre, à mes yeux se présente
Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante,
Tels qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus.
Sa vue a ranimé mes esprits abattus.
Mais lorsque, revenant de mon trouble funeste,
J'admirais sa douceur, son air noble et modeste,
J'ai senti tout à coup un homicide acier,
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
De tant d'objets divers le bizarre assemblage
Peut-être du hasard vous paraît un ouvrage.
Moi-même quelque temps, honteuse de ma peur,
Je l'ai pris pour l'effet d'une sombre vapeur.
Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois en dormant revu la même idée:
Deux fois mes tristes yeux se sont vu retracer
Ce même enfant toujours tout prêt à me percer.
Lasse enfin des horreurs dont j'étais poursuivie,
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie
Et chercher du repos au pied de ses autels.
Que ne peut la frayeur sur l'esprit des mortels?
Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée
Et d'apaiser leur Dieu j'ai conçu la pensée:
J'ai cru que des présents calmeraient son courroux,
Que ce Dieu, quel qu'il soit, en deviendrait plus doux.
Pontife de Baal, excusez ma faiblesse.
J'entre: le peuple fuit, le sacrifice cesse,
Le grand prêtre vers moi s'avance avec fureur.
Pendant qu'il me parlait, ô surprise! ô terreur!
J'ai vu ce même enfant dont je suis menacée,
Tel qu'un songe effrayant l'a peint à ma pensée.
Je l'ai vu: son même air, son même habit de lin,
Sa démarche, ses yeux, et tous ses traits enfin.

C'est lui-même. Il marchait à côté du grand prêtre;
Mais bientôt à ma vue on l'a fait disparaître.
Voilà quel trouble ici m'oblige à m'arrêter
Et sur quoi j'ai voulu tous deux vous consulter.
Que présage, Mathan, ce prodige incroyable?

MATHAN

Ce songe et ce rapport, tout me semble effroyable.

Athalie, fille de l'impie Achab et de l'infâme Jézabel, régnait sur le trône usurpé de Juda. Femme habituée au crime, elle ne pensait plus à l'assassinat de ses petits-fils, enfants d'Ochosias, qu'elle avait commandé pour s'assurer la tranquille possession du pouvoir. Un songe affreux vient de réveiller ses remords. Sous l'empire de l'excitation et de la crainte, elle gagne le temple, où la vue du petit Joad, dont elle ignore le salut providentiel, paraît l'intriguer vivement. Chassée par Joad, grand prêtre de Jéhovah, du parvis réservé aux hommes, la reine, dans son désarroi, veut éclairer à tout prix la situation. Elle fait venir Mathan qui, par ambition, a échangé la foi de ses pères pour le culte de Baal. Avide de consolations et de conseils, elle raconte à ce prêtre apostat, à Abner, son général-en-chef, resté fidèle à la loi mosaïque, et à sa suivante Agar, le songe fatidique qui l'oppresse et les circonstances de sa venue au temple.

* * *

Comment la reine peut-elle ne pas voir la main vengeresse de Dieu dans le rêve qui la trouble? Elle s'y refuse, cependant, et, pour étouffer les sentiments de foi que son récit pourrait faire naître dans l'esprit de ses confidents, elle débute par l'apologie de sa conduite. Dieu, à son avis, a justifié ses actions en lui donnant la victoire sur tous ses ennemis: les Arabes et les Philistins, les rois Jéhu et Hazael.

Sûre, maintenant, que l'on ne verra point, dans le récit qui va suivre, un indice de la colère divine, elle entre dans le vif de son sujet. Au cœur d'une nuit profonde, Jézabel, sa mère, lui apparut dans le costume somptueux qu'elle portait le jour de sa mort tragique et lui annonça la victoire prochaine de Jéhovah. Le fantôme achevait à peine de parler qu'il s'effondrait en lambeaux de chair et en mares de sang. Alors un enfant s'avança, qui semblait un ange consolateur. Athalie, dans son émoi, lui ouvrit tout grands les bras; mais lui, perfide, répondit au geste caressant par un coup de poignard. Cet enfant, elle vient de le voir en pénétrant dans le temple. Ce prodige ne serait-il pas un avertissement des dieux?

* * *

La simple analyse de cette page de Racine laisse entrevoir, déjà, la charpente solide sur laquelle l'auteur a comme cloué ses idées.

Les lignes en sont nettes, suggestives et entières. Deux grandes divisions d'abord, des précautions oratoires, puis le récit du songe. Chacune de ces parties se subdivise clairement. La première s'appuie sur deux idées, probantes aux yeux d'Athalie. Dieu seul est son juge et il a approuvé sa conduite: elle n'en veut pour témoin que la paix intérieure et extérieure dont jouissent ses États. La seconde est plus complexe. Elle se forme de l'apparition nocturne de Jezabel, de la vision du petit inconnu mystérieux, du trouble qui saisit la reine criminelle à son réveil et des démarches que ces inquiétudes lui inspirent.

* * *

Avec un plan de cette clarté, le travail de la composition se trouve à moitié fait. Les développements se présentent d'eux-mêmes, et sous les formes les plus variées, à l'esprit de l'auteur tout imprégné de connaissances bibliques. Dans la première partie, Racine procède surtout par énumération. Veut-il nous montrer Athalie feignant de se croire privilégiée des dieux? Sous sa dictée, la reine cite les noms des peuples et des princes qui respectent maintenant ses États: l'Arabe ne fait plus d'incursions en Judée, le Philistin ne ravage plus le pays, le roi de Syrie la soutient et Jéhu la redoute.

Dans le récit du songe, l'auteur demande à la peinture ses couleurs. Il décrit de préférence et il ébauche des portraits:

> Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
> Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
> Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté......

Tous ces développements partiels, l'auteur a su les unir par des transitions si bien appropriées que c'est à peine si nous remarquons le passage de l'une à l'autre. Ne donnons comme exemple que ces vers qui joignent les deux parties maîtresses du morceau:

> Je jouissais en paix du fruit de ma sagesse;
> Mais un trouble importun vient, depuis quelques jours...

Le premier de ces vers découle fort bien des précédents qui font ressortir l'habileté de la reine; en plus, il rend toute naturelle l'opposition exprimée par le second qui ouvre le récit du songe.

Cette logique qui relie, chez Racine, les parties essentielles d'un développement, nous la voyons évidente, passionnante, rattacher l'une à l'autre toutes les idées de ce passage.

* * *

Si l'étude du plan et de la composition de cette page donne lieu à de faciles observations, l'examen de la syntaxe et du vocabulaire

ne conduisent qu'à bien peu de découvertes. Les règles de la grammaire et le sens des mots n'ont guère évolué depuis Racine, et c'est à peine si nous trouvons, dans la centaine de vers ici étudiés, trois particularités dignes de mention. Nous ne dirions plus, par exemple: "J'ai cru *le* devoir faire"; il nous faudrait placer le pronom entre les deux verbes. Ne semble-t-il pas regrettable que la position du pronom ne puisse varier suivant les exigences de l'harmonie? Au cinquième vers de cette scène, Racine a écrit: "*Tels* qu'on voit des Hébreux les prêtres revêtus", alors que le pronom mis au pluriel se rapporte au mot *enfant* placé dans un vers précédent. Ce faisant, le poète a suivi l'usage de son temps. Maintenant que l'Académie a prononcé, il faudrait écrire *tel*, au singulier, ou bien: "*tels* on voit..." Enfin dans les vers suivants:

> Mais de ce souvenir mon âme possédée
> A deux fois en dormant revu la même *idée*,

l'auteur a gardé au mot *idée* son sens étymologique de forme, image, du grec *ἰδέα*.

* * *

A part ces quelques observations élémentaires, il ne resterait rien ou que bien peu de chose à remarquer dans cette page où le style détient le principal intérêt. La question du style dans Athalie est embarrassante. Doit-on avouer, avec Voltaire, que cette pièce est le chef-d'œuvre de l'esprit humain, ou croire, avec M. Faguet, que le style en est insuffisant? Le passage que nous étudions, hautement réputé, ne donne lieu à aucune hésitation.

Quelles en sont donc les qualités? Faut-il le louer pour ses images? Les métaphores qu'il nous offre n'ont rien de très frappant; un usage tenace leur a comme fait perdre à nos yeux leur sens figuré:

> Par moi Jérusalem *goûte* un calme profond.
> Le Jourdain ne *voit* plus l'Arabe vagabond;
> Ses malheurs n'avaient point *abattu* sa fierté...

Le terme concret, bien plus que l'image, ici, donne au style du coloris, de la fraîcheur et s'adresse à l'imagination. Presque tous les mots indiquent une personne, un objet, ou signifient une action que nous pouvons nous représenter: Jésabel, Jéhu, le Philistin, l'Arabe; autels, temples, sacrifice, Jourdain; embrasser, tomber, arrêter, entrer. Cet emploi fréquent du terme concret fait bonne justice de l'accusation souvent portée, sans aucun discernement, contre les écrivains du XVIIe siècle. "Ils n'expriment que des sentiments généraux, entendons-nous dire, et ils aiment les mots abstraits." Bien avant que Victor Hugo eut fait "une tempête au fond de l'encrier," Boileau avait

"appelé un chat un chat". Racine, qui était un peu son disciple, obéissait fidèlement au législateur . Sans doute, le dramaturge, pour ne pas mentionner le mot fard, met sur pied une périphrase que les auteurs de manuels servent comme modèle:

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Ce n'est pas là une habitude; un peu plus loin, il montre que, lui aussi, d'ordinaire,

Il ne peut rien nommer, si ce n'est par son nom,

quand il met dans la bouche d'Athalie ces paroles que les délicats pourraient trouver un peu crues:

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris, et traînés dans la *fange*,
Des *lambeaux pleins de sang*, et des membres affreux
Que des *chiens dévorants* se déchiraient entre eux.

La rime elle-même, non contente d'offrir à l'oreille de riches alliances de sons, s'appuie presque toujours sur des substantifs et des verbes qui à l'importance de l'idée joignent le charme de l'imprévu: oppresseur, sœur,—voisin, assassin,—mortels, autels,—menacer, penser,—retracer, percer.

Ainsi donc cette page, vu l'énergie et la fraîcheur du vocabulaire, ne souffre point de la quasi absence d'images lumineuses que nous y remarquons. D'ailleurs, elle est tirée d'un drame et ne doit pas se départir des qualités de la conversation relevée.

Le rythme est beaucoup plus remarquable que les images dans cette scène. L'adresse avec laquelle Racine use, ici, des ressources de la langue, témoigne, une fois de plus, en faveur de son talent poétique. Les accords rythmiques correspondent toujours à la pensée dont ils respectent tous les besoins, et ils se plient aux exigences si complexes de la personne qui parle comme du genre qui les exploite. Au début de cette scène, les paroles d'Athalie s'avancent, pour ainsi dire, avec une allure solennelle: ce sont presque des vers pleins:

Prêtez-moi l'un et l'autre une oreille attentive.
Je ne veux point ici rappeler le passé
Ni vous rendre raison du sang que j'ai versé.

C'est une reine qui parle; oui, mais comme elle parle il faut que ses expressions prennent la forme variée du style de l'entretien. Aussi,

après ces deux phrases qui respirent plutôt la majesté royale, exprime-t-elle sa pensée en un vers aux coupes multiples:

> Ce que j'ai fait, Abner, j'ai cru le devoir faire.

Dans les deux premiers vers du songe, les coupes mobiles, discrètes, ne font que briser la monotonie des arrêts réguliers. Elles ne détruisent pas la cohésion des pensées et des sentiments d'une âme que dominent, à un très haut degré, la terreur et la souffrance:

> C'était *pendant l'horreur* d'une *profonde nuit.*
> Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée
> Comme au jour de sa mort pompeusement parée.
> Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté;
> Même elle avait encor cet éclat emprunté......

Le ton de cette scène est à peu près aussi varié que le rythme. Suffisant au début:

> Je ne veux point ici rappeler le passé
> Ni vous rendre raison du sang que j'ai versé;

autoritaire et fier au commencement du discours où Athalie parle politique et se défend:

> Je ne prends point pour juge un peuple téméraire;

plus solennel dans la suite:

> Sur d'éclatants succès ma puissance établie
> A fait jusqu'aux deux mers respecter Athalie;

il s'émeut et tremble dans la dernière partie:

> J'ai cru que des présents calmeraient son courroux,
> Que ce Dieu, quel qu'il soit, en deviendrait plus doux.
> Pontife de Baal, excusez ma faiblesse.

Parmi les éléments qui contribuent ici à nuancer le ton, viennent les épithètes. Elles ne se voient guère à la rime, et c'est heureux. En revanche, elles abondent en certains vers; mais toujours, c'est pour y tenir un rôle important. Elles expriment une idée et une idée de valeur. Ici, l'épithète marque le dédain que la reine ressent pour le peuple qui la sert:

> Je ne prends point pour juge un peuple *téméraire*;

ailleurs, elle est pittoresque:

> Le Jourdain ne voit plus l'Arabe *vagabond*;

plus loin, elle montre qu'Athalie sait distinguer entre puissance et puissance:

Il me laisse en ces lieux *souveraine* maîtresse.

Toutes ces épithètes sont très justes. L'on aimerait à comparer le passage qui les renferme à celui qui raconte la visite de la reine au temple et sa découverte de Joas. Dans celui-ci Athalie parle sous l'empire de la terreur; elle est émue au plus haut point. Comme son langage est rapide, énergique! Comme la passion lui suggère de vives énumérations! Pourtant il y a là peu d'épithètes. C'est encore une preuve, sans doute, que les grands mouvements de l'âme recherchent, pour se traduire, la riche substance des verbes et des noms.

* * *

A la richesse du style cette scène joint la valeur dramatique. Le songe d'Athalie devient le principal mobile de l'action. "Il motive la venue d'Athalie dans le temple, le désir qu'elle a de voir Joas, et les frayeurs qui l'engagent ensuite à demander cet enfant. Il amène cette discussion où la bassesse féroce de Mathan est mise en opposition avec la bonté courageuse et compatissante d'Abner. Enfin, il donne lieu à cette scène aussi neuve que touchante, où Athalie interroge Joas." (La Harpe)

* * *

La vue de tant de qualités permet au lecteur de ne point ménager ses éloges et de reconnaître qu'il est en présence d'une page puissante. L'auteur y fait preuve d'une psychologie pénétrante. Il tient sous nos yeux la sanguinaire Athalie dont l'œil étincelle ou le visage pâlit, selon que le souvenir de sa puissance d'hier ou le sentiment du péril d'aujourd'hui domine en son cœur.

Il varie l'emploi des genres. Sous sa dictée, Athalie défend sa mauvaise cause en politique retors, et puis dépeint, en des vers qui sont de vrais coups de pinceau, le tableau sinistre de son rêve. Ce songe lui-même, qui donne le branle principal à l'action du drame, c'est l'œuvre exclusive de l'auteur. La Bible, qui a fourni au dramaturge le fond du sujet et plusieurs circonstances, ne mentionne point de rêve semblable.

Enfin, le style est énergique et coulant, coloré et passionné. Pourquoi ne pas ajouter qu'il s'élève à la hauteur du sujet? Ce serait contrarier une autorité vénérable, à plus d'un titre, en littérature: Emile Faguet. Il faut s'y résigner. Deux écrivains, excités sans doute par les critiques du célèbre professeur, ont voulu rivaliser avec Racine. Ils trouvaient trop peu de couleur locale dans sa pièce. Aussi ont-ils

fait une *Athalie* où le faste oriental s'affiche sans retenue avec des tons éclatants, criards même, d'après certains. Leur drame n'a vécu que l'espace d'une matinée. La tragédie du vieux Racine est pleine de vie après deux cent cinquante ans. De ces deux manières, ne pourrait-on pas dire que la plus vieille est la meilleure ?

Louis-Philippe Lamarche, *prêtre*

Séminaire de Joliette

Examens du Baccalauréat

(JUIN 1916)

Notes du jury des sciences physiques

Les élèves qui ont subi les épreuves du baccalauréat se félicitaient — on nous l'a dit — de la "beauté" des questions posées en Physique cette année. Nous serions heureux de pouvoir à notre tour les féliciter de leurs réponses.

Pour être juste et faire un écho parfait aux impressions des correcteurs, il faut malheureusement avouer que nombre de copies n'offrent pas matière à compliments. Ceux-là qui ont su nous intéresser nous pardonneront d'être sévère. Nous oublierons qu'ils sont le petit nombre.

Le résultat moyen de l'examen en Physique est-il de beaucoup inférieur à celui des années dernières ? Qu'on en juge. Trois cent quarante-neuf candidats ont composé: cent soixante quatorze ont mérité plus des deux-tiers des points, quatre-vingt-treize d'entre eux conservant les quatre-cinquièmes et plus. Soixante-dix-neuf ont conservé moins des deux-tiers et plus de la moitié. Ce résultat, mis en regard de celui des examens précédents, n'accuse pas une différence notable.

Mais le fait saute aux yeux que nos élèves citent de mémoire trop de phrases.

Il faut constater aussi qu'un trop grand nombre de candidats ne savent pas écrire le français. Il y a deux ans, le rapporteur faisait remarquer qu'il y avait eu chez les élèves un progrès sensible pour "la propreté et le bon aspect de leurs copies" et pour "la correction grammaticale et l'orthographe". Ces points si importants semblent avoir été négligés cette année. Il est à propos de revenir à la charge, si nous voulons que nos élèves contractent des habitudes de bon aloi.

A part ces faiblesses, les défauts les plus habituels de nos élèves sont à peu près les mêmes que ceux des années passées. "On les fera éviter d'autant mieux et d'autant plus rapidement qu'on les fera plus fréquemment connaître". L'on ne nous en voudra donc pas de les signaler encore.

Les élèves avaient à répondre à neuf questions.[1] De la première on a retranché la définition de la force vive qui n'est pas inscrite au programme. Il restait à "démontrer la relation de la force vive avec le travail qui l'a produite". Plusieurs candidats n'ont pas oublié de commencer ainsi: "Il est facile de démontrer..." et ont tenté une démonstration comme celle-ci: "Cette formule ($\frac{1}{2}mv^2$) indique que le travail est inversement proportionnel à la racine carrée de sa vitesse", "L'espace parcouru par le travail..."!, "Que vient faire F dans cette formule? F, c'est une force."

"Une méthode des doubles pesées" faisait le sujet de la deuxième question. De toutes celles de l'examen elle fut la mieux traitée. Cependant, quelques élèves ont prouvé qu'ils n'ont guère l'habitude de réfléchir. Comment expliquer des phrases comme la suivante? "Comme on ne peut pas facilement peser les liquides et les gaz avec des bouteilles à col, on emploie la méthode des doubles pesées qui consiste à faire la tare".

Venaient ensuite "les phénomènes capillaires"; on devait "en indiquer quelques-uns". Les uns disent: "Ces phénomènes montent dans les plantes jusqu'au sommet", d'autres: "Ce sont de petits tubes"; d'autres encore griffonnent deux ou trois pages pour arriver à confondre les ménisques concaves et convexes; enfin on en trouve qui sont prudents et disent: "Il y a dépression sur les bords, et les choses se passent comme si l'eau voulait monter. Nous avons là un ménisque convexe..." La réponse à cette question, telle que posée, peut s'exprimer en deux phrases assez concises sur les deux catégories de liquides, ceux qui mouillent les parois des vases qui les contiennent, ceux qui ne les mouillent pas.

La quatrième question proposait la définition des manomètres. Sur cette définition, comme sur celle des électro-aimants et du galvanomètre, les élèves ont fait bien des erreurs, quand ils n'ont pas confondu baromètre et manomètre, galvanomètre et galvanoplastie. Ils se contentent trop souvent d'une description.

A propos de la cinquième question, "Vibrations transversales des cordes", nous devons l'avouer, ils sont rares les candidats qui ont profité de la leçon que nous a donnée M. l'abbé Dupaigne dans le dernier rapport. Ils sont plus nombreux ceux qui sont tombés dans les mêmes erreurs que leurs confrères de 1914. Tout en donnant

---

[1]Ce sont les suivantes: *Première section.*—1. Force vive (*déf.*).—Démontrer sa relation avec le travail qui l'a produite. 2. Une méthode des doubles pesées. 3. Phénomènes capillaires (*en indiquer quelques-uns*). 4. Manomètres (*déf.*). 5. Vibrations transversales des cordes (*énoncé des lois*).—*Deuxième section.*— 6. Différentes échelles thermométriques. 7. Faire la construction graphique des images dans les miroirs plans. 8. Électro-aimants (*déf.*).–Galvanomètre (*déf.*). 9. Télégraphie sans fil.

la véritable formule, on ne s'est pas gêné d'entremêler certaines lois du pendule et de dire: "Les petites oscillations sont isochrones."

La deuxième section des questions en comprenait quatre.

Les défauts, dans les réponses à ces questions, proviennent de la même source que les précédents: le sans-gêne des élèves pour ne pas s'assurer s'ils ne font pas d'erreurs grossières ou s'ils ne contredisent pas ce qu'ils viennent d'énoncer; l'impropriété des termes qui les fait parler de "thermomètre gelé".

La construction des images dans les miroirs plans a été bien établie, mais l'on s'exprime mal, omettant la plupart du temps le point principal de la question. Il en est ainsi de la télégraphie sans fil: on se perd dans mille détails inutiles, et l'on ne pense pas à en faire connaître le principe.

Ces bouts de phrases montrent bien que M. l'abbé Simard, dans le premier rapport, avait touché aux défauts les plus fréquents de nos élèves. Faut-il désespérer des bons résultats qu'on est en droit d'exiger? Loin de là. Pour y arriver, il faut leur apprendre le langage scientifique. Ne leur pardonnons jamais dans les récitations orales, que nous ne devons pas craindre de multiplier, l'emploi de termes impropres. Proposons-leur, au moins une fois la semaine, des questions comportant une réponse écrite. Soyons sévères dans nos corrections. N'accordons pas facilement le maximum des points à un élève qui a pourtant répondu "tout ce qu'il faut", mais qui, de crainte "de ne pas tout dire", ajoute des explications en y commettant de graves erreurs scientifiques. Nous imiterons en cela l'un des comités de correction de cette année. Ce faisant, nous parviendrons à faire présenter aux correcteurs des copies où chacun sera bien aise de constater un travail raisonné.

RODOLPHE MERCURE, *prêtre*
Séminaire Saint-Joseph
Mont-Laurier

A LA FRANÇAISE[1]

(*SUITE*)

VI

LE GUILLEMET — Le tiret est préférable au guillemet lorsque plusieurs mots se répètent les uns au-dessous des autres dans des lignes qui se suivent:

[1] Par une erreur de mise en page, les n. 6-9 de cette étude ont été omis. Nous nous empressons de les rétablir.

1er prix de grammaire
2e — géographie
3e — chant

et non

1er prix de grammaire
2e " " géographie
3e " " chant

VII

LA PARENTHÈSE — La ponctuation qui suit le membre interrompu par les parenthèses doit être rejetée après le deuxième signe.

Ex: *La peste* (puisqu'il faut l'appeler par son nom), *etc.*

Après les citations, on met souvent entre parenthèses les indications d'auteur, de livre, de chapitre, etc.

Ex.: *L'homme s'agite et Dieu le mène.* (Fénelon, *Discours sur l'Epiphanie.*).

Dans ce cas, la phrase étant achevée, la ponctuation doit précéder la parenthèse.

On peut employer avec avantage la parenthèse pour donner des indications géographiques. Ex.: S.-Georges (Beauce); S.-Louis (Missouri); Montréal (Canada); Lyon (Rhône).

La parenthèse est aussi utile pour indiquer un mot populaire explicatif quand on craint que le mot exact ne soit pas compris: *chandail* (sweater); *maïs floconneux* (corn flakes); *essoreuse* (tordeur).

VIII

LA SIGNATURE — 1° A la fin d'un document, l'usage français, contrairement à l'usage anglais, veut que la signature suive et non précède le titre qui est lui-même précédé de l'article.

Le président,
Louis DUBUC

Le secrétaire,
Jean CARON

Le greffier,
Henri DUVAL

et non pas

Louis DUBUC,
Président

Jean CARON,
Secrétaire

Henri DUVAL,
Greffier

2° Éviter l'affectation de certaines personnes qui tiennent absolument à rendre leur signature illisible, sous prétexte de la rendre inimitable. C'est manquer de délicatesse envers un correspondant que de lui présenter un rébus au bas d'une lettre et de sembler ainsi se payer sa tête. De vifs désagréments peuvent résulter de cette pratique.

IX

ABRÉVIATIONS — Les abréviations sont nombreuses en français. Qui ne connaît les mots CINÉMA (cinématographe), AUTO (automobile), PATRO (patronage), MÉTRO (métropolitain), P. L. M. (chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée), etc ? Les ouvrages de tous les auteurs sérieux contiennent aux premières pages une longue table d'abréviations. Les plans des villes dans les guides européens contiennent à foison des abréviations telles que R. (rue), Pl. (place), etc. Le *Nouveau Larousse illustré,* au mot ABRÉVIATION, signale des centaines d'abréviations courantes.

Il y a deux manières d'abréger les mots Saint et Sainte: *S.* ou *St* (pour Saint) et *S.* ou *Ste* pour Sainte.

Il semble que l'abréviation *S.* soit préférable dans les deux cas.

Le *Nouveau Larousse illustré* nous laisse libres d'abréger *Saint* par *S.* ou *St,* mais remarquons que dans ce cas le *t* minuscule est au haut de la ligne, signe typographique inconnu au Canada et ne faisant pas partie du clavier ni de la corbeille à caractères de nos machines à écrire. Il en est de même de tous les mots abrégés; s'ils contiennent la dernière lettre ou la dernière syllabe, l'usage veut qu'elles soient écrites en lettres supérieures (minuscules placées au haut de la ligne), tel que dans Mr, Mme, Mlle, Dr, chose impossible dans l'écriture imprimée à la machine de fabrication américaine.

On trouve dans tous les livres pieux: S. Pierre, S. Paul, S. Bernard, et presque jamais St Pierre, St Paul, St Bernard.

L'abréviation *S.* entre de plus en plus dans les usages canadiens-français. Plusieurs journaux l'emploient.

Il n'y a rien d'antifrançais dans cette abréviation. On la trouve dans presque tous les livres pieux et surtout dans les calendriers conte-

nant la liste des saints du mois où l'on ne trouve jamais *St.* Elle diffère de l'abréviation anglaise *St.*, ce qui est un avantage, car elle empêche la confusion. Elle est plus brève, ce qui n'est pas à dédaigner. Larousse nous laisse libres d'employer St ou S., pourquoi ne profiterions-nous pas de cette liberté ?

Pour ce qui est de l'abréviation *S.*, au lieu de *Ste*, elle est moins répandue, mais elle se trouve toujours dans les expressions T. S. Vierge, T. S. Trinité. Elle est surtout latine; on la découvre à toutes les pages du Missel, dans le Rituel, le Bréviaire, et dans les manuels de théologie. Nous avons emprunté tant d'ornements à la culture latine que nous pourrions bien encore lui emprunter celui-ci pour faire pendant à ce que nous empruntons chaque jour à la culture saxonne.

Au mot ABRÉVIATION, le Dictionnaire national Bescherelle veut que dans les abréviations on évite les *lettres superflues* et que l'on préfère l'abréviation conservant le radical du mot à celle qui en conserve la terminaison:

—"Si, dans l'abréviation, le retranchement porte sur la terminaison du mot, on l'appelle *apocope;* s'il porte sur l'intérieur du mot, on l'appelle *syncope.* Relativement à ces deux modes de retranchement, observons que, dans le premier, il faut, autant que possible, conserver le radical du mot; et que, si l'on a recours au second, ce doit être pour UN BESOIN ABSOLU."

La grammaire F. J. dit semblablement: "L'abréviation comprend ordinairement la syllabe initiale du mot et la première articulation de la syllabe suivante."

Au Canada, nous avons une raison toute spéciale d'employer, autant que faire se peut, l'abréviation ne contenant pas la dernière lettre du mot. Nos typographes impriment tantôt du texte français, tantôt du texte anglais, et ils ne peuvent venir à bout de mettre une ligne de démarcation efficace entre les usages propres à chacune des deux langues. La grammaire anglaise exige un point après chaque abréviation: Mr., Dr., Mgr., Chas., Frs., etc. En français, on ne met pas le point aux abréviations contenant la dernière lettre du mot: Ste — Mr — Dr — Mgr — Frs — Chs, etc. On dirait que nos typographes ont une démangeaison au poignet les poussant à mettre un point après *Mr, St, Dr, Sr* (sœur) quand ils impriment un texte français. Toutes les maisons d'éducation qui font imprimer des programmes, cartes, en-têtes de lettres, en savent quelque chose. Deux revises des épreuves ne suffisent pas toujours à enlever les points superflus qui n'existaient d'ailleurs pas dans l'original. Épargnons les embarras à nos typographes, satisfaisons leur manie de pointer les mots à tort et à travers en ne leur présentant autant que possible que des abréviations ne contenant pas la dernière lettre du mot, telles que: *S.*, *boul.*, *faub.*, *M.*, *Mad.*, *Mesd.* (madame, mesdames, autorisé par Larousse),

au lieu de *St*, *bould* (boulevard), *faubg* (faubourg), *Mr*, *Mme*, *Mmes* après lesquels nos typographes nous flanquent infailliblement un point fautif.

De plus, les épiciers, les bouchers, les boulangers, les laitiers font inscrire sur leurs livreuses (*express*): *Ste.* Catherine, *Ste.* Marie (rue) — les correspondancières dans les bureaux adressent Ste. Clotilde, Ste. Agathe — les bambines du couvent écrivent à leurs maîtresses pendant les vacances et adressent leurs lettres: Sœur Ste. Blandine, Sœur Ste. Flavie, pour la seule raison que l'abréviation *Ste.* s'étale partout à la vue. Ils écriraient tout aussi bien S.-Catherine, S.-Marie s'ils l'avaient sous les yeux, et ils éviteraient ainsi une double faute: un point après la dernière lettre d'un mot entier quand on la conserve dans une abréviation et l'absence d'un trait d'union qui devrait existe.

Monsieur	s'abrège	M. (pas *Mr.*)
Madame	—	Mme (pas *Mme.* ni *Mde.*)
Mademoiselle	—	Mlle (pas *Melle.*)
Charles	—	Ch. *ou* Chs (pas *Chas.*)
Thomas	—	Th. ou Ths (pas *Thos.*)
Contre remboursement	—	C. R. (pas *C. O. D.*)
Numéro	—	n. *ou* num. (pas *No.*)
Douzaine	—	dz. *ou* douz. (pas *doz.* qui est l'abr. de *dozen*).

Abbé Étienne Blanchard, p.s.s.

Presbytère S.-Jacques
Montréal

CONCOURS INTERCOLLÉGIAUX

(Mars 1916)

Les meilleurs essais (*fin*)

Devoir de Méthode ou Quatrième :

La messe de minuit dans une campagne canadienne

I

Je m'en souviens encore de la première messe de minuit que j'entendis dans notre petite église, quand je n'avais que sept ans. Que je l'ai donc trouvée belle et courte, cette messe avec le Petit-

Jésus, les anges, la sainte Vierge et le bon saint Joseph! Que c'était beau! J'ai goûté bien des délices cette nuit-là.

Il avait fallu attendre longtemps et être sage, ah! oui, être sage, surtout la veille de Noël! Maman m'avait trouvé assez sage, le temps était beau. J'obtins la faveur.

* * *

On était déjà à la veille de Noël; c'était le soir, l'heure du souper. Je ne mangeai pas: je n'avais point d'appétit. Je ne pensais qu'au voyage que je ferais dans quelques heures. Huit heures. "Blanche, va coucher le petit", dit ma mère. Et j'entre dans ma chambrette suivi de ma sœur.

Il faisait noir. Malgré tout, à travers la fenêtre, je distinguais la campagne enveloppée de neige et se confondant avec le ciel sombre. La lune projetait ses rayons pâles et à travers les vitres éclairait un peu la chambre. Je me mis au lit et attendis en vain le sommeil. Ma sœur s'était retirée; j'étais seul dans l'obscurité et le silence. J'entendais seulement le "grand monde" dans la cuisine et des bruits d'assiettes et de plats. Tantôt je sommeillais à demi, tantôt je rêvais. Je me figurais dans la carriole avec la famille allant à l'église. Nous voici arrivés. Saint Joseph nous reçoit à la porte et nous conduit dans l'étable, où le petit Jésus nous accueille amicalement. Je le prends dans mes bras et je l'embrasse. La sainte Vierge sourit. Les anges descendent du ciel apportant des étoiles à l'Enfant-Dieu. Je me pense au ciel...

Soudain, j'entends du bruit. Une voix douce et amicale me dit: "Albert, dors-tu, mon cher? Lève-toi, c'est le temps." Le petit Jésus de la crèche, la sainte Vierge, saint Joseph, les anges, tout disparaît. "C'est dommage", pensai-je; "c'était si beau!"

On m'habille comme un petit prince. Papa arrive à la porte avec *Tommy*, maman éteint la lampe et nous sortons. Je suis installé au fond de la carriole pour que je n'aie pas froid; en route!

A mes côtés se déroule la campagne blanche et silencieuse. Quelques lumières brillent aux fenêtres des maisons ici et là: c'est la grand'mère qui veille. En avant, le chemin se perd dans les "détours" et les bois. Au-dessus de moi, le firmament étoilé semble au loin s'unir avec la terre. La lune éclaire la campagne.

A un angle du chemin, l'église apparaît tout illuminée. Dans l'église, je me crois au ciel. Ce n'est tout autour que lumières, bouquets et banderoles. En avant, j'aperçois le petit Enfant Jésus couché sur la paille, la sainte Vierge, saint Joseph, les anges et les bergers, qui l'entourent. Qu'il est beau, qu'il est aimable, ce petit Enfant!

La messe commence. L'orgue est pour moi une musique nouvelle; je la trouve belle. Les cantiques, les chants de la messe, tout me charme. Je ne me sens plus de joie.

La messe de minuit est finie, celle de l'aurore commence. Peu de temps après celle-ci, nous nous mettons en route pour la maison. *Tommy* filait bien. Une heure après, nous arrivions. Ma mère allume la lampe et dresse une table chargée de rôtis, de pâtés, de tartes, de croquignoles. C'est le réveillon. Nous nous mettons tous ensemble à table et, pour ma part, je fis honneur au repas.

Après le réveillon ma grande sœur me conduisit dans ma chambrette. Je m'étendis dans mon lit blanc, que je trouvai très moelleux. Mes paupières, lasses, se ferment aussitôt. Que de rêves flottèrent autour de mon imagination! Je revis tout ce que j'avais vu à l'église et je goûtais un bonheur sans égal.

Rêves hélas! comme ceux qu'on fait au printemps de la vie.

André-Albert de Champlain

Séminaire de Rimouski

II

Cher ami,

Je profite de quelques moments de loisirs pour te raconter ce que je ressentis à ma première messe de minuit.

Aussitôt après le souper, je me le rappelle bien, on me fit coucher. C'était la condition. J'enviais la place de mes grands frères qui, fumant leur pipe près du vieux poêle qui avait vu mes ancêtres les plus éloignés, racontaient les événements du jour. Je fus agité par une foule de rêves tous joyeux. Ma jeune imagination travaillait. Quand le cadran rustique eut sonné ses dix coups, papa fit entendre sa grosse voix—Pierre, si tu viens à la messe, c'est le temps de se lever. —Je me lève! lui répondis-je, encore tout endormi.

Pendant ce temps, Albert, mon grand frère, avait attelé *le Cendré*, le meilleur cheval de l'écurie, à la petite carriole rouge. Aussitôt que la voiture fut prête, tous " embarquent." Papa prend les "guides" et commande *le Cendré*, qui ne se fait pas prier pour partir.

Nous voilà sur la route glacée. Je contemplais le firmament tout couvert d'étoiles, ressemblant à un manteau royal. Les blancs nuages, flottant dans les airs, sont comme de hautes montagnes recouvertes de neige. La lune, comme un char de feu, se balance là-haut. Elle fait passer ses rayons au milieu des arbres, tout couverts de frimas. et change pour ainsi dire ce frimas en diamants et en perles. En peu de temps, le cheval fut à la remise, bien attaché, une grosse "couverte" sur le dos.

Quand j'entrai à l'église, je fus saisi d'admiration. La foule, agenouillée et recueillie, attendait son divin Créateur. Je contemplai avec un religieux respect les décorations de toutes sortes qui ornaient la voûte superbe, les lumières qui se suivaient comme des traînées jusque dans les coins de l'église.

A minuit, sonna l'heure solennelle où l'Homme-Dieu descendit sur la terre pour se sacrifier pour nos péchés. Le prêtre, vêtu de ses plus beaux ornements, fit son entrée pour célébrer le divin sacrifice. Pendant ce temps, un chantre, d'une voix puissante, entonnait "Minuit, chrétiens". Ma plume se refuse à dire ce que j'éprouvai dans ma petite imagination.

Quelques instants après, les enfants de chœur et le clergé se mirent en marche pour la procession; la croix était en tête, le prêtre le dernier. Celui-ci, élevant dans ses bras l'enfant Jésus, le montrait à la foule recueillie. Le cortège étant arrivé à la crèche, le prêtre y déposa l'auguste Enfant. Pendant plus d'un mois, il y recevra l'indigent comme le riche. Chacun lui racontera ses petites misères. Lui, toujours bon et miséricordieux, les consolera et les rendra forts.

La messe continue, accompagnée de mille cantiques d'allégresse. Tous sont joyeux. Les bonnes mères lisent dans un gros in-octavo, les hommes égrènent leur chapelet, les enfants sont tout yeux et tout oreilles à ce qu'ils voient et entendent. Déjà la messe est finie, le prêtre vient de dire "Ite, missa est". Les gens sortent, se dépêchent, ont hâte de goûter le réveillon qui les attend à la maison.

Papa reprend les "guides", le *Cendré* file. En moins d'une demi-heure nous sommes à table pour engloutir ce que maman et ma grande sœur ont préparé depuis deux jours dans un mystérieux silence. Au commencement nous entendons seulement le bruit des couteaux et des fourchettes. Peu à peu, la conversation va bon train.

Quand je fus au lit, et que ma sœur eut achevé de me "border", les paupières lasses d'avoir tant regardé de choses nouvelles, je commençai à m'assoupir. Une foule de rêves flottaient autour de ma jeune imagination. Quelquefois je voulais être l'enfant de chœur qui tenait la croix; une autre fois j'aurais voulu être le prêtre portant le petit Jésus. C'est celui-ci que j'aimais le mieux. A la fin, fatigué, je m'endormis d'un profond sommeil.

Jean-Louis Benard

Séminaire de Joliette

COURRIER DU BULLETIN

Beaucoup se plaignent de la surcharge imposée aux élèves de philosophie-sciences. Pour alléger leur fardeau, serait-ce un bon moyen que de reporter aux premières années du cours l'enseignement des sciences naturelles et de l'y réduire à de simples leçons de choses?

A quelle époque du cours classique ne se plaint-on pas de la surcharge des programmes? Le programme des classes dites de grammaire est-il moins encombré que le programme des classes de sciences et de philosophie? La chose vaut d'être examinée de près, puisqu'il s'agit de décharger un programme aux dépens d'un autre, sans perdre de vue ni l'objet de chacune des parties du cours ni l'équilibre qui doit exister entre ces parties. Si on arrive à la conclusion qu'il y a des loisirs au cours de grammaire, ne serait-il pas bon de les remplir en faisant converger tous les efforts vers la solution du problème, quelque peu angoissant, de la crise du latin et du français? Voilà pourquoi il ne nous semble pas opportun de reporter l'enseignement des sciences naturelles aux premières classes du cours, même en le réduisant à de simples leçons de choses. Qu'on fasse d'abord servir les leçons de choses à *créer* et à enrichir notre vocabulaire français!

Livres, articles, conférences

(*SUITE*)

Abbé Étienne Blanchard, p.s.s.—*Les Mots par l'image* (112 pp., Montréal, 1916).

Notre ancien collègue continue, par cette refonte de ses *Mille mots illustrés*, sa campagne d'épuration et d'éducation en faveur de la langue française. On ne saurait mettre entre les mains des élèves un manuel plus pratique. Il a en outre l'avantage de fournir les termes usuels; ce sont les plus nécessaires et les moins connus. Savoir plus de mots, c'est avoir plus d'idées. M. Blanchard, en enseignant le culte de la précision verbale, travaille en fait à l'expansion de la culture

intellectuelle. Nous espérons que, dans toutes nos classes inférieures, on se fera un devoir de faire apprendre, au moins une fois par semaine, l'un des feuillets de ce livre. Une année suffirait pour le parcourir en entier.

É. C.

II—CONFÉRENCES ET ARTICLES

Plusieurs conférences ou articles, publiés ou résumés par nos journaux, offrent aux académiciens de nos maisons d'intéressants sujets d'étude nationale.

Le 20 décembre 1915, M. Alphonse Bernier parlait à Québec du Conseil souverain.—Le 22, sir Lomer Gouin exposait le caractère de la tenure seigneuriale.—Le même soir, M. l'abbé Groulx démontrait à Montréal l'influence exercée par nos écrivains sur l'éducation de notre patriotisme et la conservation de notre race. Ce sont nos orateurs et nos journalistes, nos historiens et nos romanciers qui ont empêché l'effondrement de notre vie nationale à l'heure de ses deux crises les plus redoutables, la crise d'anglomanie en 1800, la crise d'esclavage en 1840.—Le 6 février 1916, M. l'avocat Camille Tessier reprenait l'étude compacte de nos lois scolaires, telle qu'elle figure dans l'*Etude critique de notre système scolaire* (Montréal, 1914), compte rendu du congrès tenu aux Trois-Rivières en 1913 par l'Association de la Jeunesse catholique.—La conférence, prononcée le 3 mai par M. Léon Lorrain, sur le système métrique devrait attirer l'attention de nos étudiants en sciences mathématiques.

En fait d'articles, nous signalerons d'abord les réflexions d'*Un sauvage* sur l'Ouest et la Confédération canadienne (*le Devoir*, 3 avril). Elles ont depuis paru en brochure.—A noter, dans la *Revue dominicaine* du même mois, le projet de loi générale proposé par Luc Durand sur les taxes et les immunités.—Dans la même publication, M. l'abbé Georges Courchesne a exposé un plan à la fois ingénieux et patriotique pour développer chez nos gens *Le sens de l'histoire*.—La conférence de M. Aegidius Fauteux sur *Nos bibliothèques canadiennes* s'est transformée en deux articles publiés par la *Revue canadienne*.—De même, celle de M. Antonio Perrault sur *Montalembert et le Canada* figurera dans les *Mémoires de l'Académie canadienne,* institution si baroquement désignée comme la Société royale du Canada.

É. C.

CHRONIQUE COLLÉGIALE

A l'occasion de la clôture des cours, à l'Université Laval de Québec, en juin dernier, Mgr le recteur a mis au point une question assez vivement discutée il y a deux ou trois ans. L'orateur, parlant de l'enseignement de l'histoire canadienne dans nos collèges, s'est exprimé comme suit:

Nous serait-il permis de dire ce que nous pensons au sujet de l'enseignement de l'histoire du Canada dans un collège classique? Nous ne sommes ici le porte-voix d'aucun collège affilié. Nous parlons pour nous-même.

Comme un cours classique n'est pas et ne doit pas être un cours d'enseignement supérieur, et qu'il ne s'agit pas de faire de tous et de chacun de nos élèves des spécialistes, mais bien plutôt de leur donner une culture et des connaissances générales qui leur permettront de faire, plus tard, des études sérieuses, il ne peut y être question d'approfondir telle ou telle matière en particulier, pas même l'histoire du Canada.

Mais par exemple, que l'on s'efforce de donner aux élèves, avec les causes et les résultats des événements, des explications claires et nettes qui leur fassent mieux apprécier les hommes et les choses; qu'on y ajoute, au besoin, des notes bibliographiques nécessaires ou utiles; qu'on cherche enfin par tous les moyens à leur inspirer l'amour de la patrie canadienne, voilà ce qu'après leurs devanciers font nos professeurs d'histoire actuels. Nous n'avons pas découvert l'histoire du Canada ni aujourd'hui, ni hier. Les Holmes, les Laverdière, les Gauthier et les Beaudoin l'ont enseignée tour-à-tour et pendant plus de cinquante ans dans notre Petit Séminaire et d'une façon bien passable. Nous en appelons au témoignage de ceux qui ont suivi leurs leçons.

Cette étude commencée en classe se poursuivait alors comme aujourd'hui, du reste, dans les cercles ou sociétés littéraires avec des résultats surprenants parfois. Sans doute, on n'y a jamais produit des chefs-d'œuvre, ni même des travaux d'une très grande originalité. Qui oserait en demander à des élèves de 15 à 18 ans qui n'ont ni le temps ni le développement nécessaire pour faire davantage?

C'est donc à l'Université et, beaucoup plus encore, après, dans les heures de loisir que leur laissent leurs occupations professionnelles, que les anciens élèves d'un cours classique pourront et devront continuer et compléter, si possible, leurs études historiques ou autres.

L'Université Laval ne s'est jamais désintéressée de l'étude de l'histoire du Canada. Les conférences de l'abbé Ferland, si renommées en leur temps; les concours de poésie —se rapportant tous à des sujets nationaux— institués et couronnés par elle; les ouvrages d'histoire canadienne que ses professeurs ont publiés; les conférences nombreuses qu'elle a fait donner sur des sujets canadiens, sont autant de preuves de sa sollicitude pour tout ce qui concerne notre histoire. Si elle n'a pas fait davantage, il faut s'en prendre d'abord à son manque de ressources, mais plus encore peut-être au peu d'encouragement, disons le mot, à l'apathie même qu'elle a rencontrée trop souvent. Combien de conférences neuves, solides, très littéraires aussi, auraient laissé

nos salles presque vides n'eût été l'auditoire obligé que fournissait le personnel du Séminaire! On serait surpris de la quantité et de la variété des sujets canadiens qui ont été traités ici depuis vingt-cinq ans; on serait plus surpris encore du petit nombre de ceux qui s'y sont intéressés.

Mais Dieu merci! il y a quelque chose de changé de ce côté-là depuis un certain nombre d'années. On s'intéresse davantage aux choses de l'esprit en général, à celles du Canada en particulier. On veut se renseigner; on lit plus, on étudie plus, on assiste en plus grand nombre aux leçons publiques qui se donnent un peu partout, dans les campagnes comme à la ville. Bref, il y a un réveil de bon augure, et l'Université en profite pour créer, en faveur du public comme aussi pour l'avantage de ses élèves, un cours régulier et permanent d'histoire du Canada.

Au club *Assiniboia*, Mgr Mathieu, archevêque de Régina et ancien recteur de Québec, a également apprécié en ces termes l'œuvre d'ensemble accomplie par nos collèges:

Dans ces maisons d'éducation, des prêtres, choisis entre mille, cultivent la conscience de leurs élèves, disciplinent leur volonté, purifient leur cœur en même temps qu'ils développent leur intelligence, leur mémoire, leur jugement, leur imagination. Ces prêtres, dont plusieurs ont étudié dans les grandes universités d'Europe, travaillent avec une ardeur au-dessus de tout éloge à la formation intellectuelle et morale de leurs élèves afin que ceux-ci puissent présenter à leurs concitoyens, au sortir du collège, non seulement une intelligence éclairée, un jugement sûr, mais aussi une âme sans tache, une conscience sans remords et un front sans nuages.

Ces prêtres ne sont animés que par le désir de faire le bien et la preuve, c'est qu'ils ne reçoivent que cent piastres de salaire par année, c'est-à-dire, juste assez pour payer les frais de leur modeste habillement.

Les élèves comprennent leur dévouement; ils apprécient leur affection désintéressée et leur montrent par leur conduite que les anciens avaient raison de dire que la jeunesse se laisse facilement conduire et gouverner, *mollis et apta regi*. Presque tous s'essayent à être bons et ceux qui n'ont pas assez de volonté et de courage pour réussir parfaitement, ont assez de conscience pour le reconnaître et en gémir.

Un grand nombre de ces professeurs se réunissent chaque année à l'Université Laval à laquelle tous les collèges sont affiliés, pour étudier les meilleurs moyens à prendre afin d'améliorer l'enseignement, afin de donner une éducation soignée, une instruction brillante et solide, aux milliers de jeunes gens que la Province leur confie.

Je n'ai jamais vu et il ne peut se trouver nulle part une assemblée d'hommes plus intelligents, plus instruits, animés de meilleurs sentiments. Ce contact, ces relations fréquentes d'hommes qui ne sont mus que par le désir du bien ne peuvent avoir que les meilleurs résultats pour le développement de l'instruction dans la Province.

J'ai visité les différents pays de l'Europe; j'ai vu ce qui se fait dans les différentes institutions d'enseignement secondaire; j'ai étudié les programmes suivis dans ces maisons d'éducation; j'ai pris connaissance des examens qu'on fait subir aux élèves pour l'obtention des diplômes et je ne crains pas d'affirmer que le cours d'étude est pour le moins aussi fort dans nos collèges de la Province de Québec et que le personnel enseignant est aussi bien préparé pour la tâche à remplir.

C'est vrai, toutes ces maisons d'enseignement secondaire sont sous la direction et entre les mains des prêtres. Mais c'est à l'avantage de tous. Le caractère sacerdotal n'enlève ni l'intelligence, ni le cœur. Le prêtre, détaché des biens de ce monde, peut plus facilement se livrer aux travaux de l'esprit, se consacrer plus entièrement à l'œuvre difficile, sinon ingrate, de la formation des jeunes gens.

Et cela se comprend facilement. Dans les fonctions humaines, on travaille pour soi ou pour les siens; on embrasse telle carrière ou telle autre pour son intérêt. Quel-

que désintéressées que les actions paraissent, il y a toujours en vue le profit ou la gloire.

Mais, quand on est prêtre et qu'on espère du ciel conserver toujours un cœur sacerdotal et une âme apostolique, on doit ne plus penser qu'aux autres. Rien n'est plus facile alors que de les aimer et de là à leur faire du bien, il n'y a qu'un pas; car, disait Lacordaire: "Dieu a voulu qu'on ne fît aucun bien à l'homme qu'en l'aimant et que l'insensibilité fût à jamais incapable soit de l'éclairer, soit de lui inspirer la vertu."

Les nombreux collèges et séminaires de la Province de Québec, s'ils n'avaient pas été fondés et s'ils n'étaient pas soutenus par des prêtres, n'existeraient pas. Les gouvernements, malgré leur bonne volonté, n'auraient jamais pu les faire subsister.

La construction de ces collèges et de ces séminaires a coûté plus de dix millions de piastres et les dépenses annuelles se montent à plus d'un million et demi. Plus de dix mille élèves fréquentaient ces maisons d'éducation l'an dernier.
